



HAL
open science

L'activité vitivinicole comme base d'une dynamique territoriale : le cas de la Bekaa au Liban

Loyal Bou Antoun

► **To cite this version:**

Loyal Bou Antoun. L'activité vitivinicole comme base d'une dynamique territoriale : le cas de la Bekaa au Liban. Economies et finances. Université Grenoble Alpes, 2017. Français. NNT : 2017GREAE006 . tel-02013073

HAL Id: tel-02013073

<https://theses.hal.science/tel-02013073>

Submitted on 10 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Sciences économiques**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Loyal BOU ANTOUN

Thèse dirigée par **Améziane FERGUENE**

préparée au sein du **Laboratoire Pacte**
dans **l'École Doctorale sciences économiques**

L'activité vitivinicole comme base d'une dynamique territoriale : le cas de la Bekaa au Liban

Thèse soutenue publiquement le **09 février 2017**
devant le jury composé de :

Mme FABRY Nathalie

Maître de conférences HDR en sciences économiques, Université Paris-
Est Marne-la-Vallée (Rapporteur)

M. FERGUENE Améziane

Maître de conférences HDR en sciences économiques, Université
Grenoble Alpes (Directeur de thèse)

Mme LELOUP Fabienne

Professeure en sciences politiques, Université Catholique de Louvain –
Belgique (Membre)

M. RICHET Xavier

Professeur Émérite en sciences économiques, Université de Sorbonne
Nouvelle (Membre)

M. ZEGHNI Sylvain

Maître de conférences HDR en sciences économiques, Université Paris
Est Marne-la-Vallée (Membre)

M. ZEPF Marcus

Professeur en Urbanisme, Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de
Fribourg – Suisse (Président du Jury – Rapporteur)



Remerciements

Cette thèse doit énormément à mon directeur de recherches M. Améziane Ferguène avec qui le travail a été un véritable apprentissage. Je tiens particulièrement à le remercier pour son suivi rigoureux, ses lectures et ses remarques minutieuses de mon travail de recherche et surtout pour sa patience et son soutien moral tout le long de cette aventure intellectuelle.

Je remercie également toute l'équipe académique et administrative de l'Ecole doctorale Sciences Economiques de l'Université Grenoble Alpes et de l'Unité Multidisciplinaire de Recherche PACTE.

La réalisation de cette thèse n'aurait pas été possible sans les financements assurés par diverses activités professionnelles menées en parallèle. Dans ce cadre, je tiens à remercier encore M. Ferguène pour le rôle qu'il a joué sur le plan professionnel. Je remercie également les équipes pédagogiques et administratives des facultés et instituts dans lesquelles j'ai travaillé, notamment la faculté d'économie de Grenoble et de Valence, la faculté de droit de l'Université de Savoie – Mont Blanc, l'IUT et l'IAE de Valence. Je remercie en particulier M. Alain Laurent, M. Faruk Ulgen, Mme Myriame Donsimoni, M. Cedric Tremouilhac et M. Sebastien Geindre. Je tiens à remercier particulièrement M. Marcus Zepf pour sa contribution dans mon expérience professionnelle à la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg en Suisse.

Mes reconnaissances vont également aux acteurs de la filière vitivinicole dans la Bekaa au Liban qui ont bien voulu me recevoir et partager avec moi des informations relatives à leur activité ainsi que leurs expériences, ambitions et chagrins.

Enfin, cette thèse n'a pu être faite sans le soutien et le support d'un nombre de gens qui ont partagé mes angoisses dans les temps difficiles de ce parcours : mes parents Jacqueline et Elias ; mes sœurs Fidaa, Missale, Mayssa, Samar et mes frères Khaled et Alaa ainsi que ma belle-sœur Rouba et mes

beaux-frères Marwan et Talal ; mes amis Sanaa, Hoda, Nour, Nicolas, Joseph, Inès, Mireille, Charbel, Jihad, Rabih, Ribal, David et Youssef qui ont contribué, chacun à sa manière, à l'accomplissement de cette thèse. En particulier un grand merci à Saïd qui m'a accompagné au quotidien tout le long de cette aventure en partageant tous les moments de joie et de réussite ainsi que les moments d'angoisse et de doute.

...à mes parents, Jacqueline et Elias.

Et à Saïd, à qui je dois mon présent et mon avenir.

Résumé

Depuis environ un demi-siècle nous assistons à une intégration du concept du territoire dans l'étude de la problématique du développement économique dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord. La nouvelle approche considère le territoire comme un acteur du développement et non uniquement un support de l'activité économique. Elle se base sur le constat que le développement ne peut pas se réaliser qu'au plus près des acteurs territoriaux qui valorisent les ressources (génériques et spécifiques) disponibles sur le territoire par une dynamique technico-économique de production assurant sa compétitivité et une dynamique socio-institutionnelle de régulation garantissant son maintien et sa durabilité. Cette thèse se veut une contribution à la compréhension et à l'enrichissement de cette nouvelle approche du développement.

A partir d'une réflexion approfondie sur le cas de la Bekaa (un territoire périphérique – dans le sens géographique et économique – du Liban), nous tentons de démontrer, que dans le contexte d'une structure économique génératrice de déséquilibres sectoriels et spatiaux et de disparités sociales, la notion de développement territorial et les concepts qui lui sont associés (système économique territorial, organisation territoriale, régulation locale, rendement collectif...) constituent un cadre d'analyse approprié et peuvent être un outil efficace d'une politique de développement au niveau régional ou local. Notre analyse s'efforce à montrer qu'au sein d'un cluster agricole à la Bekaa se développe un système économique territorial structuré autour de la filière vitivinicole engendrant une dynamique socioéconomique territoriale susceptible d'améliorer les conditions de vie de la communauté locale. Bien qu'elle soit ancrée dans le territoire de la Bekaa, l'activité vitivinicole est loin de se développer en autarcie. Elle cherche en permanence à s'inscrire dans une économie mondialisée grâce à l'ouverture internationale des acteurs locaux. Dans le contexte actuel de la globalisation, cette ouverture sur l'extérieur, tout en offrant d'importantes opportunités, est simultanément source de défis sur le plan concurrentiel. Le SET vitivinicole de la Bekaa fait face également à d'autres défis relevant de facteurs endogènes tels que les interactions entre les acteurs. C'est pourquoi il est incontournable de mettre en place une gouvernance territoriale susceptible de réguler les rapports interacteurs et d'élaborer des stratégies collectives de promotion territoriale.

Mots Clefs : *territoire, système économique territorial, développement territorial, dynamiques territoriales, Bekaa, Liban.*

Abstract

For about half a century we have witnessed an integration of the concept of territory in the analysis of economic development in less developed countries as well as in developed ones. The new approach considers the territory as an actor of development and not merely as a spatial frame for the economic activity. It is based on the observation that development must be carried out as close as possible to the local actors who value the resources (generic and specific) available on the territory by a technical-economic dynamic of production ensuring its competitiveness and a socio-institutional dynamic of regulation guaranteeing its sustainability. This thesis aims to contribute to the understanding and improvement of this new approach of development.

With a deep consideration of the Bekaa (a peripheral territory - in the geographical and economic sense - of Lebanon), we try to demonstrate that in the context of an economic structure generating sectoral and spatial imbalances and social disparities, the notion of territorial development and the concepts associated with it (territorial economic system, territorial organization, local regulation, collective efficiency ...) constitute an appropriate framework of analysis and can be an effective tool for a development policy on the local level. Our analysis attempts to show that within the Bekaa agricultural cluster develops a territorial economic system structured around the wine industry, generating a territorial socio-economic dynamic capable of improving the living conditions of the local community. Although it is anchored in the territory of the Bekaa, wine activity is far from developing in autarchy. It constantly seeks to be part of a globalized economy thanks to the international openness of local players. In the current context of globalization, this openness to the outside world, while offering important opportunities, simultaneously presents challenges on a competitive level. The Bekaa territorial economic system also faces other challenges arising from endogenous factors such as interactions between actors. Therefore, it is essential to set up territorial governance that can regulate inter-actors' relations and develop collective strategies for territorial promotion.

Keywords : *territory, territorial economic system, territorial development, territorial dynamics, Bekaa, Lebanon.*

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
1. <i>Problématique de recherche.....</i>	<i>2</i>
2. <i>Méthodologie de recherche</i>	<i>11</i>
3. <i>Plan de thèse</i>	<i>14</i>
PREMIERE PARTIE. DEVELOPPEMENT PAR LE BAS VERSUS DEVELOPPEMENT PAR LE HAUT	17
PREMIER CHAPITRE. Les limites des politiques macroéconomiques de développement au Liban.....	19
I. L'économie libanaise : une structure génératrice de disparités et de déséquilibres	20
I.1. <i>Le déséquilibre macroéconomique structurel.....</i>	<i>21</i>
I.2. <i>Les disparités régionales et sociales</i>	<i>23</i>
I.2.1. <i>La géographie économique : facteur de disparités régionales</i>	<i>23</i>
I.2.2. <i>Les retombées sociales des inégalités régionales.....</i>	<i>28</i>
I.2.3. <i>Les origines historiques des disparités au Liban.....</i>	<i>30</i>
II. Le bilan des politiques étatiques de développement au Liban.....	31
II.1. <i>Le mandat français 1918 – 1943.....</i>	<i>32</i>
II.2. <i>Les tentatives de développement par la planification étatique 1952 – 1974</i>	<i>36</i>
II.2.1. <i>Le Conseil de la Planification et du Développement.....</i>	<i>36</i>
II.2.2. <i>Le Ministère du Plan.....</i>	<i>38</i>
II.2.3. <i>La mission IRFED (1958 – 1964)</i>	<i>39</i>
II.3. <i>La période de la guerre civile (1975 – 1990).....</i>	<i>45</i>
II.4. <i>La période de l'après-guerre (1990 – 2015).....</i>	<i>48</i>
II.4.1. <i>L'administration parallèle.....</i>	<i>50</i>
II.4.2. <i>Les plans de reconstruction et de développement.....</i>	<i>51</i>
II.4.3. <i>Le bilan de la reconstruction et du développement.....</i>	<i>56</i>
II.4.4. <i>Le Schéma d'Aménagement du Territoire Libanais (SDATL).....</i>	<i>60</i>
DEUXIEME CHAPITRE. La Bekaa à la marge du développement économique du Liban	65
I. Les retombées du système économique libanais	66
I.1. <i>Le déséquilibre démographique</i>	<i>67</i>
I.2. <i>Les phénomènes (sociaux) de dualisme et d'exclusion.....</i>	<i>69</i>
II. La Bekaa : vue panoramique d'un territoire moins avancé	71
II.1. <i>La Bekaa : caractéristiques générales et potentiel agricole.....</i>	<i>72</i>
II.2. <i>La Bekaa : un territoire moins avancé selon les indicateurs du développement.....</i>	<i>77</i>
TROISIEME CHAPITRE. Territoire et système économique territorial.....	95
I. Développement par le bas comme alternative au développement par le haut : La notion de développement endogène	96
I.1. <i>Le développement endogène : une première mutation de la perception du développement économique.....</i>	<i>99</i>
I.2. <i>L'émergence du territoire.....</i>	<i>103</i>
I.3. <i>La dimension spatiale dans l'analyse économique.....</i>	<i>106</i>
I.3.1. <i>Les apports de l'économie spatiale.....</i>	<i>106</i>
I.3.2. <i>La territorialisation de l'activité économique</i>	<i>111</i>
I.4. <i>L'analyse de la « troisième Italie » de Giacomo Becattini.....</i>	<i>113</i>

II. Du développement endogène au territoire : qu'est-ce qu'un SET ?	118
<i>II.1. La spécialisation souple</i>	<i>119</i>
<i>II.2. La coopération inter-firmes et dynamismes territoriaux</i>	<i>122</i>
<i>II.3. La régulation socio-institutionnelle locale</i>	<i>125</i>
<i>II.4. Fondements et finalités d'un SET</i>	<i>127</i>
II.4.1. Le concept de cluster	129
II.4.2. La notion de rendement collectif (collective efficiency)	135
DEUXIEME PARTIE. LE SET VITIVINICOLE DE LA BEKAA À LA BASE D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE	141
QUATRIEME CHAPITRE. Le SET : une approche adaptée au contexte rural des pays du Sud	143
I. SET et développement rural	144
<i>I.1. Le concept de proximité</i>	<i>148</i>
<i>I.2. SET, proximité et production agricole</i>	<i>154</i>
<i>I.3. Le SET : cadre organisationnel adéquat au développement rural au Liban</i>	<i>163</i>
II. Le SET appliqué à la production vitivinicole de la Bekaa	170
<i>II.1. La spécialisation souple : une caractéristique majeure du système productif vitivinicole de la Bekaa</i>	<i>175</i>
<i>II.2. Le cluster vitivinicole de la Bekaa</i>	<i>177</i>
<i>II.3. La coopération inter-acteurs clés</i>	<i>182</i>
<i>II.4. La régulation socio-institutionnelle locale : un mode spécifique selon les acteurs et la localisation</i>	<i>184</i>
II.4.1. Les modes de régulation interacteurs	185
II.4.2. Des modes de régulation différents selon les départements	188
CINQUIEME CHAPITRE. Construction et organisation productive territoriale du SET vitivinicole de la Bekaa	194
I. La construction territoriale : le SET vitivinicole de la Bekaa, un construit historique continu	195
<i>I.1. Les dynamiques de développement territorial</i>	<i>196</i>
<i>I.2. La construction du SET vitivinicole de la Bekaa</i>	<i>199</i>
II. La filière vitivinicole dans la Bekaa : les caractéristiques générales	207
<i>II.1. Les acteurs-clés</i>	<i>208</i>
<i>II.2. Équipements et modes d'exploitation</i>	<i>213</i>
<i>II.3. La main d'œuvre</i>	<i>215</i>
<i>II.4. L'approvisionnement, la production et la commercialisation</i>	<i>218</i>
<i>II.5. L'organisation globale de la filière</i>	<i>222</i>
<i>II.6. Le rôle de l'Etat et des instances publiques</i>	<i>224</i>
SIXIEME CHAPITRE. Le SET vitivinicole de la Bekaa : vecteur de développement territorial	228
I. L'articulation filière – territoire : piste pertinente pour la mesure du développement	229
II. Le dynamisme du SET vitivinicole de la Bekaa	237
<i>II.1. Les facteurs endogènes de dynamisme territorial</i>	<i>237</i>
<i>II.2. L'ouverture du SET : facteur exogène de dynamisme territorial</i>	<i>240</i>
III. Défis et recommandations	243
<i>III.1. Les défis</i>	<i>244</i>
<i>III.2. Les recommandations</i>	<i>254</i>

CONCLUSION GÉNÉRALE	263
ANNEXES	273
BIBLIOGRAPHIE	324

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Fracture centre/périphérie	3
Figure 2 : La pauvreté au Liban en 2008 (hors réfugiés).....	5
Figure 3 : La situation démographique et socio-économique dans le gouvernorat de la Bekaa (2015).....	8
Figure 4 : la situation démographique et socio-économique dans le gouvernorat de Baalbak/El-Hermel (2015).....	9
Figure 5 : Part des secteurs d'activité dans le PIB entre 2000 et 2014 (%).....	21
Figure 6 : Croissance du PIB au Liban entre 1980 et 2013 (%).....	22
Figure 7 : Balance commerciale entre 1990 et 2014 (millions de USD courant).....	22
Figure 8 : La distribution du commerce sur le territoire Libanais (2007).....	24
Figure 9 : La distribution des activités touristiques au Liban.....	25
Figure 10 : Évolution du réseau bancaire au Liban 1981-2015.....	26
Figure 11 : Le contrôle du capital des banques libanaises par la classe politique.....	27
Figure 12 : La distribution des activités agricoles sur le territoire national libanais.....	28
Figure 13 : Pourcentage des ménages défavorisés par gouvernorat, selon l'indice global de précarité des conditions de vie (2004).....	29
Figure 14 : Photo aérienne du paysage agricole de la Bekaa.....	74
Figure 15 : Découpage administratif du Liban.....	75
Figure 16 : Pourcentage des ménages vivant dans des conditions précaires dans la Bekaa en comparaison avec la moyenne nationale (2004).....	82
Figure 17 : Pourcentage des ménages défavorisés par gouvernorat, selon l'indice global de précarité des conditions de vie (2004).....	83
Figure 18 : a) Répartition de la superficie du Liban par gouvernorat (%), b) Répartition de la population par gouvernorat (%).....	84
Figure 19 : Répartition de la population selon le lieu de registre officiel et le lieu de résidence par gouvernorat (%).....	84
Figure 20 : Accès à l'eau par type de source primaire d'eau et par gouvernorat (% des logements).....	85
Figure 21 : Les sources d'eau dans la Bekaa par rapport à la moyenne nationale (% des logements).....	86
Figure 22 : Traitement des eaux usées selon la méthode principale utilisée par gouvernorat (% des logements).....	87
Figure 23 : Le pourcentage des libanais n'ayant aucune couverture santé par gouvernorat (2007).....	88
Figure 24 : Le pourcentage de la population de la Bekaa n'ayant aucune couverture santé en comparaison avec la moyenne nationale (2007).....	88
Figure 25 : Répartition de la population active occupée par secteur d'activité et par gouvernorat (%).....	89
Figure 26 : Le taux de chômage par sexe et par lieu de résidence (gouvernorat) (%).....	90
Figure 27 : a) Revenu mensuel en milliers de L.L. des ménages dans la Bekaa en comparaison avec la moyenne nationale (2007), b) la taille moyenne des ménages par gouvernorat (2007).....	91
Figure 28 : a) Moyenne de la consommation annuelle réelle ajustée aux différences régionales des prix selon les gouvernorats en milliers de L.L., b) Moyenne de la consommation réelle ajustée aux différences régionales des prix en milliers de L.L.....	92
Figure 29 : Le modèle de J-H. Von Thünen.....	107
Figure 30 : La détermination de la localisation en fonction des coûts de transport selon A. Weber.....	109
Figure 31 : Structure d'un Système Economique Territorial.....	128
Figure 32 : Le cluster vitivinicole de la Californie.....	132
Figure 33 : Les formes de la proximité selon J-B. Zimmermann.....	151
Figure 34 : Proximité et SET.....	152
Figure 35 : La structure du système économique territorial intégrant le concept de proximité.....	153
Figure 36 : Les piliers du développement durable.....	161
Figure 37 : Le cluster vitivinicole de la Bekaa.....	179
Figure 38 : La plaine de la Bekaa centrale vue des hauteurs de Zahlé : mixité fonctionnelle entre l'habitat, l'industrie et l'agriculture.....	191
Figure 39 : Le découpage administratif de la Bekaa.....	200
Figure 40 : Le processus d'agglomération des producteurs de vin dans la Bekaa.....	202
Figure 41 : Répartition des vignobles dans les différents départements de la Bekaa.....	205
Figure 42 : Répartition de la culture du raisin de cuve en % selon les gouvernorats.....	208
Figure 43 : Les vendanges du Château Kefraya 2016.....	217
Figure 44 : Exportation du vin entre 2009 et 2012 en milliers de USD et selon leurs destinations principales.....	218

Figure 45 : L'organisation globale de la filière vitivinicole	224
Figure 46 : Articulation filière – SET	233
Figure 47 : Affiches d'invitations aux journées internationales du vin libanais	242
Figure 48 : Impact du réchauffement climatique sur les vignobles dans le monde	248
Figure 49 : Les températures au Liban entre 1974 et 2011	248
Figure 50 : La pluviométrie au Liban entre 1950 et 2013	249
Figure 51 : Le débit de quelques puits au Liban en 1984 et 2013	250
Figure 52 : Le Liban et la crise en Syrie.....	251
Figure 53 : Les camps des réfugiés syriens au Liban	252
Figure 54 : Zones urbanisées et croissance urbaine (1994 – 2013)	253
Figure 55 : Temple de Bacchus à Baalbek.....	259
Figure 56 : Site archéologique de Anjar	259

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1. Liban : la jeune nation	35
Encadré 2. Critères de classement des conditions de précarité	81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les besoins de financement agrégés du plan de réhabilitation 1993-1995-1997	53
Tableau 2 : Dépenses publiques pour le plan « Horizon 2000 » sur la période 1995/2007 en millions de \$US de 1995	54
Tableau 3 : Allocations sectorielles des dépenses prévues dans le plan quinquennal de développement (2000-2004)	56
Tableau 4 : Bilan des travaux achevés du plan « Horizon 2000 »	58
Tableau 5 : Part des réalisations par secteur en comparaison avec les prévisions des plans « Horizon 2000 » et le plan quinquennal (%)	60
Tableau 6 : Distribution de la population au Liban par lieu de résidence en 2007	68
Tableau 7 : Répartition des ménages par classes suivant leurs revenus et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage entre 1974 et 1999(%)	70
Tableau 8 : Nombre de fédérations de municipalités et nombre de municipalités de la Bekaa par caza	76
Tableau 9 : Les formes d'action conjointe dans un cluster	136
Tableau 10 : Le croisement des deux proximités et ses résultats en termes d'interactions	149
Tableau 11 : Répartition des exploitations et des SAU par gouvernorat	165
Tableau 12 : Structure de la main d'œuvre agricole au Liban	166
Tableau 13 : Exemple de la diversité des produits du SET de la Bekaa – Château Kefraya	176
Tableau 14 : L'articulation proximité / configuration territoriale.....	198
Tableau 15 : La répartition des caves de vinification dans la Bekaa par département.....	209
Tableau 16 : La répartition des viticulteurs de la Bekaa selon les départements	210
Tableau 17 : La répartition des viticulteurs et des vitivinificateurs de la Bekaa selon les départements	211
Tableau 18 : La répartition des vignobles recensés dans la Bekaa selon la taille des parcelles	211
Tableau 19 : La répartition des vignobles selon le type de gérants	213
Tableau 20 : Production et exportation de vin par cave de vinification de la Bekaa	219
Tableau 21 : Importation des principaux entrants dans la production du vin (Liban)	221
Tableau 22 : Importation des principaux entrants dans la production du vin (Bekaa).....	222
Tableau 23 : Typologie des filières agroalimentaires	232

INTRODUCTION GÉNÉRALE

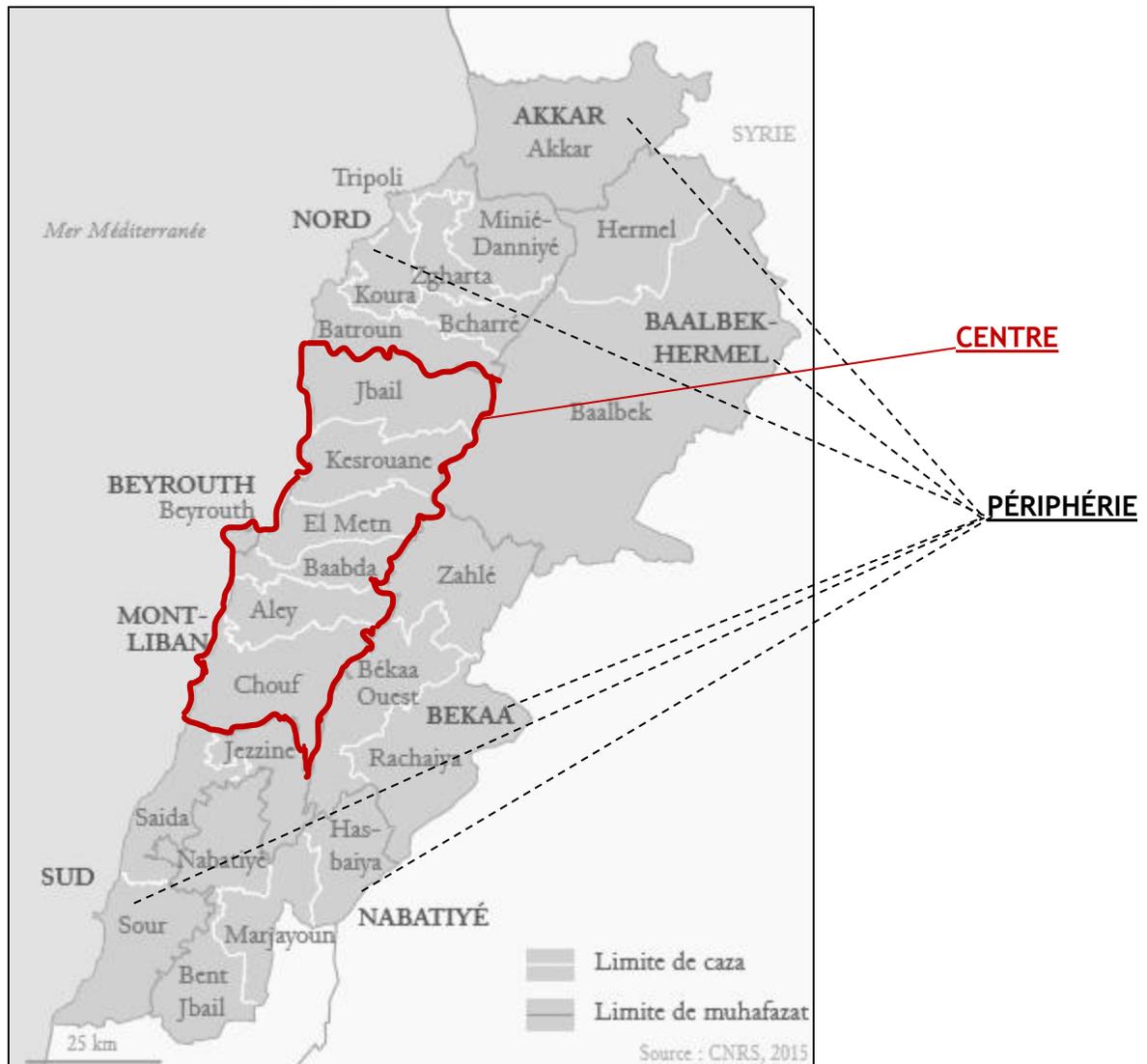
1. Problématique de recherche

Le Liban, entité politique créée par le mandataire français en 1920, lutte depuis son indépendance en 1943 pour s'affirmer comme un pays autonome ayant une structure politique et socio-économique solide et soutenable. Toutefois, la position géopolitique du Liban dans une zone de conflits historiques entrave cette volonté qui se heurte également à divers obstacles de nature structurelle et conjoncturelle.

1. Sur le plan politique : le régime politique libanais a toujours été conçu de manière à concilier les intérêts divergents des dix-huit confessions qui forment le tissu social du pays. Toutefois, cette conciliation ne s'est pas produite suivant une démarche de fusion sociale dans une même nation, mais plutôt suivant des règles d'une simple cohabitation sur un même espace géographique. De ce fait, la société libanaise est devenue un groupement de micro-sociétés chacune ayant sa propre organisation ainsi que ses propres intérêts et privilèges. Cette structure a fait prévaloir les différentes appartenances confessionnelles au détriment de l'appartenance nationale, empêchant ainsi l'émergence d'une conscience citoyenne au Liban. Les retombées de la structure politique du Liban se font sentir sur tous les aspects de la vie quotidienne des Libanais. Ainsi un consensus entre les différentes confessions (surtout les quatre principales : Chiite, Druze, Maronite et Sunnite) est recherché à toutes les échelles, nationale et locale, et dans tous les domaines de la vie publique : politiques macro-économiques, projets d'infrastructures, emploi dans la fonction publique, etc. À défaut de consensus, des conflits de différentes ampleurs, allant du blocage politique jusqu'à la guerre civile, peuvent surgir.
2. Sur le plan économique : l'économie libanaise souffre d'une anomalie structurelle résultant des politiques économiques des gouvernements successifs privilégiant le secteur tertiaire au détriment des secteurs primaire et secondaire. Il en résulte un déséquilibre sectoriel qui se traduit, par des disparités régionales que la géographie

économique du pays n'a fait que renforcer. Par suite, le Liban se trouve divisé en un centre, relativement développé, et une périphérie privée de développement (figure 1). Le centre (Beyrouth et le Mont-Liban) concentre la majorité des activités de service (banque, finance, tourisme, commerce, etc.), alors que la périphérie (Akkar, Baalbek-Hermel, Bekaa, Liban-Nord, Liban-Sud et Nabatiye), reste marquée par les activités primaires, essentiellement agricoles.

Figure 1 : Fracture centre/périphérie¹

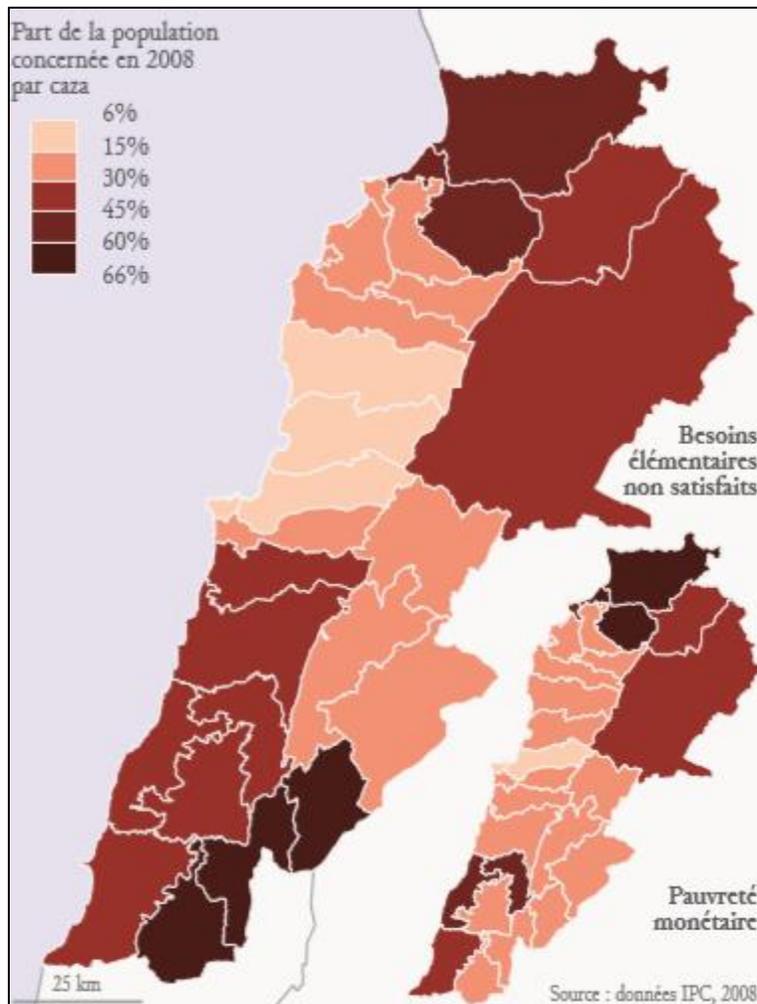


¹ « Le caza » est une entité administrative équivalente au département en France alors que « la muhafaza » (muhafazat au pluriel) est l'équivalent d'une région.

3. Sur le plan social : la structure politico-économique du Liban entretient un net dualisme social : société divisée en deux, l'une centrale est intégrée à la modernité ; l'autre périphérique est restée dans la tradition. Cette deuxième catégorie de la population étant exclue du développement socioéconomique, elle se trouve contrainte de migrer vers le centre où elle vit dans des conditions précaires dans les banlieues de Beyrouth (la capitale), ou bien d'émigrer à la recherche d'un meilleur avenir à l'étranger.

Un bref retour sur les politiques macroéconomiques au Liban depuis le mandat français révèle un bilan décevant. Les gouvernements successifs n'ont pas réussi à mettre en route un développement équilibré et harmonisé sur l'ensemble du territoire national. Il en résulte : un indice de Gini de 0.848 (2014) mettant en lumière l'inégalité flagrante de la répartition des richesses, plus d'un quart de la population (28.6%) vivant dans des conditions de pauvreté normale (avec moins de 4\$/jour/personne) et environ 300.000 personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté extrême (avec moins de 2.4\$/jour/personne). La répartition géographique de la pauvreté, représentée dans la figure 2, confirme notre constat de l'existence d'une fracture centre/périphérie.

Figure 2 : La pauvreté au Liban en 2008 (hors réfugiés)



Source : Verdeil et al. 2016, p. 46

Située à la frontière de la Syrie, notre terrain de recherche, la Bekaa, est considérée comme une région périphérique du Liban. En 1920 l'Etat français a rattaché la Bekaa à l'entité politique du Mont-Liban (créée en 1861) pour former l'actuel Liban. Avant la création de l'Etat du Grand Liban en 1920, certaines parties de la Bekaa étaient administrées par des villes syriennes. L'unité administrative de la Bekaa s'étend sur une surface d'environ 4.000 km², ce qui fait près de 40% du territoire libanais. Etendue sur une plaine intramontagnarde (le Mont-Liban à l'ouest et l'Anti-Liban à l'est), la Bekaa connaît un climat méditerranéen qui tend à devenir de plus en plus désertique vers le nord. Elle est traversée par deux fleuves cheminant en sens inverse, le Litani et l'Oronte (Assi), qui font du sol un espace fertile et

tout à fait approprié pour la production agricole. Au sein d'un pays urbanisé à 80% de son espace et d'une économie centrée sur le secteur tertiaire, la Bekaa – région marquée par la pauvreté et la prépondérance des activités rurales – semble restée à la marge de la croissance économique et du développement du pays.

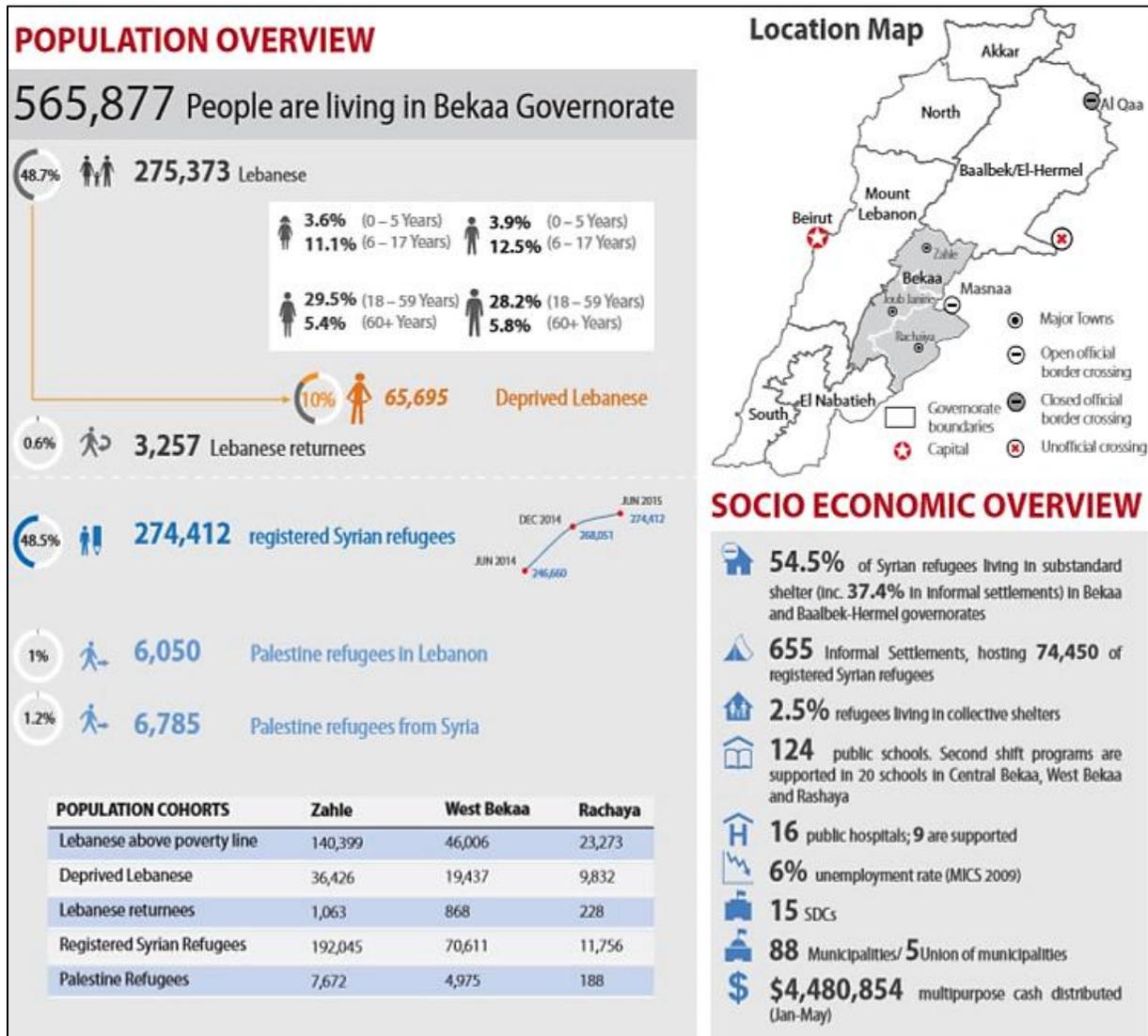
Auparavant considérée comme le grenier du Moyen-Orient, la Bekaa est une zone d'activités agricoles : céréales, tabacs, pomme de terre, betterave, coton, chanvre, fruits dans les régions irriguées et vigne. Le secteur agricole reste toujours menacé par la concurrence des produits en provenance surtout des pays voisins (la Syrie, la Jordanie, l'Égypte...). De même la politique étatique d'ouverture toujours plus large sur les marchés régionaux et internationaux sans mesures sérieuses de protection de la production locale nuit à l'agriculture et encourage l'exode rural, faisant de la Bekaa une zone sous-peuplée (13% de la population totale). La plaine de la Bekaa possède pourtant un potentiel économique très important, mais il n'est exploité que partiellement et d'une façon primitive. S'étendant sur 120 km de longueur et entre 8 et 14 km de largeur, elle est traversée par deux des plus grands fleuves de la région (le Litani et l'Oronte). Les années d'après-guerre civile (les années 1990) ont été marquées par certaine reprise de l'activité économique. D'une part, on a remarqué une amélioration du secteur de l'immobilier, mais cette amélioration est une épée à double tranchant : la construction stimule le développement de la région, mais en même temps l'absence de contrôle et de planification de la part des autorités publiques (centrales et locales) fait que la construction aléatoire dans la plaine réduit les surfaces agricoles utiles. D'autre part, la reprise s'est manifestée par une augmentation de l'investissement dans le secteur agroalimentaire, notamment la production viti-vinicole, qui constitue le sujet de notre thèse.

Depuis 2013, la Bekaa est divisée administrativement en deux gouvernorats : la Bekaa stricto sensu regroupant trois départements (Bekaa-Ouest, Rachaya et Zahlé) et Baalbak/El-Hermel regroupant deux départements (Baalbak et Hermel). Toutefois, dans la présente thèse nous allons avoir rarement recours à ce découpage administratif pour deux raisons : premièrement, dans notre analyse des conditions de vie et du processus de développement, nous adoptons l'ancien découpage faute de données suffisantes correspondant à la nouvelle organisation. Deuxièmement, dans notre analyse de la filière

vitivinicole nous ne considérons que le territoire regroupant les départements de Baalbak, la Bekaa-Ouest et Zahlé, qui concentrent la totalité de la production vitivinicole dans la plaine de la Bekaa.

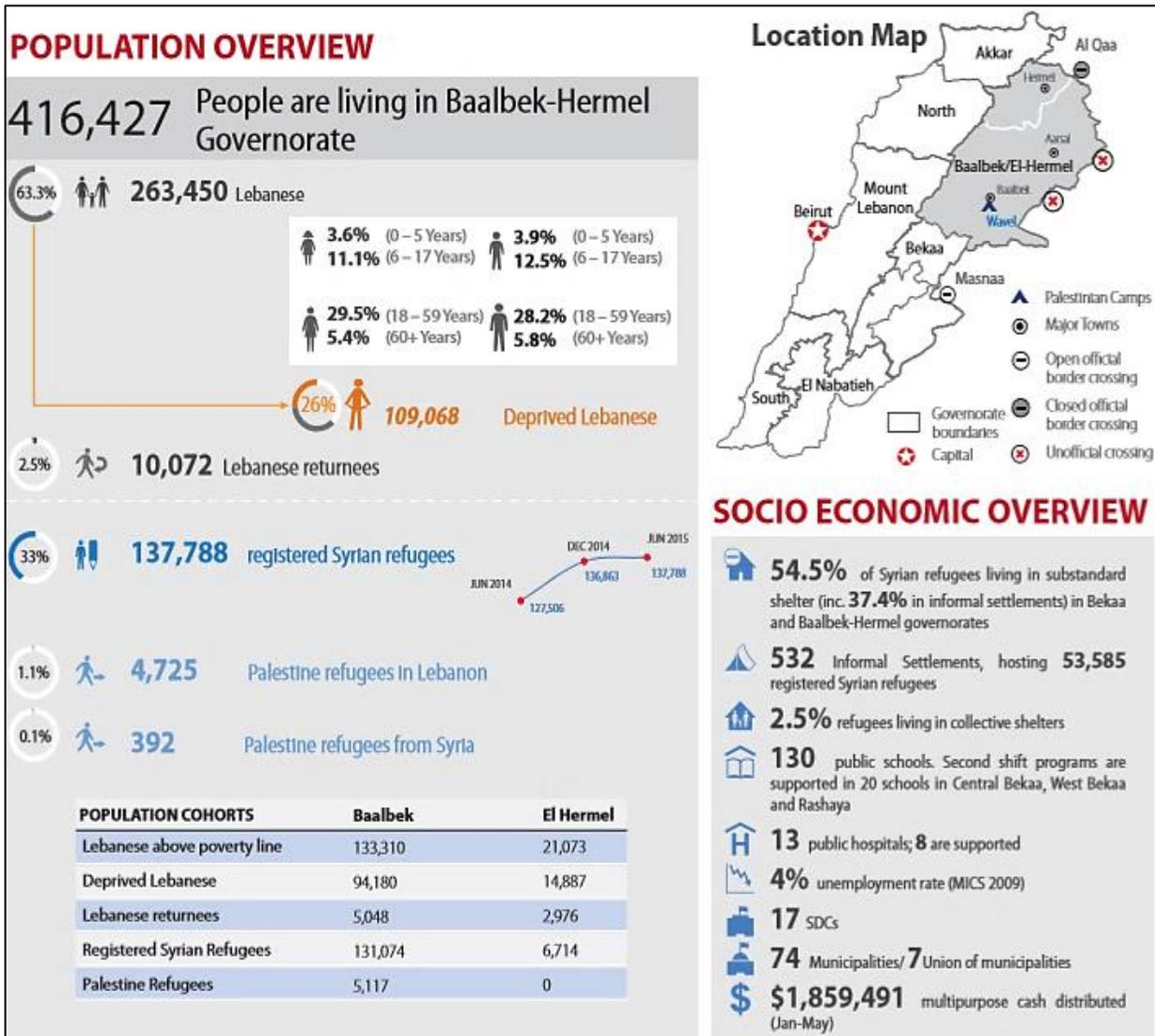
La Bekaa subit depuis toujours les retombées négatives des politiques économiques menées par le gouvernement. Selon un rapport préparé conjointement par le PNUD et le ministère libanais des Affaires Sociales en 2004, environ 40% de la population de la Bekaa vit dans des conditions précaires. Cette précarité est mesurée en termes de qualité de logement, d'accès à l'éducation, de couverture santé, d'emploi, de revenu et de qualité des équipements et des services publics. Depuis 2011 la situation s'aggrave, suite à l'afflux d'immigrés en provenance de la Syrie. Les figures 3 et 4 résument la situation démographique et socio-économique de la région de la Bekaa (en ses deux gouvernorats).

Figure 3 : La situation démographique et socio-économique dans le gouvernorat de la Bekaa (2015)



Source : UNHCR data, Lebanon Bekaa Governorate Profile, 2015

Figure 4 : la situation démographique et socio-économique dans le gouvernorat de Baalbak/El-Hermel (2015)



Source : UNHCR data, Lebanon Baalbek-Hermel Governorate Profile, 2015

Ayant présenté brièvement la situation économique libanaise et ses retombées négatives sur la région de la Bekaa, notre option dans cette thèse est de contrer la pensée traditionnelle du développement économique et social qui considère le développement comme dépendant, soit des politiques macro-économiques de l'État, soit de l'internationalisation déréglée des marchés (niveau macro) ou encore du seul dynamisme des entrepreneurs et des entreprises (niveau micro). À contrario, nous défendons l'hypothèse que, dans un

contexte où le « social » et « l'économique » sont de moins en moins séparés et où la dimension spatiale est devenue plus significative, le territoire (au sens que nous lui donnons, et qui sera développé ultérieurement), constitue un cadre d'analyse adéquat et un outil de développement régional dans un pays en développement comme le Liban (niveau méso). Dans ce cadre, plusieurs questions se posent : En quoi le concept du territoire constitue-t-il un cadre d'analyse adéquat des dynamiques socioéconomiques dans le contexte des pays en développement (PED) ? En quoi l'approche territoriale fournit-elle des outils pertinents pour le développement régional du Liban ? Quel est le rôle des ressources tangibles et intangibles existantes au niveau du territoire dans le processus de développement ?

L'objectif de cette thèse est d'étudier le cas d'une région défavorisée du Liban, la Bekaa, et de révéler ses potentiels et ses ressources endogènes, notamment en matière vitivinicole, susceptibles d'être valorisés dans un projet de développement collectif visant, à renforcer l'identité socioculturelle de la population locale et à aménager le territoire et le cadre de vie.

Malgré les difficultés, la filière vitivinicole connaît une expansion dans cette région depuis quelques décennies, apportant d'importantes modifications au paysage socio-économique et naturel. La vigne n'est pas une découverte récente au Liban. C'est dans les pays du bassin de la méditerranée orientale que la vigne a été domestiquée et que la culture viticole s'est développée il y a plusieurs milliers d'années. L'organisation industrielle de la production vitivinicole trouve ses origines dans le Château Ksara, fondé par les Pères Jésuites en 1857 dans la Bekaa. Après un développement relativement lent pendant environ un siècle, la filière reconnaît un dynamisme spectaculaire après la fin de la guerre civile en 1990. Aujourd'hui la filière regroupe près de quarante producteurs dont la moitié est localisée dans la Bekaa (qui concentre également environ 70% des vignobles). La Bekaa produit les trois quarts de la production nationale de vin dont la moitié est destinée aux marchés étrangers. En outre la filière vitivinicole induit un dynamisme à l'échelle du territoire

concerné qui se traduit par la diversification des activités économiques dans la région. La croissance spectaculaire de l'activité vitivinicole dans la Bekaa, (territoire défavorisé) a stimulé notre curiosité pour aller chercher les facteurs qui sont à l'origine de cette réussite. Ainsi dans la présente thèse nous cherchons à comprendre l'organisation territoriale de l'activité vitivinicole. Quelle est la forme de cette organisation ? Qui sont ses acteurs et quels types de rapports entretiennent-ils entre eux et avec la communauté locale ? Dans quelles mesures cette organisation contribue-t-elle au développement de la Bekaa ?

2. Méthodologie de recherche

Notre thèse cherche à montrer en quoi et comment la valorisation des ressources territoriales dans le cadre de l'activité vitivinicole, peut être une source de développement socioéconomique significative. Pour cela, nous avons eu recours, sur le plan empirique, à plusieurs enquêtes de terrain : une enquête auprès des institutions régulatrices, une autre auprès des acteurs productifs (viticulteurs, vinificateurs, employés) et enfin une troisième auprès des élus locaux au niveau municipal. L'objectif de ces enquêtes réalisées sur une période totale d'environ six mois, répartis entre 2012 et 2013, était de comprendre l'organisation productive de l'activité vitivinicole sur le territoire concerné ; d'étudier de près le rôle des acteurs locaux ; de comprendre le potentiel du territoire ainsi que les défis et les facteurs d'entrave ; de cerner le dynamisme territorial engendré par la filière vitivinicole. Une des difficultés majeures que nous avons rencontrée dans le déroulement des différentes enquêtes consiste dans les réserves des enquêtés quant à la révélation d'informations relatives à leur situation financière et leur niveau de vie.

1. Enquête auprès des institutions régulatrices : cette enquête fut la première à être réalisée et visait la compréhension globale de l'histoire, l'organisation et la répartition de l'activité sur le territoire. De même, visait-elle le repérage des acteurs-clés et de leur emplacement géographique. En outre, cette enquête menée auprès d'un représentant du syndicat des boissons alcoolisées au Liban et le président de l'Union Viticole du Liban

(UVL), cherchait à comprendre le rôle de ces deux institutions dans la promotion de l'activité vitivinicole au Liban. L'enquête a été menée suivant un questionnaire semi-directif dont l'objectif fut, d'une part, la collecte de données ciblées concernant le rôle des deux institutions et, d'autre part, de collecter le plus d'informations possibles susceptibles de nous servir dans la suite de notre recherche.

2. Enquête auprès des acteurs clés de la filière vitivinicole dans la Bekaa : cette enquête a concerné 15 des 20 caves de vinification (producteurs de vin) localisées dans la Bekaa et 74 viticulteurs (cultivateurs de raisin de cuve). Ces acteurs sont repartis sur trois départements distincts : Baalbek, la Bekaa-Ouest et Zahlé. Outre la collecte d'informations relatives à l'approvisionnement, l'emploi, la production et la commercialisation, cette enquête visait à : appréhender l'organisation productive territoriale de l'activité vitivinicole ; comprendre les rapports qu'entretiennent les acteurs entre eux et avec la communauté locale ; cerner le rôle que joue l'activité vitivinicole dans le développement économique de la Bekaa ; analyser le dynamisme engendré par l'activité ; apprécier le rôle de l'Etat et des institutions publiques présentes au niveau local ; comprendre l'impact du développement de l'activité sur le niveau et la qualité de vie des acteurs.
3. Enquête auprès des maires : cette enquête visait à connaître la nature et l'ampleur de l'intervention des municipalités de la Bekaa dans l'activité vitivinicole ainsi qu'à cerner les rapports qu'entretiennent les municipalités avec les acteurs de la filière.

En outre, la collecte de données empiriques ne s'est pas limitée aux enquêtes de terrain. Nous avons également eu recours aux rapports publiés par les différents ministères (notamment les ministères de l'Agriculture, des Affaires Sociales, de l'Economie, etc.) et des organismes internationaux (notamment la Banque Mondiale, le FMI, la FAO, le PNUD, le UNHCR, etc.). De même, les publications de E. Verdeil (2007, 2016) et des

économistes libanais, notamment B. Labaki (2003), G. Corm (1964, 2005) et Ch. Nahas (2002, 2012), nous ont particulièrement servi dans la collecte de données.

Sur le plan théorique, notre démarche a consisté à réaliser une revue de la littérature économique relative aux questions du développement. Ainsi nous avons effectué un retour sur les origines de l'économie du développement en tant que discipline destinée à l'étude, au-delà de la croissance du PIB, des aspects sociaux et humains de l'économie. Ce travail de recherche nous a permis de cerner deux approches clés qui ont constitué une mutation importante de la pensée sur la problématique du développement : le « *développement endogène* » et « *l'approche territoriale* ». Cette dernière nous a paru particulièrement intéressante étant donné les spécificités de notre terrain de recherche présentées dans la problématique.

Dans notre recherche du concept théorique le plus adapté à notre terrain, nous avons avancé diverses notions et concepts qui nous ont servi dans notre démarche, parmi lesquels nous citons : l'« *atmosphère industrielle* », A. Marshall (1890) ; le « *district industriel* », G. Becattini (1989, 1992) ; la « *spécialisation souple* », M.J. Piore et Ch. Sabel (1984) ; le « *cluster* », M. Porter (1998) ; la « *coopération inter-firmes* », F. Pyke, G. Becattini et W. Sengenberger (1992) ; la « *régulation socio-institutionnelle locale* », M-F. Raveyre et J. Saglio (1984) ; les « *externalités positives* », l'« *action conjointe* » et le « *rendement collectif* », H. Schmitz (1997) et Kh. Nadvi (1999). Ces notions et concepts nous ont mené à développer et d'appliquer sur notre terrain de recherche, le concept de « *système économique territorial* » (SET) élaboré par A. Ferguène en 2015.

L'étude de la pertinence du SET dans le contexte rural de la Bekaa au Liban a nécessité le recours au concept de « *proximité* » élaboré par A. Torre (2000), A. Rallet et A. Torre (2004) et J-B. Zimmermann (2008).

Dans notre démarche de quantification du développement généré par le SET vitivinicole de la Bekaa, nous avons eu recours à l'approche « *filière* » telle qu'elle est présentée par Ph. Hugon (1988). Finalement la notion de « *gouvernance territoriale* » développée par F. Leloup, L. Moyart, et B. Pecqueur (2005) a constitué l'axe principal de nos recommandations.

3. Plan de thèse

Cette thèse est structurée suivant un plan en deux grandes parties de trois chapitres chacune. Dans la première partie nous nous efforçons de montrer les limites de l'approche descendante du développement économique au Liban et simultanément nous présentons l'approche territoriale comme alternative, en avançant le concept de système économique territorial (SET) comme modèle de territorialisation de l'activité économique.

- Dans un premier chapitre nous mettons l'accent sur la structure fragile et déséquilibrée de l'économie libanaise qui génère des disparités sociales, sectorielles et spatiales. Dans ce contexte nous avons à cœur d'éclairer les origines historiques et géographiques des disparités régionales ainsi que les retombées sociales de celles-ci. En outre nous dressons le bilan des politiques macroéconomiques de développement menées par les gouvernements successifs au Liban depuis sa création en 1920 jusqu'à nos jours en montrant leurs limites.
- Dans le deuxième chapitre nous nous concentrons sur notre terrain de recherche, la Bekaa. Nous exposons en détails les caractéristiques de ce territoire et son potentiel économique. De même nous dressons un panorama des conditions précaires de vie dans cette région périphérique du pays.
- Dans le troisième chapitre, nous présentons l'approche du développement par le bas qui a donné lieu à diverses conceptualisations (développement endogène, développement à l'échelle locale, etc.). Avec cette formulation nous mettons l'accent sur l'intégration de la dimension spatiale dans l'analyse économique et la territorialisation de l'activité. Dans la continuité de cette analyse nous introduisons le concept de SET, qui est centré sur un cluster d'entreprises sur un espace de proximité, entretenant avec la communauté locale des relations diverses. Le SET peut être

appréhendé à travers trois notions : la spécialisation souple, la coopération inter-firmes et la régulation socio-institutionnelle locale. En outre, il couvre deux dynamiques : une dynamique technico-économique de production et une dynamique socio-institutionnelle de régulation.

Dans la deuxième partie de la thèse tout notre effort vise à montrer en quoi et comment le SET vitivinicole de la Bekaa constitue un cadre approprié d'organisation des acteurs de cette filière et comme tel, contribue fortement à un développement économique prometteur de cette région du Liban.

- Dans le quatrième chapitre, nous essayons d'établir la pertinence de l'approche par le SET dans le contexte rural du Liban. Pour le faire, nous avançons le concept de proximité en tant que concept qui permet d'éclairer la situation actuelle de secteur agricole au Liban en général et dans la Bekaa en particulier. En outre, pour valider notre démarche, nous effectuons une application directe du concept de SET sur l'activité vitivinicole dans la Bekaa en montrant en quoi la spécialisation souple constitue une caractéristique majeure du mode de production en son sein. Nous réalisons également une étude comparative entre le cluster vitivinicole de la Bekaa et celui de la Californie présenté par M. Porter (1998). En outre, nous mettons l'accent sur la coopération interacteurs clés et sur le mode de régulation socio-institutionnelle locale qui peut différer d'un département à l'autre au sein du territoire et selon les acteurs concernés.
- Dans le cinquième chapitre, nous réalisons une analyse dynamique du territoire pour étudier sa construction à travers le temps. Nous poursuivons cette analyse par une présentation de l'organisation globale de la filière vitivinicole dans la Bekaa, des acteurs et de leurs rôles respectifs, des modes de production, d'exploitation et de commercialisation qu'ils adoptent. Nous analysons également les rapports qu'entretiennent les acteurs avec l'Etat et les instances publiques locales.

- Dans le sixième et dernier chapitre, nous cherchons à analyser le dynamisme socioéconomique du SET vitivinicole de la Bekaa, ses facteurs endogènes (division territoriale du travail, sentiment d'appartenance, diversification de l'activité, etc.) et son ouverture externe, nationale et internationale, particulièrement enrichissante. Nous proposons également des pistes de mesure quantitative du développement territorial engendré par le SET. Enfin, nous mettons l'accent sur les défis auxquels est confronté le SET vitivinicole de la Bekaa et nous proposons des pistes plausibles pour y faire face. Nos propositions sont principalement axées sur une démarche en termes de gouvernance territoriale.

**PREMIERE PARTIE. DEVELOPPEMENT PAR LE
BAS VERSUS DEVELOPPEMENT PAR LE HAUT**

Dans cette première partie nous défendons l'hypothèse que dans un pays du Sud comme le Liban, les politiques économiques descendantes ne sont pas en mesure d'apporter des solutions à la problématique du développement du pays. Le Liban regroupe plusieurs caractéristiques mettant en évidence ses problèmes de développement : disparités régionales, sociales et sectorielles ; fracture centre/périphérie en termes de développement; précarité des conditions de vie d'une partie importante de la population ; conflits politiques et sociaux ; etc. À notre avis l'économie libanaise souffre d'une anomalie structurelle responsable des multiples clivages qui mettent à la marge une grande partie de la population, induisant ainsi de nombreux problèmes tels que l'exode rural, l'émigration, la pauvreté, le recours aux activités illicites, les conflits armés, etc. La Bekaa, notre territoire de recherche est une région agricole périphérique du Liban qui subit depuis toujours les retombées négatives de la structure et des politiques économiques des gouvernements successifs du pays.

Nous avançons également dans cette partie une deuxième hypothèse qui consiste à considérer qu'une action ascendante menée par les acteurs locaux au niveau territorial est susceptible d'être plus efficace dans le domaine du développement économique. Le « développement territorial » apparaît donc comme une approche plus adaptée au contexte libanais, surtout dans des zones rurales telles que la Bekaa. Ainsi nous avançons le concept de système économique territorial qui représente une organisation productive génératrice de développement au plus près des acteurs concernés.

PREMIER CHAPITRE. Les limites des politiques macroéconomiques de développement au Liban

« Il n'est guère aisé de donner un aperçu objectif et exhaustif de l'économie libanaise. Le Liban, en effet, est l'objet de nombreux clichés, politiques autant qu'économiques » (Corm 2005, 1).

Le Liban donne souvent l'image d'une économie saine et prospère. Certains indicateurs économiques confirment cette représentation : un PIB par habitant de 10.655 \$US (FMI, 2013) et un IDH de 0.76 (PNUD, 2013). Or, cette image est loin de la réalité puisque le quart de la population vit sous le seuil de la pauvreté normale, incapable d'assurer le minimum vital. Le système économique libanais fondé essentiellement sur les services bancaires et touristiques, privilégie certaines régions au détriment des autres tout en creusant l'écart entre les différentes couches sociales. Le pays qui regroupe des milliardaires dont les noms figurent annuellement dans les listes du magazine Forbes des personnes les plus riches au monde, abrite près d'un million de personnes vivant avec moins de 4 dollars américains par jour. Les politiques économiques des gouvernements successifs depuis l'indépendance (1943) ont négligé les secteurs primaire et secondaire de sorte que la balance commerciale du pays demeure déficitaire depuis toujours, et ce déficit ne cesse d'augmenter. La facture de la reconstruction du pays après la guerre civile en 1990 fut trop élevée accumulant une dette publique atteignant les 145.7% du PIB en 2014 selon les chiffres de la Banque Mondiale (Banque Mondiale 2015, 4) .

« ... *Le contraste entre l'image très positive de l'économie libanaise et sa réalité n'est pas tout à fait nouveau. [...] Dès les années cinquante du siècle dernier, de nombreux experts avaient souligné le caractère fragile de l'économie libanaise, trop dépendante du secteur des services et dont le déficit des comptes extérieurs se creusait de plus en plus*» (Corm 2005, 2). En effet la fragilité de l'économie libanaise émane d'une part, de la position géopolitique du pays situé dans une zone de conflit mettant en péril l'axe central de sa structure, le secteur tertiaire. D'autre part, la stabilité de l'économie libanaise ne peut être assise ni sur un appareil productif solide ni sur une dotation en ressources naturelles abondantes. En fait, la stabilité relative de l'économie libanaise tient à certains facteurs : notamment l'abondance de main d'œuvre à bon marché (palestinienne et syrienne), l'attraction exercée sur les capitaux provenant des pays voisins grâce au secret bancaire et finalement l'émigration de la main d'œuvre libanaise (notamment vers l'Amérique latine, l'Afrique et l'Europe) qui alimente des transferts de revenus en progression constante vers le Liban.

Compte tenu de la problématique formulée en l'introduction, il est utile dans un premier temps de procéder à une présentation de l'état d'ensemble de l'économie libanaise et de cerner ses retombées négatives sur les différentes composantes du pays. Ainsi ce premier chapitre sera consacré à l'étude de la structure de l'économie libanaise dans un premier temps. Dans un deuxième temps nous montrerons les limites des politiques étatiques visant le développement, lorsqu'elles existent.

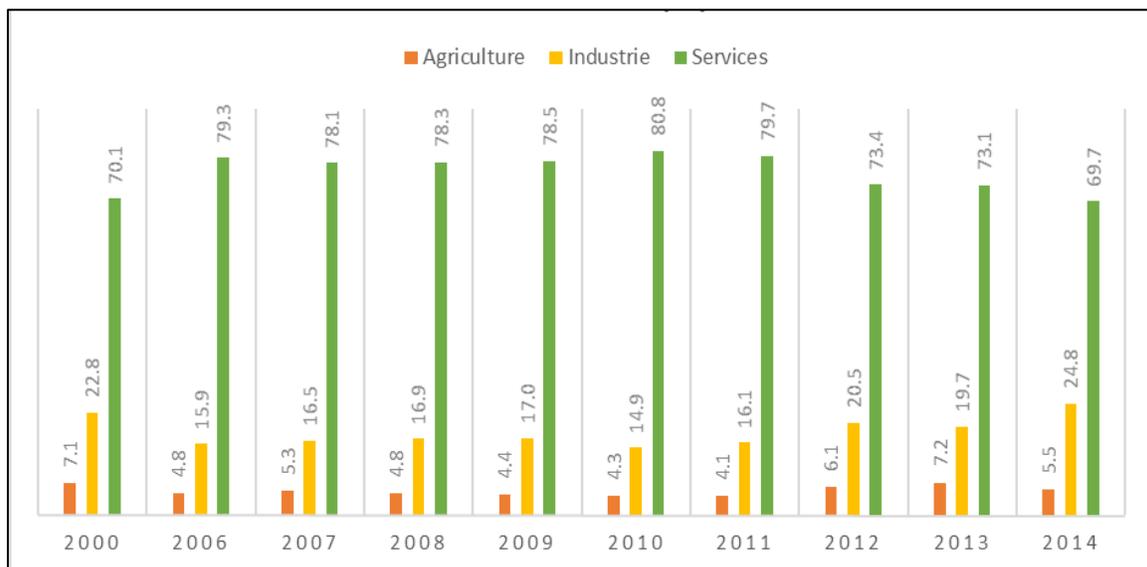
I. L'économie libanaise : une structure génératrice de disparités et de déséquilibres

Depuis les années 1920 jusqu'à aujourd'hui, l'économie libanaise se caractérise par un déséquilibre structurel profond au profit du secteur des services et au détriment des secteurs primaire et secondaire, induisant des disparités sociales et régionales croissantes, qui divisent le pays en « centre » (Beyrouth et Mont-Liban) et périphérie (le reste du Liban).

1.1. Le déséquilibre macroéconomique structurel

Le déséquilibre structurel se manifeste concrètement par la part de chacun des secteurs dans le PIB du pays. La part des services (marchands et non marchands) oscille entre 69% et 80% sur la période allant de 1994 à 2013 alors que celle de l'agriculture et de l'élevage ne dépasse pas les 7.5% sur la même période (figure 5). Il en résulte une croissance économique instable et fortement corrélée aux fluctuations politiques et sécuritaires pas seulement du Liban mais également de toute la région du Moyen Orient (figure 6). Le solde déficitaire de la balance commerciale qui perdure depuis des décennies, est un autre indice du déséquilibre reflétant l'inefficacité de l'appareil productif du pays et la faiblesse de la compétitivité de la production nationale (figure 7).

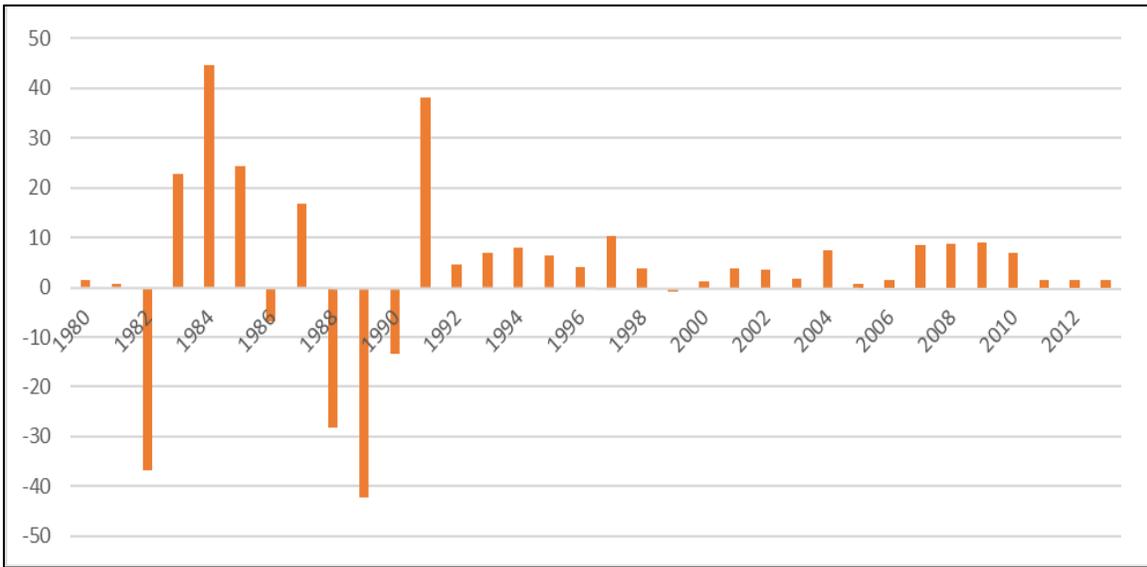
Figure 5 : Part des secteurs d'activité dans le PIB entre 2000 et 2014 (%)



Source : World Bank national accounts data, and OECD National Accounts data files²

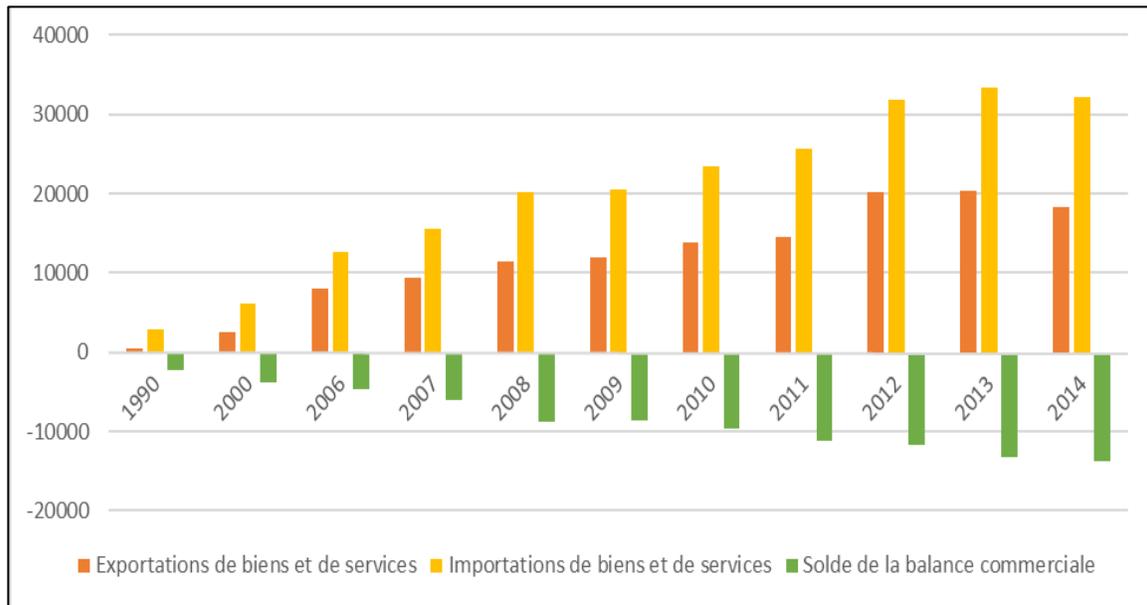
² <http://databank.banquemonde.org/data/reports.aspx?source=2&country=LBN&series=&period=#>

Figure 6 : Croissance du PIB au Liban entre 1980 et 2013 (%)



Source : World Bank national accounts data, and OECD National Accounts data files³

Figure 7 : Balance commerciale entre 1990 et 2014 (millions de USD courant)



Source : World Bank national accounts data, and OECD National Accounts data files⁴

³ <http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=2&country=LBN&series=&period=#>

⁴ <http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=2&country=LBN&series=&period=#>

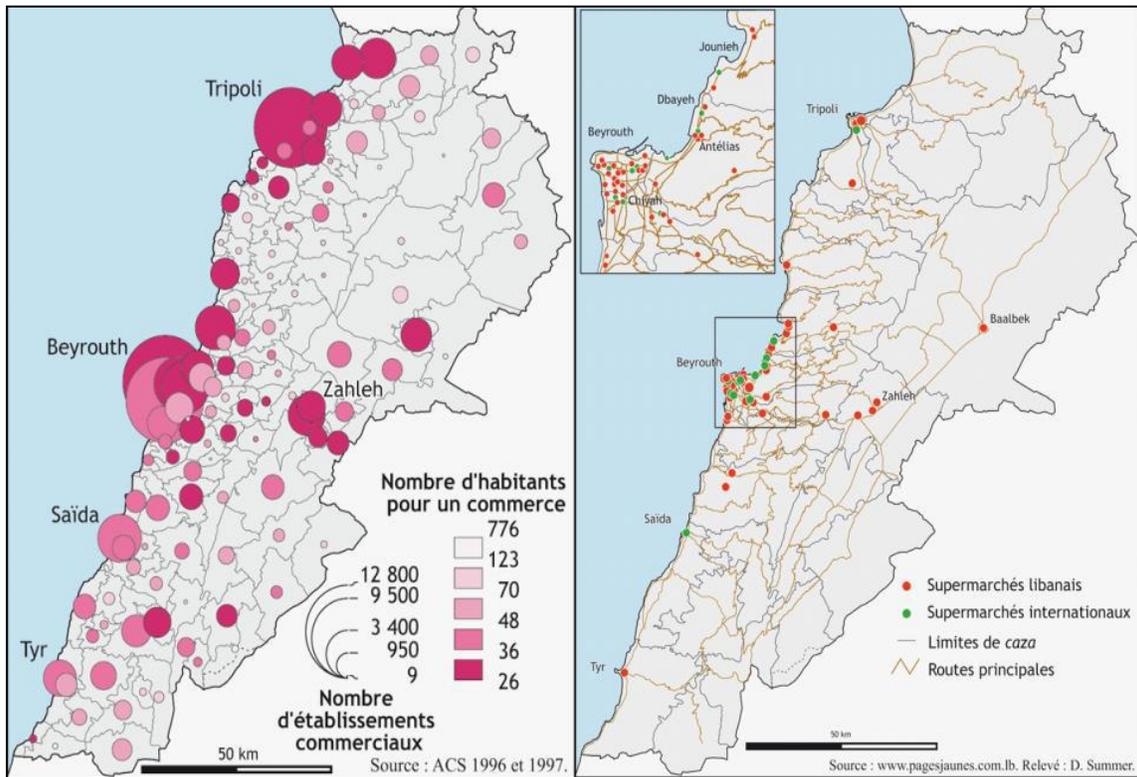
1.2. Les disparités régionales et sociales

Compte tenu de la répartition géographique des activités économiques, le déséquilibre structurel de l'économie libanaise se traduit par des disparités régionales. La concentration des activités du secteur tertiaire dans Beyrouth et le Mont-Liban contribue au développement de ces deux régions. Alors que le retard des zones périphériques peut être attribué en grande partie à leur vocation agricole. Toutefois ces disparités ne sont pas tout à fait récentes mais elles trouvent leurs origines dans l'histoire politique, sociale et économique du Liban.

I.2.1. La géographie économique : facteur de disparités régionales

La figure 8 représente la concentration des activités commerciales dans le centre du Liban. Parallèlement nous pouvons remarquer sur cette figure, la prédominance du commerce dans les milieux urbains tels que Beyrouth, Tripoli et Zahleh. Ainsi le commerce, porteur de valeur ajoutée, contribue par l'intermédiaire des revenus qu'il engendre et les emplois qu'il crée au développement des régions centrales du Liban et les zones urbaines des différents gouvernorats.

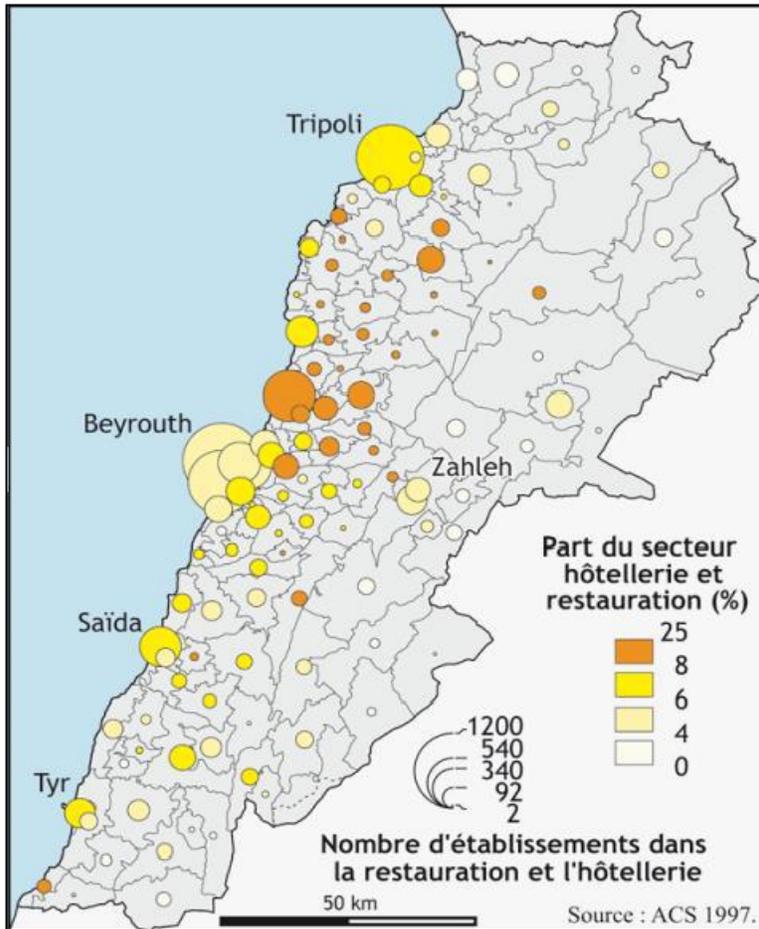
Figure 8 : La distribution du commerce sur le territoire Libanais (2007)



Source : Atlas du Liban, 2007, chapitre 5

La figure 9 montre la concentration des activités touristiques (hôtels et restaurants) dans Beyrouth et le Mont-Liban et leur quasi-absence dans les zones périphériques à l'exception de Tripoli dans le Liban-Nord.

Figure 9 : La distribution des activités touristiques au Liban

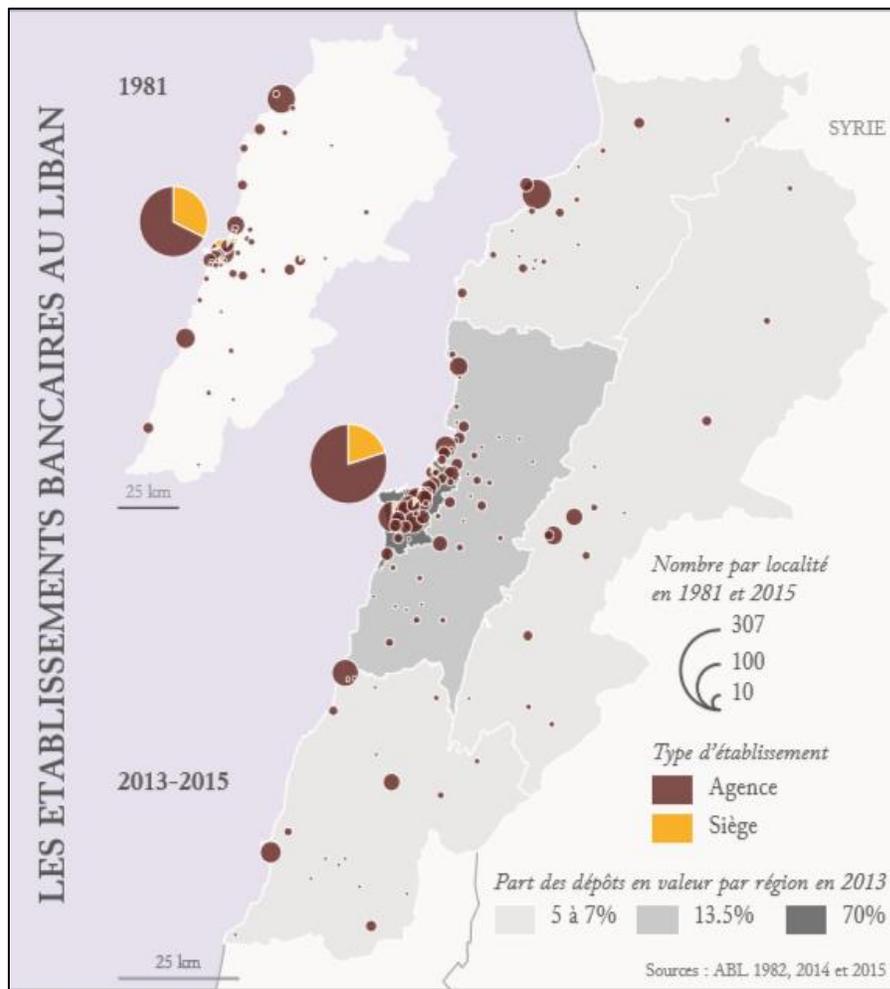


Source : Atlas du Liban, 2007, Chapitre 5

Quant au secteur bancaire, le nombre des branches de banque était 424 en 1981 dont 39% se concentraient à Beyrouth et 22% dans sa banlieue. En 2014 le nombre de branches de banque atteint 964 dont 25% à Beyrouth et 27% dans sa banlieue⁵ (figure 10). La croissance exponentielle du secteur bancaire et sa concentration géographique dans Beyrouth et sa banlieue confirment l'orientation des politiques macroéconomiques vers le secteur tertiaire. Cette orientation peut s'expliquer par la composition de l'actionnariat et des conseils d'administration des banques qui met en évidence la collusion des élites politico-économiques (figure 11).

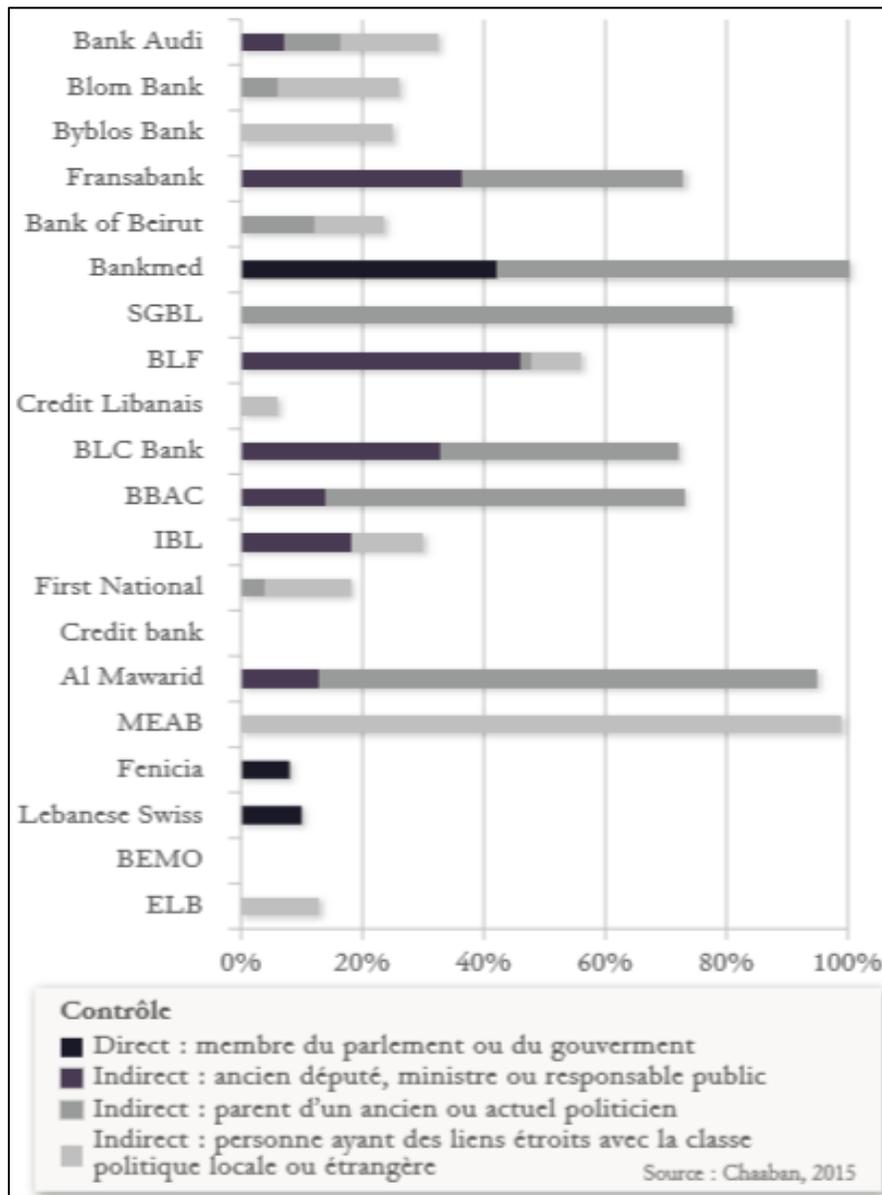
⁵ Atlas 2016, p. 41

Figure 10 : Évolution du réseau bancaire au Liban 1981-2015



Source : Verdeil et al. 2016, 41

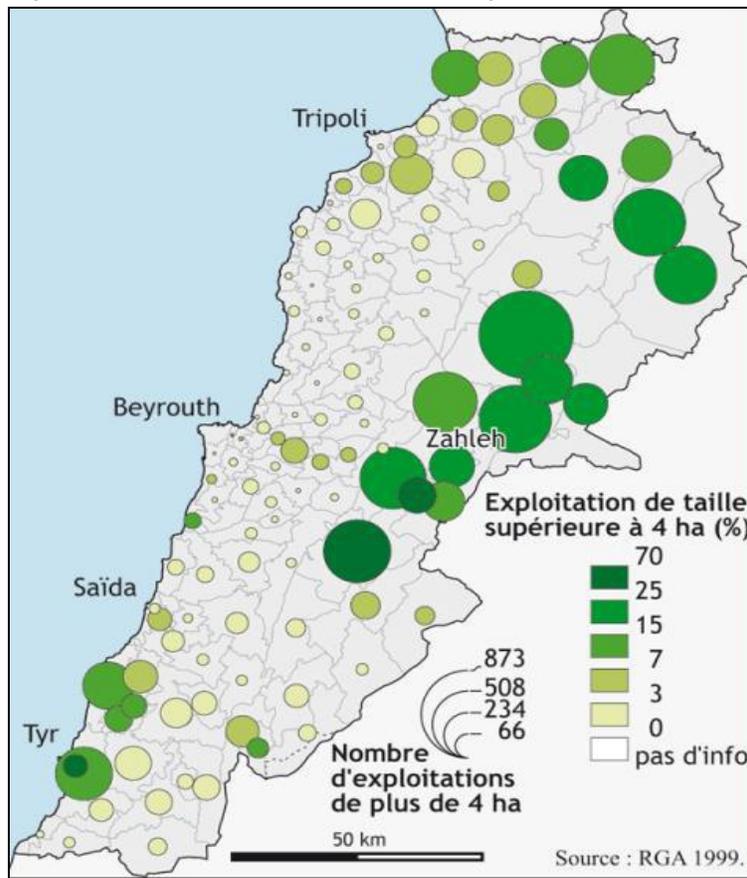
Figure 11 : Le contrôle du capital des banques libanaises par la classe politique



Source : Verdeil et al. 2016, 27

Par contre la figure 12 montre la prédominance des activités agricoles dans la Bekaa, le Liban-Nord et le Liban-Sud. Ce secteur est complètement négligé par l'Etat et sa part du budget national ne dépasse que rarement les 1%.

Figure 12 : La distribution des activités agricoles sur le territoire national libanais



Source : Atlas du Liban, 2007, Chapitre 5

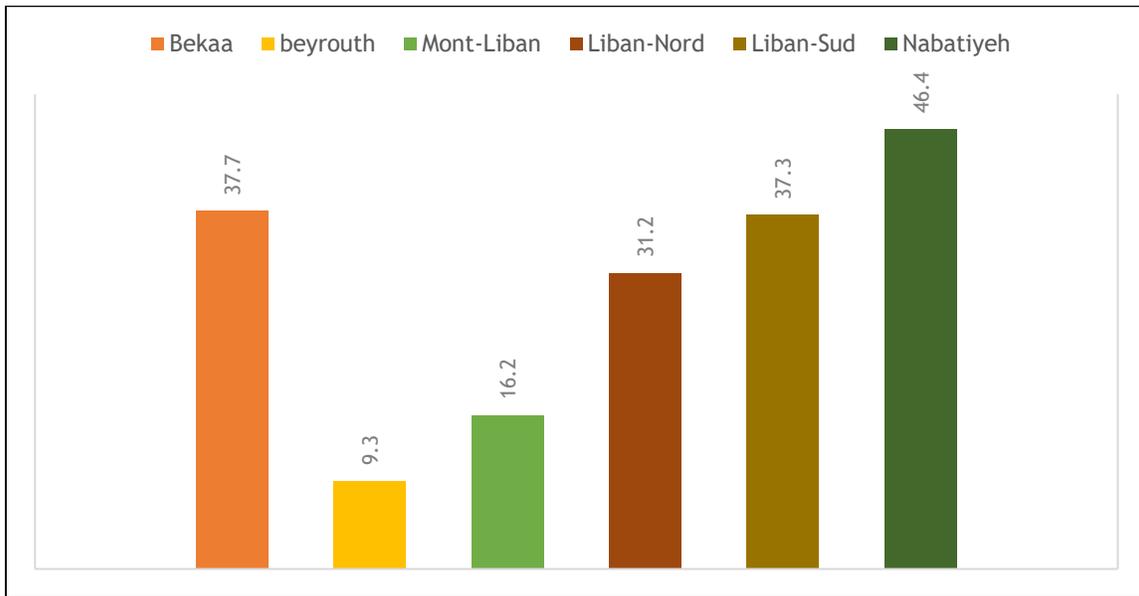
I.2.2. Les retombées sociales des inégalités régionales

Selon les chiffres du PNUD, en 2005, 28.5% de la population libanaise vivait dans des conditions de pauvreté dont, 8% dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire dans l'incapacité de satisfaire les besoins d'alimentation de base avec un revenu inférieur à 2.4 \$US par individu et par jour et 20.5% vivait dans des conditions de pauvreté normale (4 \$US par individu et par jour). Toutefois cette pauvreté est différenciée selon les différents gouvernorats du pays. L'extrême pauvreté est relativement faible à Beyrouth ne dépassant pas 2% de la population. Les données sont presque pareilles au Mont-Liban et à Nabatiyeh (entre 2% et 5%), alors qu'à la Bekaa et au Sud les chiffres sont bien plus élevés atteignant 12% de la population. Le pourcentage de la population vivant dans des conditions d'extrême pauvreté

le plus élevé est au Nord où il touche 17% de la population locale. De même en termes de consommation et de dépenses, les gouvernorats du Sud, du Nord et de la Bekaa ont un niveau de consommation réel annuel per capita inférieur à la moyenne nationale (2.623 \$ US) alors qu'à Beyrouth il dépasse d'une fois et demie cette moyenne (PNUD 2007, 12).

En termes de précarité des conditions de vie, la figure 13 met en évidence les disparités régionales. Selon l'indice global de précarité défini par le PNUD et combinant différents paramètres (le logement, l'éducation, l'accès aux services de base (eau et assainissement) et le revenu), le nombre des ménages vivant dans des conditions précaires ne dépasse pas les 16.2% dans les régions centrales alors qu'il atteint 46.4% des ménages dans les régions périphériques.

Figure 13 : Pourcentage des ménages défavorisés par gouvernorat, selon l'indice global de précarité des conditions de vie (2004)



Source : UNDP/MOSA, Development of mapping of living in Lebanon 1995 – 2004, p.33

I.2.3. Les origines historiques des disparités au Liban

Mise à part la distribution géographique des activités économiques, les disparités régionales et sociales au Liban trouvent leurs origines dans l'histoire lointaine du pays. Un bref retour sur cette histoire met en évidence l'évolution des disparités régionales.

i. Le Mont-Liban : éducation précoce et abolition du féodalisme

L'éducation a joué un rôle crucial dans le développement de certaines régions du Liban. L'instruction précoce des jeunes maronites du Mont-Liban à l'Ecole Maronite de Rome (fondée en 1584) était un facteur contribuant au développement de cette région. De même sous le règne de l'empire Ottoman (1516 – 1918), le Mont-Liban jouissait d'une certaine autonomie permettant son décollage bien avant le reste du pays. De plus la forte croissance démographique au Mont-Liban fut remarquable durant le dix-huitième siècle ce qui a favorisé le développement de l'agriculture en terrasse et l'aménagement du territoire. Finalement, l'arrivée des missions chrétiennes, au dix-neuvième siècle, a contribué à la diffusion précoce de l'éducation dans le Mont-Liban, ce qui n'était pas le cas dans la périphérie (Blanc 2006, 122).

Bien que la diffusion de l'éducation au Mont-Liban ait favorisé son développement, les mentalités ne sont pas moins restées traditionnelles, notamment en matière de gouvernance. Or comme l'écrivit feu François Perroux, « *le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître durablement son produit réel global* » (Perroux 1966, 240). La survivance du système féodal dans le Mont-Liban a pesé sur la justice sociale et la distribution équitable des revenus. Ainsi la révolte des paysans en 1858, initiée par Tanios Chahine, ne fut autre que la manifestation de leur mécontentement vis-à-vis du système qui ponctionne leur produit et les marginalise. Il en a résulté une distribution relativement plus juste des revenus accompagnée d'une réduction des prélèvements fiscaux au profit des paysans du Mont-Liban, ce qui n'était pas le cas dans les autres régions où le féodalisme a été maintenu plus longtemps. Dans la Bekaa, le Nord et le Sud, l'empire Ottoman a imposé des réformes

foncières autorisant l'appropriation des terres. Or ces mesures se sont avérées être au profit des grands notaires de Beyrouth et du Mont-Liban qui ont mis la main sur de larges superficies de terres, au lieu de permettre aux paysans de s'approprier les terrains qu'ils cultivent. L'expression la plus explicite décrivant les finalités des réformes ottomanes, est celle de Jacques Weulersse: « *qui cultive ne possède pas et qui possède ne cultive pas* » (Weulersse 1946, 96).

ii. *L'essor de Beyrouth*

Outre le Mont-Liban, Beyrouth a connu un réel essor à partir de 1857 grâce à la mise en exploitation de la route la reliant à Damas suivie de la voie ferrée quelques années plus tard. Ainsi Beyrouth est devenue rapidement le pivot des échanges commerciaux entre les deux côtes de la méditerranée. L'empire Ottoman a renforcé davantage le statut politico-administratif de Beyrouth en la désignant capitale de la province s'étendant de Lattaquié en Syrie jusqu'à Naplouse en Palestine en 1888. Sous le mandat français, et suite à la création du Grand Liban en 1920, Beyrouth est érigée en capitale de la nouvelle nation et centre du commerce au Proche-Orient.

Après avoir mentionné quelques faits historiques qui ont joué un rôle dans le creusement des disparités régionales au Liban, voyons à présent dans quelles mesures la présence du mandataire français et les politiques étatiques postindépendance ont aggravé les clivages économiques, sociaux et spatiaux au sein du pays.

II. Le bilan des politiques étatiques de développement au Liban

Bien que la notion de « *développement équilibré* » figure depuis toujours dans les discours officiels libanais, il y a un énorme décalage entre ces discours et les faits. A l'exception du mandat du président Fouad Chéhab (1958 – 1964), aucun gouvernement n'a inscrit dans les objectifs prioritaires de sa politique un vrai plan de développement économique visant

la réduction des inégalités régionales et sociales. Le fruit de cette approche de la gouvernance politico-économique, est un ensemble de profonds clivages : « *clivages confessionnels, entre chrétiens et musulmans, [...] ; entre riches et pauvres, entre ceux qui bénéficiaient de la prospérité libanaise et ceux qui en profitaient peu ou prou ; entre couches modernes et couches traditionnelles de la société ; entre le monde urbain et le monde rural, en particulier celui des périphéries du pays* » (Verdeil 2002, 216).

Dans cette deuxième partie nous évoquerons l'inefficacité des tentatives gouvernementales de développement, à supposer qu'elles soient réelles, en mettant l'accent sur les apports de la mission IRFED. Pour ce faire, nous suivrons un ordre chronologique allant de l'époque du mandat français (1918 - 1943) jusqu'à nos jours. Nous évoquerons également les théories économiques qui sous-tendaient les politiques étatiques.

II.1. Le mandat français 1918 – 1943

Avec l'arrivée des troupes françaises, les traits de l'époque mandataire commencent à se tracer. Au niveau monétaire et fiscal plusieurs mesures ont été prises, notamment l'augmentation des impôts, l'instauration des barrières douanières et la parité de la livre libano-syrienne avec le franc français. Cette dernière mesure a exposé la monnaie libano-syrienne à l'instabilité et aux fluctuations de la monnaie française qui ont suivi la Grande Guerre et plus tard la crise économique mondiale de 1929. De même le mandataire a fait payer le prix de la présence et de l'entretien de ses troupes au Levant, aux peuples des pays occupés par l'intermédiaire des prélèvements fiscaux. « *Jusqu'à 70 % des « Intérêts communs⁶ » contribuent aux dépenses civiles et militaires du mandat, en supplément des crédits alloués par le gouvernement français à la présence civile et militaire au Levant ... En effet le pouvoir mandataire, au lieu de stimuler le développement économique local, concentre son effort à minimiser les coûts de l'occupation en ne faisant place à aucun*

⁶ Puisque la Syrie et le Liban étaient tous les deux sous le mandat français comme étant une même entité, plusieurs organismes de services publics étaient unifiés, notamment les douanes, gendarme, école militaire, la régie du tabac et la monnaie.

investissement public adéquat susceptible de renflouer au moins les secteurs privés agricoles et industriels, qui luttent contre le marasme économique » (Al-Saleh 2013, 147). En outre le Liban et la Syrie ont dû payer leur part des dettes ottomanes que les Turcs ont refusé de rembourser.

Au niveau des politiques industrielles, l'époque mandataire a été marquée par la dégradation, voire même la disparition de la filature de soie, une des plus importantes activités industrielles du Mont-Liban. « *En 1931, les fabriques locales subissent fortement les effets de la crise économique à l'étranger et la dévaluation de certaines monnaies, en particulier de la livre sterling, ce qui favorise l'importation en Syrie et au Liban des fils et des cotonnades britanniques. De plus, les soieries japonaises, vendues à un prix extraordinairement bas, inondent le marché syro-libanais et font ainsi concurrence aux produits similaires locaux » (Al-Saleh 2013, 149).*

Quant aux politiques agricoles, sous le mandat français aucun grand projet n'est venu renforcer les potentialités économiques du pays et son agriculture fut négligée.

Ainsi l'époque mandataire était loin d'être marquée par les égalités régionales et sectorielles avec une économie axée sur le secteur tertiaire au détriment des secteurs primaires et secondaires. A l'époque, l'économie libanaise a été essentiellement fondée sur les activités portuaires les plus bénéfiques au mandataire, notamment le commerce et le transit des produits importés (Chidiac 2013, 193). « *La part française dans le port de Beyrouth est de 4.8 millions de francs, soit 80% des participations » (Al-Saleh 2013, 144).*

L'événement économique le plus marquant de l'époque mandataire fut les négociations concernant la séparation des « intérêts communs » syro-libanais. Ces négociations étaient d'une importance cruciale puisqu'elles ont mis l'accent sur l'orientation déjà divergente des économies des deux jeunes « nations ». Pendant que la Syrie privilégiait les secteurs primaire et secondaire à travers une politique économique protectionniste, le Liban a choisi

de centrer son économie sur le secteur tertiaire suivant une politique économique libérale orientée vers l'occident. La rupture des intérêts communs des deux pays fut définitive le 15 mars 1950. Cette rupture a eu des retombées négatives sur l'agriculture et l'industrie libanaises. Comme le dit Pierre Blanc, « *...la décision de rompre l'Union douanière et monétaire avec la Syrie, s'avère préjudiciable aux secteurs productifs [du Liban]. A rebours de la théorie de List sur la protection des industries naissantes, cette décision qui se traduit par une diminution des taxes douanières, alors que la Syrie les maintient pour protéger ses secteurs productifs, contribue en effet à obérer le développement d'une industrie qui mériterait une protection provisoire, au moins le temps de voir ce secteur gagner en compétitivité. Il en va de même pour l'agriculture qui est un secteur par essence très fragilisé par des politiques libérales* » (Blanc 2006, 122).

Encadré 1. Liban : la jeune nation

Le Liban obtient son indépendance en 1943. Ses frontières artificielles furent dessinées par le mandataire délimitant un territoire « national » de 10.452 km² allant du village de Nakoura à la frontière palestinienne au sud jusqu'au fleuve Eleuthère (Nahr el-Kabir al Janoubi) à la frontière syrienne au nord. Le régime politique mis en place suite à la création de la nouvelle entité politique du Liban, fut un régime particulier de « démocratie conventionnelle » assurant un certain consensus entre les différentes confessions constituant le tissu social du pays. Notons ici que dès sa création, la structure politique, économique, sociale, institutionnelle et culturelle du Liban, peut en quelque sorte être à l'origine des déséquilibres et des disparités sur tous les plans. Le Liban n'a pas réussi jusqu'à présent à instaurer une cohésion sociale entre ses composantes confessionnelles, politiques et sociales ni à affirmer une identité nationale commune. Par conséquent, le Liban a dû faire face à des conflits armés répétitifs tout au long de son histoire contemporaine, allant de la mini-guerre civile de 1958 entre les libéraux pro-américains et les nationalistes arabes pro-Nasser, en passant par les quinze années de guerre civile (1975 – 1990), aux conflits politiques qui bloquent le pays depuis 2005. Nous reprenons à cet égard le constat de Keith Griffin (1989) sur les jeunes nations d'après la Seconde Guerre mondiale : « *Les entités politiques que nous voyons aujourd'hui dans le Tiers-Monde sont souvent des constructions artificielles qui sont le legs des anciennes puissances coloniales défaites. Ces nations nouvelles sont faiblement intégrées, leurs frontières ne sont pas rationnelles et elles manquent de cohésion culturelle. D'où leur propension à la violence, aux conflits civils et internationaux* » (Griffin 1989, 36).

Dans ce contexte, il nous semble utile de signaler, sans développer, la différence structurelle entre le modèle des Etats-Nations occidentaux et ceux des nouvelles « nations » artificiellement créés par les colonisateurs. Les Etats-Nations européens, à titre d'exemple, furent le fruit d'un long processus d'intégration et de cohésion sociale des populations dans lequel fut développé un sentiment fort d'appartenance nationale. Ce processus n'était pas exempt de troubles et de violence mais l'émergence de ces nations fut l'expression d'une volonté commune de leurs peuples. Les structures politiques et sociales ainsi que les systèmes économiques des nations occidentales sont en harmonie avec cette lente évolution et relativement à la hauteur des attentes des populations. Par contre les nouvelles « nations », anciennes colonies, sont des constructions artificielles sur le plan de leurs frontières et leur structure économique et politique donnant lieu à des instabilités et des bouleversements. Les coups d'Etat, les guerres civiles, les conflits politiques ainsi que les inégalités sociales et spatiales sont les caractéristiques majeures de ces « nations » depuis leurs indépendances respectives. « *Indépendamment de la désintégration et de l'hétérogénéité culturelles, se pose le problème de la violence structurelle qui caractérise bon nombre des pays du Tiers-Monde. Cette situation est à l'opposé de la liberté politique et de la justice sociale, et elle découle souvent d'une répartition très inégale de la richesse, du revenu, du pouvoir politique, des droits civiques et du statut social* » (Griffin 1989, 38).

Nous avons ouvert cette parenthèse ici juste pour dire que tout ne peut pas être universalisable. Les structures politiques et les modèles économiques ne peuvent être qu'endogènes dans le sens où ils sont (ou doivent être) le fruit de l'évolution des populations concernées et doivent satisfaire leurs aspirations. Si l'élaboration d'un modèle pareil est loin d'être évidente à l'heure actuelle au Liban, tout modèle « étranger » importé doit faire l'objet d'une adaptation au contexte local.

II.2. Les tentatives de développement par la planification étatique 1952 – 1974

Dès la rupture des intérêts communs entre le Liban et la Syrie en 1950, la vocation tertiaire de l'économie libanaise fut affirmée. Durant le mandat du président Bechara Khoury (1943 – 1952), le Liban était « une « république marchande » où beaucoup de dirigeants politiques, vrais chantres du laisser-faire, prônent une idéologie fondée sur la vocation tertiaire d'un Liban qui doit devenir ainsi la plaque tournante incontournable du commerce méditerranéen » (Blanc 2006, 122).

Durant les années cinquante du siècle dernier, les projets de planification et les politiques étatiques de reconstruction et de développement se sont multipliés dans le monde occidental, notamment en Europe. Paradoxalement, les dirigeants du Liban, promoteurs du libéralisme, n'ont pas tardé à mettre en place des organismes visant la mise en œuvre de politiques de planification et de développement à l'échelle nationale, notamment le Conseil de la Planification et du Développement et le Ministère du Plan. Ceci peut être expliqué par la tradition des libanais qui, importent tout ce qui est à la mode en occident.

II.2.1. **Le Conseil de la Planification et du Développement**

Le 17 février 1953, sous la présidence de Camille Chamoun, le gouvernement libanais a créé par le décret législatif n°32, le Conseil de la Planification et du Développement dont l'objectif était de : faire l'inventaire de toutes les ressources, les besoins et les possibilités du pays et d'élaborer une planification générale et exhaustive pour le développement de la richesse nationale, le relèvement du niveau de vie, ainsi que de présenter les recommandations en vue de parvenir à la mise en application d'une politique économique, financière et sociale cohérente. Selon ce même décret, le conseil avait des compétences qui touchent à tous les aspects économiques et sociaux du pays :

- « *Il élabore les programmes sectoriels (agriculture, industrie, travaux publics, tourisme, etc.) soumis à l'approbation du Conseil des Ministres et transmis à la Chambre.*
- *Il propose au Conseil des Ministres les moyens financiers et techniques de réalisation.*
- *Il donne son avis sur tous les projets qui toucheraient la vie économique, financière et sociale du pays. »*
- *Il étudie les relations économiques, financières et commerciales du Liban avec l'étranger et donne son avis sur les accords conclus dans ce domaine.*
- *Il propose de soumettre certains projets à des experts internationaux.*
- *Il émet les recommandations nécessaires à l'exécution des projets financés par l'assistance technique.*
- *Il surveille l'exécution de tous les projets de développement et se fait adresser par les administrations compétentes des rapports détaillés sur l'exécution. »⁷*

Malgré les compétences reconnues de ses neuf membres - un ministre, quatre directeurs généraux de ministères et quatre experts - le Conseil de la Planification et du Développement était d'emblée condamné à l'échec. En effet le contraste entre l'ampleur de ses attributives et le caractère modeste des moyens financiers et techniques mis à sa disposition a rendu la mission impossible à réaliser. Aucun résultat concret de l'action du Conseil n'a pu être enregistré, mis à part « le Projet Quinquennal de Développement Economique du Liban » élaboré en 1958. Ce projet a envisagé la mise en œuvre d'un cadre institutionnel favorable à la structuration du développement incluant des

⁷ Décret législatif n°32/1953

institutions telles que la Banque Centrale, le Crédit Coopératif, le Crédit à Long Terme, l'Organisation de la Collecte Statistique etc. De même ce projet a-t-il envisagé des programmes de développement agricole et industriel, d'aménagement urbain, de régulation financière et monétaire et d'amélioration de l'administration publique.⁸ Bien que le projet quinquennal ait été freiné par le conflit de 1958, il a servi de référence pour les politiques économiques des années qui vont suivre.

II.2.2. Le Ministère du Plan

Un an après la mise en place du Conseil de la Planification et du Développement, un Ministère du Plan vit le jour grâce au décret législatif n°2 du 30 novembre 1954. Le gouvernement emploie presque les mêmes termes utilisés pour décrire les objectifs du Conseil de la Planification et du Développement pour définir ceux du nouveau ministère : *« Le Ministère du Plan est chargé de l'orientation et de la coordination des travaux d'équipement destiné au développement de l'activité économique et de la richesse nationale, à l'augmentation du revenu national et à l'élévation du niveau de vie de tous les citoyens, conformément à une planification générale globale assurant la meilleure utilisation de toutes les ressources nationales. Le Ministère du Plan est chargé de la surveillance de l'exécution des travaux de la planification générale »* (Corm 1964, 12). En plus de ses objectifs, le ministère semble incarner exactement les mêmes compétences que celles du conseil et les mêmes facteurs d'impuissance.

Bien que la mise en place du Conseil de Planification et de Développement et plus tard du Ministère du Plan était, à l'époque, une démarche avant-gardiste dans la région du Proche-Orient, les réalisations de ces deux organismes n'ont pas été à la hauteur des attentes. Le Ministère du Plan a certes réalisé quelques projets de travaux publics, d'infrastructure et de construction tels que la Cité Sportive de Beyrouth, le Plan de Généralisation des Eaux

⁸ Pour plus de détails sur le projet quinquennal, voir l'annexe, tableau 1.

Potables, le début des travaux hydro-électriques du fleuve Litani etc. De même, il a mis en place un nombre d'organismes de services publics tels que le Service de Reconstruction établi suite au tremblement de terre qui a frappé Beyrouth en 1956, l'Institution de Recherches Agricoles dans la Bekaa, l'Office de l'Electricité et du Transport en Commun de Beyrouth etc. Toutefois les projets réalisés et les institutions mises en place ne correspondent pas tout à fait aux missions dévolues au nouveau ministère. Ils auraient pu être pris en charge par des structures administratives déjà existantes telles que le Ministère des Travaux Publics, de l'Agriculture, de l'Energie ou autres sans avoir recours au nouveau ministère (Corm 1964, 14).

En dehors des aspects techniques, financiers et organisationnels qui ont dû limiter l'efficacité des deux organismes, l'aspect politique a également pesé négativement. Déjà, il n'était pas évident que le président Camille Chamoun, pro-américain et promoteur du libéralisme économique, soit en mesure de mettre en œuvre des démarches interventionnistes telles que la planification. Ainsi l'initiative du président ne fit-elle pas crédible ; elle était condamnée à l'échec dès le départ.

II.2.3. La mission IRFED (1958 – 1964)

On ne peut guère évoquer l'histoire de l'économie libanaise, notamment celle du développement, sans mettre l'accent sur le mandat du président Fouad Chéhab⁹ qui a, en grande partie, mis en place l'infrastructure tant institutionnelle que physique de l'actuel Liban. Bien que le mandat du Général Chéhab fût l'objet de diverses controverses sur le plan politique, son initiative en faveur de la mise en œuvre d'un développement équilibré nous semble intéressante à étudier.

⁹ Fouad Chéhab, né le 19 mars 1902 à Ghazir et mort le 25 avril 1973 à Jounieh, est un homme d'Etat et un militaire libanais, de la famille princière Chéhab, originaire du Mont-Liban, président de la République entre 1958 et 1964, ancien commandant de l'armée libanaise.

Selon Chéhab : « *L'œuvre de développement qui s'accomplit dans les domaines économiques et sociaux vise non seulement à élever le niveau de vie de chacun, mais à fondre tous les Libanais dans le creuset d'une seule société dont l'unité nationale doit être basée, non pas tant sur la coexistence ou l'association des différentes parties de la population, que sur la conviction de faire partie intégralement d'un seul peuple et d'être fidèle à une seule patrie* » (Verdeil 2002, 63). C'est dans cet état d'esprit que le Général Fouad Chéhab a fait appel à des experts étrangers, notamment français, pour mettre en œuvre un projet de développement régional, équilibré intégrant tout le territoire national. 1959 fut l'année des négociations du contrat de coopération internationale entre l'Etat libanais et l'Institut International de Recherche et de Formation, Education et Développement (IRFED) fondée en 1958 par le père Louis-Joseph Lebre¹⁰. Ainsi la mission IRFED – Liban fut le fruit de la rencontre du volontarisme du Général Chéhab et de la philosophie du « *Développement Intégral Harmonisé* » du père Lebre.

A. Le contexte théorique

La lutte pour l'indépendance dans les pays moins développés qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale fut accompagnée par une lutte contre la pauvreté dans ces pays. Toutefois la croissance économique définie comme étant l'« *évolution d'ordre quantitatif*

¹⁰ Louis-Joseph Lebre (1897 – 1966) : né en Bretagne, au Minihic, non loin de Saint-Malo, le 26 juin 1897 dans une famille de forte tradition maritime. Ses études le conduisent à entrer à l'École navale. Il en sort officier de marine et participe à la première guerre mondiale dans les escadres du Liban. Sa vocation religieuse s'affirmant, en 1923 il quitte la Marine et devient dominicain. En 1941, il crée, dans la région lyonnaise, Économie et Humanisme, qui a pour but d'étudier les réalités humaines et sociales dans leur complexité et leur globalité, se proposant de « remettre l'économie au service de l'homme ». Il est aussi le pionnier d'une conception et d'une pratique nouvelle d'aménagement du territoire, en compagnie de François Perroux. Tous deux sont à l'origine du concept « d'économie humaine » visant « le développement de tout l'homme et de tous les hommes ». En mars 1958, il fonde l'IRFED (Institut international de recherche et de formation, Éducation et Développement), afin de promouvoir les méthodes d'un développement global, harmonisé, "autopropulsé", incitant le passage de l'économie humaine à la démocratie économique, en vue du développement des peuples. L'IRFED est également un outil de formation pour les acteurs de développement, s'inscrivant dans la voie de la recherche-action. Il a mené plusieurs actions en Amérique Latine (Brésil, Chili, Colombie, Uruguay, Venezuela, etc.) ainsi qu'en Afrique. Il devient conseiller de la présidence et du gouvernement libanais, où il s'attache à une définition du développement, respectant la diversité culturelle dans un contexte de pluralité religieuse. En 1960, à la demande du président Chéhab du Liban, il intervient, avec une équipe IRFED au Liban où il réalise une étude socio-économique dans tout le pays de 1960 à 1964. (Cf. Rapport « Besoins et possibilités de développement du Liban » et le Plan de développement : 20 volumes) (<http://www.lebre-irfed.org>)

de l'économie d'un pays »¹¹, mesurée par le simple accroissement du produit intérieur brut, ne suffisait plus pour expliquer les états culturels, sanitaires, humains, sociaux, institutionnels, déficients des pays défavorisés. D'où l'émergence de l'économie du développement comme discipline qui associe à la croissance économique quantitative une dimension humaine et sociale. L'approche de L.J. Lebreton, qui a constitué la feuille de route théorique de la mission IRFED – Liban, se situe dans le contexte de l'humanisation et la rationalisation de la croissance économique qui ont apporté au monde sous-développé un espoir nouveau (Corm 1964, 24). Ainsi le père Lebreton a introduit le concept du « développement intégral harmonisé » qui consiste à « faire passer une population d'une phase moins humaine à une phase plus humaine, au rythme le plus rapide, au coût le moins élevé possible, compte tenu de la solidarité entre sous-populations et populations » (Pelletier 1988, 5). Dans ce sens, « « Intégral » signifie ici que l'on recherche le développement sous tous ses aspects et pour toutes les couches de population ; « harmonisé » signifie que l'on disposera de services de planification suffisamment équipés pour dominer l'évolution » (Lebreton 1958, 5). Le père Lebreton n'était pas un théoricien dans le vrai sens du terme mais plutôt un homme d'action qui suivait une méthodologie mobilisant les experts, les centres de décision politiques et les collectivités locales. Sa démarche contredit l'approche mono-économiste socle des théories de la croissance économique qui affirment qu'il n'existe qu'un seul chemin de croissance que tous les pays doivent traverser tôt ou tard. Pour lui, chaque pays dispose de ses propres spécificités et caractéristiques et à chaque population ses besoins. Ainsi la démarche efficace consiste tout d'abord à analyser la nature et les composantes des obstacles économiques et extra-économiques, cerner les besoins de la population et découvrir les potentiels économiques et humains susceptibles de promouvoir un développement intégral et harmonieux. Ces trois étapes sont préalables à toute politique visant le développement. Sur cette base, L.J. Lebreton a mené toutes les missions de l'IRFED à travers le monde, dont la mission IRFED-Liban. Il a promu le développement comme un processus démocratique

¹¹ Définition de la Banque Mondiale

base-sommet/sommet-base auquel chaque composante d'une population est censée contribuer.

B. Les recommandations et les limites de leur mise en œuvre

La tâche principale de la mission IRFED au Liban fut au départ la réalisation d'une enquête globale sur la situation économique et sociale. Or la mission, devenue IRFED – Liban, n'a pas tardé à créer un vaste organisme central et des organismes régionaux de développement et de planification grâce à l'envergure du travail de ses experts étrangers et du personnel libanais dépendant directement d'elle (Corm 1964, 21). Au bout de cinq ans, la mission IRFED – Liban a pu élaborer un diagnostic socioéconomique du pays dans tous les domaines allant de l'aménagement de l'espace public, à la conception des projets urbanistiques, en passant par les problèmes culturels, financiers, économiques, sociaux, éducationnels, administratifs, médicaux, etc. Cette étude approfondie d'environ trente volumes a donné lieu à une série de recommandations qui devaient servir au gouvernement dans l'élaboration des politiques de développement sérieuses et pertinentes.

a. Les recommandations

Les recommandations de la mission IRFED-Liban peuvent être résumées comme suit :

1. Sur le plan des institutions, la mission a recommandé le renforcement des organismes de développement déjà existants tels que l'Office du Développement Social et le Ministère du Plan. Elle a également recommandé la mise en place de nouveaux organismes d'information et de développement tels que le Service de la Conjoncture, la Banque de Développement, le Service Central de Statistiques et la Commission Interministérielle de Développement, etc.
2. Sur le plan des infrastructures physiques de base, les préconisations de la mission ont porté sur la mise en place et l'amélioration des réseaux de transport,

télécommunication, eaux, santé et éducation. Ainsi la mission a recommandé la construction de réseaux routiers visant à mettre fin à l'enclavement des villages périphériques et à relier les différents cazas les uns aux autres (jonctions Baalbek-Becharre, Zahlé-Antelias), ainsi que l'amélioration des autoroutes. En outre la mission a recommandé l'élargissement du Port de Beyrouth et l'aménagement de celui de Saïda, l'extension du réseau automatique de télécommunication, l'installation de centrales électriques diesel dans les zones éloignées, l'achèvement du réseau d'adduction des eaux potables, l'élaboration d'un plan d'équipement pour la santé, etc.

3. Sur le plan économique, les recommandations concernaient l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le tourisme. Pour le développement de l'agriculture, l'idée était de réglementer le captage et l'utilisation des eaux, de continuer les efforts de reboisement, d'effectuer des études détaillées de la vocation des sols par zones et sous-zones, d'établir le statut de métayer et d'ouvrier agricole, etc. Quant à l'industrie et l'artisanat, les recommandations consistaient à créer des zones industrielles, promouvoir les petits centres industriels et artisanaux, achever les inventaires des ressources minérales et étudier la meilleure utilisation des minerais en exploitation. Concernant le tourisme la mission a recommandé l'amélioration des services touristiques en les répartissant d'une manière équitable sur tout le territoire national.

Finalement la mission avait une recommandation particulière qui met l'accent sur la croissance anarchique de la capitale et la nécessité d'y remédier, ainsi que l'importance de promouvoir la décentralisation par la création, hors de Beyrouth, d'une cité administrative où seraient transférées toutes les administrations publiques.

b. Les limites

Malgré la richesse du diagnostic élaboré par la mission IRFED, les milliers de pages décrivant dans les moindres détails la situation socioéconomique du Liban furent difficiles

à appréhender par le gouvernement libanais. La mise en œuvre des recommandations de la mission s'est révélée impossible vu l'ampleur de la tâche à accomplir.

Sur le plan de la mise en place des institutions, le handicap majeur fut la complexité des textes législatifs notamment la loi du 12 juin 1962¹². De même, la méthodologie claire et structurée élaborée par la mission IRFED pour redresser la situation socioéconomique du pays fut complètement négligée par le gouvernement à l'heure de l'application. La mission envisageait une décentralisation moyennant des bureaux d'activités régionaux dirigés par des technocrates dotés de prérogatives étendues ce qui n'a pas été fait. Par contre la bureaucratie centralisée renforcée par le recrutement de fonctionnaires très onéreux ont caractérisé l'application des recommandations. En outre, la Banque du Développement jugée nécessaire par la mission IRFED et ayant un rôle primordial dans le développement par le biais des prêts de longue durée (essentiels pour financer les projets d'agriculture et d'industrie), n'a jamais vu le jour. De même la répartition de la gestion de l'économie nationale entre plusieurs ministères, (notamment les ministères du Plan, de l'Economie et de la Finance), sans claire délimitation des compétences de chacun, ni coordination entre eux, a engendré une dispersion des efforts et un gaspillage des ressources. En plus l'institut de formation en vue du développement qui était censé former des experts et des agents du développement, a fait uniquement deux sessions 1961/1962 et 1962/1963 du fait de son rattachement à l'administration publique. Finalement la divergence des points de vue des responsables politiques et l'absence des forces économiques et sociales du secteur privé ainsi que celle des technocrates et des experts, ont aussi limité la mise en œuvre des recommandations de la mission.

Quant aux réalisations, elles étaient limitées aux programmes de grands travaux d'infrastructure. Citons à titre d'exemple : le programme des « 62 millions » (1956): programme décennal pour la généralisation de la fourniture des eaux potables ; le programme des « 51 millions » (1960): études de cadastre et de recherche d'eau,

¹² Voir annexe 2

distribution d'électricité, des équipements urbains (prison, sérail de Tripoli, etc.) ; le programme des « 84 millions » (1961) : désenclavement routier des villages isolés ; le programme des « 450 millions » (1961) : un programme sans précédent de grands travaux (eaux, irrigation, construction, éducation, infrastructure) ; le programme des « 37 millions » (1963) : équipements divers pour éducation, santé, aéroports, plan vert, autoroute etc.

Bien que les grands travaux d'infrastructure soient la pierre angulaire de n'importe quel plan de développement, ils n'étaient ni suffisants ni à la hauteur des projets ambitieux recommandés par la mission IRFED.

II.3 La période de la guerre civile (1975 – 1990)

« Le conflit libanais a été un long et douloureux processus d'éclatement délibéré des circuits économiques, culturels et interpersonnels ; un processus organisé de déconstruction des habitudes de convivialité, d'arrangement et de tolérance » (Nasr 1990, 2).

Contrairement à la pensée régnante, la guerre civile au Liban n'était pas uniquement le fruit des divergences politiques et idéologiques entre les Libanais, ni celui de « *la guerre pour les autres* » sur le territoire national. Le dysfonctionnement structurel de l'économie, par ses conséquences géographiques et sociales, a préparé le terrain de la guerre qui a éclaté en 1975 et a duré quinze années. Les années qui ont précédé la première étincelle, étaient marquées par un sentiment généralisé de négligence et d'abandon par les autorités publiques chez les habitants de la périphérie, qui se trouvaient dépourvus de leur droit légitime à une vie décente à l'instar des autres concitoyens du centre. « *Certains ont justifié la guerre par le déséquilibre du développement économique entre les régions et les communautés et l'inscription de l'objectif du « développement équilibré » dans le texte*

constitutionnel des accords de Taëf¹³ n'est à cet égard qu'une expression renforcée du même souci » (Nahas 2012, 1). Le sociologue libanais Salim Nasr (1990) introduit une interprétation intéressante pour décrire le mouvement sociogéographique des combattants durant les années quatre-vingt qui rejoint ce que nous venons d'avancer sur les origines économiques des conflits. Il met l'accent sur le recrutement croissant des jeunes de la périphérie et leur implication dans la guerre des grandes villes en disant : « *La population urbaine a perçu ce mouvement politico-militaire comme une sorte de prise de contrôle par les régions périphériques, comme une forme d'"invasion" de la ville par les combattants sudistes chiites à Beyrouth-Ouest et nordistes maronites à Beyrouth-Est* » (Nasr 1990, 4).

Entre 1975 et 1990 l'économie libanaise a été réorganisée en une économie de guerre. Avec l'affaiblissement de l'Etat central, « les seigneurs de guerre » se sont partagés les fruits du pillage de l'économie civile. Un nouveau système économique s'est établi et a commencé à se reproduire durant les années de guerre. Les milices ont pris le contrôle des institutions et organismes étatiques mettant en œuvre des microsystèmes économiques autonomes suffisamment sophistiqués à l'intérieur des territoires sous leur pouvoir militaire. Ces microsystèmes fournissaient presque tous les services qu'un gouvernement est sensé assurer à ses citoyens (transport public, sécurité sociale, dispensaire et hôpitaux, écoles, universités, ports, aéroports, etc.).

Toutefois, sur le plan économique, les quinze années de guerre peuvent être séparées en deux grandes parties. Durant la première partie (1975-1982), les soldes extérieurs présentaient encore des excédents grâce au rapatriement de capitaux des Libanais résidant à l'étranger. De même le déplacement de la population a stimulé la demande de l'immobilier ce qui a favorisé des investissements importants. Les dépôts à la Banque Centrale ont continué à augmenter et la livre libanaise s'est bien tenue au moins jusqu'à la deuxième invasion israélienne du Liban fin 1982. La seconde partie de la période de guerre (1982-1990) a été marquée par des déplacements massifs sans précédent de la population suite aux bombardements israéliens, une fuite des capitaux du système bancaire provoquant

¹³ Accord de Taëf est un traité interlibanais, signé à Taëf en Arabie Saoudite le 22 octobre 1989, destiné à mettre fin à la guerre civile libanaise qui dure depuis 1975. Il est présenté comme une tentative de restauration de la paix par un cessez-le-feu et par la réconciliation nationale.

une diminution des dépôts d'environ 9 milliards de dollars américains, une diminution du PIB jusqu'à 714 dollars par tête d'habitant contre environ 2.000 dollars en 1975 et une détérioration du cours de la livre libanaise : de 4,5 livres pour un dollar américain, elle est tombée à 500 livres pour un \$US en 1988 (Corm 2005, 3).

Vers la fin de l'année 1976, après pratiquement deux années d'évènements particulièrement destructeurs, la sécurité a été relativement rétablie grâce à l'entrée de la Force de Frappe Arabe dans le pays. Le gouvernement libanais juge alors nécessaire de créer un nouvel organisme public autonome censé être à même de prendre en charge l'énorme tâche de la reconstruction du pays. C'est ainsi que le décret-loi n°5 du 31 janvier 1977 instituait le Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR). Mise à part la destruction de l'infrastructure physique et institutionnelle du pays, la création du CDR fut justifiée par l'absence de confiance des bailleurs de fonds internationaux en la capacité des organismes étatiques à reconstruire ce qui a été détruit durant les conflits. Ainsi les pays qui souhaitaient aider le Liban à se remettre, avaient besoin d'un interlocuteur fiable pour négocier et canaliser au mieux cette aide, surtout que le Ministère du Plan n'existait plus. Le CDR fut chargé de trois missions principales : planifier et programmer la reconstruction et le développement ; assurer le financement des projets ; superviser l'exécution et l'exploitation en contribuant à la réhabilitation des institutions publiques. Contrairement aux autres administrations, le CDR est une entité autonome dotée de larges prérogatives et relevant directement du Conseil des Ministres avec pour interlocuteur privilégié le Premier Ministre. Dans le contexte de guerre d'alors, le démarrage des activités d'un tel organisme ne pouvait qu'être laborieux. Le climat d'insécurité qui prévalait, rendait presque impossible la tâche de recrutement de collaborateurs qualifiés, la mise en œuvre d'un plan d'action adéquat et la collecte des fonds nécessaires. Pendant la guerre, le CDR s'est concentré sur l'élaboration des avant-projets de plans directeurs sectoriels, la négociation des financements, la réhabilitation des routes principales, et l'octroi de prêts bonifiés aux entreprises ayant subi des dommages durant la guerre.

II.4. La période de l'après-guerre (1990 – 2015)

A la sortie de la guerre en 1990, le Liban fut totalement auguré sur le plan démographique, économique et culturel. Le bilan de la guerre s'établit à environ 71.328 morts, 97.144 blessés et 19.860 disparus notamment par enlèvement, 2,1 millions de déplacés internes dont environ la moitié d'une manière définitive et 894.717 d'émigrés ; 210.000 logements partiellement ou complètement détruits ; des dégâts dans le secteur de l'éducation furent estimés à 300 millions de dollars américains ; 1.200 manuscrits illustrés ont disparu à la Bibliothèque Nationale de Beyrouth; les pertes en capital physique et en équipement se sont élevées à 11 milliards de dollars américains (cinq fois le PIB de 1990) ; une régression du PIB de 40%, alors qu'il devrait être six fois plus élevé si l'on considère la croissance moyenne de 8,7% par an de la période de l'avant-guerre ; l'écart de niveau de vie entre les classes sociales fut aggravé avec la régression de la classe moyenne dont le salaire moyen a perdu les trois quart de sa valeur en termes de pouvoir d'achat (Labaki et Abou Rjeily 1993).

Toutefois, sur le plan financier, l'économie libanaise dispose encore d'un certain nombre d'atouts importants. Le rapatriement des capitaux des émigrés libanais, notamment ceux qui vivaient et travaillaient dans les pays arabes du Golfe, a constitué un soutien financier important au pays en empêchant l'effondrement de son système bancaire. En 1990 la dette publique extérieure était nulle mais la dette intérieure s'élevait à 100% du PIB (elle a cependant été fortement atténuée par l'inflation de 1992). Les dépôts en or à la Banque Centrale d'une valeur de 2,5 milliards de dollars américains restent intacts. Les deux premières années suivant l'accord de Taëf (1989) qui a marqué la fin à la guerre civile, ont été marquées par des réalisations politiques importantes: la dissolution des milices armées et l'intégration de certains de leurs membres dans l'armée libanaise; la réunification des administrations publiques; l'organisation des élections législatives en 1992¹⁴ ; etc. (Corm 2005, 4).

¹⁴ Ces élections furent boycottées par nombreux partis politiques notamment ceux représentant les chrétiens du pays.

Dès l'arrêt des hostilités, l'économie libanaise a montré des signes de récupération prometteurs. Selon les estimations de la Banque Mondiale, la croissance de PIB pouvait être de l'ordre de 30% en 1991. De fait, la croissance fut remarquable dans tous les secteurs sauf l'agriculture (Banque Mondiale 1991, 4).

Mis à part la « *crise artificielle* » de 1992, le Liban n'a pas connu des crises économiques majeures durant les années qui ont suivi la guerre. Toutefois, la crise de 1992 a induit des effets économiques et politiques très significatifs. Sur le plan économique, le cours de la livre libanaise a atteint le plus bas niveau de son histoire, 2.800 livres libanaises pour un dollar américain et l'inflation a touché le pouvoir d'achat des ménages, surtout ceux de la couche moyenne de la population (Corm 2005, 2). De même les investisseurs dans les bons de trésors en livre libanaise ont vu la valeur de leurs placements s'effondrer. Sur le plan politique, la crise avec les manifestations et les mouvements sociaux qui l'ont accompagnée, a obligé le gouvernement du Premier Ministre Omar Karamé à démissionner, préparant le terrain à l'arrivée du Premier Ministre Rafic Hariri, fin 1992. Jusqu'à son assassinat en 2005, le nom du P.M. Hariri a marqué les plans de la reconstruction du pays après la guerre. « *La reconstruction du Liban après les quinze années de guerre qui l'ont déchiré (1975-1990) est attachée à son nom, quelles qu'en soient les insuffisances ou les contradictions* » (Corm 2005, 1).

Diverses hypothèses furent à la base des politiques de reconstruction et de développement durant le premier mandat du Premier Ministre Rafic Hariri. D'abord le Liban est un petit pays ne disposant pas de ressources naturelles importantes. Par contre il jouit de plusieurs atouts : une position géographique stratégique à la rive orientale de la mer Méditerranée ; une ressource humaine particulière très accueillante et bien instruite ; une atmosphère de liberté, de démocratie et d'ouverture relativement plus importante que son voisinage. Ainsi les politiques de reconstruction et de développement à partir de 1992 furent orientées, encore une fois, vers le secteur des services – banque et finance, tourisme et commerce – tout en mettant en avant les zones centrales du pays – Beyrouth et le Mont-Liban. L'objectif principal fut de profiter des points forts du pays pour fournir des services qui répondent à

une demande régionale, notamment des pays arabes. Pour ce faire, il fallait tout d'abord reconstruire ce que la guerre a détruit, relier les différentes parties du pays les unes aux autres et regagner une atmosphère de sécurité susceptible de donner confiance aux investisseurs et touristes étrangers.

II.4.1. L'administration parallèle

« L'utilisation d'un appareil administratif parallèle pour les tâches de la reconstruction était justifiée par l'impossibilité de s'appuyer sur l'administration ministérielle traditionnelle au Liban, qui était l'un des leitmotivs des discours des dirigeants politiques au sortir de la guerre » (Verdeil 2002, 137).

A partir de 1992, le Liban s'est transformé en un grand chantier. La reconstruction nécessitait des efforts exceptionnels pour réaliser les plans et mobiliser les fonds financiers, les ressources humaines et les institutions. Ce travail exceptionnel nécessitait des mesures exceptionnelles. Il fallait échapper à la complexité de l'administration publique libanaise pour gagner du temps et des efforts. La constitution d'établissements parallèles à l'administration, dotés d'une certaine autonomie, s'avérait essentielle. Des organismes remplissant les critères demandés existaient déjà, citons à titre d'exemple les deux offices autonomes spécialisés dans les grands projets : le Conseil Exécutif des Grands Projets (CEGP - 1961) dépendant du Ministère de Travaux Publics et le Conseil Exécutif des Grandes Projets de la Ville de Beyrouth (CEGPVB - 1963) dépendant de la municipalité de Beyrouth. A ces deux offices, s'ajoutent deux administrations spécialisées: le Conseil du Sud (1970)¹⁵ et le Conseil de Développement et de la Reconstruction (CDR - 1977) (Verdeil 2002, 140). En 1993, la création d'un nouvel établissement, la Caisse des Déplacés, fut justifiée par les déplacements massifs de la population au sein du pays durant la guerre. Le CRD et le Conseil du Sud réactivés ainsi que la Caisse des Déplacés

¹⁵ Fondé en 1970 pour contribuer au développement du Sud, à l'époque très en retard, il s'imposa comme l'agence gérant la reconstruction du Sud Liban, qui eut à subir de lourds dommages de la part d'Israël. (Verdeil, 2002).

nouvellement créée, furent les trois piliers majeurs de la politique de l'époque de l'après-guerre. Alors que l'action des deux derniers était limitée géographiquement au gouvernorat du Liban-Sud et au Mont-Liban, le CDR constituait le principal instrument de la politique de reconstruction à l'échelle de l'ensemble du pays. Il est doté d'une autonomie financière et de gestion et de prérogatives étendues qui lui permettaient d'échapper aux règles de financement et de recrutement en vigueur dans la fonction publique. Son statut lui a permis d'être le principal représentant du gouvernement libanais auprès des bailleurs de fonds internationaux (notamment arabes) et de conclure presque tous les accords relatifs à la réhabilitation de l'infrastructure physique et économique du pays, avec les acteurs privés et publics, nationaux et internationaux.

En harmonie avec l'orientation économique qui sous-tend les politiques étatiques de reconstruction et de développement du gouvernement Hariri, le CDR a mis l'accent dans ses projets sur la zone côtière du pays allant de la banlieue sud de Beyrouth jusqu'au littoral nord de la capitale en passant par le centre-ville. Ainsi grâce à ses prérogatives, le CDR a proposé et obtenu, la mise en place de trois structures publiques et privées chargées de la reconstruction de ces trois zones côtières : l'établissement public Elissar, la société foncière Solidère et la société foncière Linord pour l'aménagement, respectivement, de la banlieue sud, du centre-ville de Beyrouth et du littoral nord. Les trois organismes dépendaient d'une manière directe ou indirecte du groupe OGER propriété du Premier Ministre. En dehors du Grand Beyrouth, aucun projet d'une ampleur égale n'a été envisagé. Toutefois, uniquement le projet de Solidère a été achevé ; celui de Linord fut partiellement réalisé et celui d'Elissar entravé par des conflits politiques.

II.4.2. Les plans de reconstruction et de développement

D'une manière globale, les plans élaborés depuis la fin de la guerre ont donné la priorité à la reconstruction et la réhabilitation des services publics sans envisager des politiques de développement susceptibles de mettre fin à l'enclavement des régions périphériques visant

la réduction de la discrimination spatiale, économique et sociale entre les différentes régions du pays.

A. Le plan de réhabilitation de 1992

La première phase de la reconstruction a consisté à effacer toutes les traces de la guerre civile et à réhabiliter l'infrastructure du pays à son niveau de 1975. Le gouvernement a confié la tâche de l'élaboration de ce premier plan au CDR qui fait appel à l'aide de deux consultants : Bechtel International et Dar al-Handasah (Shaer and Partners). Inspiré du rapport des experts de la Banque Mondiale et du PNUD de l'automne de 1991¹⁶, le plan de réhabilitation fut préparé et approuvé par le Conseil des Ministres en 1992. Pour définir un plan de réhabilitation urgent dans les secteurs prioritaires, le CDR s'est concentré sur les besoins immédiats en termes d'équipements, en particulier le logement et les infrastructures (routières, éducatives, sanitaires, etc.). Le plan final élaboré par le CDR et révisé par le Conseil des Ministres concernait environ 130 projets dans quinze secteurs et fut divisé en deux parties : la première triennale (1993-1994-1995) et la deuxième biennale (1996-1997) d'un budget total de 4.449 millions de dollars américains (aux prix de 1992).

¹⁶ A World Bank/UNDP fact finding mission visited Lebanon for two weeks in October/ November 1991 to make a preliminary assessment of the economic situation, and to identify pressing rehabilitation requirements and technical assistance needs in four selected priority sectors: (i) electricity; (ii) telecommunications; (iii) water, waste water and solid waste; and (iv) housing. In addition, the mission made a preliminary examination of the institutional and administrative conditions affecting the planning, implementation and monitoring of a general reconstruction program. The mission also prepared the ground for a full economic assessment planned for early in 1992, and for a special mission that would prepare an emergency rehabilitation operation for possible Bank financing. This report, has been prepared by a mission that visited Lebanon during October 28-November 9, 1991. The mission was composed of Edmond Asfour (Chief of Mission, consultant); Marcelo Giugale (economist); Gerald Buttex (telecommunications specialist); Youssef Choucair (housing specialist); Lars Rasmusson (water supply specialist); Zvonimir Jovanovic (power specialist consultant); and Thakoor Persaud (institutional development specialist); George Abu Jawdeh and Christian de Clercq (UNDP, Beirut) joined the mission in part of its discussions. http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/1991/12/03/000009265_3961002065740/Rendered/PDF/multi0page.pdf

Tableau 1 : Les besoins de financement agrégés du plan de réhabilitation 1993-1995-1997

Montant total nécessaire pour la réalisation des projets sur trois ans (1993-1995)	2.269 millions USD
Montants additionnels pour les projets ajoutés par le Conseil des Ministres au plan initial : production d'électricité, personnes déplacées, réhabilitation des raffineries de pétrole et crédits au secteur privé	712 millions USD
Montant total pour les projets à réaliser en 1996 et 1997 (années 4 et 5 du plan quinquennal) concernant tous les secteurs sauf ceux mentionnés plus haut	1.098 millions USD
Projets additionnels pour 1996 et 1997 – (les ports, l'aide aux personnes déplacées et les crédits à l'agriculture) – ajoutés par le Conseil des Ministres	370 millions USD
Total général	4.449 millions USD

Source: Labaki 2003, 39.

B. Le plan « Horizon 2000 »

Le premier gouvernement de Rafic Hariri juge insuffisant le plan de réhabilitation. Il fallait le dépasser et ouvrir des perspectives futures vers le nouveau millénaire. D'où le plan « Horizon 2000 », qui intègre le plan de réhabilitation et le complète par une extension de l'infrastructure publique et le développement économique et social. Outre la réhabilitation des infrastructures, le plan « Horizon 2000 » porte sur la durabilité de ces infrastructures à travers des financements continus et stables, la réanimation des secteurs productifs de l'économie, la réforme de l'administration publique, la mise en œuvre de politiques monétaires adéquates, etc. Le plan était ambitieux, certains estimant que grâce à lui le Liban pourra rattraper son niveau de vie de l'avant-guerre en moins de dix ans.

Le plan fut approuvé en 1995 par le Conseil des ministres et son coût total fut estimé à environ 17 milliards de dollars américains (tableau 2).

Tableau 2 : Dépenses publiques pour le plan « Horizon 2000 » sur la période 1995/2007 en millions de \$US de 1995

	Total	
Secteurs	100 USD	%
Infrastructures de base	5692.0	32.04
Electricité	1618.0	9.10
Postes et Télécommunications	500.0	3.27
Routes et Autoroutes	3494.0	19.57
Infrastructure sociale	3928.6	22.12
Education, Jeunesse & Sports	1546.2	8.7
Education technique	289.4	1.63
Culture et Enseignement supérieur	394.0	2.22
Santé publique	530.0	2.98
Affaires sociales	150.0	0.84
Déplacés et logement	1019.0	5.74
Services publics	2719.0	15.31
Eau	889.0	5.0
Assainissement	791.0	4.45
Déchets solides	490.0	2.76
Environnement	34.0	0.19
Transport public	115.0	0.65
Chemin de fer	400.0	2.25
Secteurs productifs	2437.5	13.72
Agriculture et irrigation	932.0	5.25
Industrie, gaz et pétrole	360.1	2.03
Tourisme	34.0	0.19
Aéroport	675.2	3.8
Port	254.2	1.43
Zones franches	150.0	0.84
Services du secteur privé	32.0	0.18
Institutions et services publics	1426.9	8.03
Bâtiments publics	579.0	3.26
Forces de sécurité	596.0	3.36
Administrations publiques	201.9	1.14
Information	50.0	0.28
Part 2 du Budget pour 1995-2007	1560.0	8.78
Total	17764.0	100

Sources : Labaki 2003, 43.

C. Le plan quinquennal

En 1998 le General Emile Lahoud a été élu président de la république. Son premier mandat (1998-2004) a été caractérisé par un changement de priorités. En 1999 le cabinet du Dr. Salim El Hoss, le nouveau premier ministre, confia au CDR la tâche d'élaborer un plan quinquennal de développement en retenant les priorités suivantes :

1. Priorité au social ;
2. Priorité aux régions les moins développées ;
3. Priorité à l'agriculture, à l'industrie, au tourisme et à la haute technologie.

Le plan fut approuvé par le Conseil des Ministres et nécessitait un budget d'environ 6 milliards \$US (tableau 3). La réalisation de ce plan a été interrompue par les élections législatives en 2000 et le retour du P.M. Rafik Hariri au pouvoir.

Tableau 3 : Allocations sectorielles des dépenses prévues dans le plan quinquennal de développement (2000-2004)

Secteur	Allocation par secteur (\$US 1000)	%
Electricité	80.000	1.25
Télécommunications	55.086	0.86
Routes et autoroutes	1736.500	27.3
Transports et bâtiments publics	162.154	2.54
Education, jeunesse et sports	176.691	2.77
Cultures et enseignement supérieur	185.981	2.92
Enseignement technique et professionnel	185.602	2.91
Environnement	28.990	0.45
Santé publique	74.884	1.17
Eau, barrages et lacs	881.855	13.86
Protection des crues	396.333	6.23
Eaux usées	1139.250	17.91
Déchets solides	100.000	1.57
Agriculture	199.700	3.14
Irrigation	130.689	2.05
Tourisme	120.973	1.90
Industrie	196.889	3.09
Economie et commerce	98.168	1.54
Haute technologie	400.000	6.28
Constitution de réseaux avec les émigrés	6.750	0.10
Recherche scientifique	3.250	0.05
Total	6359.745	100

Source: Labaki 2003, 46.

II.4.3. Le bilan de la reconstruction et du développement

« Finalement malgré cet important mais incomplet effort de reconstruction et d'équipement, la crise économique, due à la mauvaise gestion publique, monétaire et financière, a annulé les effets à court et moyen terme de la reconstruction, freiné la croissance et fait que les Libanais ont repris le chemin de l'émigration » (Labaki 2003, 55).

C'est ainsi que l'économiste libanais Boutros Labaki¹⁷ a conclu son bilan des politiques

¹⁷ Boutros Labaki est économiste, professeur aux Universités de Beyrouth, premier vice-président du Conseil du Développement et de la Reconstruction du Liban (1991-2000), président de l'Institut Libanais du Développement Economique et Social.

étatiques de développement et de la reconstruction de la décennie suivant la guerre (1991-2001).

- *Les réalisations et les limites*

Dès la fin de la guerre beaucoup de projets de grands travaux furent réalisés dans le cadre du plan de réhabilitation, allant de la réparation des bâtiments administratifs et des établissements scolaires publics jusqu'à la restauration des infrastructures de base (électricité, télécommunication, routes et autoroutes, eau, assainissement, etc.). À partir de 1991, les cahiers de charges pour la réalisation des projets de reconstruction furent préparés et les appels d'offre aux entreprises locales et étrangères ont été lancés. De même la collecte de fonds auprès des bailleurs internationaux commença ainsi que l'émission de bons de trésor, notamment en livre libanaise pour les investisseurs libanais.

Toutefois, les bienfaits de la reconstruction en termes de croissance du PIB (4,5% en 1992 ; 8% en 1994), furent absorbés par les taux d'intérêt très élevés sur les bons de trésor libellés en livre libanaise (35% par an en 1995) (Labaki 2003, 44). A partir de 1995 la croissance connaît un sérieux ralentissement au point d'être nulle en 2000. En outre la production libanaise perd de sa compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux, induisant une chute des exportations et une aggravation du déficit de la balance commerciale. Cette perte de compétitivité est principalement due au taux de change de la livre libanaise par rapport au dollar américain fixé à un niveau trop élevé par rapport à la valeur réelle de la monnaie sur le marché. Cette politique monétaire avait également amplifié le poids du service de la dette publique qui n'a cessé d'augmenter depuis 1991, passant de 2 milliards de dollars américains cette année-là, à 30 milliards de dollars américains en 2002 (aujourd'hui en 2015 la dette publique libanaise a atteint les 70 milliards de dollars américains, soit 146% du PIB¹⁸). Les politiques monétaires commencent à peser sur l'économie libanaise à partir de 1997, avec comme résultat de freiner, voire d'essouffler la machine de la reconstruction. Quant au plan « Horizon 2000 », l'économiste libanais

¹⁸ Le Commerce du Levant, 8 juillet 2015, <http://www.lecommercedulevant.com/node/25068>

Charbel Nahas¹⁹ estime que le CDR n'a même pas pu réaliser, durant chaque année, la moitié des projets adjugés pour l'année en question (tableau 4).

Tableau 4 : Bilan des travaux achevés du plan « Horizon 2000 »

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Travaux achevés prix courants (USD 2002)	564	932	1.514	1.827	3.106	3.079
Dépenses encourues prix courants (USD 2002)	1.545	2.556	3.567	4.262	4.670	5.217
Dépenses encourues prix 95	1.545	2.362	3.146	3.681	3.990	4.399
Prévu Horizon 2000	3.244	4.864	6.384	7.904	9.324	10.529
% dépenses réalisés par année		50%	52%	35%	22%	34%

Source : Nahas 2002, 21

Le bilan des réalisations par secteur des deux plans (« Horizon 2000 » et le plan quinquennal), montre un grand décalage des dépenses en comparaison avec les prévisions surtout dans le secteur de l'énergie électrique (tableau 5). Ces décalages peuvent s'expliquer par divers facteurs dont :

¹⁹ Charbel Nahas, né le 16 août 1954 est un économiste et polytechnicien libanais. Ancien élève du Lycée privé Sainte-Geneviève, diplômé en économie de l'Ecole polytechnique et en transport et infrastructure de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, il est détenteur d'un doctorat en anthropologie sociale à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Il est l'auteur de nombreux livres, études et articles. Il est actuellement consultant auprès d'organisations internationales, dans les domaines de l'économie, de la finance, de l'urbanisme et de la sociologie. Il intervient également dans des débats sur les relations régionales, les fonctions socioéconomiques de l'État, le fonctionnement institutionnel de l'État, la symbolique et légitimité des pouvoirs, ainsi que sur l'histoire sociale. Le 9 novembre 2009, Charbel Nahas devient ministre des télécommunications du gouvernement de Saad Hariri. Le 13 juin 2011, Charbel Nahas devient ministre du travail du gouvernement de Najib Mikati, poste dont il démissionne le 21 février 2012 refusant de signer le décret gouvernemental ayant trait aux indemnités de transports des salariés qu'il estimait, avec l'appui du Conseil d'État, illégal. Sa démission est acceptée le 23 février par les présidents de la République et du Conseil.

1. La sous-estimation des besoins dans certains secteurs (ports et aéroports) et l'incompatibilité des projets planifiés avec les besoins effectifs du pays ;
2. La mauvaise gestion des services publics, notamment dans le secteur de l'énergie électrique ;
3. Les politiques monétaires et budgétaires inefficaces ;
4. La réalisation partielle de certains projets, notamment dans le secteur des routes et autoroutes ;
5. Le gaspillage des ressources financières et la corruption surtout dans l'expropriation des services publics et l'attribution des contrats de concessions ;
6. La mise à la marge des projets concernant les secteurs productifs surtout dans le plan « Horizon 2000 ».

Tableau 5 : Part des réalisations par secteur en comparaison avec les prévisions des plans « Horizon 2000 » et le plan quinquennal (%)

Secteurs	Prévisions « Horizon 2000 »	Prévisions du plan quinquennal	Réalisations
Energie électrique	9.11%	1.25%	22.3%
Routes, autoroutes et transports publics	20.32%	27.3%	14.1%
PTT	3.27%	0.86%	12.5%
Eau et assainissement	9.45%	31.77%	11.5%
Infrastructures des transports maritimes et aériens	5.23%	2.54%	10.7%
Déchets solides	2.76%	1.57%	10.5%
Education, sports et culture	12.55%	5.31%	8.2%
Santé publique	2.98%	1.17%	3.5%
Les 17 autres secteurs ²⁰	-----	-----	6.7%

Source : Labaki 2003, 37-55

II.4.4. Le Schéma d'Aménagement du Territoire Libanais (SDATL)

Au début du nouveau millénaire, le gouvernement a considéré que la phase de reconstruction est terminée et que c'est le moment de valoriser la nouvelle image emblématique du Liban reconstruit. Il fallait élaborer un plan d'aménagement du territoire national de manière à assurer une croissance économique soutenable. À la demande du second gouvernement Hariri, le CDR a confié la tâche d'élaboration du Schéma d'Aménagement du Territoire Libanais au groupement DAR-IAURIF composé des Bureaux d'Etudes Dar al Handasah (Shair & Partners) et de l'Institut d'Aménagement et

²⁰ Affaires sociales, déplacés, habitats, environnement, agriculture, irrigation, industrie, pétrole, gaz, tourisme, zones franches, services du secteur privé, administration publique, information, recherche scientifique et émigrés

d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF). Le CDR a également fait appel à des experts indépendants tels que Charbel Nahas (Economie), Khalil Abou-Rjaili (Education) et Nadim Karam (Santé). Se basant sur la réalité du pays à l'époque et prenant en compte les défis futurs, le schéma devrait poursuivre et consolider les objectifs suivants :

- L'unité du pays (principe constitutionnel) ;
- Le développement équilibré des régions (principe constitutionnel) ;
- L'exploitation optimale et durable des ressources naturelles, en particulier l'eau ;
- La diminution des charges et de l'endettement de l'Etat ;
- L'amélioration de la productivité et la croissance économique ;
- Le développement social et l'amélioration des conditions de vie ;
- Un meilleur équilibre des échanges extérieurs (balance des paiements) ;
- La préservation de l'environnement ;
- La préservation du patrimoine (Dar-laurif 2004, 7).

Les choix fondamentaux adoptés par les réalisateurs du schéma en vue d'atteindre ces objectifs furent *l'unité, l'équilibre et la rationalisation* :

- L'aménagement du territoire doit en effet favoriser l'unité du pays, de l'économie, de la société, du territoire. C'est un impératif majeur pour affronter les défis économiques et sociaux auxquels le pays est confronté ;
- L'aménagement du territoire doit conduire à atténuer les disparités de développement entre les régions par la mise en œuvre d'une conception objective et moderne du principe de développement équilibré ;
- L'aménagement du territoire doit chercher à rationaliser l'utilisation des ressources limitées dont le pays dispose, en particulier les ressources naturelles et l'argent public (Dar-laurif 2004, 8).

Après quatre ans de travail, le schéma est achevé en 2004 ; il met l'accent sur plusieurs actions définissant des priorités pour divers ministères et établissements publics relevant de leurs compétences et spécialisations. Les actions concernent le transport, en termes de réhabilitation et de maintenance des réseaux routiers existants et la réalisation de nouvelles voies, la restauration des lignes de chemin de fer dans l'intention de les rendre opérationnelles plus tard et la régulation des transports collectifs : Dans le secteur du tourisme, les priorités du ministère consistent dans l'aménagement équilibré du territoire national en définissant de manière plus claire ses priorités géographiques et sectorielles. Dans l'industrie, l'effort doit se concentrer sur la réduction des coûts de production pour améliorer la compétitivité, l'attraction des investissements en les distribuant d'une manière équitable sur le territoire national et la mise en œuvre de normes de qualité et de sécurité. Dans l'agriculture les priorités concernent la gestion des ressources hydriques, la valorisation des terrains agricoles à intérêt national définis dans le schéma d'aménagement du territoire, la promotion de l'agro-tourisme, la mise en œuvre des mesures de prévention des catastrophes naturelles et la reforestation du Liban. Quant à l'éducation, la priorité est de promouvoir une offre publique en matière d'enseignement académique et technique et d'assurer la complémentarité entre les offres publiques et privées. D'autres priorités furent

également définies dans le domaine de la santé, l'environnement, l'énergie, l'eau et la gestion des déchets.

En raison des événements tragiques qui ont secoué le Liban depuis l'assassinat du premier ministre Rafic Hariri en février 2005, le SDATL ne peut être mis en œuvre par le gouvernement qu'en 2009. La deuxième période de l'époque de l'après-guerre (2005-2015) est donc caractérisée par des bouleversements politiques et sécuritaires pesant sur la situation économique du pays. L'économie libanaise est fragilisée par divers événements, allant des assassinats politiques successifs, au conflit syrien déclenché en 2011, en passant par les bombardements israéliens en 2006. Faute de documentation, nous n'avons pas pu établir le bilan du SDATL. Nous ne sommes par conséquent pas en mesure d'identifier objectivement les projets réalisés ou non en relation avec le SDATL.

CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE

Le bilan des politiques économiques mises en œuvre par les gouvernements successifs a été décevant depuis l'indépendance du Liban. Aujourd'hui la structure fragile de l'économie libanaise rend le pays vulnérable face aux événements politiques et sécuritaires de la région du Moyen-Orient. Les moteurs traditionnels de la croissance du Liban – tourisme, immobilier – ont été rudement touchés par la guerre en Syrie. Au niveau des disparités sociales et spatiales le décalage entre les différentes couches sociales et entre les régions ne cesse de se creuser, et il est aggravé par les flux de réfugiés syriens (1.172.753²¹) qui s'installent en grande partie dans la périphérie du pays, notamment dans la Bekaa (412.200 réfugiés inscrits en 2015). La crise des réfugiés met à rude épreuve les collectivités locales, aggrave la pauvreté et le chômage et pèse sur les finances publiques et les infrastructures déjà fragiles. Sur le plan politique, la présidence de la république est vacante depuis plus d'un an maintenant et le gouvernement ne semble pas en mesure de mettre en œuvre une politique économique efficace contre la crise.

Les défis auxquels fait face le Liban aujourd'hui exigent une prise de conscience et une mobilisation tant au niveau des décideurs politiques qu'au niveau des acteurs économiques. L'expérience a montré l'incapacité et l'inefficacité de l'Etat à établir un développement équilibré susceptible, de réduire les inégalités économiques, spatiales et sociales. La fracture centre-périphérie du pays touche, entre autres, la Bekaa qui subit gravement les retombées du système inégalitaire libanais en termes d'accès de la population locale à l'éducation, à la santé, aux services publics, à l'emploi etc. assurant une qualité de vie décente. Le deuxième chapitre mettra en évidence les répercussions de la structure de l'économie libanaise sur l'ensemble du territoire national et sur la Bekaa en particulier.

²¹ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés 2015

DEUXIEME CHAPITRE. La Bekaa à la marge du développement économique du Liban

Dans le premier chapitre nous avons établi le bilan des politiques macroéconomiques de développement en montrant leurs limites à travers l'histoire récente du Liban. Les effets directs de l'inefficacité de l'Etat se manifestent par : un déséquilibre démographique dû, d'une part, à l'exode rural des régions agricoles délaissées et, d'autre part, à l'émigration massive des Libanais, notamment les jeunes, à la recherche d'un meilleur avenir à l'étranger ; un dualisme social qui se manifeste par la coexistence d'une société plus ou moins moderne par ses modes de vie, de production et de consommation et une société traditionnelle. Au Liban ce dualisme est observable entre la partie de la population vivante dans les zones intenses en activités de services (Beyrouth et le Mont-Liban) et la population des zones à vocation agricole (le Liban-Nord, le Liban-Sud et la Bekaa) ; une exclusion sociale d'une grande partie de la population libanaise qui se trouve dépourvue des services de base (eau, électricité, assainissement, éducation, etc.). Les catégories exclues trouvent refuge dans diverses formes de solidarité souterraine.

La Bekaa, notre terrain de recherche, fait partie des régions libanaises qui subissent le plus les retombées du système économique libanais. La plaine de la Bekaa, nommée autrefois « *les silos de Rome* » grâce à sa richesse et sa fertilité, nourrit à peine aujourd'hui ses propres résidents. La plaine perd régulièrement de sa richesse physique et humaine à cause de la négligence des gouvernements successifs. Dans ce chapitre nous établissons une sorte de diagnostic des conditions de vie de la population de la Bekaa dans l'objectif de mettre l'accent sur le retard de ce territoire par rapport au reste du pays.

I. Les retombées du système économique libanais

Outre les conséquences économiques, les répercussions démographiques et sociales semblent être d'une ampleur non négligeable. La structure économique du pays engendre un déséquilibre démographique du fait de l'exode rural et de l'émigration. La population libanaise se concentre fortement sur le littoral urbain qui accueille 33% de la population sur 8% de la surface totale du pays (Verdeil, Faour, et Velut 2007, 76). Avec une densité supérieure à 1.300 habitants au km², l'encombrement se traduit par une dégradation de la qualité de vie et de l'environnement surtout dans les banlieues de Beyrouth. De même la modernisation de l'économie après l'indépendance, n'a pas concerné tous les secteurs de la même manière. Seuls les secteurs de services ont tiré profit de cette modernisation et de l'intégration internationale de l'économie libanaise. La « *transition mal achevée* », selon l'expression de Georges Corm, d'une économie traditionnelle vers une économie moderne a fait apparaître des phénomènes sociaux de dualisme et d'exclusion au sein de la société libanaise. Le système, privilégiant les acteurs du secteur tertiaire et la classe capitaliste du pays, a provoqué une marginalisation ou même une exclusion de ceux qui n'appartiennent pas à ces deux catégories. La renonciation de l'Etat à son rôle régulateur des mécanismes du marché visant l'instauration d'une certaine forme de justice sociale, a favorisé le développement de diverses formes de « solidarité souterraine ». Ainsi les exclus du système, ont trouvé leur refuge dans leurs familles, clans, confessions ou partis politiques (souvent confessionnels) au détriment du sentiment d'appartenance nationale. Cette structure a généré une nouvelle forme de féodalisme politique et/ou communautaire, où le « Beik », le « Cheikh » ou le « Zaïm » deviennent les chefs de leurs communautés, les guidant dans leurs choix politiques, économiques et sociaux.

Dans cette première partie du chapitre nous mettrons en évidence les retombées de la structure et des politiques économiques sur la répartition de la population sur le territoire national ainsi que sur les flux croissants de migration des Libanais vers l'étranger. De même nous mettrons l'accent sur les répercussions sociales de ce système en termes

d'exclusion d'une grande partie de la population et de dualisme, synonyme d'absence d'articulation entre les différentes composantes de la société.

1.1. Le déséquilibre démographique

D'abord il faut noter que l'incertitude est la caractéristique majeure des données relatives à la population libanaise et à son évolution. Les derniers recensements officiels de cette population ont été effectués sous le mandat français en 1922, 1932 et 1943. À l'époque le pays comptait, respectivement, 609.070, 785.542 et 1.046.428 habitants (Courbage et Fargues 1974, 21). En 1970 une enquête par sondage sur la population active estimait la population résidente du Liban à 2.126.000 résidents. Les derniers chiffres livrés par l'Administration Centrale des Statistiques en 2007 estimaient la population à 3,7 millions de résidents. Les auteurs de l'Atlas du Liban (2007) renvoient l'inexactitude et les divergences sur les données statistiques à trois facteurs principaux : la qualité des bases de sondage, l'ampleur méconnue de l'émigration libanaise au cours des années récentes et l'incertitude de la taille de la population étrangère résidente au Liban. Dans ce travail nous adopterons les données officielles de l'Administration Centrale des Statistiques qui estime la population libanaise de 2007 à 3.759.136 résidents sans compter les réfugiés palestiniens (Verdeil, Faour, et Velut 2007, chap. 3)

Toutefois, quelque soient les chiffres et les sources d'informations, ce qui est indéniable est que la structure de l'économie libanaise entraîne des déplacements massifs, internes et externes, de la population. La dégradation de l'agriculture a engendré un recul continu et important de la part des ruraux dans la population du pays depuis l'époque du mandat français. Les ruraux formaient 67% de la population en 1932, 49% en 1959, 39% en 1970 et ne sont plus que 19% en 1996. Le mouvement massif de la population de la périphérie vers le centre fait de ce dernier une zone surpeuplée accueillant environ la moitié de la population du pays (tableau 6). La zone qui reflète le plus les mouvements d'exode et leurs effets sur les conditions de vie des migrants, est la banlieue sud de Beyrouth où vit 12,2 % de la population de la capitale dont environ 50% sont originaires de l'extérieur de la

banlieue sud, notamment de la Bekaa et du Sud. Dans 31,4% des ménages, deux personnes ou plus vivent dans une seule pièce ; 54,9% des individus n'ont accès à aucune assurance maladie y compris la sécurité sociale. Uniquement 1,3% des logements sont branchés au réseau public d'eau potable. Le taux de chômage est supérieur à 14,1% alors que la moyenne nationale est de 9,2% (UNDP et al. 2007).

Quant aux mouvements de migrations vers l'étranger, là aussi les chiffres sont incertains et contradictoires. Les statistiques ne distinguent pas entre les personnes qui quittent définitivement le pays et celles qui partent temporairement pour faire des études par exemple. Le Liban perd annuellement 120.000 habitants depuis la fin de la guerre si l'on considère uniquement le solde des arrivées et départs de Libanais. Alors qu'une étude effectuée par l'Université Saint Joseph (USJ) en 2001 estime le nombre des émigrés depuis 1991 à 250.000.

Tableau 6 : Distribution de la population au Liban par lieu de résidence en 2007

Lieu de résidence (gouvernorat)	2007	
	Nombre	%
Beyrouth	361.366	9,6
Mont-Liban	1.484.474	39,5
Liban-Nord	763.712	20,3
Bekaa	489.866	13
Liban-Sud	659.718	17,5
TOTAL LIBAN	3.759.136	100

Source : UNDP et al., Household living conditions survey, 2007, p.25

1.2. Les phénomènes (sociaux) de dualisme et d'exclusion

Le dualisme social est une des caractéristiques majeures des sociétés des pays en voie de développement. On parle de dualisme lorsque, dans un même pays coexiste une société traditionnelle (rurale) et une autre moderne, l'absence d'articulation entre les deux, leur incapacité à nouer des liens et à communiquer entre elles. Pour ainsi dire, le dualisme social résulte de l'adoption brutale des modes de production capitalistes dans une société pauvre et stagnante ; c'est la coexistence de la technologie de l'outil et la technologie de la machine, de l'artisanat et de l'industrie, de l'économie de subsistance peu monétisée et de l'économie d'échanges monétaires. Il en résulte une incompatibilité entre deux systèmes de valeurs largement différents (Assidon 1992). Selon Georges Corm, « *Une grande partie des problèmes économiques et politiques du Liban peut être attribuée à une transition mal achevée d'une économie largement rurale à une économie moderne de services à haute valeur ajoutée. [...] La montagne libanaise, à l'aube de l'indépendance en 1943, concentrait encore la majorité de la population et restait largement une société rurale et artisanale. Jusqu'au milieu des années cinquante, le Liban était essentiellement exportateur de produits agricoles, notamment les agrumes, les pommes et les légumes, et l'agriculture continuait de jouer un rôle majeur dans son économie* » (Corm 2005, 1). Or, comme susmentionné, l'affirmation de la vocation tertiaire de l'économie libanaise depuis l'indépendance, a abouti à marginaliser l'agriculture, entraînant une transition brusque vers une économie de services. En outre, le sociologue Thierry Kochuyt²² soutient que l'approche libérale a accentué les inégalités sociales et a laminé la classe moyenne. Il introduit ainsi une autre acception du dualisme, qu'il traduit en partant de « dualisation », terme qui désigne pour lui l'existence exclusive de deux classes sociales extrêmes, l'une très riche et l'autre très pauvre (tableau 7).

²² Professeur Thierry Kochuyt est docteur en Sciences Sociales (KU Leuven, Belgique). Ses recherches s'intéressent aux brassages de l'économie avec des logiques sociales et culturelles, et au phénomène populiste. Il était chargé de cours à l'Université St. Joseph et L'École Supérieure des Affaires (Liban), la KUBrussel et la KULeuven (Belgique) et aux Higher Colleges of Technology (Emirats Arabes Unis). Actuellement il travaille pour la Nouvelle Université Bulgare et l'Institut de la Francophonie pour l'Administration et la Gestion (IFAG) (Bulgarie).

Tableau 7 : Répartition des ménages par classes suivant leurs revenus et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage entre 1974 et 1999(%)

Année	Classe des revenus bas (revenu mensuel inférieur ou égal à 800\$US)	Classe des revenus moyens (revenu mensuel entre 800 et 1600\$US)	Classe des revenus supérieurs (revenus mensuel égal ou supérieur à 1600 \$US)
1974	20.4	60.1	19.5
1988	57.7	38.3	4.0
1992	49.5	40.2	10.3
1997	54.6	29.7	15.7
1999	61.9	29.3	8.8

Source : Ibrahim 2000, 172

Ainsi, sur la base des données statistiques et analytiques qui précèdent, la fracture centre-périphérie du Liban semble confirmée. Le profil du Liban tel que présenté ci-dessus regroupe l'ensemble des caractéristiques typiques d'un pays sous-développé sur le plan économique, politique et social. La fracture centre-périphérie du pays est due à une structure politique discriminante et à des politiques économiques inadaptées, caractérisées par l'absence d'une vision stratégique visant le bien-être collectif par l'intermédiaire de la réduction des inégalités et l'instauration de la justice sociale. Cette fracture, aggravée par des disparités sectorielles, spatiales et sociales, est à l'origine de la marginalisation d'une grande partie de la population, induisant des conflits récurrents souvent armés. Parmi les régions qui subissent le plus les retombées néfastes de ce système, la Bekaa, notre terrain d'étude est en première logue.

II. La Bekaa : vue panoramique d'un territoire moins avancé

La Bekaa est une région périphérique du Liban qui couvre 4.436 km², à l'est du pays le long de la frontière Syrienne. Sous l'Empire Ottoman, la Bekaa dépendait administrativement de la ville de Damas en Syrie. Le territoire du « *Petit-Liban* » constitué entre 1860 et 1861 se limitait à Beyrouth et le Mont-Liban. La Bekaa, le Nord et le Sud, furent intégrés tardivement au territoire national libanais qu'on connaît aujourd'hui. C'est le « Grand-Liban » décrété le premier septembre 1920 par le général français Henry Joseph Eugène Gouraud²³, qui correspond à ce que l'on connaît aujourd'hui la république libanaise qui couvre 10.452 km². Dans un pays ayant atteint un niveau d'urbanisation de 80% et économiquement structuré autour des activités tertiaires, la Bekaa – un territoire à vocation agricole – semble être à la marge de la croissance et du développement. A travers l'histoire contemporaine du Liban, le secteur agricole et par suite les régions rurales ne furent pas au cœur des préoccupations de l'Etat. Atif A. Kubursi (2002) met l'accent sur la négligence par l'Etat du secteur agricole avant la guerre civile, en disant : « *Throughout the 1950s and all through the early 1970s, the Lebanese economy grew rapidly and cumulatively. This high growth was characterized, however, by severe imbalances between sectors, regions, classes and sects. Agriculture in Lebanon did not grow to its full potential and was constrained by insufficient government attention and encouragement and by an adverse macroeconomic regime that promoted services and trade at the expense of productive activities* » (Kubursi 2002, paragr. 1). Durant les années cinquante, la Banque de Crédit Agricole, Industriel et Foncier (BCAIF) fondée en 1954, fut l'instrument principal du financement de l'agriculture. Or, comme le précise Riad F. Saade, l'action de cette banque fut caractérisée par l'insuffisance de ressources, le manque de dynamisme et l'absence chronique de planification, d'études et de recherches promouvant l'agriculture (Saade 1973, 428). En effet, l'absence de l'Etat a encouragé l'expansion de la culture de cannabis dans la Bekaa. En 1929 la superficie consacrée à la culture illicite était de 200 ha, vers la fin des années quarante elle grimpe jusqu'à 2.000 ha et atteint les 6.000 ha en 1965

²³ Haut-commissaire du gouvernement français au Levant de 1919 à 1923.

(Darwich 2004, 330). L'inefficacité de l'Etat fut manifestée par son échec dans l'application du projet de 1966 visant la limitation de l'expansion du cannabis en lui substituant le tournesol. Durant la guerre civile, avec la propagation de l'anarchie, la culture de cannabis a connu un réel essor couvrant jusqu'à 20% (13.500 ha) des terres cultivées de la Bekaa. A la sortie de la guerre, le Liban était le troisième plus grand producteur de cannabis au niveau mondial selon la 35^e session de la commission des drogues narcotiques, qui s'est déroulée à Vienne du 6 au 15 avril 1992 (Darwich 2004, 331). En outre, l'absence et/ou l'incapacité de l'Etat à assurer une vie décente à la population de Bekaa a favorisé le développement d'autres structures sociales comme alternatives, notamment les clans et les partis politiques.

Dans la partie suivante nous présenterons notre terrain de travail, dans la Bekaa. Dans un premier temps nous mettrons l'accent sur la structure géographique, démographique et administrative ainsi que sur son potentiel économique, notamment agricole. Dans un deuxième temps nous établirons un diagnostic économique de la Bekaa mettant en évidence son retard par rapport au reste du Liban en utilisant les indicateurs de développement tels que le revenu, l'accès à l'éducation, à la santé et aux divers services (eau, électricité, etc.).

II.1. La Bekaa : caractéristiques générales et potentiel agricole

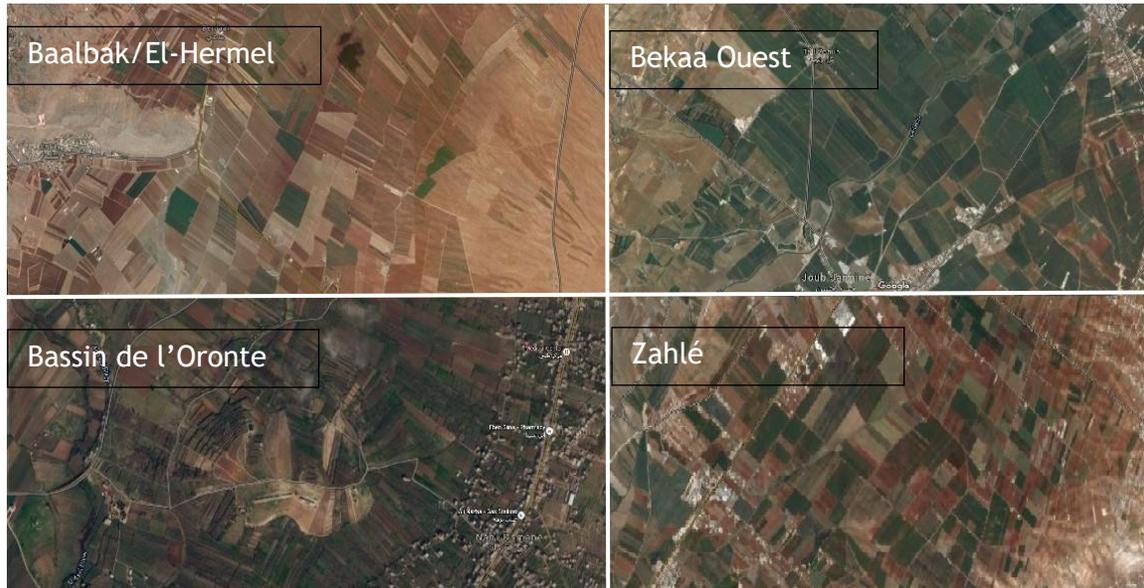
La Bekaa présente plusieurs caractéristiques favorables au développement de l'agriculture. Citons à titre d'exemple la nature des sols, leur teneur en matière organique et en acidité, leur profondeur, leur faible inclinaison etc. De vastes superficies de la plaine sont aptes à être cultivées. De même, le climat et la richesse en ressource hydrique constituent des avantages considérables pour la plaine. A part les caractéristiques physiques, la population de la Bekaa constitue également un atout important. Dans la Bekaa on peut parler d'une « atmosphère agricole » où le savoir-faire et les pratiques agricoles sont transmis d'une génération à l'autre. Malheureusement, la dégradation continue de l'agriculture risque de mettre ce potentiel humain si riche sur les routes de l'exode et de l'émigration.

Le nom de la Bekaa évoque souvent la plaine orientale intérieure qui s'étend sur une longueur de 120 km et une largeur allant de 10 à 15 km entre deux chaînes montagneuses, le Mont-Liban à l'ouest et l'Anti-Liban à l'est. Deux des principaux fleuves du Liban traversent la plaine cheminant en sens inverse. Le fleuve Litani prenant sa source à mille mètres d'altitude et à 10 Km à l'Ouest de la ville de Baalbek, traverse la plaine de la Bekaa de nord en sud, à une altitude variant entre 800 et 1000 mètres pour se jeter dans la mer méditerranéenne au niveau de la ville de Tyr dans le sud. 80% de son bassin versant²⁴ se situe à la Bekaa, soit 1.740 km². Par contre le fleuve Oronte (Al Assi en arabe) prend ses sources dans la Bekaa pour se jeter également dans la méditerranéenne mais du côté nord près du port de Samandag dans la région de Hatay, au sud-est de la Turquie, traversant ainsi la Syrie. Le bassin versant de l'Oronte dans la Bekaa est de 2.168 km². A ces deux principales sources hydriques s'ajoute le bassin versant du fleuve Hasbani (562 km²) et 175 km² de bassins secondaires. Ainsi la plaine de la Bekaa doit sa fertilité à cette richesse en ressources hydriques. Toutefois le taux élevé d'évapotranspiration transforme certaines régions de la plaine, notamment la partie septentrionale en région semi-désertique, surtout durant l'été. En outre le relief du Liban limite les précipitations dans la plaine. Bien que le Liban reçoive en moyenne 800 à 900 mm de pluie par an, la part revenant à la Bekaa semble moindre, ce qui est dû à l'élévation du Mont-Liban qui constitue une barrière naturelle retenant une grande partie des eaux. De même cette présence montagneuse rend le climat de la Bekaa différent de celui méditerranéen modéré du Liban. Ainsi la plaine se caractérise par une forte amplitude thermique annuelle avec un hiver long marqué par la neige et le gel et un été chaud où la température peut atteindre 40°C (Bel 2009, 37), ainsi qu'une amplitude thermique journalière marquée par un écart de température d'environ 15°C entre jour et nuit. Quant à la composition du sol, elle présente un mélange argilo-calcaire peu caillouteux prolongé par des sols rouges de piedmonts, idéal pour l'exploitation agricole. La géographie particulière de la plaine lui procure des caractéristiques physiques diversifiées en allant du sud au nord. Le relief tantôt montagneux tantôt plat, les amplitudes

²⁴ Un bassin versant est un territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun, cours d'eau ou mer.

thermiques et le décalage de précipitation enrichissent le paysage agricole diversifié de la plaine, clairement visible sur une photo aérienne (figure 14).

Figure 14 : Photo aérienne du paysage agricole de la Bekaa



Source : Google Maps, 21/09/2015

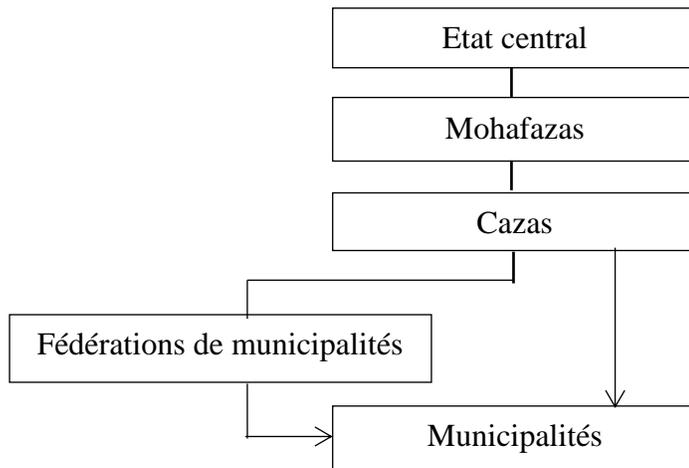
Pour comprendre le découpage administratif de la Bekaa, il nous semble utile au préalable d'introduire celui du Liban en général. Considéré sur l'angle administratif, le Liban est un pays dont le territoire national est organisé sur la base d'un découpage à quatre niveaux. En allant de l'entité administrative la plus grande à la plus petite, on a (figure 15) :

- La **Mohafaza** (gouvernorat) : C'est une division administrative dont l'équivalent en France est la région. A l'exception de Beyrouth et Aakar, toutes les *Mohafazas* sont divisées en plusieurs unités administratives plus petites appelées *Caza* (Kada'a). Chacune d'elles est dirigée par un *Mohafez* nommé par un décret du Conseil des ministres. Il est hiérarchiquement subordonné au ministre de l'intérieur. Le Liban compte huit gouvernorats (*mohafazas*) : Aakar, Baalbek-Hermel, Bekaa, Beyrouth, Liban-Nord, Liban-Sud, Mont-Liban et Nabatiyeh. A noter qu'avant 2003 les

gouvernorats étaient au nombre de 5, Aakar faisait partie du Liban-Nord, Baalbek-Hermel faisait partie de la Bekaa et Nabtiyeh faisait partie du Liban-Sud. Certaines administrations publiques adoptent encore aujourd'hui l'ancienne décomposition ;

- Le **Caza** (Kada'a) : C'est une division administrative de la *Mohafaza*, dont l'équivalent en France est le département. A la tête de chaque *Caza* il y a un *Kaimakam* qui, comme le Mohafez, est un fonctionnaire de l'Etat.
- Les **fédérations de municipalités** et les **municipalités** : L'article 1^{er} du décret législatif n°118 du 30 juin 1977 déclare que la municipalité est une administration locale exerçant, dans les limites de son territoire, les attributions qui lui sont octroyées par la loi. Elle est dotée d'une personnalité morale, d'une autonomie financière et d'un pouvoir d'autogestion des intérêts locaux. Parmi les fonctions principales de la municipalité on trouve la gestion de l'hygiène et la santé publique, l'urbanisme, la construction, la sécurité, la voirie, le nettoyage des rues et la gestion des ordures.

Figure 15 : Découpage administratif du Liban



Comme susmentionné, le gouvernorat de la Bekaa a subi le remodelage administratif de 2003 qui l'a divisée en deux gouvernorats distincts. Le premier, Baalbek-Hermel (3.009

km²), regroupe deux cazas, Baalbak et Hermel ; le deuxième qui garde le nom de Bekaa (1.430 km²), est composé de trois cazas, Zahlé, Bekaa-Ouest et Rachaya. Le tableau 8 présente le nombre de fédérations de municipalités et le nombre de municipalités par Caza.

Tableau 8 : Nombre de fédérations de municipalités et nombre de municipalités de la Bekaa par caza

Caza	Nombre des fédérations de	Nombre des municipalités
Baalbak	4	82
Bekaa Ouest	2	41
Hermel	1	73
Rachaya	-	26
Zahlé	3	47
Total gouvernorat	10	269

La Bekaa est une région visiblement sous peuplée. « Avec seulement 111 habitants par kilomètre carré, soit une densité de population plus de trois fois inférieure à celle du Liban, la Bekaa semble un espace assez « vide » » (Bel 2009, 33). Malgré un nombre réduit d'habitants (500.000 environ en 2009) la Bekaa présente une mosaïque confessionnelle et culturelle observable au niveau de la communauté locale. Dans le sud de la Bekaa (connu sous le nom la Bekaa-Ouest) les musulmans sunnites sont majoritaires. Dans la Bekaa centrale, notamment autour de la ville de Zahlé, les chrétiens prédominent (grecs catholiques, grecs orthodoxes, maronites et arméniens orthodoxes). Le développement de l'urbanisation et du commerce ainsi que les activités de services surtout pendant la guerre civile, a modifié le mode de vie des habitants de cette partie de la plaine, qui ont acquis des comportements de plus en plus urbains. Quant à la partie nord de la plaine, notamment à Baalbek et Hermel, les musulmans chiites sont majoritaires, s'organisant principalement en structures familiales ou en clans plus ou moins soudés. Structure particulière qui

caractérise cette zone où les clans sont dotés d'un certain pouvoir local dépassant parfois celui des autorités nationales. Ce pouvoir a été renforcé à travers l'histoire par l'absence ou la défaillance de l'Etat vis-à-vis de cette région périphérique.

La prédominance de l'agriculture dans la Bekaa n'a pas empêché le développement de certaines zones urbaines telles que Zahlé (55.081 habitants) et Baalbek (84.060 habitants)²⁵. A ces deux villes s'est ajoutée Chtaura (50.000 habitants) qui a acquis une importance particulière pendant la guerre civile vu sa position stratégique au croisement des deux voies de circulation Beyrouth-Damas et Baalbek-Homs (Bennafla 2007, 7). Les villes de la Bekaa constituent historiquement le lieu de commercialisation de la production agricole et de fourniture de matériels, d'outils et de produits chimiques essentiels à l'agriculture. C'est également dans ces villes que sont localisées les usines d'assemblage de machines agricoles et les services d'entretien et de réparation. En plus des activités liées à l'agriculture, les villes de la Bekaa regroupent les activités urbaines classiques telles que les services bancaires et financiers.

II.2. La Bekaa : un territoire moins avancé selon les indicateurs du développement

La Bekaa, « grenier de Rome », subit depuis toujours les répercussions de l'orientation économique des gouvernements successifs du Liban. Territoire à vocation agricole, la Bekaa a longuement souffert de l'ouverture internationale non contrôlée du marché et de la négligence des autorités publiques vis-à-vis des secteurs productifs. Au Liban, les importations couvrent environ 70% des besoins alimentaires et la diversité des produits importés est assez remarquable, mettant les produits agricoles libanais face à une concurrence sévère. En 2009, les importations totales de produits alimentaires sont évaluées à 2.216 milliards de dollars américains, soit 13% des importations totales du Liban

²⁵ Population du monde : <http://populationsdumonde.com/fiches-pays/liban>

(16.242 milliards de dollars américains). Le secteur agricole reçoit uniquement 1% du budget national ainsi que les prêts bancaires accordés à ce secteur sont limités.

Le développement d'un pays ou d'une région peut être repéré selon plusieurs critères tels que le revenu ; la santé en termes d'espérance de vie, mortalité infantile, nombre d'habitants par médecin, taille moyenne des individus; l'instruction (taux de scolarité et taux de d'alphabétisation); les conditions de logement (pourcentage de logements précaires, pourcentage de ménages ayant accès à l'eau courante, pourcentage de ménages ayant des installations sanitaires); le pourcentage de population urbanisée; la croissance démographique etc. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a créé, en 1990, un indice global composite pour mesurer le développement. Il s'agit de l'IDH (Indice de Développement Humain) qui regroupe l'espérance de vie, le niveau de l'éducation et le revenu moyen. En fonction de ces trois critères, les aspects le sous-développement se décline en plusieurs dimensions qui peuvent être regroupées sous quatre traits dominants : la pauvreté, les inégalités sociales, les contraintes démographiques et les disparités hommes/femmes. Toutefois l'IDH d'un pays peut voiler les inégalités sociales et régionales. C'est pourquoi le PNUD a envisagé le calcul d'un IDH ajusté aux inégalités voire même un IDH régional.

En comparaison avec le centre (Beyrouth et Mont-Liban), la Bekaa est un territoire moins avancé. En termes du niveau de revenu, plus que 25% des ménages de la Bekaa ont des revenus mensuels au-dessous du seuil de pauvreté relative (728\$ US /mois/ménage).

Concernant les infrastructures de base, le taux de branchement aux réseaux d'eau potable à la Bekaa est très bas. De nombreux logements, surtout dans la partie nord de la plaine n'ont pas accès à l'eau d'usage. C'est également le cas de l'électricité, des réseaux routiers, et d'assainissement.

Le problème de raccordement aux réseaux d'infrastructures s'aggrave de plus en plus à cause de la croissance démographique et l'insuffisance de l'offre. De même l'accroissement rapide des constructions, notamment illégales surtout pendant la guerre civile, a compliqué la situation. Au niveau de l'accès à l'éducation, la majorité des étudiants de la Bekaa fréquentent l'école publique, faute de moyens. Or, au Liban, d'une manière

générale l'enseignement public n'est pas réputé pour sa bonne performance ; le secteur privé est unanimement considéré de meilleure qualité mais il n'est accessible que pour les classes moyennes et aisées. Dans la Bekaa, la présence des écoles privées se limite aux deux villes principales, Zahlé et Baalbek, localisation liée à la présence d'une population solvable.

Pour établir une analyse du territoire de la Bekaa nous allons avoir recours à une comparaison dans l'espace et dans le temps des données disponibles concernant plusieurs indicateurs du développement. Ainsi les paramètres employés porteront sur l'éducation, la santé, le revenu, l'emploi et le chômage, les conditions de vie et de l'habitat et l'accès aux services publics dans la Bekaa en comparaison avec les autres gouvernorats du pays et avec la moyenne nationale.

Avant de procéder, nous allons attirer l'attention sur plusieurs remarques méthodologiques:

1. Une réforme territoriale a été effectuée au Liban en 2003 donnant lieu à huit gouvernorats au lieu de six. Ainsi trois gouvernorats ont été divisés en deux : le Liban-Sud en Nabatiyeh et Liban-Sud, le Liban-Nord en Aakar et Liban-Nord et la Bekaa en Baalbak-Hermel et Bekaa. Toutefois tous les organismes étatiques et les organisations non gouvernementales n'appliquent pas la même décomposition dans leurs rapports et études. Par suite notre analyse peut varier d'un indicateur à l'autre selon les données disponibles et l'organisme les fournissant ;
2. Les ministères et l'Administration Centrale des Statistiques ne publient pas régulièrement des rapports et des statistiques. De même lorsqu'un rapport est publié, on n'utilise pas toujours les mêmes critères ni la même méthodologie. Ces deux facteurs rendent l'étude comparatif et empirique compliquée ;
3. La banlieue sud de Beyrouth est une région surpeuplée où les conditions de vie sont défavorisées par rapport au gouvernorat du Mont-Liban dont elle fait partie. Elle

présente des caractéristiques particulières différentes de son entourage et reçoit la plus grande partie des immigrés qui fuient les régions périphériques dont la Bekaa. Ainsi les données relatives à cette région peuvent largement modifier celles du Mont-Liban et nous semble particulièrement significatif dans notre étude sur la Bekaa. C'est pourquoi, pour certains indicateurs, nous séparerons les données de la banlieue sud de celles du Mont-Liban ;

4. Les données disponibles au niveau des cazas (sous-niveau des gouvernorats) sont limitées, voire inexistantes ce qui nous empêche d'établir des comparaisons des niveaux de développement. Le manque d'information au niveau des cazas est un point faible dans le cadre de notre étude vu qu'à la Bekaa le niveau de développement diffère d'un caza à l'autre. Notamment les cazas de la Bekaa-Ouest, Zahlé et Rachaya semble être plus développés que les cazas de Baalbak et Hermel selon les données limitées dont nous disposons ;

5. Notre étude se base sur trois principales sources d'informations : la première est un rapport publié par le bureau du PNUD à Beyrouth en 2008 sous le nom de « Poverty, Growth and Income Distribution in Lebanon, 2008 ». La deuxième source est un rapport publié conjointement par le bureau du PNUD à Beyrouth, le Ministère des Affaires Sociales et l'Administration Centrale des Statistiques en 2007, sous le nom de « L'Etude Nationale sur les conditions de vie de ménages ». La troisième source est un rapport publié conjointement par le bureau du PNUD à Beyrouth et le Ministère des Affaires Sociales en 2004, sous le nom de : « Development of Mapping of Living Conditions in Lebanon, 1995 – 2004 : A Comparison with the results of « Mapping of Living in Lebanon, 1998 » »²⁶. Ce dernier définit plusieurs indicateurs de précarité des conditions de vie au Liban. Ces indicateurs sont classés sous quatre champs regroupant chacun plusieurs indicateurs (encadré 2).

²⁶ Rapport résultant du projet "Capacity Building for Poverty Reduction" réalisé conjointement par le Ministère des affaires sociales MOSA et le Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD.

Encadré 2. Critères de classement des conditions de précarité

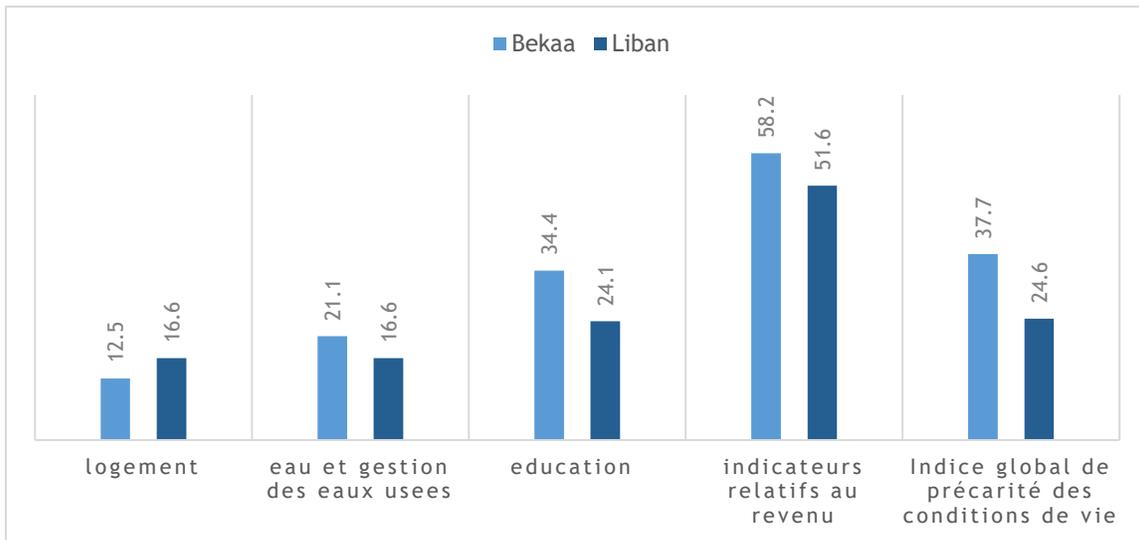
Champ ou indicateur	Conditions de précarité
Logement	
1. Nombre de pièces par logement	<ul style="list-style-type: none"> • Moins que 0.5 pièces par personne • Hébergement improvisé, mobile, autre
2. Surface construite (mètres carrés)	<ul style="list-style-type: none"> • Inférieure ou égale à 30 : taille du ménage supérieure à un individu • Entre 31 et 80 : taille du ménage supérieure à 5 individus • Entre 81 et 140 : taille du ménage supérieure à 10 individus • Entre 141 et 200 : taille du ménage supérieure à 15 individus • Hébergement improvisé, mobile et Autres
3. Principale source de chauffage	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de chauffage • Autre source (charbon, bois)
Eau et assainissement	
4. Principale source d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Eau de source • Autre source
5. Installation de traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Égouts à ciel ouvert • Autre • Aucun traitement
Education	
6. Suivi des études	<ul style="list-style-type: none"> • Ne suit pas des études actuellement, sachant qu'il a suivi auparavant ; ou bien âgé entre 6 et 15 ans et n'a jamais fréquenté un établissement scolaire : niveau primaire et inférieur
7. Niveau d'instruction (âgé de 11 ans et plus)	<ul style="list-style-type: none"> • Suit actuellement des études : école primaire • Ne suit pas des études actuellement mais il a déjà suivi des études auparavant, ou bien n'ayant jamais fréquenté un établissement scolaire ; lit et écrit ou analphabète.
Indicateurs liés au revenu	
8. Nombre de véhicules privés	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
9. Ratio de dépendance	<ul style="list-style-type: none"> • Plus que 5 personnes
10. Occupation principale	<ul style="list-style-type: none"> • Travaille chez-soi ou à l'extérieur : (employé dans le secteur public ou dans le domaine de l'administration, services personnels et protection, et dans le domaine des ventes ; ayant un emploi lié au bricolage ; et dans l'installation de machines et d'équipements ; éleveur et ouvrier agricole et pêcheur, ouvrier non qualifié ; • Sans emploi actuellement mais ayant ou non été employé auparavant.

Source : UNDP/MoSA, Development of mapping of living in Lebanon 1995 – 2004, pp.17,18.

A. Précarité des conditions de vie

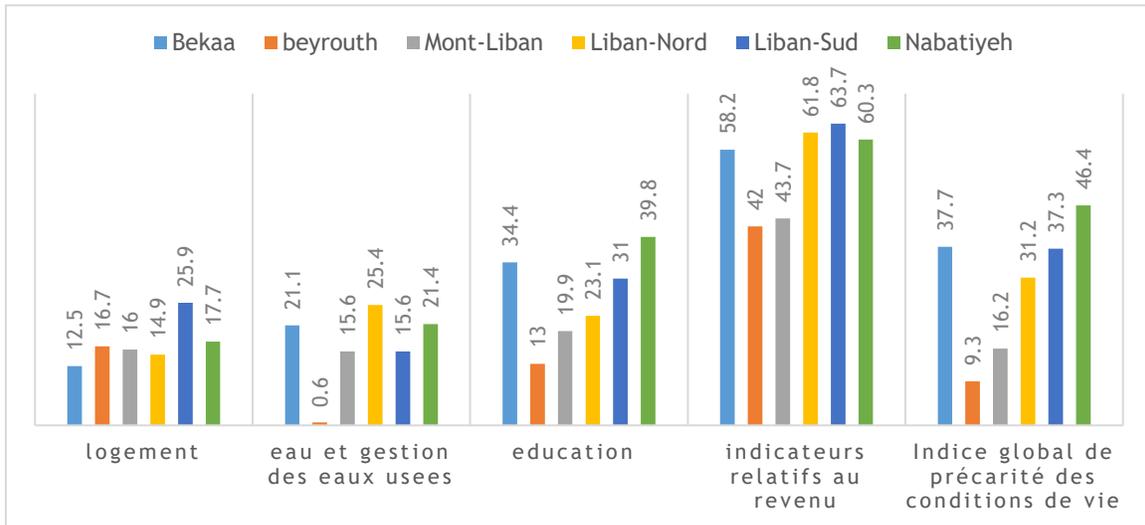
Selon les critères cités ci-dessus, la Bekaa présente des niveaux de précarité des conditions de vie supérieurs à la moyenne nationale dans les domaines de l'accès à l'eau d'usage et la gestion des eaux usées, du revenu et de l'éducation ainsi qu'au niveau de l'indice global de précarité des conditions de vie (figure 16). En comparaison avec les autres gouvernorats, mis à part les conditions de logement, la Bekaa peut être classée parmi les régions ayant des niveaux de précarité des conditions de vie les plus importants (figure 17).

Figure 16 : Pourcentage des ménages vivant dans des conditions précaires dans la Bekaa en comparaison avec la moyenne nationale (2004)



Source : UNDP/MOSA, Development of mapping of living in Lebanon 1995 – 2004, pp. 48, 49.

Figure 17 : Pourcentage des ménages défavorisés par gouvernorat, selon l'indice global de précarité des conditions de vie (2004)

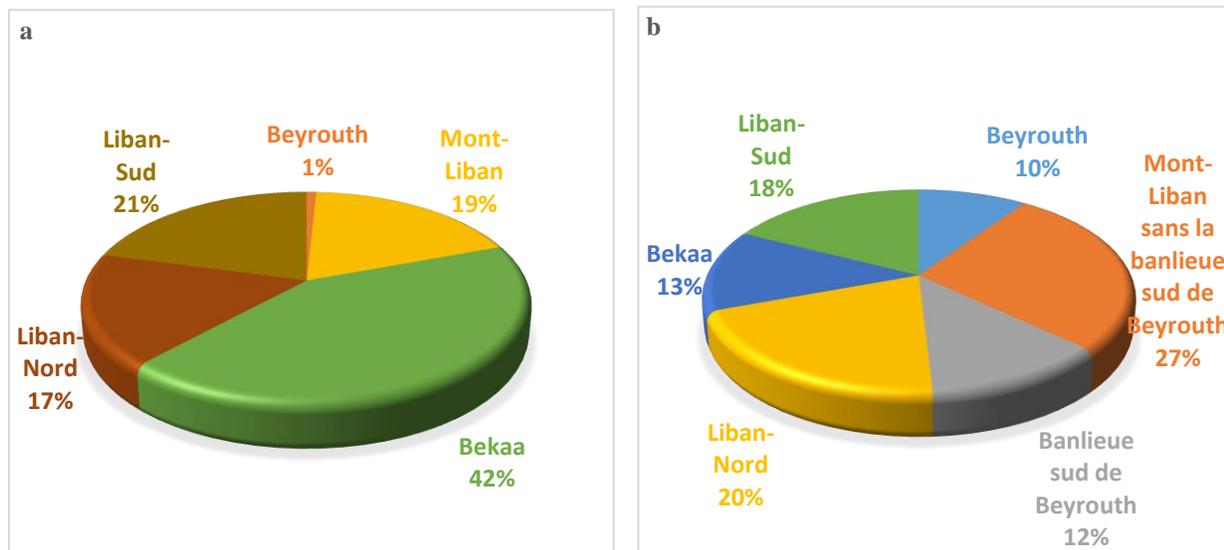


Source : UNDP/MOSA, Development of mapping of living in Lebanon 1995 – 2004, p.33

B. Population et peuplement : la Bekaa est un territoire sous-peuplé

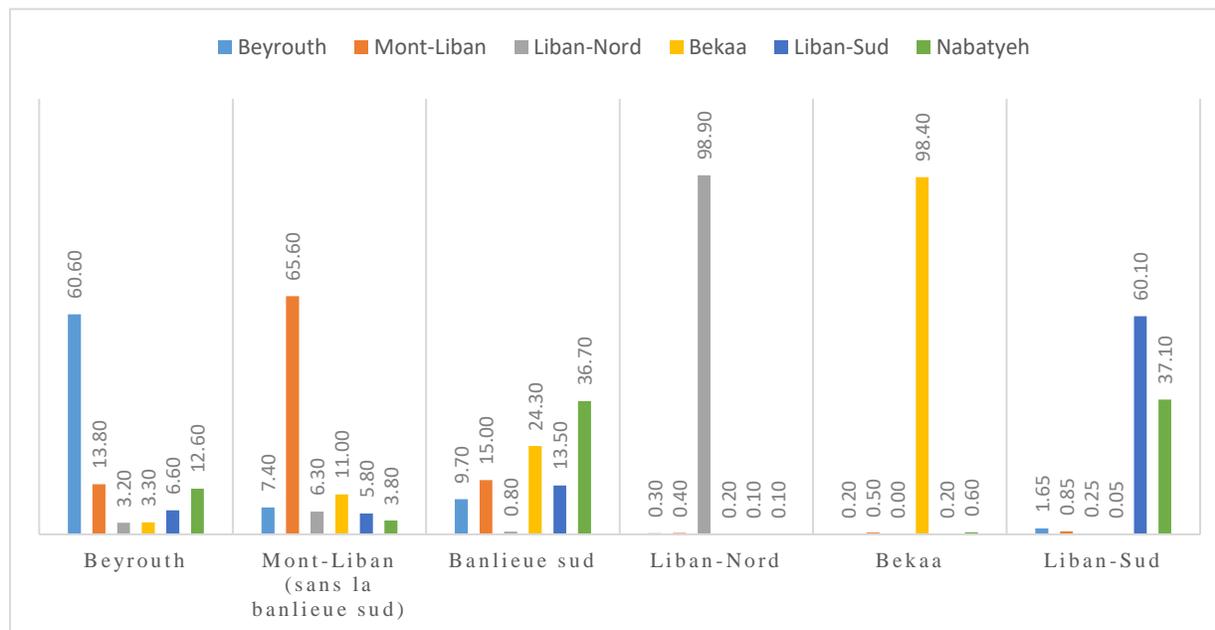
Le territoire de la Bekaa qui couvre 40% de la superficie du Liban (figure 18, a) n'abrite que 13% de la population totale du pays (figure 18, b). L'exode rural est la caractéristique majeure du mouvement de la population locale. La destination de cet exode est en premier lieu la banlieue sud de Beyrouth faisant partie du gouvernorat du Mont-Liban (figure 19). Alors que Beyrouth et le Mont-Liban concentrent environ 50% de la population sur environ 20% de la superficie du pays.

Figure 18 : a) Répartition de la superficie du Liban par gouvernorat (%), b) Répartition de la population par gouvernorat (%)



Source : UNDP/MOSA, Households Living Conditions 2007, p.25

Figure 19 : Répartition de la population selon le lieu de registre officiel et le lieu de résidence par gouvernorat (%)



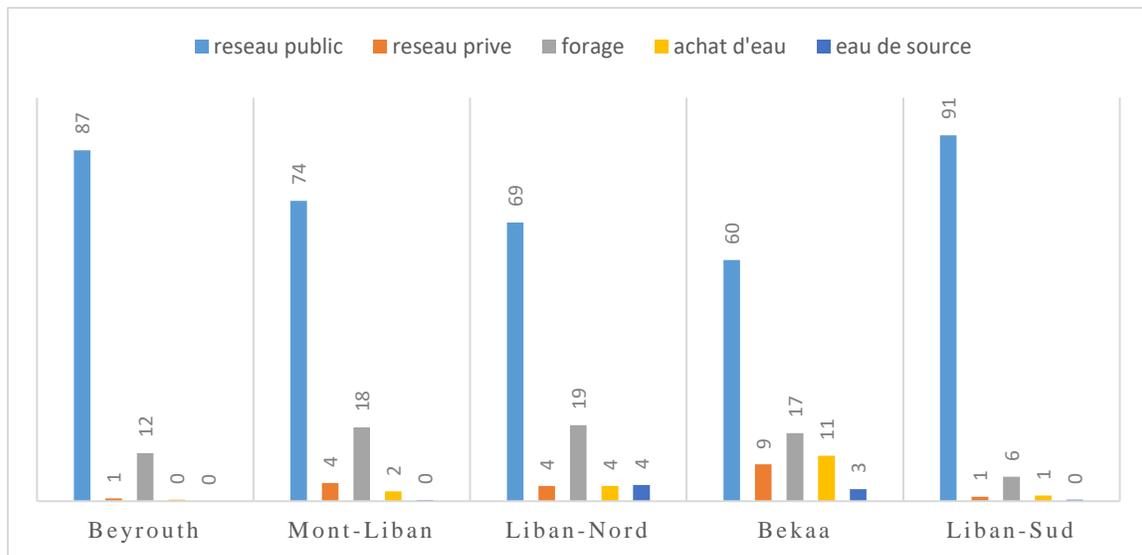
Source : UNDP/MOSA, Households Living Conditions 2007, p.36.

A noter qu'au Liban, le changement de lieu de résidence n'implique pas nécessairement le changement du lieu de registre officiel. Au contraire ce dernier est très difficile à réaliser vu les complications politiques et administratives.

C. Accès aux services publics : mauvaise gestion de l'eau d'usage et des eaux usées

Dans la Bekaa, traversée par les deux principaux fleuves du Liban et le territoire le plus riche en ressources hydriques du pays, 11% des logements ont recours à l'achat de l'eau d'usage enregistrant le taux le plus élevé au niveau national. 17% des logements ont recours aux forages comme source primaire d'eau ce qui risque d'épuiser les nappes phréatiques indispensables à l'agriculture et à l'équilibre des sols (figure 20). 60% des logements sont branchés sur un réseau public soit 17 points de moins que la moyenne nationale (figure 21).

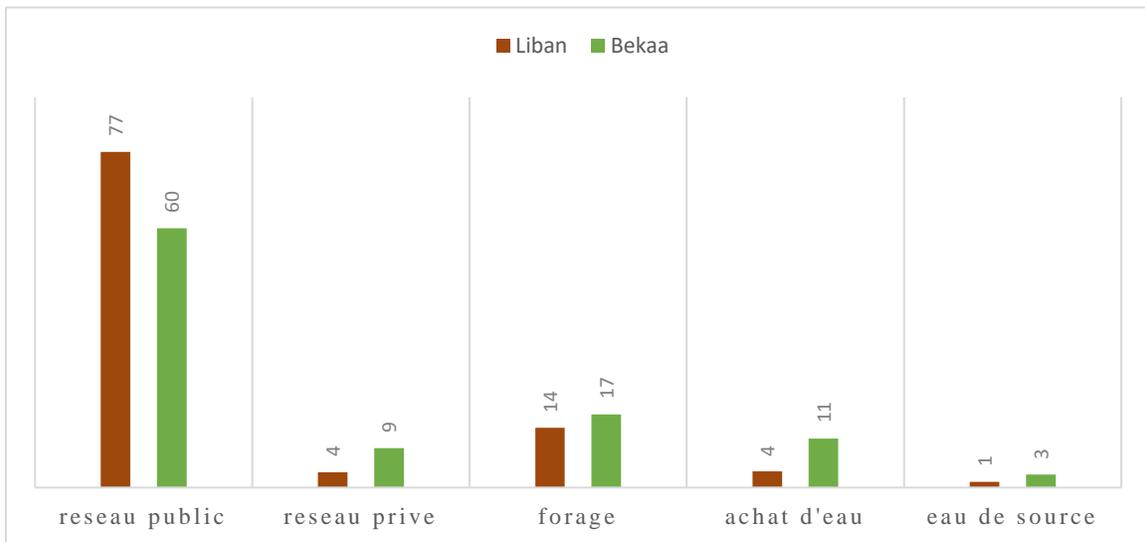
Figure 20 : Accès à l'eau par type de source primaire d'eau et par gouvernorat (% des logements)



Source : UNDP/MOSA, Households Living Conditions 2007, p.49.

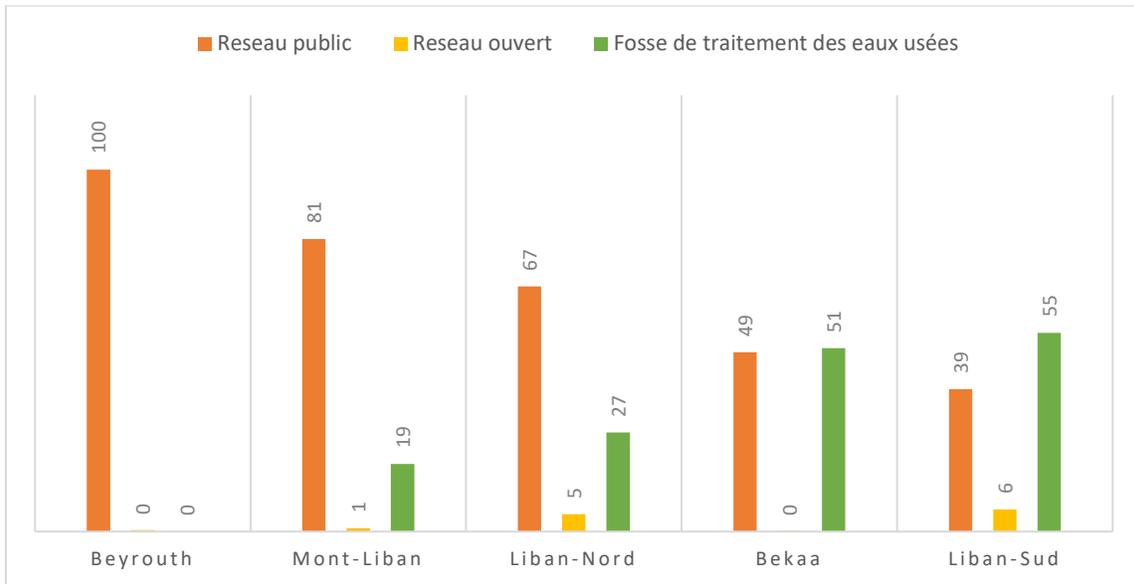
Quant au traitement des eaux usées, 51% des logements de la Bekaa ont recours aux fosses individuelles connues en France sous le nom d'Assainissement Non Collectif (ANC), faute de branchement au réseau public (figure 22) alors qu'au niveau national en moyenne 66% des logements sont desservies par un réseau public de collecte des eaux usées. Le risque environnemental que présente les ANC est majeur lorsqu'il est dérèglementé et c'est souvent le cas au Liban. Contenant des micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées, polluées, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs. Dans une région agricole comme la Bekaa, ce type de traitement pourra polluer les eaux consacrées à l'irrigation et par suite les produits agricoles résultants.

Figure 21 : Les sources d'eau dans la Bekaa par rapport à la moyenne nationale (% des logements)



Source : UNDP/MOSA, Households Living Conditions 2007, p.49

Figure 22 : Traitement des eaux usées selon la méthode principale utilisée par gouvernorat (% des logements)

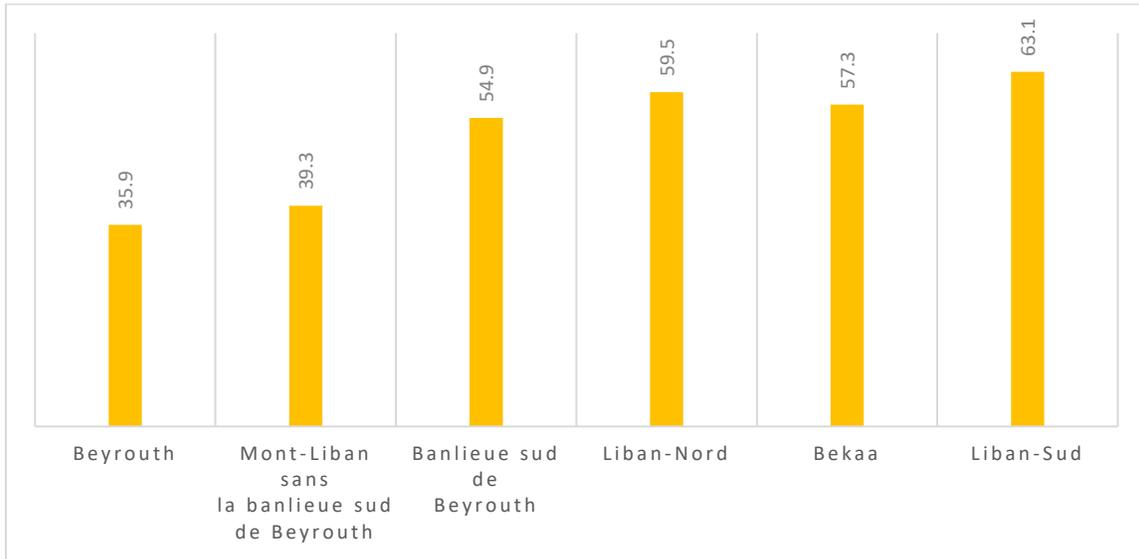


Source : UNDP/MOSA, Households Living Conditions 2007, p.56

D. Manque de couverture santé pour plus que la moitié de la population locale

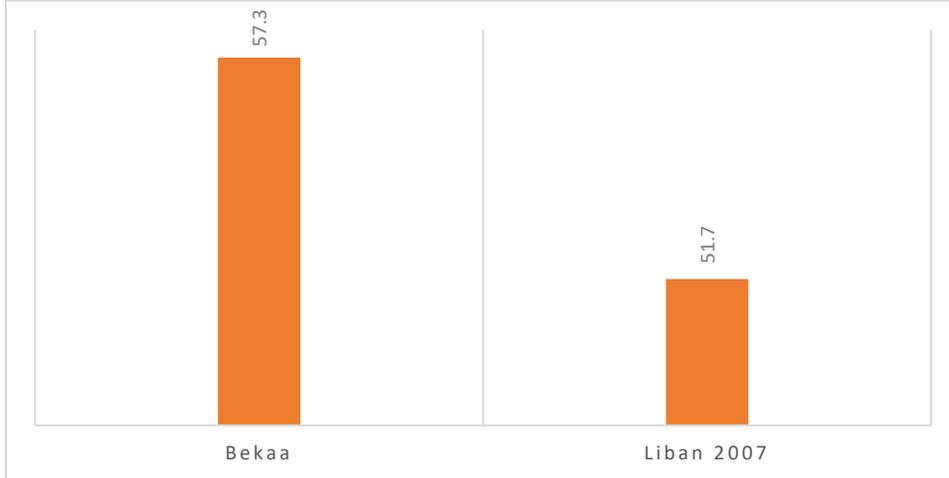
57.3% des résidents de la Bekaa ne disposent pas d'une couverture santé (figure 23) soit 5.6 points au-delà de la moyenne nationale (figure 24).

Figure 23 : Le pourcentage des libanais n'ayant aucune couverture santé par gouvernorat (2007)



Source : UNDP/MOSA, Households Living Conditions 2007, p.41

Figure 24 : Le pourcentage de la population de la Bekaa n'ayant aucune couverture santé en comparaison avec la moyenne nationale (2007)

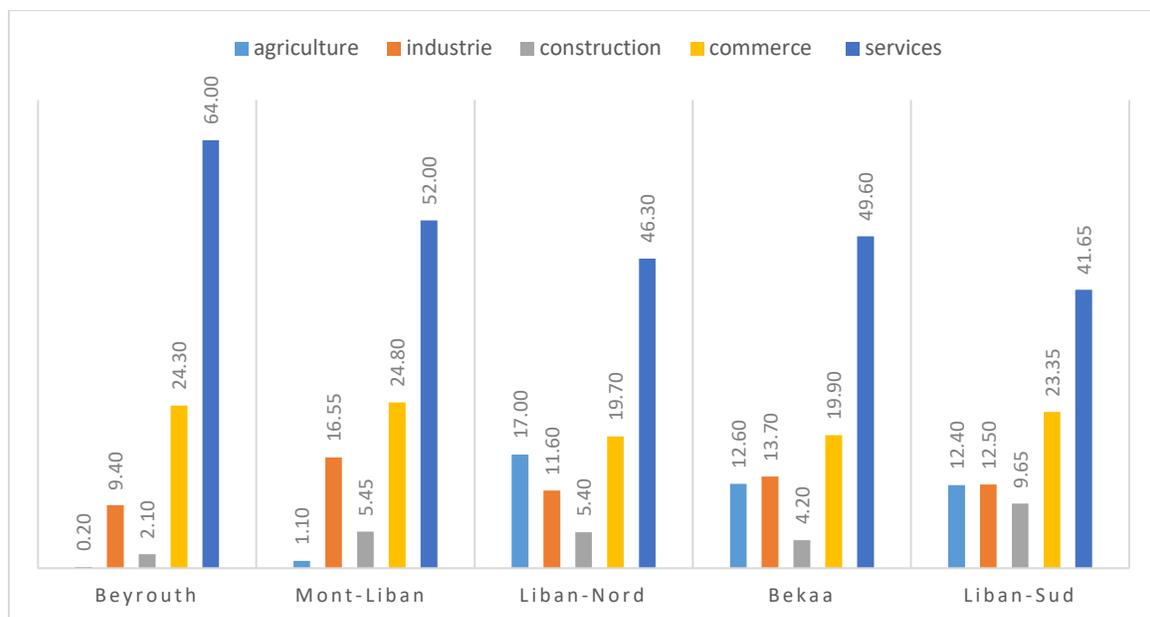


Source : UNDP/MOSA, Households Living Conditions 2007, p.25

E. Emploi : sous-exploitation du potentiel agricole

25% de la superficie de la Bekaa fait partie des surfaces agricoles utiles (SAU) alors qu'uniquelement 12.6% de sa population active travaille dans l'agriculture (figure 25). Ceci est dû au fait que seul 55% des terres agricoles de la Bekaa sont exploitées. L'emploi dans le secteur des services prédomine dans tous les gouvernorats même à la Bekaa ou le secteur tertiaire se concentre surtout dans les trois grandes villes Zahlé, Baalbak et Chtaura.

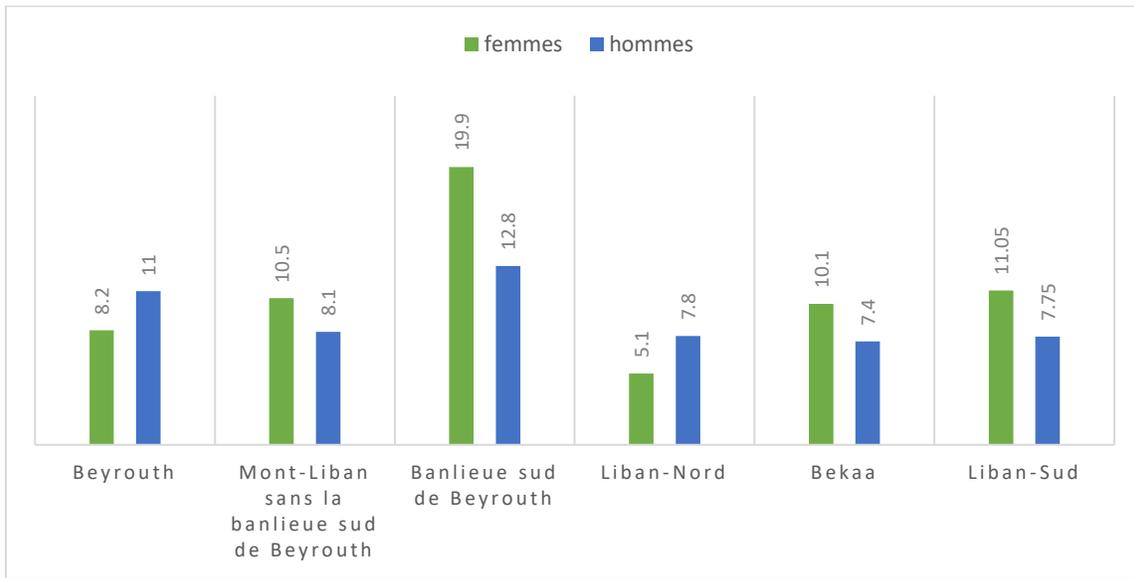
Figure 25 : Répartition de la population active occupée par secteur d'activité et par gouvernorat (%)



Source : UNDP/MOSA, Households Living Conditions 2007, p.85

Quant au taux de chômage, nous remarquons que les taux les plus élevés s'affichent dans les régions du centre, en l'occurrence Beyrouth et le Mont-Liban, où la population est plus dense. La figure 26 met également en évidence les taux de chômage les plus élevés du pays dans la banlieue sud de Beyrouth. Ces taux sont particulièrement significatifs pour notre étude puisque 24.3% des résidents de cette région sont originaires de la Bekaa comme nous l'avons déjà montré dans la figure 19.

Figure 26 : Le taux de chômage par sexe et par lieu de résidence (gouvernorat) (%)

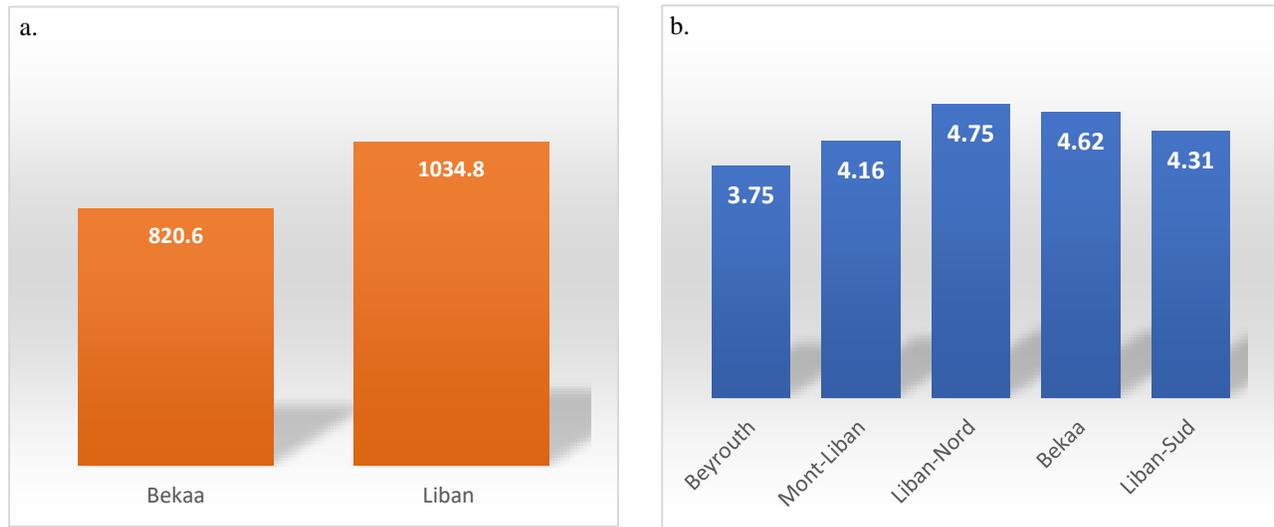


Source : UNDP/MOSA, Households Living Conditions 2007, p.93

F. Revenu

Parmi les cinq gouvernorats du Liban (selon le découpage administratif pré 2003), la Bekaa est en troisième position en termes de revenu des ménages avec un revenu mensuel moyen d'environ 881 milles livres libanaises (figure 27, a). À noter que la taille moyenne des ménages dans la Bekaa (4.62 individus) est la deuxième plus grande après le Liban-Nord (4.75 individus) (figure 27, b). Ainsi le revenu moyen d'un individu dans la Bekaa est d'environ 6.356 L.L. (l'équivalent de USD 4.2) par jour. Notons ici que le seuil de pauvreté normale défini par le PNUD au Liban est d'USD 4 par individu et par jour.

Figure 27 : a) Revenu mensuel en milliers de L.L. des ménages dans la Bekaa en comparaison avec la moyenne nationale (2007), b) la taille moyenne des ménages par gouvernorat (2007)

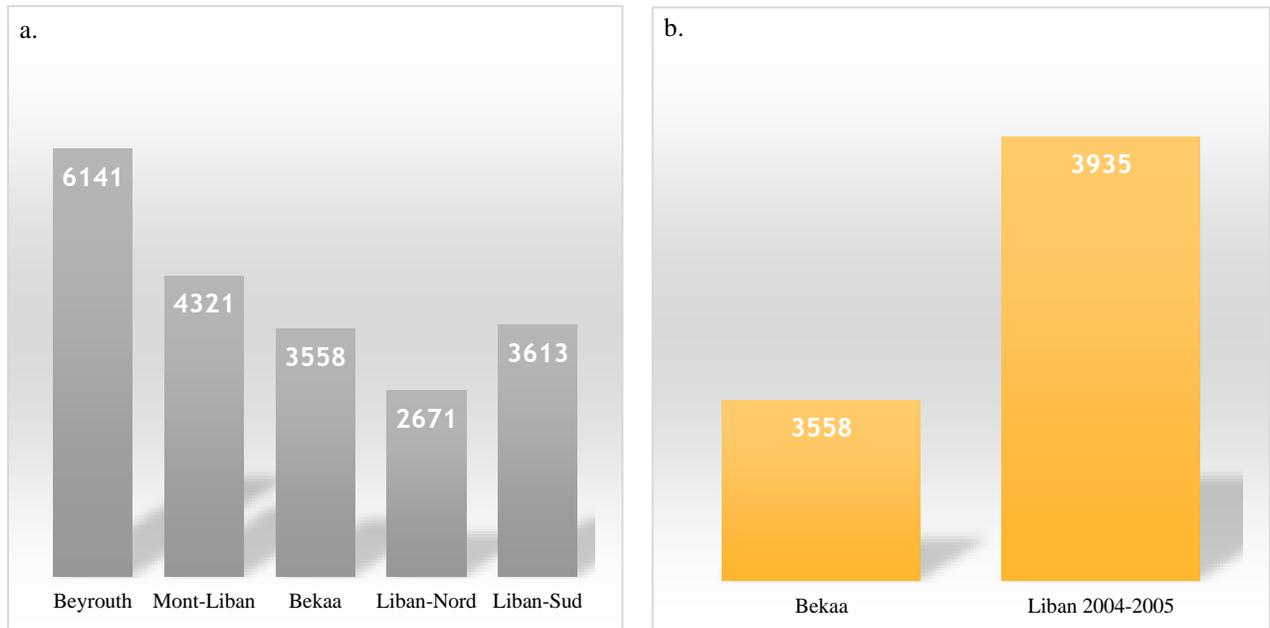


Source : UNDP/MOSA, Households Living Conditions 2007, p.109 et p.25

G. Consommation

La moyenne annuelle de la consommation des ménages dans la Bekaa est inférieure à la moyenne nationale. Dans une étude publiée en 2008 sur la pauvreté, la croissance et la distribution des revenus au Liban, le PNUD utilise la consommation des ménages pour mesurer le bien-être de la population. Ce rapport montre qu'en 2004-2005, la consommation annuelle moyenne par habitant atteint L.L. 3.935.000 (environ US \$ 2.650). La moyenne annuelle des dépenses de consommation des individus résidents dans la Bekaa (3.558.000) dépasse légèrement la moitié de celle des résidents de Beyrouth (6.141.000) (Figures 28).

Figure 28 : a) Moyenne de la consommation annuelle réelle ajustée aux différences régionales des prix selon les gouvernorats en milliers de L.L., b) Moyenne de la consommation réelle ajustée aux différences régionales des prix en milliers de L.L.



Source : UNDP, Poverty, growth and income distribution in Lebanon, 2008, p.14

Pour conclure cette partie on peut dire que la Bekaa est une zone agricole par excellence dont le potentiel n'est que partiellement exploité. La population vit dans des conditions précaires par rapport au reste du pays la poussant vers l'exode et l'émigration. La Bekaa souffre depuis toujours de la négligence de l'Etat qui nourrit toute sorte de solidarité souterraine entre ses résidents pour surmonter leurs conditions de vie.

CONCLUSION DU DEUXIEME CHAPITRE

Les conclusions que nous pouvons tirer de ce chapitre peuvent se résumer comme suit :

1. La structure de l'économie libanaise et les priorités économiques définies par les différents gouvernements négligent près de 70% du territoire national constituant la périphérie du pays. La population de cette périphérie, laissée à son destin, se trouve confrontée à différentes pistes de sortie : soit elle cherche refuge chez les chefs politiques, religieux, familiaux ou de clans, soit elle émigre ou elle se déplace vers le centre pour vivre dans les banlieues surpeuplées de Beyrouth ;
2. La Bekaa est un territoire agricole par excellence regroupant environ 60% de la SAU totale irriguée du Liban sauf que, uniquement 50% de cette SAU est exploitée ;
3. Avec un pourcentage de résidents ne dépassant pas 13% sur 40% de la superficie du Liban, la Bekaa est un territoire sous-peuplé souffrant d'une exode rurale massive ;
4. La Bekaa occupe l'avant dernière place parmi les gouvernorats du Liban en termes de revenu avec un revenu moyen mensuel des ménages, inférieur à la moyenne nationale de près de 20% ;
5. Avec environ 40% des ménages vivant dans des conditions de vie précaires, la Bekaa occupe la deuxième place au niveau national en termes de précarité ;

La situation étant telle, comment peut-on y remédier ? Quelles peuvent être les pistes à envisager pour sortir de la crise actuelle ? Que peut être une politique de développement adaptée au contexte du Liban ?

De notre point de vue l'approche territoriale, qui a émergé il y environ quarante ans maintenant, est de nature à apporter des solutions dont le Liban a besoin d'urgence. Il reste à découvrir dans quelle mesure ? Quels seront les moyens et les ressources à mobiliser pour ce faire ? Quels avantages présente l'approche territoriale en termes de développement ? Quelle forme de gouvernance est susceptible d'assurer le bien-être collectif ?

Nous allons essayer d'apporter des réponses à ces questions dans les chapitres qui suivent.

TROISIEME CHAPITRE. Territoire et système économique territorial

Le bilan décevant des politiques macroéconomiques menées au Liban depuis sa création et que nous avons abordé dans le premier chapitre, nous invite à repenser la question du développement dans les pays moins avancés. Soixante-treize ans après son indépendance, le Liban n'est toujours pas capable d'assurer une vie décente à ses quatre millions de citoyens dont environ un quart vit dans la pauvreté. Malgré l'image positive que les dirigeants du pays s'efforcent de montrer dans les médias, l'émigration, l'insatisfaction, l'insécurité, l'inégalité, l'instabilité, la misère, la corruption, etc. sont les termes que nous entendons le plus chez la majorité de la population du Liban. Est-ce un défaut structurel ? Est-ce une erreur historique qu'on arrive plus à corriger ? Est-ce une mentalité stérile incapable d'innover et d'évoluer ? Est-ce une phase nécessaire dans le développement de tous les pays que le Liban doit subir momentanément ? Des chercheurs peuvent tenter de répondre à ces questions et peut-être parviendront-ils à le faire. D'ici-là, le quart de la population du Liban, et peut-être plus, restera dans l'incapacité de satisfaire ses besoins de base.

Dans ce chapitre nous allons proposer une piste de sortie de crise qui nous paraît logique et faisable. Nous poserons l'hypothèse qu'un développement par le bas fondé sur l'approche territoriale pourra partiellement remédier à la situation actuelle du Liban car *« en matière de développement, le local/régional constitue l'échelle spatiale pertinente d'analyse et d'action : c'est là où ils évoluent au quotidien que les acteurs se mobilisent pour trouver des solutions à leurs problèmes »* (Ferguène 2013, 1). Afin d'aboutir à ce

constat, nous allons présenter l'évolution de la réflexion sur la question du développement dans la littérature économique parallèlement aux faits historiques qui ont accompagné cette évolution. Nous montrons les origines théoriques et historiques de l'approche territoriale et sa pertinence en particulier dans les pays moins avancés. Nous abordons la question du développement par le concept de système économique territorial en expliquant ses fondements et ses finalités.

I. Développement par le bas comme alternative au développement par le haut : La notion de développement endogène

« Malgré la mondialisation de l'économie et la transformation de notre planète en « village global », le développement – ou le mal-développement – se manifeste en dernière instance là où sont les gens ; en ce sens il ne saurait y avoir d'autre développement que le développement local » (Sachs 1984,1). Afin de montrer la pertinence de cette proposition, nous allons reprendre brièvement l'évolution de la conception du développement dans l'histoire de la pensée économique.

La fin de la seconde guerre mondiale fut marquée, dans les pays du Nord, par un virage vers le keynésianisme et l'attribution d'un rôle déterminant de l'Etat dans la planification économique. Parallèlement, un keynésianisme international a été instauré au niveau mondial dont les trois piliers principaux sont : le Fond Monétaire International (FMI – 1944), la Banque Mondiale (1945) et l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (GATT (1947) – devenu OMC en 1995). Le résultat était satisfaisant au Nord et s'est traduit par environ trente années de gloire et de prospérité. Par contre dans les pays du Sud, la fin de la seconde Guerre mondiale était l'occasion d'une double lutte pour l'indépendance d'une part, et contre la pauvreté de l'autre, mais le bilan fut décevant et la question de la croissance de ces pays devient sujet de réflexion et de débat parmi les économistes. Certains ont rejeté le principe du mono-économisme à la recherche d'un nouveau système plus adapté au contexte des pays du Sud. D'autres, tels que les tiers-

mondistes, sont allés plus loin pour rejeter le principe même de la réciprocité des gains tirés de la participation volontaire au commerce international. Ce débat a donné lieu à la naissance d'une nouvelle discipline, l'économie du développement, visant, au-delà de la pure croissance du PIB, le bien-être global des populations défavorisées. « *L'économie du développement est une discipline fondée sur un objet, les processus de transformations de longue durée, et sur un champ, le Tiers Monde ou les pays en développement* » (Hugon 1991, 340). La croissance, définie comme étant l'évolution d'ordre quantitatif ou l'expansion de l'économie d'un pays mesurée par l'augmentation de son PIB, ne suffisait plus pour lutter contre la pauvreté, les inégalités, la misère, l'exclusion sociale, les disparités régionales et beaucoup d'autres problèmes d'ordre social, culturel et économique caractérisant les pays du Sud. L'introduction d'un nouveau concept qui incarne les aspects qualitatifs de la vie de l'être humain, s'est avérée indispensable. « *Le développement (étymologiquement « dérouler ce qui est enroulé » ou « sortir de son enveloppe ») est un phénomène à la fois quantitatif et multidimensionnel qui prend en compte l'intergénérationnel et dépasse la simple croissance économique [...] Il importe de ne pas confondre les fins (satisfaction des besoins, développement des capacités, élargissement des choix des personnes) et les moyens (la croissance du PIB)* » (Hugon 2008, 9) . « *C'est que, croissance et développement ne sont pas synonymes. Tant que persisteront les énormes disparités sociales, la croissance sera certainement une condition nécessaire, mais nullement suffisante, du développement, les aspects distributifs et qualitatifs ne pouvant être négligés* » (Sachs 1995, 11).

Les années 1970 sont marquées par le ralentissement de la croissance dans les pays développés faisant suite au choc pétrolier de 1973 ainsi que par les négociations visant la mise en œuvre d'un *nouvel ordre économique international*. Le NOEI, dont la charte fut adoptée en 1974, devait constituer un programme cohérent correspondant aux aspirations des pays en voie de développement. L'objectif était d'améliorer les termes de l'échange entre les pays développés et ceux du Tiers-Monde par l'intermédiaire du relèvement des prix des matières premières abondantes dans ces derniers. « *Le « N.O.E.I. » a pour principaux objectifs de promouvoir, à long terme, un ordre universel plus humain et, à*

court terme, la justice internationale dans les échanges économiques » (Hùynh Cao Trì 1980, 18). Or pour les économistes du développement, les faits étaient loin de rejoindre les objectifs. Le résultat de la mise en œuvre du NOEI fut l'instauration de cartels de producteurs de matières premières dirigés par des gouverneurs des pays du Tiers-Monde souvent corrompus. Ainsi les couches les plus démunies étaient les seules à subir les répercussions du NOEI. Pour certains économistes, le NOEI est perçu comme étant la nouvelle forme de colonisation. Pour S. Amin par exemple, « Les monopoles impérialistes ont une interprétation limitée du « nouvel ordre ». Il s'agit pour eux de tirer davantage profit de la main-d'œuvre à bon marché et des ressources naturelles du Tiers-Monde par la délocalisation de segments des processus productifs qu'ils contrôlent. Dans cette stratégie la délocalisation ne vise nullement à la création d'économies industrielles nationales intégrées dans le Tiers Monde, fussent-elles ouvertes sur l'extérieur. Au contraire, l'intérêt des monopoles est d'exporter des segments non articulés les uns aux autres de manière à conserver le contrôle de « l'ensemble de la vie économique à l'échelle mondiale » (Amin 1980, 42). Ainsi une stratégie propre aux pays du tiers-monde, capable de cerner leurs besoins et difficultés de décollage et d'y remédier, s'est avérée d'une importance cruciale « car enfin, ce tiers-monde ignoré, exploité, méprisé [...], veut lui aussi, être quelque chose » (Sauvy 1986, 83).

Toutefois depuis le début des années 1990, l'expression « Tiers-Monde » est devenue moins significative. Cela est dû à la croissance rapide qu'ont connu certains pays tels que Singapour, Malaisie, Thaïlande, Chine, Inde, Brésil, etc. Cette croissance fut le résultat des politiques d'industrialisation orientées vers l'exportation en se basant sur leurs avantages comparatifs, accompagnées d'une intervention étatique rationnelle fondées sur des orientations et des incitations administratives et non pas d'une action bureaucratique et autoritaire (Ferguène 2011, 55). Ainsi de nouvelles nomenclatures apparaissent telles que les « Nouveaux Pays Industrialisés (NPI) », « pays émergents », et autres, désignant des catégories distinctes parmi les pays anciennement nommés « Tiers-Monde ». La différenciation au sein du groupement des pays du Tiers-Monde a été accompagnée de la manifestation des limites des politiques macroéconomiques de développement.

De même les années soixante-dix du siècle dernier ont été marquées par la prise de conscience des limites du modèle conventionnel de croissance des années cinquante, celui de Lewis. Ce modèle qui se traduit à court terme par une accentuation des inégalités sectorielles, spatiales et sociales comme condition nécessaire pour le développement à long terme, est devenu sujet de controverses et de critiques²⁷. Malgré les niveaux élevés de croissance dans les pays développés au début des années 1960, la distribution des revenus dans ces pays fut de moins en moins équitable. De plus l'exode rural a réduit l'effectif de la main d'œuvre en agriculture, entraînant la dégradation de la production agricole et l'exode vers les zones urbaines, ce qui a favorisé l'établissement des bidonvilles et des ceintures de misère autour des villes.

Ainsi les pays du Nord et ceux du Sud se sont trouvés face à des difficultés économiques et sociales plus ou moins similaires. La recherche d'un nouveau modèle de développement est donc devenue une nécessité cruciale pour les deux groupes de pays, d'où l'émergence du concept de « développement endogène ».

1.1. Le développement endogène : une première mutation de la perception du développement économique

« Le développement est un processus endogène et cumulatif de long terme, caractérisé par des progrès de productivité et un partage équitable de ceux-ci, permettant, avec des coûts humains et environnementaux acceptables, à un nombre croissant de personnes de passer d'une situation de précarité, de vulnérabilité et d'insécurité à une situation de plus grande maîtrise de l'incertitude, des instabilités, de satisfaction des besoins fondamentaux et d'amélioration des conditions de vie matérielle et non » (Hugon 2008, 9).

²⁷ Pour Lewis, le moteur du développement est l'emploi de l'excédent de main d'œuvre rurale non qualifiée, dans l'industrie en milieu urbain et cela à des salaires légèrement supérieurs à ceux de subsistance d'une manière à favoriser les avantages compétitifs de l'industrie. Ainsi il fallait privilégier l'industrie, la classe des « entrepreneurs » et les zones urbaines au détriment de l'agriculture, les autres classes sociales et les zones rurales.

Avec l'obtention de l'indépendance par la majorité des pays du Sud, le discours universel sur la question du développement de ces pays s'est orienté vers l'obligation de fournir l'aide au développement aux nations nouvellement créées. Ainsi le développement devient au centre de préoccupation des organisations internationales. L'ONU lance en 1960 la Première Décennie pour le développement visant le *décollage* des pays sous-développés en promouvant le concept de développement endogène dans le sens où « *il s'agit d'encourager la mise à contribution des ressources culturelles propres aux pays en voie de développement en vue de leur développement économique* » (Maurel 2009, 10). A cet égard la logique d'action de l'UNESCO par exemple, était la suivante : les pays sous-développés qui viennent d'obtenir leur indépendance, sont à présent prêts à se moderniser pour rattraper les pays industrialisés ; or ces pays ne disposent pas suffisamment de ressources technologiques et scientifiques ni de ressources humaines qualifiées ; donc une aide internationale au développement sous forme de transfert de ces ressources est indispensable. Cette aide a été jugée comme une condition nécessaire pour la modernisation des pays en voie de développement dans l'objectif d'établir, dans ces pays, des modèles semblables aux modèles économiques, sociaux et politiques occidentaux. Ainsi les pays développés se sont lancés dans la création des agences visant l'aide au développement, telles que l'Agence Canadienne du Développement en 1960 et l'USAID aux Etats-Unis en 1961 et autres.

Toutefois, l'approche du développement par la fourniture d'aide n'était pas suffisante et est restée exogène aux structures complexes des pays en voie de développement (PVD) dans le sens où elle est conçue, exécutée et supervisée par des acteurs étrangers. De plus certains ont considéré cette stratégie comme une universalisation de la culture et du mode de vie occidentaux souvent incompatibles avec le contexte des PVD (Hô 1988, 4). Cette idée d'occidentalisation du monde a poussé certains économistes tels que S. Latouche à rejeter catégoriquement le concept de développement en le considérant comme étant un concept occidental, complètement étranger aux sociétés du Sud (Latouche 1986). D'autres ont avancé qu'*il s'agissait de fournir une aide ponctuelle, qui n'était associée à aucune vision d'ensemble* (Maldague 2004, 6).

Pour sa part, l'UNESCO, reconnaissant les défaillances des stratégies qu'elle avait préconisées, a révisé son approche dès la seconde moitié des années 1970. Dans son « Plan à Moyen Terme (1977 – 1982) », cette organisation déclare que le modèle occidental n'est pas universalisable : « *Quant au modèle "occidental" de développement, des travaux de projection et de modélisation dynamique à l'échelle planétaire ont montré qu'il n'est pas universalisable. Au moment où des sociétés hyperindustrialisées sont saisies par le doute quant à la capacité de leurs propres mécanismes régulateurs d'assurer dans l'harmonie une expansion indéfinie, et connaissent en même temps une crise morale devant la détérioration des valeurs de civilisation et l'absurdité d'un asservissement fatal au cycle production-consommation, il serait paradoxal que les communautés qui peuvent encore choisir leur voie s'engagent sur le même chemin en cédant à une sorte de mirage, d'entraînement ou de pression extérieure, sans faire leur profit de cette expérience, et sans s'attacher à garder le contrôle de leur croissance économique et de leurs mutations sociales pour les subordonner à des valeurs plus authentiques* » (UNESCO 1977, 65). Dans ce nouveau Plan à Moyen Terme, l'UNESCO s'est orientée vers une plus grande endogénéité du développement en postulant que « *de plus en plus, le développement est conçu comme la dynamisation d'une société dans son être même, comme une véritable aventure dans laquelle une société s'engage, faisant appel à toutes ses capacités d'autocréation. Seul un savoir concret et interdisciplinaire, rigoureux et souple à la fois, ajusté aux réalités, aux aspirations et aux potentialités de la société concernée, peut offrir les moyens d'une telle détermination lucide, raisonnée et en même temps intérieure à la vie du groupe* » (UNESCO 1977, 64).

Dans ce contexte, les organisations internationales ont fait appel aux ONG locales, considérées comme des structures plus ou moins indépendantes, ayant la capacité d'échapper à la bureaucratie gouvernementale, n'ayant pas une approche de clientélisme ni des buts lucratifs et se situant à une plus grande proximité des acteurs locaux concernés. Ainsi les ONG doivent désormais promouvoir le développement par le transfert d'expertises, la formation, la sensibilisation et la mobilisation de fonds en jouant le rôle d'intermédiaire entre les populations locales et les experts et bailleurs de fonds, nationaux

et internationaux. Au bout de quelques années les ONG dans les PVD ont proliféré. Elles poursuivent tout un éventail d'objectifs allant de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations arrivant à la préservation de l'environnement en passant par la lutte pour les droits de l'homme, la justice sociale, l'égalité des genres, la promotion de la démocratie etc. Toutefois l'absence de documentation de l'action des ONG à travers le monde, rend impossible l'évaluation objective de leur efficacité et de leur indépendance supposée. Les actions des ONG sont considérées par certains, comme un remède à la crise de gouvernance des gouvernements centraux. D'autres considèrent que les fonds versés par les bailleurs internationaux par l'intermédiaire des ONG, ne sont rien d'autre que la facture de l'expansion de la démocratie libérale et qu'il s'agit d'une nouvelle forme de colonisation et un moyen au service de l'ouverture de nouveaux marchés pour les produits et les investissements occidentaux. D'ailleurs, il serait naïf de ne pas se questionner sur les agendas politiques qui sous-tendent cette mobilisation. Comme le dit le philosophe américain H.D. Thoreau : « *If I knew for a certainty that a man was coming to my house with the conscious design of doing me good, I should run for my life* » (Thoreau 1964, 56).

Que les ONG soient perçues comme un outil de l'expansion de la démocratie libérale et un pas vers une limitation de la présence de l'Etat dans l'économie ou bien un moyen de résistance à l'imposition des valeurs et modes de vie occidentaux, cette perception dépendra toujours de l'imagination de son analyste (Fisher 1997, 442). Il n'est pas évident, jusqu'à présent, d'évaluer objectivement l'output de l'action des ONG dans les PVD et il n'est surtout pas juste de généraliser les jugements.

Ainsi, jusqu'à présent, nous pouvons déduire que les différentes approches adoptées pour traiter la question du développement économique ont atteint leurs limites. Malgré les différentes tentatives de développement (l'universalisation des trajectoires de prospérité, ou les transferts financiers et/ou techniques du Nord vers le Sud, ou bien même l'endogénéisation du développement telle qu'elle a été interprétée par les organisations mondiales), on remarque que depuis 1980 jusqu'à 2015, l'économie mondiale a connu une

croissance de 380%, mais le nombre d'individus vivant dans la pauvreté avec moins de 5 dollars par jour, a augmenté de plus de 1.1 milliard (Hickel 2015).

1.2. L'émergence du territoire

Malgré les insuffisances, l'UNESCO, comme d'autres organisations du système des Nations-Unis, a contribué à la reformulation de la question du développement. Bien que l'ambiguïté caractérise sa définition et sa mise en œuvre, le concept de développement endogène est sans doute un pas en avant vers une plus grande localisation du développement économique. L'approche territoriale peut être considéré comme la traduction du développement endogène la plus adaptée aux contextes des pays du Sud. Comme le dit G. Garofoli, « *Parmi les modèles de développement endogène, les cas sans aucun doute les plus intéressants sont ceux constitués par les systèmes de petites entreprises circonscrits sur le territoire* » (Garofoli 1992, 57). Dans un article publié en 1998, A. Ferguène et A. Hsaini précisent que le développement endogène sous-entend essentiellement deux choses : une valorisation maximale des ressources disponibles localement et une territorialisation de l'activité économique (Ferguène et Hsaini 1998, 2). L'UNESCO et les divers économistes qui ont promu le développement endogène ont mis l'accent sur la nécessité de la valorisation des ressources locales dans le processus de développement sans accorder une importance à la territorialisation de l'activité économique. De même le terme « local » tel qu'il a été employé par les instances internationales, englobe pas mal d'ambiguïté, puisqu'il n'apporte aucune précision quant à l'échelle géographique de l'action. L'approche territoriale, quant à elle, met l'accent sur la territorialisation de l'activité économique et identifie clairement son terrain d'action local, le territoire. On entend par territoire un espace géographique déterminé, caractérisé par des ressources physiques et/ou immatérielles spécifiques et une communauté humaine qui partage des habitudes, des mœurs, des valeurs, une mémoire, une culture et une histoire communes. « *Le territoire n'est pas un morceau de nation voire de région mais une dynamique de coordination d'acteurs qui a sa place dans l'émergence de nouvelles*

régulations» (Pecqueur 2004, 29). « Le territoire a évidemment un contenu physique, celui d'être une portion déterminée de l'espace géographique, occupé par des individus ou des groupes d'individus. Ce contenu physique n'est toutefois pas le seul, ni même le plus important. La portion d'espace que représente un territoire donné n'est pas réductible à une autre. Car les groupes humains qui y vivent ont une histoire, une culture, un vécu et une mémoire qui leur sont propres. En ce sens, le territoire a un contenu culturel très fort et se définit surtout par référence à un système de valeurs et, donc, à un sentiment d'identité et d'appartenance » (Ferguène 2006, 24).

L'interprétation du concept du territoire dans son étendue sociale n'est pas tout à fait récente. D'ailleurs le sociologue allemand Ferdinand Tönnies (1887) a introduit le concept de « *Gemeinschaft* » (community) qui, en opposition à la « *Gesellschaft* » (society), sous-entend une organisation sociale inscrite dans un territoire. Dans sa représentation des divers liens humains, Tönnies introduit la structure et l'organisation des relations sociales au sein d'un territoire en disant : « *Neighborhood describes the general character of living together in the rural village. The proximity of dwellings, the communal fields, and even the mere contiguity of holdings necessitate many contacts of human beings and cause inurement to, and intimate knowledge of one another. They also necessitate co-operation in labor, order, and management...Reciprocal, binding sentiment as a peculiar will of a Gemeinschaft we shall call understanding (consensus). It represents the special social force and sympathy which keeps human beings together as members of a totality* » (Tönnies 1957, 43 et 47).

Au-delà de l'aspect social, Tönnies décrit l'organisation économique territoriale guidée par les lois naturelles, les habitudes, les mœurs et la tradition : « *In order that the individual peasant will hold to the traditional crop rotation, traditional planting and harvesting seasons, there is scarcely required an expressed regulation. This is because it is for him a factual and economic impossibility to emancipate his private economy, which cannot survive without being complemented or even created by the law of the Gemeinchaft, from*

the community economy. The detailed rules, especially those concerning the open and closed period of the fields and meadows, have mostly been fixed by ancient custom. If these are not sufficient or have to be changed, such change is made by community decision. The community, therefore, opens and closes the meadows and fields, determines the fields for winter and summer crops and for fallow, regulates the time for seeding and harvesting, regulates the grape picking, and later fixes even the wages for the harvest. It also exercises control in such a manner that the usual usage of the fields under common regulation is not changed arbitrarily, so that the Gemeinschaft of the fields would not be disturbed » (Tönnies 1957, 60).

Toutefois, l'analyse de Tönnies reste limitée à la description de l'organisation économique territoriale expliquant la nature des relations entre les acteurs selon une approche sociologique ne mettant pas en valeur le territoire comme un acteur principal du dynamisme économique et du développement.

Il faut attendre A. Marshall et 1890, pour avoir une analyse conséquente sur l'influence de l'organisation territoriale de l'activité économique dans l'évolution de l'espace. Pour lui, ce n'est pas une question d'espace en général, mais une question d'espace de « voisinage », imprécis, situé autour d'une organisation. Ainsi, dans ses Principes d'Économie Politique, Marshall 1890 consacre tout un chapitre aux localisations industrielles spécifiques dont il apprécie, à travers la notion d'« économies ou déséconomies externes », les conséquences économiques sur les activités locales. Selon cette analyse, l'importance de l'espace dans la structuration des formes de la production est tout à fait évidente en ce qui concerne les économies externes (Pecqueur et Courlet 2001). En résumé, ce qui ressort de l'analyse d'A. Marshall est que le processus de développement est un processus social : l'espace y joue un rôle important, dans la mesure où les formes de la régulation sociale et de l'organisation de la production varient d'un lieu à un autre et contribuent au développement de cette localisation (Pecqueur et Courlet 2001). Marshall fut le premier à avoir mis l'accent sur l'importance de l'organisation spatiale de l'activité économique en introduisant le concept

de « *district industriel* » lequel concept « *représente dans la littérature économique récente l'un des axes majeurs à partir desquels s'est cristallisée la réflexion consacrée aux relations entre dynamique industrielle et dynamique territoriale* » (Lecoq 1993, 208).

I.3. La dimension spatiale dans l'analyse économique

Le territoire a été négligé dans la théorie économique qui a pendant longtemps occulté la dimension spatiale dans son analyse. Walter Isard, dans sa critique de la théorie néoclassique, postule que cette dernière considère un monde merveilleux sans dimension spatiale (*wonderland of no spatial dimension*) (Isard 1956, 25). Dans l'histoire de la pensée économique, *l'espace n'a pas d'épaisseur* (Zimmermann 2008, 106).

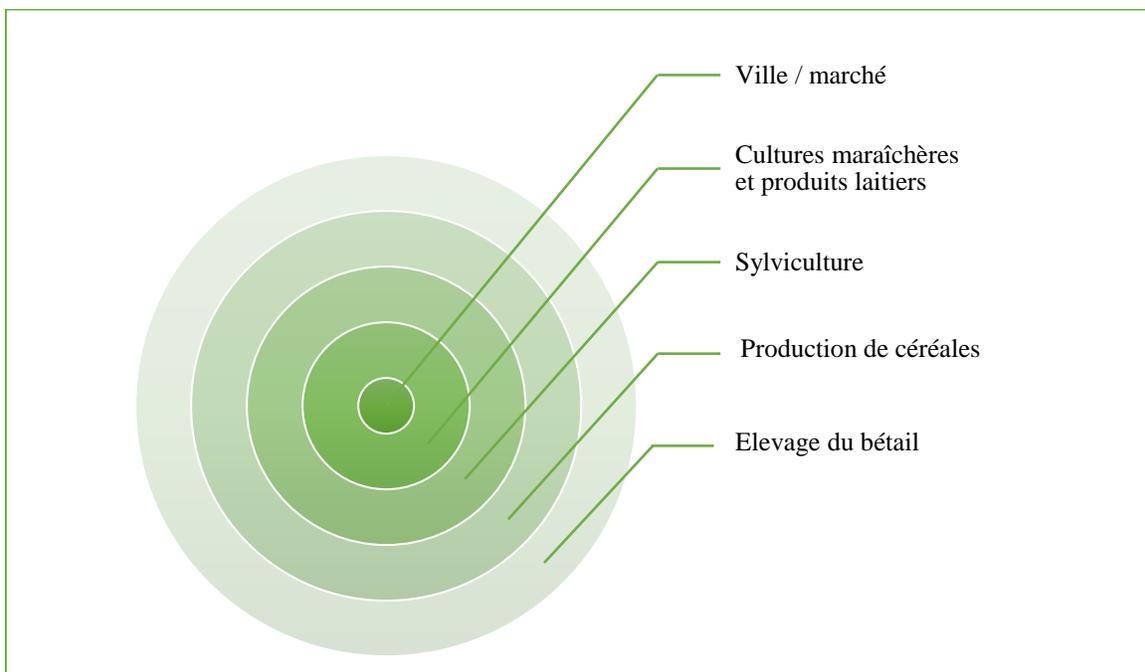
La théorie économique a introduit progressivement l'espace dans ses analyses, allant de la théorie de la localisation arrivant à la territorialisation de l'activité économique. Les réflexions théoriques sur la dimension spatiale trouvent leurs origines chez Richard Cantillon (1630 – 1734) et Johann Heinrich Von Thünen (1783-1850) considérés comme les pères de l'économie de l'espace qui est devenue une discipline regroupant un grand nombre de théoriciens. Citons à titre d'exemple Alfred Weber (1868 – 1958) ; Walter Christaller (1893 – 1969) ; Andreas Predöhl (1893 – 1974) ; Harold Hotteling (1895 – 1973) ; Walter Isard (1919 – 2010) ; William Alonso (1933 – 1999) et autres. Dans ce qui suit nous présenterons brièvement l'évolution de la conception de l'espace dans la théorie économique en évoquant les trois modèles les plus connus : le modèle de J-H. Von Thünen, le modèle de A. Weber et de H. Hotteling.

I.3.1 Les apports de l'économie spatiale

En 1826, Von Thünen fournit un cadre théorique à l'analyse de l'espace dans le contexte des zones rurales. Allant de l'hypothèse d'une ville/marché située au centre d'une plaine

fertile et homogène, Von Thünen a élaboré un modèle qui précise la rente foncière en fonction de la distance séparant le producteur (agriculteur) du marché, sachant que la contrainte est de minimiser les coûts de transport - ainsi que les risques de transport entre les deux (Fujita et Thisse 2003). Pour Von Thünen plus le transport d'un bien est délicat – et donc coûteux – plus la production de ce bien sera localisée à proximité du marché, c'est à dire du centre de la plaine. Inversement, plus le transport d'un produit est aisé – et donc peu onéreux et moins risqué – plus sa culture pourra être envisagée dans une zone éloignée du centre de la plaine. Ainsi le modèle de Von Thünen peut être représenté par des cercles concentriques autour d'une ville-centre ou chacun des cercles représente une zone de production d'un produit déterminé (figure 29).

Figure 29 : Le modèle de J-H. Von Thünen



« Néanmoins, le modèle de Von Thünen souffre d'un défaut majeur : aucune explication n'est proposée quant à la raison d'être de la ville ou du centre-ville (où se regroupent par hypothèse les activités de production) » (Thisse 1997, 14). Par ailleurs le modèle de Von

Thünen est l'objet d'autres critiques : d'abord les hypothèses du modèle sont très simplifiées et réduisent l'espace à une plaine homogène, ce qui est loin de la réalité ; ensuite le rapport ville/campagne et l'inégalité des échanges entre les deux n'est pas évoquée dans ce modèle ; enfin le modèle se limite dans son analyse aux activités agricoles sans aucune mention des activités industrielles.

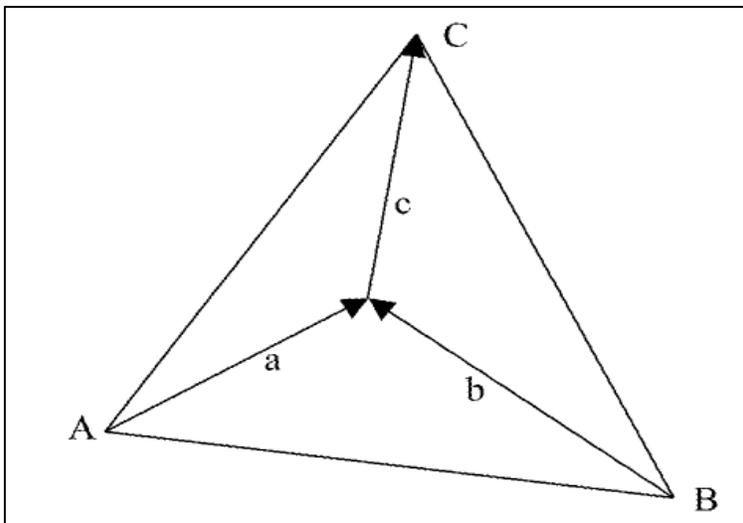
À la suite de Von Thünen, d'autres théoriciens (A. Weber notamment) mettent l'activité industrielle au centre de leur analyse de l'espace.

Ainsi, A. Weber fut parmi les pionniers de la théorie de la localisation en élaborant, en 1909, le modèle de localisation optimale des industries par rapport à la distance les séparant des fournisseurs de matières premières d'une part et du marché de vente des produits finis d'autre part.

La théorie, dans l'ensemble, se limite aux processus intégrés de la fabrication et de la commercialisation de produits distincts. Les modifications portant sur les cas de processus désintégrés, et les procédés par lesquels les différents produits sont fabriqués conjointement, sont faites dans les dernières parties du travail. Les facteurs qui déterminent le lieu de localisation des activités sont conçus comme étant des avantages spécifiques de coûts dans certains endroits. Dans sa tentative de construire une théorie qui peut être appliquée partout et à tout moment (un soi-disant « théorie pure »), Weber considère que les avantages de coûts qui affectent toutes les industries ne dépendent pas des particularités du système économique présent. Afin de trouver ces coûts, Weber imagine un procédé de fabrication et change son emplacement pour surveiller les changements des coûts. On trouve trois groupes de coûts qui varient généralement avec le changement de localisation : le coût du transport, le coût du matériel et du carburant brut, et le coût de la main-d'œuvre. Weber simplifie ce regroupement en incluant le coût des matières premières et du carburant dans les coûts de transport (Predöhl 1928, 374). Ainsi le problème s'énonce comme suit : *« comment va se localiser une entreprise dont la fonction de production est à coefficients fixes (c'est-à-dire qui utilise des proportions données de chaque input ou facteur) et dont*

le choix s'inscrit dans un espace homogène (espace au sein duquel les facteurs de production sont également dispersés) ? » (Aydalot, 1985, p.19, cité par Zimmermann 2008, 107). En se concentrant sur le coût de transport, comme étant le seul à influencer la distribution locale des produits manufacturés, les industries doivent se localiser là où ce coût est le moindre, construisant ainsi ce que Weber appelle « la figure de localisation » de l'industrie (figure 30). Dans un deuxième temps, Weber introduit dans son analyse la localisation de la main d'œuvre et les économies d'agglomération.

Figure 30 : La détermination de la localisation en fonction des coûts de transport selon A. Weber



Source : J.B. Zimmermann (2008), p. 107

Dans cette figure on considère deux inputs a et b et un output c. La localisation optimale se situe à l'intérieur du triangle ABC en un point dont la détermination dépend du rapport pondéral entre les inputs a et b et entre ceux-ci et l'output c.

La théorie de Weber a été enrichie plus tard par l'apport d'A. Predöhl (1928) qui considère la localisation comme un facteur de production supplémentaire dans le sens où chaque localisation représente une certaine combinaison de facteurs de production. L'entreprise choisira le site d'implantation selon la combinaison factorielle présentant le moindre coût de production.

Dans son article « Stability and Competition » publié en 1929, H. Hotelling analyse les stratégies de localisation des firmes et la détermination des prix dans un modèle de concurrence spatiale (Hotelling 1990). H. Hotelling pose l'hypothèse d'un marché de concurrence pure et parfaite sur lequel un duopole dispute une clientèle homogène uniformément distribuée sur un segment de droite. Les deux producteurs conscients que chaque consommateur s'approvisionnera auprès du vendeur proposant le prix le plus bas en tenant-compte des coûts de transport, cherchent à s'implanter sur ce segment. Chaque entreprise étant « price maker », peut fixer son prix librement, mais sous la contrainte que les consommateurs peuvent acheter le bien auprès du concurrent, même si les frais pour y accéder sont plus élevés. H. Hotelling montre en effet qu'il existe deux solutions à ce problème : soit se situer tous deux au centre du marché, soit se situer chacune à un point du segment, en fonction du comportement des acheteurs face aux prix et aux coûts de transport ; à moins qu'une entente entre les vendeurs pour attirer le plus d'acheteurs possible ne les amène chacun à mi-chemin d'une moitié du segment.

L'économie spatiale fut limitée dans son analyse du choix de localisation des entreprises aux conditions locales en termes des coûts de transactions. Comme souligné par W. Isard : « *The pure theory of location [...] is the general theory of "local conditionality" within an economy. Any given entrepreneur, in choosing the site at which to produce or render services, considers the various supply prices existing in the various localities for the inputs that he might possibly employ* » (Isard 1956, 31). Dans ce sens l'apport de l'économie spatiale, assimilant le monde à des points distants où le seul enjeu de la localisation des activités économiques est la minimisation des coûts de transport, s'est avéré insuffisant.

Au-delà de cette théorie, au cours des cinq dernières décennies, nous assistons à une nouvelle interprétation de l'espace dans l'analyse économique, où il n'est plus conçu comme étant uniquement le support des activités économiques, mais plutôt un facteur essentiel dans l'organisation et la dynamique de celles-ci. La valorisation économique de

l'espace fut le résultat de l'émergence du territoire qui devient sujet d'exploitation théorique multidisciplinaire.

I.3.2. La territorialisation de l'activité économique

A. Ferguène (2015) définit le territoire à partir de trois composantes principales :

1. *Une portion de l'espace au sens physique du terme.* Le territoire dans ce sens est conteneur de ressources tangibles et intangibles, données ou construites, génériques ou spécifiques ;
2. *Un mode d'organisation des acteurs* qui tissent entre eux des relations de différents types : intégration verticale au sein des grandes entreprises, intégration horizontale de nature marchande entre entreprises autonomes, relations partenariales, non marchandes entre entreprises membres d'un même réseau, etc.
3. *Une dynamique d'apprentissage* qui se manifeste au niveau du territoire par les modes de transmission des connaissances et des savoir-faire techniques (Ferguène 2015, 4,5).

La question de la valorisation économique du territoire a été soulevée à partir du constat de dynamisme dû au phénomène d'agglomération sur un espace de proximité d'entreprises pratiquant des activités similaires et/ou complémentaires dans des endroits spécifiques tant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. A. Marshall est le premier à avoir mis en évidence les avantages de l'agglomération industrielle vers la fin du dix-neuvième et le début du vingtième siècle. Il cherchait à expliquer en quoi l'agglomération des firmes dans une localité, en favorisant la division du travail, accroît les performances de ces firmes. Il emploie ainsi le concept de « district industriel » dans son analyse du « *sort des*

groupements d'ouvriers qualifiés qui se forment dans les limites étroites d'une ville manufacturière ou d'une région industrielle très peuplée » (Marshall 1898, p.465, cité par Courlet 2002, 29). Marshall explique les économies externes engendrées par l'agglomération en termes d'apprentissage, et de la proximité spatiale qui permet le contact face à face entre acteurs. Il emploie la notion « d'atmosphère industrielle » pour décrire la diffusion et la transmission du savoir-faire au sein du district industriel : *« Les avantages que présente, pour des gens adonnés à la même industrie qualifiée, le fait d'être près les uns des autres, sont grands. Les secrets de l'industrie cessent d'être des secrets ; ils sont pour ainsi dire dans l'air et les enfants apprennent beaucoup d'entre eux ; (...) si quelqu'un trouve une idée nouvelle, elle est aussitôt reprise par d'autres et combinée avec des idées de leur cru ; elle devient ainsi la source d'autres idées nouvelles »* (Marshall, 1898, p. 466, cité par Courlet 2002, 29).

Bien que les apports de Marshall aient été oubliés pendant une grande partie du vingtième siècle, ils regagnent du terrain dans les années 1970. Ce retour vers les districts marshalliens est largement dû à deux facteurs principaux : Le premier réside dans la remise en cause du fordisme et de la production de masse. Ce modèle qui est à l'origine de la prospérité des pays industrialisés pendant les deux premières décennies suivant la Seconde Guerre mondiale, semble avoir atteint ses limites vers la fin des années 1960 avec la stagflation (aggravation simultanée de l'inflation et du chômage) qui frappe durablement les pays industrialisés. Le deuxième facteur est l'essor remarquable de la « Troisième Italie » qui s'est manifestée comme un nouveau modèle de développement associé à de petites et moyennes entreprises spatialement concentrées (Benko, Dunford, et Lipietz 1996, 4). L'expérience italienne a constitué une nouvelle interprétation du district marshallien et a été conçue comme une alternative au fordisme.

I.4 L'analyse de la « troisième Italie » de Giacomo Becattini

Les districts industriels de Marshall furent revisités dans les années soixante-dix et quatre-vingt du siècle dernier par divers économistes italiens²⁸, dont les travaux de recherche furent concentrés sur l'industrialisation de la « Troisième Italie ». Parmi ces économistes on trouve Giacomo Becattini qui a avancé une nouvelle interprétation du district marshallien en le définissant comme étant « *une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné* » (Becattini 1992a, 36, 37).

La communauté locale dans le district de Becattini est caractérisée par un système de valeurs qui régit les principaux aspects de la vie des gens qui y vivent, et joue un rôle majeur dans le développement du district. Ces valeurs, contrairement à ce qu'on peut penser, ne sont pas rigides et ne doivent en aucun cas entraver l'innovation au sein du district. Elles évoluent avec le temps et sont transmises d'une génération à l'autre grâce à un corpus d'institutions et de règles. Parmi les institutions susceptibles de jouer ce rôle, figurent la famille, l'école, l'entreprise, les lieux de culte, les autorités locales, les organisations politiques et syndicales locales (Becattini 1992a, 38). Les institutions doivent être respectées de tous les membres de la communauté locale, elles guident leurs comportements et servent à atténuer les conflits d'intérêts qui peuvent surgir au sein du district. Bien que la nature des relations dans un district, reflétant l'attachement de la communauté locale à son histoire et ses valeurs, puisse inciter à assimiler le district à une société fermée, la réalité est complètement différente. En fait c'est l'ouverture à l'extérieur et les migrations, temporaires et permanentes, de ses membres qui assurent la viabilité, la créativité et la durabilité du district.

²⁸ A. Bagnasco (1977, 1988), G. Becattini (1979, 1987), S. Brusco (1982), G. Garofoli (1981, 1983), G. Fuà et C. Zacchia (1983) et C. Trigilia (1986).

Quant aux entreprises, généralement elles appartiennent à une même branche industrielle tout en se spécialisant dans une ou quelques-unes des phases du processus de production. Le processus productif dans ce sens ne signifie pas strictement la fabrication du produit final dans une usine mais il concerne toutes les étapes du processus de production en amont et en aval allant de la fabrication des machines et outils à la conception et la réalisation du produit fini. Le district regroupe alors ce que Marshall définit comme industrie principale et industrie auxiliaire. La répartition des tâches entre les entreprises assure une division du travail au niveau territorial, de sorte que la taille optimale de chacune des entreprises soit relativement réduite. La concentration territoriale des entreprises n'est pas le fruit du hasard, ni uniquement due aux facteurs d'attractivité du territoire en termes de ressources naturelles ; elles y sont plutôt enracinées du fait de sa construction et son évolution historique.

La nature des relations entre les acteurs du district, communauté locale et population d'entreprises, ainsi que le système de valeurs et les institutions qui le préservent, assurent les bonnes performances du district. Becattini précise qu'« *à partir du moment où, communauté d'individus et population d'entreprises occupent le même territoire, il est inévitable qu'il y ait interaction entre les deux. Il y a donc symbiose entre activités productives et vie communautaire* » (Becattini 1992b, 159). Ces interactions oscillent entre concurrence et solidarité assurant un certain équilibre entre intérêts personnels des acteurs et intérêts collectifs du district. Les liens de parenté, de voisinage et/ou communautaires entre les dirigeants des entreprises du district, favorisent l'osmose entre la communauté locale et le processus productif (Becattini 1992a, 37-41). Il en résulte une organisation territoriale de l'activité économique favorisant une régulation efficace du marché local du travail, des matières premières, des produits finis et du crédit, ce qui constitue un dynamisme d'ensemble du district.

Concernant les ressources humaines, Becattini précise que le travail est perçu comme une valeur largement appréciée au sein du district. Les membres du district doivent être constamment à la recherche de l'emploi qui convient le plus à leurs compétences et

aspirations. Ainsi le changement d'activité est très fréquent, par contre l'inactivité et/ou le sous-emploi d'un individu n'est pas apprécié. À la différence des grandes entreprises, la rotation de l'emploi dans un district n'empêche pas l'accumulation des connaissances par l'employé et ne réduit pas ses chances de faire évoluer son statut. Au contraire, le passage d'une activité à l'autre permet à l'individu de réunir des savoir-faire diversifiés au sein d'une même branche industrielle, lui procurant ainsi l'opportunité et la capacité de passer facilement au statut d'entrepreneur. Quant au processus d'embauche, celui-ci s'avère être plus efficace au sein du district grâce à la proximité entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, cette proximité permettant la connaissance précise des compétences professionnelles des candidats éventuels, au-delà des méthodes classiques de recrutement.

L'organisation territoriale de la production mêlant l'économique, le social, le culturel, l'histoire et la géographie fait en sorte que le produit fini d'un district s'adresse à un marché particulier où la clientèle ne se limite pas uniquement au prix du produit dans ses choix de consommation. Cette clientèle cherche, par son appropriation d'un bien, à se procurer toute l'histoire qui sous-tend sa fabrication. Elle s'intéresse à la totalité du processus productif et aux origines géographiques et culturelles porteuses d'information sur le contenu et la qualité du bien. Ceci dit, les stratégies de vente et de commercialisation des produits du district doivent être différenciées. Par exemple la stratégie de marketing d'un produit du district implique une promotion du territoire d'origine faisant référence à toutes les spécificités qu'il incarne.

En outre, le district, regroupant un grand nombre de producteurs, constitue également un marché de matières premières. Ainsi des liens s'établissent entre les entreprises et les fournisseurs de ces matières qui forment à leur tour des débouchés pour les produits du district.

Finalement, pour compléter l'image, les particularités des relations interacteurs et de l'organisation économique du district nécessite ce que Becattini nomme « un système du crédit local ». Ces institutions qui sont dotées du privilège de bien connaître leurs clientèles et de juger de leur solvabilité et du risque qu'elles présentent. Toutefois elles doivent

réussir à ne pas confondre les relations personnelles et les règles de conduite de tout marché de crédit pour assurer le fonctionnement du système et éviter son effondrement.

Becattini, dans son analyse centrée sur la « Troisième Italie », met en lumière le processus de réalisation d'un district industriel, ses principes originaux, ses conditions de survie et de développement et son avenir. Selon lui, « *pour que ce phénomène du district industriel se réalise, il faut que cette myriade de petites entreprises s'interpénètrent avec une population résidant sur ce même territoire ; ces habitants doivent à leur tour présenter des caractéristiques socio-culturelles (valeurs et institutions) qui se prêtent à un processus de développement propre aux petites entreprises* » (Becattini 1989, 262). Les principes originaux d'un district industriel se résument à la coexistence de la coopération et la concurrence entre les petites entreprises qui le constituent ; la polyvalence des ressources humaines sur le marché de travail local ; l'abondance de l'innovation intensifiée par l'atmosphère industrielle dominant dans le district ; les incitations que se partagent les acteurs du district tant pour atteindre leurs objectifs économiques que pour améliorer leur environnement social. La préservation d'un district industriel dépend largement de sa capacité d'adaptation, d'une part aux changements et aux progrès technologiques qui l'entourent et, d'autre part aux besoins des consommateurs, locaux et internationaux, qui évoluent régulièrement. Toutefois cette adaptation n'est pas toujours évidente, ce qui explique le caractère incertain de l'avenir de certains districts. Par suite l'inadaptation aux variables externes peut donner lieu à une disparition du district par manque de ressources ou par soumission à l'emprise de quelques grandes entreprises, ou encore par absorption dans une zone urbaine (Becattini 1989, 267).

Pour conclure cette partie sur l'interprétation du district marshallien qui a donné lieu à une recherche approfondie sur le phénomène de territorialisation de l'activité économique, nous citons Becattini qui considère que « *l'origine et le développement du district industriel ne résultent donc pas uniquement d'un assemblage localisé (et d'ailleurs pas facile à réaliser) de certains traits socio-culturels propres à une communauté donnée*

(système de valeurs, de comportements et d'institutions), de caractéristiques historiques et naturelles particulières à une zone géographique (orographie, voies de communication et centre d'échange, mode d'urbanisation, etc.) et de spécificités techniques inhérentes à un processus productif (processus décomposables, séries limitées, etc.), mais également d'un processus d'interaction dynamique (cercle vertueux) entre la recherche permanente de nouveaux débouchés pour sa production et la constitution d'un réseau de liens solides avec les marchés extérieurs. Tous ces éléments s'interpénètrent, même si cela n'est pas toujours automatique puisque, pour chaque district, le mécanisme de l'expansion se heurte au double impératif de la distribution des revenus et de la part maximum qu'un secteur peut occuper – par rapport aux besoins fondamentaux – en fonction d'un certain revenu sur le marché mondial» (Becattini 1992a, 45).

Au-delà de l'expérience italienne, la concentration spatiale des activités économiques a ouvert la voie à des travaux de recherche diversifiés donnant lieu à une vaste panoplie de concepts théoriques. Ainsi on trouve les « systèmes industriels localisés » pour M-F. Raveyre et J. Saglio (1984) ; les « milieux innovateurs » pour Ph. Aydalot (1986) ; les « systèmes productifs localisés » (SPL) pour C. Courlet (1994) ; les « clusters » pour Kh. Nadvi et H.Schmitz (1996) et pour M. Porter (1998) ; les « systèmes agroalimentaires localisés » (SYAL) pour J. Muchnik et al. (2007), etc. Bien que ces différents concepts se rejoignent sur l'agglomération de petites et moyennes entreprises dans certaines zones du monde, leur multitude peut être due à l'existence de différentes réponses possibles à diverses questions telles que : dans quels milieux ou territoires ces entreprises s'implantent-elles ? Quelles sont ces entreprises et quels sont leurs champs d'activité ? Comment effectuent-elles leur choix de localisation ? Et comment interagissent-elles, entre elles d'une part et avec le « milieu » d'accueil de l'autre ? La distinction entre les différents concepts est toutefois délicate et dépend des critères de classement employés tels que le type d'activité, le degré d'ouverture internationale, l'organisation productive, l'étendue de l'espace concerné, etc.

Sans nier l'intérêt que présente chacune de ces formulations, A. Ferguène (2015) introduit la notion de « Système économique territorial » (SET) qui se situe au carrefour de ces divers concepts et présente le double avantage d'être concise dans sa formulation tout en

étant ouverte quant à l'étendue de l'espace concerné et aux activités qui y sont exercées (Ferguène 2015, 1). En d'autres termes, le SET est une notion qui peut être considérée comme générique qui, au-delà des spécificités particulières des concepts susmentionnés, incarne leurs caractéristiques fondamentales communes.

II. Du développement endogène au territoire : qu'est-ce qu'un SET ?

En 2015, A. Ferguène avance la notion de Système Economique Territorial (SET) comme étant le fruit du phénomène de « *clustering* » de petites et moyennes entreprises et des rendements collectifs qui en dérivent (Ferguène 2015, 5). La notion de SET est issue de divers travaux de recherche qui s'efforcent, depuis plusieurs années, de repenser la question du développement à partir d'une étude approfondie des dynamiques socioéconomiques locales centrée sur l'inscription géographique de ces dynamiques et le rôle qu'y joue la dimension spatiale (Ferguène 2015, 5).

Un SET recouvre deux dynamiques étroitement liées : une dynamique technico-économique de production et une dynamique socio-institutionnelle de régulation et émane donc de trois concepts théoriques de base :

1. La *spécialisation souple* ;
2. La *coopération inter-firmes* comme source de dynamisme économique ;
3. Les *régulations socio-institutionnelles locales* comme facteur d'efficacité du système technicoéconomique et de développement de l'économie locale.

II.1. La spécialisation souple

Comme nous l'avons déjà mentionné, le début des années 1970 fut, parallèlement au retour des districts industriels, marqué par une stagnation de l'économie mondiale mettant en évidence les limites du fordisme et de la production de masse – la combinaison de machines à usage unique et de la main d'œuvre non qualifiée pour produire des biens standards (Sabel et Zeitlin 1985, 133). Dans un ouvrage célèbre publié en 1984, « The Second Industrial Divide : Possibilities for Prosperity », M. J. Piore et Ch. Sabel, théoriciens de la spécialisation souple, cherchent à imaginer des alternatives au fordisme et à envisager un nouveau modèle économique mondial. Dans ce contexte, ils analysent deux possibilités de retour à la prospérité des trente glorieuses : la première consiste à mettre en œuvre un keynésianisme multinational qui constitue une extension des principes de l'organisation institutionnelle qui était à la base de l'émergence de la macro-régulation, la deuxième est la spécialisation souple conçue comme une piste de sortie de la crise du fordisme (Piore et Sabel 1984, 251-52).

La construction du keynésianisme multinational devrait passer par trois mécanismes principaux :

1. Allant de l'hypothèse que la stagnation est en partie due à la saturation des marchés occidentaux, le premier mécanisme consiste à assurer un certain équilibre entre offre et demande au niveau international. Donc il faut créer des blocs régionaux de commerce et une combinaison des marchés dans un système unifié de commerce international.
2. Le deuxième mécanisme consiste en la mise en œuvre d'une démarche visant la réduction des incertitudes qui paralysent les investissements. Pour ce faire, un retour

vers un système de changes dirigé susceptible d'atténuer les fluctuations de court terme et d'uniformiser les taux d'inflation au niveau mondial, est indispensable.

3. Le troisième mécanisme consiste en la mise en place d'une nouvelle répartition des capacités de production entre les pays industrialisés entre eux et avec les nouveaux pays industriels.

Ces trois mécanismes constituent les conditions nécessaires pour la mise en œuvre d'un keynésianisme multinational moyennant une macro régulation assurée par les organismes internationaux déjà existants, tels que le FMI et le GATT, mais dont les missions doivent être redéfinies. Or ces trois mécanismes ont été l'objet de controverses, et la mise en œuvre d'un keynésianisme multinational semble loin d'être évidente.

Pour les auteurs de « second industrial devide », le ralentissement économique des années 1970 est principalement dû au fait que l'émergence des technologies de production de masse a limité la croissance des technologies de fabrication moins rigides, qui existaient à l'origine dans diverses régions de l'Europe occidentale. Ces « technologies de fabrication moins rigides » sont les systèmes artisanaux qui, contrairement à la production de masse, sont l'œuvre de travailleurs qualifiés et polyvalents utilisant des machines multifonctions suffisamment sophistiquées pour transformer un large assortiment d'articles variés et constamment renouvelés. Ces systèmes sont caractérisés par des ensembles de PME produisant des articles destinés à des marchés changeant en permanence du point de vue qualitatif. C'est ce que les auteurs entendent par l'expression « spécialisation souple ». V. Capecchi souligne les différences majeures entre cette dernière et le fordisme (Capecchi 1990, 21) :

1. Dans le système fordiste il y a une production de masse ou de grandes séries, tandis que dans le cas de la spécialisation souple, les usines se livrent à la production de petits lots, la production de prototypes de machines sur mesure et / ou de produits.

2. Dans le fordisme il y a une organisation hiérarchique du travail au sein de l'entreprise où les frontières entre les managers, les travailleurs qualifiés et ceux non-qualifiés, sont très claires et précises. Alors que dans la spécialisation souple ces frontières sont beaucoup moins étanches.
3. La spécialisation souple implique que les travailleurs qualifiés améliorent leurs compétences au sein de l'usine. Cette combinaison de l'expérience professionnelle et du savoir-faire personnel permet à ces travailleurs de passer au statut d'entrepreneur. Il est donc clair que le modèle de spécialisation souple d'industrialisation permet la mobilité sociale au sein de la classe ouvrière, une mobilité bien plus problématique dans le modèle fordiste.
4. Dans le modèle fordiste, les procédures de production ainsi que le produit fini sont normalisés et le facteur déterminant de la consommation est le prix. Alors que dans la spécialisation souple, les procédures de production nécessitent une étroite collaboration entre l'usine et le client donnant lieu à un produit fini sur mesure.
5. Dans le modèle fordiste, la production a lieu dans quelques grandes usines, tandis que dans le modèle de spécialisation souple, la production a lieu dans de nombreuses petites et moyennes entreprises organisées en districts industriels.

Quant au marché de travail, l'organisation des systèmes de spécialisation souple repose sur le fonctionnement d'un marché local du travail caractérisé par la conjonction de trois facteurs :

1. L'existence de *barrières à la sortie* du marché du travail, car la main-d'œuvre locale, aux qualifications spécifiques, peut difficilement s'intégrer dans d'autres processus de production.

2. L'existence de *barrières à l'entrée* sur le marché du travail, car les entreprises peuvent difficilement remplacer la main-d'œuvre qualifiée dont elle dispose par des travailleurs venus de l'extérieur.
3. L'existence de *règles et de conventions* du marché du travail, dictant les relations entre les travailleurs et les employeurs.

L'essor des différents groupements de PME à travers le monde est considéré par plusieurs économistes comme étant éphémère et non susceptible de constituer un modèle solide pouvant remplacer la production de masse. Or, selon Ch. Sabel et J. Zeitlin (1985), ce type de système de production – la spécialisation souple – qui constitue le fondement du développement actuel, existait déjà aux Etats-Unis et en Europe vers la fin du dix-huitième siècle (Sabel et Zeitlin 1985, 134). De même, les auteurs postulent que la spécialisation souple caractérisait les régions industrielles les plus connues du dix-neuvième siècle telles que Lyon (pour la production de soie), Philadelphia (pour la production de textile), Roubaix (pour la production de laine), le voisinage de Saint-Etienne (pour la production de fusils), etc.

En outre Ch. Sabel et M. Piore assimilent l'expérience de la « Troisième Italie » à une expérience de réussite de la spécialisation souple comme un moyen permettant à l'économie de résister au contexte de crise. Pour ces auteurs, le « district industriel » est susceptible à survivre aux crises économiques grâce, d'une part, à sa capacité d'adaptation à la volatilité des marchés et, d'autre part, à l'environnement institutionnel qui protège les plus vulnérables au nom de la communauté dans son ensemble (Piore et Sabel 1984, 5).

II.2. La coopération inter-firmes et dynamismes territoriaux

Dans un ouvrage collectif publié en 1992 sous leur direction, F. Pyke, G. Becattini et W. Sengenberger mettent l'accent sur l'importance de la coopération inter-firmes dans la

structuration de tout district industriel. Pour ces auteurs, la population de PME dans un district n'est pas un simple ensemble d'unités productives. C'est plutôt un mode d'organisation productive caractérisé par une division du travail à l'échelle du territoire où chacune des firmes se spécialise dans un segment du processus de production permettant la réalisation des économies d'échelle. La spécificité de ce type de système réside dans l'existence de différents types de coopération inter-firmes et communautaire.

Toutefois, la relation entre les firmes du district, comme toute relation entre entreprises, est aussi faite de concurrence. Cette dernière est atténuée par ce que Becattini appelle *l'osmose entre la population d'entreprises et la communauté locale*. En pure logique économique, on pourrait imaginer que, dans le contexte d'un district, à cause de la proximité géographique des entreprises disputant une même clientèle, disposant d'une main d'œuvre qualifiée limitée et produisant des articles plus ou moins similaires, c'est la guerre de tous contre tous et le perdant n'a aucune chance de s'en sortir. Or, le district exige que le jeu de la concurrence n'élimine personne de façon définitive : celui qui perd une partie mais, respecte les règles de la communauté locale, a toujours une chance de participer à la prochaine. La solidarité entre les acteurs, appuyée par les liens de parenté entre les chefs d'entreprises, contribue à l'atténuation de la concurrence sauvage qui peut surgir au sein du district, surtout lorsqu'elle porte sur les prix. De même, le système de valeurs du district, porté et protégé par les institutions locales, discipline la concurrence en la rendant plus humaine. Ainsi les systèmes économiques territoriaux, qu'ils soient des districts industriels ou autres, sont caractérisés par des relations complexes de concurrence-coopération.

La coopération inter-firmes dans un SET peut porter sur différents aspects du processus productif :

1. *La création d'un marché secondaire des machines* : Dans le large spectre des besoins de la production et compte tenu de l'intensité de l'utilisation des machines typique aux SET, une machine qui ne convient plus pour une entreprise peut se révéler utile pour une autre. Si un petit entrepreneur ne peut vendre en aucun cas – sans de lourdes pertes

– une machine qui ne lui convient plus, l'effet sera de ralentir l'acquisition de nouvelles machines – et donc l'introduction du progrès technique – vu la difficulté d'accès aux financements. Lorsque ce genre de situation se produit fréquemment, un marché local des machines d'occasion tend à se développer et il permet une distribution potentiellement optimale de l'ensemble existant de machines (nouvelles et anciennes).

2. *La transmission de savoir-faire et l'échange d'informations* : comme l'écrivent M-F. Raveyre et J. Saglio, « *la coopération n'est pas seulement défensive. Elle est aussi orientée vers des stratégies de développement et d'adaptation du potentiel technique des industries locales [...] cette coopération permet la diffusion des innovations* » (Raveyre et Saglio 1984, 164). Le réseau social et la coopération entre les acteurs d'un territoire permet la diffusion formelle et informelle des informations sur les nouvelles technologies, les matières premières, les processus de fabrication, etc., favorisant le fonctionnement efficace du système économique territorial.

3. *Le système local des prix* : une des formes de concurrence les plus connues dans un SET est celle qui porte sur la détermination des prix des biens et services qui y sont échangés, en particulier les biens intermédiaires et les services les plus spécialisés. Ces « prix locaux » sont certainement influencés par les prix nationaux et internationaux desquels ils dépendent, mais ils sont également affectés par l'offre et la demande locales et, plus important, ils sont largement influencés par les institutions locales et les valeurs communautaires. Ainsi la détermination des prix locaux est à la fois « administrée » et dépendante du marché. Dans un marché complètement « ouvert », les entreprises peuvent être confrontées à des situations imprévues qui peuvent mener à des réductions des salaires et/ou à l'arrêt soudain de la production. Or dans le SET, par l'effet de son histoire et sa composition socioculturelle, ce type d'évènements, qui peut déstabiliser le mécanisme de fixation des prix, est internalisé. Ainsi les fluctuations des prix des biens et services au sein du SET sont moins importantes qu'à

l'extérieur, assurant une relative sécurité et une certaine stabilité des revenus et des coûts de production.

Ainsi, d'un point de vue de leur performance globale, les SET combinent donc un genre très dynamique du comportement concurrentiel des individus, avec une coopération semi-consciente et semi-volontaire entre eux, résultant de la manière particulière à travers laquelle la structure socioculturelle du système les imprègne et structure leur marché local (Becattini 1990, 46).

II.3. La régulation socio-institutionnelle locale

L'approche territoriale permet de s'ouvrir sur les aspects politico-institutionnels et socioculturels du développement économique.

Sur le plan politico-institutionnel, C. Courlet, B. Pecqueur et C. Lacour précisent que, « ...le territoire est une organisation spécifique où se combinent les stratégies privées et les interventions publiques donnant lieu à la gouvernance territoriale (locale) » (Courlet, Pecqueur, et Lacour 2008, 89). Grâce à la démarche participative qu'elle implique, l'approche territoriale offre une nouvelle dimension à la gestion des affaires publiques, la prise de décision collective et la représentation politique. C'est ce qu'on appelle la gouvernance territoriale qui sous-entend le passage des politiques publiques à l'action publique qui engage la communauté locale, à la différence des instances externes dont l'intervention est souvent éloignée des réalités. Elle peut concerner des acteurs privés, dès lors que ceux-ci se coordonnent en vue de produire un bien ou un service collectif (Courlet et Ferguène 2004, 17). La gouvernance territoriale est un mode de gestion des intérêts collectifs locaux qui implique un degré plus élevé de participation du plus grand nombre d'acteurs concernés dans le processus de décision et de résolution des problèmes. Le concept est emprunté au monde des affaires où il était connu sous le nom de « *corporate*

governance » (Williamson 1979). Avec l'émergence du territoire, le concept a été employé pour décrire les modes d'organisation et de coordination des intérêts au niveau infranational et supra-entrepreneurial. La gouvernance territoriale implique une conception et une élaboration des politiques économiques et sociales endogènes au territoire, dans le sens où ces dernières deviennent le fruit de la coordination des acteurs du territoire qui s'engagent dans une action conjointe mêlant à la fois coopération et concurrence. Toutefois cela n'empêche pas la coordination avec les autorités politiques centrales dans l'objectif d'assurer l'intérêt collectif du territoire. C'est donc un système d'action composite qui, sur la base d'une démocratie participative, vise un meilleur aménagement territorial et un développement régional satisfaisant. « *Le concept de gouvernance locale apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales* » (Leloup, Moyart, et Pecqueur 2005, 324).

Sur le plan socioculturel, l'approche territoriale met en évidence le fait que les finalités du développement ne sont pas strictement économiques, dépourvues de toutes dimensions sociales et culturelles. Comme le disent Z. Moussa et L. Sennoussi, « *le développement ne peut valablement se limiter au technique ou à l'économique. Les préoccupations doivent dépasser l'apparent, le qualifiable pour s'inquiéter des données plus difficilement perceptibles. Celles-ci déterminent, en amont et en aval, la réussite du processus de développement, processus multidimensionnel dont la portée et l'enjeu transcendent l'économique pour investir le sociopolitique et partant, le culturel* » (Moussa et Sennoussi 2004, 294). L'ancrage territorial d'une activité économique suggère que cette dernière se développe en synergie avec son entourage social et culturel. L'approche territoriale met l'accent sur le fait que dans un territoire, les frontières entre la communauté locale et la population d'entreprises soient aisément franchissables. Le système de valeurs de la première impose spontanément des règles de conduite à la deuxième. Ainsi il opère à la fois, comme un filtre retenant les entreprises ne souhaitant pas y adhérer, et un catalyseur à celles qui s'y alignent et tirent avantages des externalités positives qu'il engendre. Dans ce sens, la structure socioculturelle d'un territoire agit comme un facteur d'attraction des

nouveaux facteurs de production qui souhaitent s'y installer. Comme le précisent A. Ferguène et C. Courlet, « ...le profil socioculturel d'un territoire, d'une ville, d'une région est devenu une variable primordiale pour leur développement pour y attirer les travailleurs les plus qualifiés ou pour les retenir... » (Courlet et Ferguène 2004, 19).

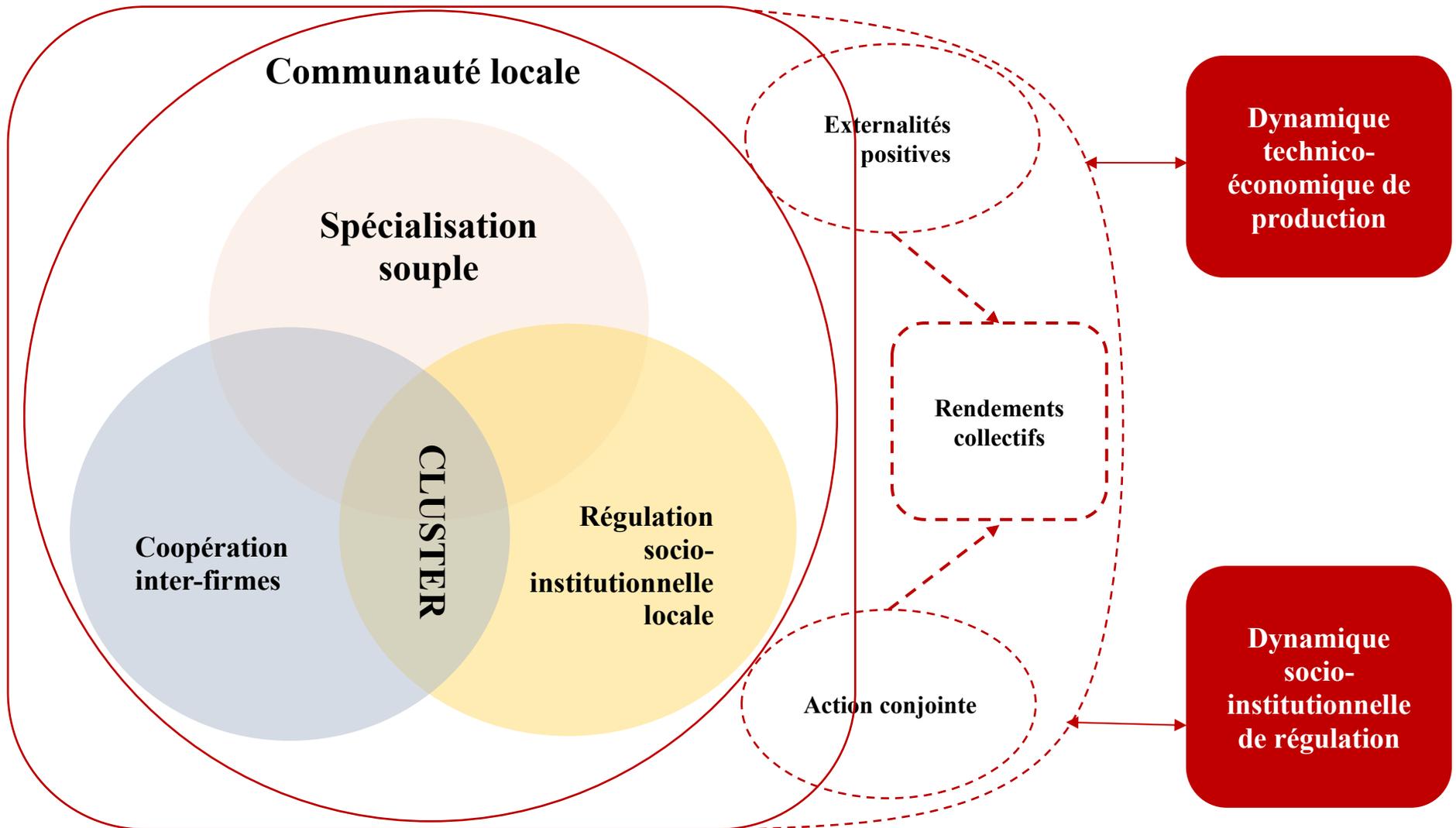
Ainsi le profil politico-institutionnel et socioculturel d'un territoire façonne largement l'organisation productive de l'ensemble des PME qui s'y installent et qui « ne peuvent être considérées comme de grandes entreprises en réduction : l'environnement local est pour elles, d'une grande importance » (Raveyre et Saglio 1984, 157).

II.4. Fondements et finalités d'un SET

Rappelons qu'à la base de tout système économique territorial se trouve le phénomène de *clustering* qui signifie un regroupement d'entreprises qui tissent entre elles et avec leur environnement proche (la communauté locale) des relations fortes et mutuellement bénéfiques, donnant lieu à des externalités territoriales positives et à une action conjointe, sources de rendement collectif (Ferguène 2015, 6). La figure 31 résume ce raisonnement et met en évidence les deux dynamiques, technico-économique de production et socio-institutionnelle de régulation, que recouvre le système économique territorial.

Figure 31 : Structure d'un Système Economique Territorial

Systeme Économique Territorial (SET)



Dans le cadre de l'analyse théorique des modèles de concentration spatiale et sectorielle des entreprises, divers économistes ont avancé le concept de *cluster*, notamment Kh. Nadvi et H. Schmitz (1996) et M. Porter (1998). Les notions de "*cluster*" et de "*clustering*" sont au centre d'une approche qui peut s'intégrer dans celle du district industriel et de système économique territorial. Comme le précise Sebastiano Brusco « *a district comprises a cluster of firms producing something which is homogeneous in one way or another, positioning themselves differently on the market. Thus, the district could be defined as being a cluster, plus a peculiar relationship amongst firms. One thing that must, of course, be stressed is that this cluster does not have a center for strategic decision making. The fact that the firms connected to the final markets are numerous, and independent of one another, prevents the district from having one single head* » (Brusco 1990, 14,15). Kh. Nadvi et H. Schmitz soulignent que le phénomène de *clustering*, défini comme étant la concentration spatiale et sectorielle des entreprises, est une phase préliminaire à la création des districts industriels.

Qu'est qu'un cluster ? Comment l'identifions-nous ? Quelles sont ses frontières, sa structure et son organisation ? Quels types de relations interacteurs s'y développent ? Quels avantages cette organisation productive présente-t-elle ?

II.4.1. Le concept de cluster

« *Clusters are geographic concentrations of interconnected companies and institutions in a particular field clusters encompass an array of linked industries and other entities important to competition* » (Porter 1998b, 78).

Les limites géographiques du cluster sont définies par les liens et la complémentarité entre l'industrie et les institutions. Ses frontières ne sont pas nécessairement confondues avec les frontières politiques ou administratives, elles peuvent même dépasser les frontières

nationales. « *Un cluster est essentiellement une construction analytique dont les limites géographiques et fonctionnelles sont souvent difficiles à identifier : d'un point de vue géographique, le bassin d'emploi est souvent donné comme un niveau pertinent d'analyse, mais certains auteurs distinguent des méso-clusters régionaux, des méga-clusters et méta-clusters, de dimension nationale voire internationale* » (Ditter 2006, 40).

Les firmes du cluster, comme dans tout système économique territorial, tissent entre elles des relations mêlant la concurrence et la coopération. Kh. Nadvi et H. Schmitz ont mis l'accent sur trois rapports principaux :

1. *Les rapports verticaux de production entre petites entreprises* : la concentration des firmes et la division du travail entre elles sur la base de la spécialisation de chacune dans une phase du processus productif, permettent la fragmentation verticale de ce dernier et la réalisation des économies d'échelle. Ainsi une relation de sous-traitance, réduisant les coûts de production et permettant une spécialisation accrue, peut avoir lieu au sein du cluster.
2. *Les rapports de production entre grandes et petites entreprises* : comme dans les districts industriels, les clusters peuvent contenir de grandes entreprises qui jouent un rôle de leader tissant des relations de sous-traitance avec les PME de proximité. Les auteurs distinguent entre deux types de rapport entre les deux groupes d'entreprises :
 - A. Les rapports personnalisés et peu hiérarchisés qui permettent aux petites firmes de dégager des gains technologiques et financiers tout en réduisant les incertitudes relatives aux marchés ;
 - B. Les rapports impersonnels, hiérarchisés et différenciés verticalement qui reposent principalement sur la sous-traitance et permettent aux grandes entreprises de

réduire leurs coûts de production et de bénéficier de l'absence de réglementation du travail dans les petites entreprises.

3. *Les rapports entre marchands et producteurs* : ce type de relations est particulièrement important dans le cluster. Mis à part les acteurs locaux, des agents externes peuvent se présenter au système local pour promouvoir les produits du cluster à l'export. Les agents d'exportation peuvent augmenter la visibilité du cluster à l'international.

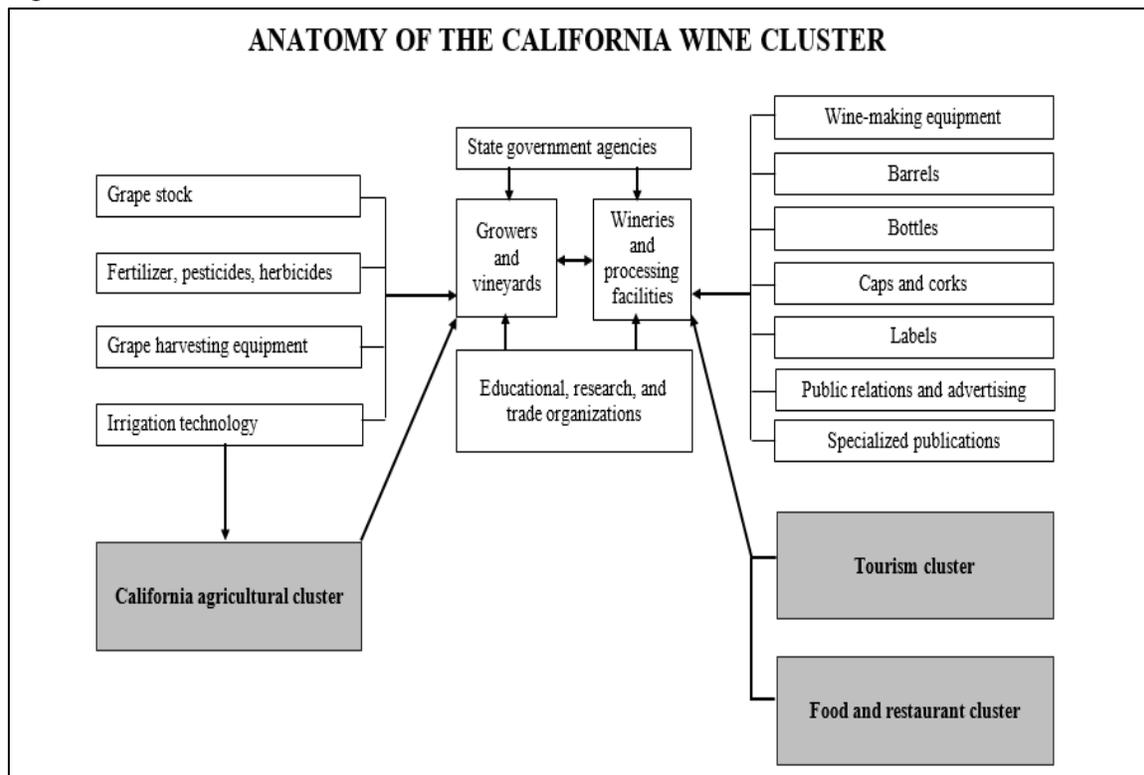
Outre les rapports verticaux entre les firmes, la coopération horizontale est une dimension fondamentale des clusters. L'intense concurrence qui existe entre les firmes du cluster joue un rôle essentiel dans la motivation des acteurs et les pousse à s'adapter et innover en permanence. Toutefois cette concurrence n'empêche pas la coopération entre elles qui porte surtout sur la prestation de services d'infrastructure et la formation technique. Cette coopération horizontale est souvent institutionnalisée à travers des associations professionnelles ou sectorielles (Nadvi et Schmitz 1996, 111).

Comme dans les districts industriels, les relations inter-firmes dans le cluster sont largement affectées par le milieu social local. Les facteurs historiques et socio-culturels du milieu d'accueil du cluster supposent une certaine éthique de travail émanant des pratiques religieuses et/ou culturelles du milieu. De même les valeurs du milieu d'accueil agissent comme un mécanisme de régulation des relations entre les acteurs. De plus, la compétitivité d'un cluster dépend des ressources territoriales, tangibles et intangibles, disponibles. Mais en retour l'innovation et le progrès du cluster affectent et modélisent l'environnement qui l'entoure.

Par ailleurs le cluster est affecté d'une manière directe ou indirecte par les politiques macroéconomiques et l'action de l'Etat. Notamment le bon fonctionnement du cluster, sa productivité et sa viabilité dépendent largement des politiques fiscales, monétaires, industrielles, sectorielles, régionales et celles relatives à l'emploi des autorités publiques.

Quant à la structure du cluster, Porter indique que les clusters représentent une concentration géographique de firmes et d'institutions interconnectées dans un domaine particulier. Les clusters comportent, en amont, des fournisseurs d'entrants spécifiques tels que des composants, des machines et des services, ainsi que des pourvoyeurs d'infrastructures spécialisées. En aval, le cluster développe des relations avec les consommateurs et les producteurs de produits complémentaires et les entreprises ayant des compétences, des technologies et des entrants similaires. Finalement, plusieurs clusters comportent des institutions gouvernementales et d'autres institutions telles que les universités, les agences de normalisation, les établissements de formation professionnelle qui assurent la formation spécialisée, l'éducation, les informations et le support technique (Porter 1998b, 78). La figure 32 représente la structure du cluster vitivinicole de Californie tel que présenté par Porter.

Figure 32 : Le cluster vitivinicole de la Californie



Source : M. Porter, 1998, p. 79

Selon Porter, les avantages que présente la structure d'un cluster pour les entreprises qui en font partie sont nombreux. Citons à titre d'exemple les plus importants de ces avantages:

1. *L'amélioration de la compétitivité*, soit grâce à l'accroissement de leur productivité, soit par l'orientation de l'innovation ou bien même par la stimulation de la création de nouvelles firmes qui assure l'expansion du cluster lui-même permettant ainsi à chacun de ses membres de profiter des économies d'échelle sans avoir à sacrifier sa souplesse.
2. *L'accroissement de la productivité* grâce à l'accès rapide aux matières premières, informations, technologies et aux institutions nécessaires, ainsi qu'à la coordination avec les firmes connexes.
3. *La réduction du coût du travail* grâce à l'abondance de la main d'œuvre qualifiée dans le cluster. Ainsi les entreprises n'adoptent pas les méthodes classiques de recrutement et sont capables de réduire les coûts de transaction que celles-ci supposent. De même le risque de délocalisation de la main d'œuvre est réduit dans le cluster qui peut au contraire constituer un facteur d'attractivité de nouvelles compétences venant de l'extérieur.
4. *La minimisation des coûts des transactions* grâce à la proximité de fournisseurs spécialisés, permettant également aux entreprises de limiter le risque du retard de livraison des matières premières et des équipements, ce qui facilite le service après-vente. De même, les fournisseurs locaux connaissent de près les besoins des entreprises du cluster et sont donc capables d'y répondre plus efficacement. En outre la connaissance personnelle entre fournisseurs et producteurs assure la bonne qualité des produits fournis.
5. *L'accès privilégié à l'information spécialisée* grâce à l'accumulation, au sein du cluster, des connaissances sur les marchés, les nouvelles technologies et la concurrence.

En outre les liens communautaires assurent un haut niveau de confiance et facilitent la circulation de l'information.

6. *L'optimisation de la productivité collective* grâce à la complémentarité et la coordination des activités pratiquées au sein du cluster. Les membres d'un cluster sont interdépendants et la bonne performance de l'un contribue au succès de l'autre. De même la promotion collective du cluster constitue une stratégie de marketing de toutes les entreprises qui en sont membres. Ainsi un cluster ayant une bonne réputation contribue à l'amélioration des ventes des produits de ses membres et attire également les fournisseurs et la main d'œuvre qualifiée.
7. *L'accès aux institutions et aux biens publics.* À ce niveau, le cluster joue un double rôle : d'une part, s'il est performant, le cluster attire les investissements publics et encourage les autorités publiques à améliorer la qualité des services fournis. D'autre part le dynamisme d'un cluster est susceptible de créer des biens publics. En d'autres termes, par souci d'efficacité, les entreprises du cluster investissent collectivement dans les infrastructures, la formation et la création d'institutions professionnelles et sectorielles susceptibles de renforcer l'efficacité du cluster. L'output de ces investissements ne tarde pas à se transformer en un bien public dont profitent les acteurs du cluster.
8. *L'accroissement de la motivation* du fait de l'intense rivalité entre les firmes au sein du cluster et la volonté de chacun de se montrer le plus performant dans la communauté locale, poussent les individus à surpasser leurs pairs.
9. *L'accélération de l'innovation* dans laquelle le cluster joue le rôle de catalyseur. Grâce aux avantages susmentionnés, (notamment la proximité, la circulation de l'information, la motivation des acteurs et la souplesse de la production au sein du cluster), l'innovation, outil d'adaptation aux changements continus du marché, devient plus rapide dans le cluster en comparaison de ce qui se passe dans les entreprises isolées.

10. *La création d'entreprises.* Les clusters performants dotent le territoire où ils se trouvent d'une attractivité vis-à-vis des fournisseurs et des porteurs de projets similaires et/ou complémentaires aux activités qui y sont pratiquées. Ainsi la création de nouvelles entreprises est un phénomène fréquent dans les clusters qui sont devenus une cible pour les firmes dans le cadre de l'élaboration de leurs stratégies de localisation.

Tous ces avantages que présente la concentration sectorielle et géographique des entreprises, i.e. le cluster, sont à la fois sources d'externalités territoriales positives et motif d'une action conjointe intentionnelle des acteurs. La combinaison de ces deux facteurs est source de ce que Kh. Nadvi et H. Schmitz appellent les rendements collectifs (collective efficiency). « *A cluster is defined as the geographical and sectoral concentration of enterprises. Such clustering opens up efficiency gains which individual enterprises can rarely attain. These gains are captured in the concept of collective efficiency, defined as the competitive advantage derived from local external economies and joint action* » (Schmitz 1997, 3).

II.4.2. La notion de rendement collectif (collective efficiency)

Le rendement collectif désigne l'avantage compétitif dérivant de la combinaison des économies externes et de l'action conjointe (Schmitz 1997, 9). Les économies externes engendrées par l'agglomération des entreprises, ne suffisent pas pour expliquer le phénomène de la constitution d'un cluster, de son développement et sa résistance aux changements technologiques ainsi qu'à l'évolution continue des marchés. Les externalités sont par définition le résultat non intentionné du comportement d'un acteur sur le bien-être des autres acteurs. C'est un hasard qui n'est pas comptabilisé dans l'activité économique. Les externalités positives peuvent justifier en quelque sorte le choix de localisation d'une entreprise à titre individuel, sans que cela ne signifie que l'ensemble des entreprises adoptant le même choix, forment ensemble un cluster. Ainsi, pour compléter l'image, il faut ajouter un autre facteur crucial à la viabilité et au développement du cluster, c'est

l'action conjointe dans laquelle les entreprises s'engagent intentionnellement. L'action conjointe est synonyme de coopération qui peut être horizontale (entre les concurrents) et /ou verticale (entre producteurs et fournisseurs d'une part et producteurs et consommateurs de l'autre). Le tableau 9 élaboré par H. Schmitz met en évidence les différentes dimensions de l'action conjointe.

Tableau 9 : Les formes d'action conjointe dans un cluster

	Bilateral	Multilateral
Horizontal	e.g. Sharing Equipment	e.g. Sectoral Association
Vertical	e.g. Producer and user improving components	e.g. Alliance across value added chain

Source : H. Schmitz 1997, 8.

Kh. Nadvi (1999) distingue deux formes de rendement collectif :

1. Le rendement collectif passif : il renvoie aux économies d'agglomération découlant d'une localisation commune d'entreprises qui contribuent à leur efficacité. « *Passive gains of clustering* » arising from the presence of numerous specialist suppliers, inter-firm division of labor and localized concentration of skills, can be critical to SMEs » (Nadvi 1999, 84);
2. Le rendement collectif *actif* : il reflète l'engagement volontaire des entreprises dans une coopération susceptible d'assurer l'évolution du cluster. « ... *Active and deliberated co-operation between local agents raises the prospects of further gains for clustered producers* » (Nadvi 1999, 84).

Cette distinction permet de mettre en évidence les avantages spontanés et les avantages construits que présente le phénomène de *clustering*. L'association des deux composantes du rendement collectif permet également d'expliquer l'essor de certains clusters et le déclin d'autres. Ainsi, à travers la comparaison de trois clusters spécialisés dans la production de chaussures en Italie, au Mexique et au Brésil, R. Rabellotti et H. Schmitz mettent l'accent sur l'importance de la combinaison des externalités positives et l'action conjointe dans le développement et la viabilité du cluster (Rabellotti et Schmitz 1999).

Outre la distinction faite par Kh. Nadvi en termes de composante passive et composante active du rendement collectif, R. Camagni, dans le cadre d'une analyse de la compétitivité territoriale, propose de dissocier les effets statiques et les effets dynamiques des rendements collectifs :

- *Les effets statiques* font référence à la réduction des coûts des transactions pour les entreprises locales.
- *Les effets dynamiques* renvoient à la transmission du savoir-faire et l'accumulation des connaissances d'une manière spontanée au sein du cluster.

En partant d'un double constat, relatif, d'une part, aux exportations comme déclencheurs d'effets multiplicatifs de revenu et d'emploi à court terme, et se plaçant, d'autre part, dans une logique de long terme et dans une perspective de développement territorial, il convient de s'interroger sur les raisons d'une croissance prolongée des exportations. R. Camagni suppose que « *les entreprises exigent, de plus en plus, non seulement des externalités génériques, mais des « ressources spécifiques » et sélectives (en termes de compétences et de services, par exemple), qu'il peut être difficile ou trop lent d'acquérir à travers le marché. Pour cette raison, elles s'engagent de plus en plus dans des actions de coopération avec d'autres entreprises, avec des acteurs collectifs locaux et avec les administrations*

publiques en vue de la conception, réalisation et production de ces ressources » (Camagni 2006, 108). Ainsi l'analyse en termes statiques des avantages liés à la localisation des firmes n'est pas suffisante pour comprendre la durabilité des rendements, il faut aller plus loin et raisonner en termes de coopération dynamique entre les firmes du cluster et avec le milieu environnant et les autorités publiques pour expliquer l'inscription dans la durée du développement du territoire (au bénéfice de toutes ses composantes).

CONCLUSION DU TROISIEME CHAPITRE

L'approche territoriale comme stratégie de développement par le bas a fait preuve d'une réelle efficacité dans les pays du Nord depuis plusieurs décennies. Elle a permis de combler les défaillances des politiques macroéconomiques et d'engendrer un développement plus soutenu et qui répond davantage aux aspirations des populations concernées. Dans les pays du Nord, l'approche territoriale, à travers ces diverses expériences, a offert aux populations la possibilité de repenser les modes de croissance économique et de gouvernance politique. Ainsi nous assistons à l'instauration de nouveaux modèles de production et de consommation plus localisés et à une décentralisation accrue au niveau de la gestion des affaires publiques.

Dans les pays du Sud, la tendance à la territorialisation de l'activité économique est d'autant plus justifiée que les systèmes économiques et politiques traditionnels se révèlent inopérants pour mettre en place un développement durable et équitable. Dans ces pays, les fractures sont toujours graves et multiples que ce soit au niveau social, économique, politique ou sectoriel et géographique. Une organisation productive sous forme de SET nous semble une piste prometteuse pour le développement des pays du Sud. En effet un SET combinant une dynamique technico-économique de production et une dynamique socio-institutionnelle de régulation est de nature à permettre à ces pays de surmonter certains des obstacles qui bloquent leur développement tels que le manque de moyens financiers, la gouvernance politique inefficace, l'absence d'une vision globale du développement tenant compte des intérêts des individus et de la collectivité, etc.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Les politiques macroéconomiques de développement des gouvernements successifs au Liban depuis l'indépendance, lorsqu'elles existent, étaient inadaptées et n'ont jamais privilégié le secteur agricole. L'inefficacité étatique s'est traduite par des conditions de vie précaires dans les régions périphériques du pays dont la Bekaa. Cette région rurale est historiquement délaissée et sa population mise à la marge.

Toutefois, l'histoire a montré qu'il n'y a pas qu'une seule trajectoire de développement. L'absence de la volonté politique à l'échelle nationale n'empêche pas la mobilisation des acteurs locaux pour prendre leur destin en mains. La multiplication des expériences de réussite des modèles de développement par le bas dans les pays du Nord ainsi que le ralentissement de la croissance en Europe au début des années 1970 ont mis en lumière une nouvelle approche, « le développement territorial », qui s'est affirmée comme alternative à l'approche étatique standard. La littérature économique s'est enrichie à travers l'histoire de multiples concepts théoriques visant la conceptualisation de la nouvelle approche. Ces concepts ont été souvent accompagnés d'études empiriques pour justifier leur pertinence.

Dans cette première partie nous avons développé un nouveau concept, le SET qui, à notre avis, se situe au carrefour des concepts décrivant la territorialisation de l'activité économique.

Dans la deuxième partie nous mettons en évidence la pertinence de l'approche par le SET dans le contexte rural dans les pays du Sud dont un exemple de réussite se manifeste par la filière vitivinicole dans la Bekaa au Liban que nous développons également dans les chapitres qui suivent.

**DEUXIEME PARTIE. LE SET VITIVINICOLE DE
LA BEKAA À LA BASE D'UNE DYNAMIQUE
TERRITORIALE**

Les hypothèses que nous avons avancées et tentées de vérifier jusqu'à présent sont les suivantes :

1. La trajectoire classique de développement économique, à savoir celle qui va de haut en bas, s'est avérée inadaptée au contexte politique et économique du Liban ;
2. L'approche territoriale, par ses diverses formes d'organisation productive, a fait preuve de pertinence dans différents contextes au Nord comme au Sud ;
3. Le SET tel que nous l'avons présenté dans la première partie, constitue une conceptualisation plus ou moins globale des différentes formes d'organisation productive territoriale. Le SET insiste sur l'importance des rapports horizontaux (acteurs / acteurs) qui se tissent en son sein.

La deuxième partie de la présente thèse sera consacrée à l'étude de la pertinence de l'approche par le SET dans un contexte particulier, celui des zones rurales dans les pays du Sud et particulièrement dans la Bekaa au Liban. Notre objectif est de montrer dans quelle mesure un SET peut constituer un cadre d'analyse adéquat pour le développement de la Bekaa et quels outils il offre aux acteurs pour surmonter les facteurs de blocage qui entravent leurs actions. Nous analysons dans ce contexte le SET vitivinicole dans la Bekaa qui constitue un bon exemple quant aux possibilités de développement offertes par cette forme d'organisation productive.

QUATRIEME CHAPITRE. Le SET : une approche adaptée au contexte rural des pays du Sud

Dans la première partie nous avons avancé et développé le concept du SET en expliquant qu'il se base sur la concentration géographique d'entreprises sous forme de cluster dans un territoire où elles tissent entre elles et avec la communauté locale des relations profondes d'échange et de confiance régulées par un système de régulation socio-institutionnel local. L'approche par le SET est particulièrement pertinente dans le contexte du Liban et plus précisément en milieu rural. Un rapprochement entre le concept de SET et celui de proximité nous permettra de mettre en évidence cette pertinence. La dimension géographique de la proximité est évidente dans un petit pays de près de 10.000 km² comme le Liban où l'affectation économique du sol est bien identifiée et les ressources naturelles sont clairement localisées. En d'autres termes la destination de toute exploitation agricole ou firme agroalimentaire qui souhaite s'installer au Liban est connue à l'avance et par suite l'agglomération de ce type d'entreprises est spontanée. Quant à la dimension institutionnelle de la proximité, celle-ci marque largement les zones rurales du Liban où les valeurs sociales, les réseaux familiaux, et les rapports informels sont très présents au sein de la communauté locale et prévalent parfois toutes autres formes d'institutions formelles en termes de régulation à l'échelle locale. Finalement la dimension organisationnelle joue un rôle décisif dans la viabilité de l'activité agricole et la réalisation d'un développement durable en milieu rural. L'absence de l'Etat pousse les acteurs territoriaux à coordonner leurs activités et à coopérer pour assurer leurs intérêts collectifs.

Ainsi dans ce chapitre nous montrons dans un premier temps la pertinence du concept de SET en milieu rural au Liban. Dans un deuxième temps nous effectuons une application directe de la forme d'organisation productive en SET sur l'activité vitivinicole dans la Bekaa pour montrer plus tard le potentiel de développement territorial qu'elle implique grâce à son dynamisme.

I. SET et développement rural

L'organisation productive sous forme de système économique territorial est d'une importance non négligeable pour le développement dans les pays moins avancés tels que le Liban et cela pour diverses raisons :

1. L'industrialisation dans les pays pauvres nécessite la mobilisation efficace des ressources financières et humaines disponibles et non exploitées : dans un premier temps ces ressources doivent être employées graduellement sans que cela implique une prise de risques importante de la part des investisseurs non disposés à les prendre dans le contexte économique, politique et parfois sécuritaire instable dans la plupart de ces pays. Dans ce contexte l'investissement à petite échelle dans le cadre d'un SET semble être pertinent grâce à la mutualisation des équipements et machineries et à la division territoriale du travail susceptibles de minimiser les risques d'investissement par la réduction du montant du capital investi.
2. Un deuxième argument en relation avec le premier nous semble également pertinent : le fait de grandir et vivre dans une communauté locale organisée en SET rend les barrières financières à l'entrée dans le monde des affaires moins fortes. Une étude publiée récemment par le World Economic Forum montre que les individus qui ont grandi dans des clusters ont plus de chances de devenir entrepreneurs relativement jeunes grâce à l'effet de l'apprentissage dans leur environnement local. « *For a young individual growing up in*

Silicon Valley it should be easier than elsewhere to learn how to set up and run a firm because the high concentration of entrepreneurial activities in the area provides many direct and indirect learning opportunities » (Guiso 2016, 1). De même l'étude montre la croissance de l'entrepreneuriat dans les provinces italiennes au cours des soixante dernières années grâce aux districts industriels des années cinquante et soixante du siècle dernier. Cet argument met en évidence l'opportunité que présentent les SET aux jeunes individus des pays moins avancés qui cherchent souvent à quitter leurs pays dans l'espoir de réussir ailleurs comme c'est le cas au Liban.

3. Les liens sociaux et les valeurs de solidarité et d'entraide sont à l'heure actuelle plus forts et plus enracinés dans la culture des pays moins avancés que dans celles des pays industrialisés. Cette dimension est au centre de la construction d'un SET et rend cette organisation industrielle plus facile à promouvoir dans le contexte de ces pays.
4. La structure d'un SET est particulière dans le sens où les règles de conduite ne se limitent pas exclusivement à celles du marché auxquelles les PME des pays moins avancés risquent de ne pas pouvoir pleinement adhérer. Le système de valeurs, les liens de parenté et de voisinage ainsi que le profil socio-culturel d'un SET jouent un rôle crucial dans la régulation de la production, des prix et du travail assurant une certaine stabilité de la production, une sécurité de l'emploi et une forme de résistance collective aux fluctuations externes.
5. Finalement dans le contexte des pays du Sud, l'appareil économique étatique est souvent inefficace et les politiques économiques de développement, dans le cas où elles existent, sont inadaptées, comme nous l'avons montré dans les deux premiers chapitres concernant le cas du Liban. Par suite une approche de développement par le bas sous forme de système économique territorial semble être plus adéquate.

L'approche par la notion de SET est à notre avis pertinente dans la question de développement économique en général, mais quel rôle peut-elle jouer dans le développement rural en particulier et quelle place ce dernier aurait-il dans le développement des pays du Sud ? Dans son rapport publié en 2008, « *l'agriculture au service du développement* », la Banque Mondiale affirme qu'« *au 21^e siècle l'agriculture demeure un instrument fondamental de développement durable et de réduction de la pauvreté* » (Banque Mondiale, 2008, 1). La croissance démographique continue et la pénurie des ressources naturelles non renouvelables ainsi que l'incertitude quant à la capacité d'assurer une agriculture durable dans le contexte de la dégradation de l'environnement, ont constitué des éléments incitateurs à la redécouverte de l'importance de l'agriculture dans les processus de développement au niveau mondial.

Dans les pays du Sud, où la population agricole est toujours dominante (3 milliards individus²⁹), le développement rural est la pierre angulaire de tout développement économique. Selon le rapport de la Banque Mondiale susmentionné, l'agriculture peut contribuer au développement des pays du Sud de trois manières distinctes : premièrement en tant qu'activité économique génératrice de croissance et créatrice d'emplois ; deuxièmement en tant que moyen de subsistance des populations agricoles ; finalement en tant que fournisseurs de services environnementaux.

A l'image de la Bekaa, présentée dans le premier chapitre, les zones rurales des pays du Sud sont caractérisées par :

1. Une population moins rémunérée par rapport aux autres secteurs de l'économie ;
2. Une croissance démographique supérieure à la moyenne nationale ;

²⁹ Banque Mondiale, *l'agriculture au service du développement*, 2008, p. 4

3. Une localisation dans des zones périphériques moins avancées et non articulées au reste du territoire national ;
4. Des pratiques culturelles dépassées et une mauvaise gestion des ressources naturelles dégradant quantitativement et qualitativement les superficies agricoles ;
5. Un sentiment d'appartenance au sein de la communauté locale qui est attachée à un système de valeurs spécifique marquant son identité territoriale.

Compte tenu de la prise de conscience croissante de l'importance cruciale du secteur agricole dans le développement des pays du Sud, et considérant les caractéristiques des zones rurales de ces pays, quel peut être l'apport du concept du « territoire » dans les processus de développement rural dans les pays du Sud en général et au Liban en particulier ? En quoi un SET peut-il constituer une brique de base d'un développement rural durable au Liban ?

Comme le souligne A. Torre (2000), « *les changements qui affectent les économies contemporaines mettent à [au] jour la tension entre une globalisation accrue et le retour vers les territoires et les pratiques locales. L'agriculture et les activités agro-alimentaires ne font pas exception à ce double mouvement puisque, face à la tendance croissante à une standardisation des aliments, illustrée par les filières industrielles de production de céréales ou la nourriture « planétaire », se manifeste la recherche de produits de qualité, liés au terroir ou à des pratiques ancestrales, vins, fromages ou plats régionaux* » (Torre 2000, 2). La liaison organique entre production et consommation agricole d'une part et la terre et l'espace de l'autre, rend l'organisation territoriale des activités du secteur primaire inévitable.

Pour appréhender cette liaison et comprendre sa pertinence dans la restitution des activités agricoles et agroalimentaires dans le contexte territorial auquel elles appartiennent, il nous semble utile de l'approcher par le concept de proximité. « *Le concept de proximité renvoie*

à l'hypothèse de base d'une séparation, économique ou géographique, entre agents (individuels ou collectifs), et donc à leur éloignement plus ou moins fort. Il s'inscrit dans une conception de la réalité économique et socio-culturelle essentiellement relationnelle, le lien social rapprochant (et/ou éloignant) les agents détenteurs de ressources différentes dans la résolution d'un problème économique ... » (Torre 2000, 3).

1.1. Le concept de proximité

« L'époque est à la redécouverte des territoires, à la valorisation des systèmes locaux et à la célébration des mérites de la décentralisation des décisions, que l'on aimerait voir davantage prises au niveau local. L'origine de ce mouvement est claire : plus les relations se globalisent, plus elles deviennent anonymes et créent de l'incertitude, et plus les acteurs économiques ont besoin de s'adosser à des identités locales, des bases d'appui grâce auxquelles ils peuvent affronter le grand vent de la concurrence internationale. Il n'est donc pas étonnant que le terme de proximité ait envahi le discours contemporain, notamment celui des développeurs et des aménageurs, puis des politiques » (Rallet et Torre 2004, 25). La proximité est un concept qui va au-delà du voisinage ou de la contiguïté et ne se limite pas au rapprochement physique des acteurs au sens strict du terme. Dans un souci de redressement des ambiguïtés qui peuvent accompagner l'emploi du concept, A. Rallet et A. Torre (2004) définissent une dualité de la proximité. Ainsi ils distinguent entre proximité géographique et proximité organisée et mettent en valeur les avantages liés à l'articulation des deux types.

- *La proximité géographique* renvoie à la distance physique mesurable séparant deux entités (individus ou entreprises) tenant compte des coûts monétaires et temporels de son affranchissement.
- *La proximité organisée* renvoie à l'essence relationnelle du concept. C'est la capacité d'interaction qu'offre une organisation (entreprise, communauté, réseau, etc.) à ses

membres. Cette proximité provient de la participation des acteurs à une même activité au sein d'une même organisation ou un ensemble d'organisations.

L'articulation des deux types de proximité, i.e. « *proximité territoriale*³⁰ » peut être représentée dans le tableau 10 élaboré par A. Rallet et A. Torre. Dans cette illustration, le cadrant en haut à gauche représente le rapprochement géographique synonyme d'une agglomération d'entreprises sans que cela donne nécessairement lieu à des interactions et des coordinations. Le cadrant en haut à droite montre que la combinaison de la proximité géographique et la proximité organisée est une condition nécessaire pour qu'il ait des synergies et des réseaux locaux de coopération. Ce cas est visible dans les différents types de SET. Le cadrant en bas à gauche illustre la nécessité de renforcer la proximité organisée par une proximité géographique même si cette dernière est temporaire. Cette nécessité est traduite par la mobilité des facteurs de production pour répondre à des besoins spécifiques du processus productif. Le cadrant en bas à droite montre la proximité organisée qui peut exister au sein des grands groupements tels que les firmes multinationales où le réseau et la coordination sont purement organisationnels et ne dépendent pas de la localisation mais plutôt des moyens de communication et d'organisation industrielle du groupement.

Tableau 10 : Le croisement des deux proximités et ses résultats en termes d'interactions

	Proximité géographique	Proximité organisée
Proximité géographique	Rien ne se passe : agglomération	Réseaux locaux, SPL, dispositifs de négociation
Proximité organisée	Mobilité, interactions temporaires	Réseaux non territoriaux

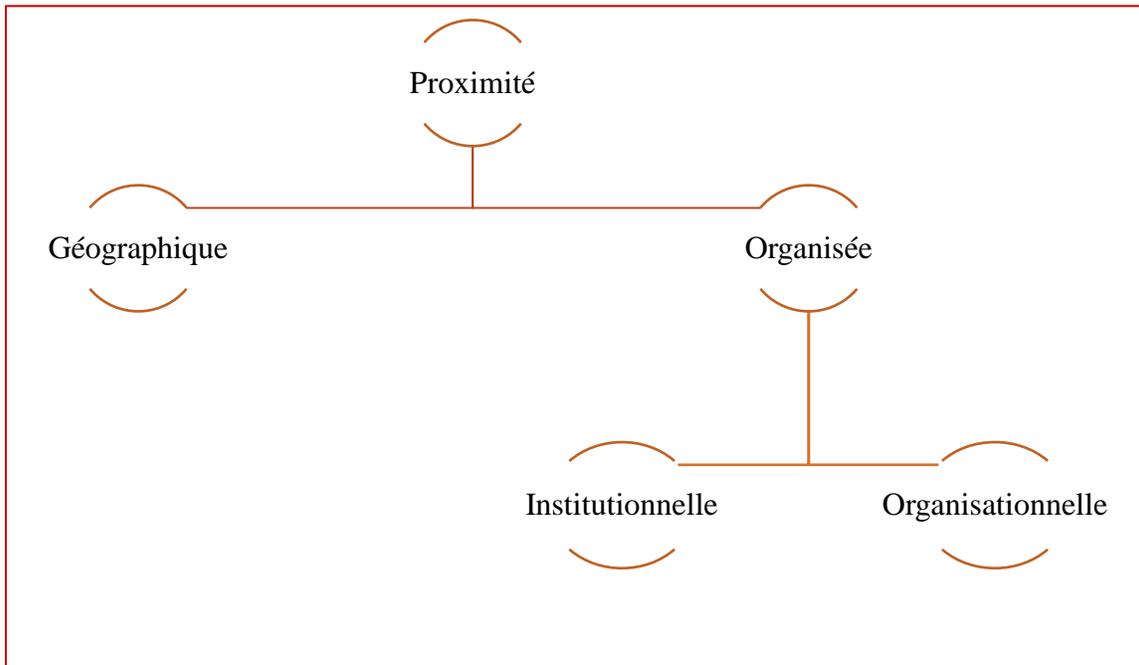
Source : A. Rallet et A. Torre 2004, 28

³⁰ A. Torre et J-E. Beuret 2012

Pour J-B. Zimmermann (2008), l'analyse de la relation entre l'économie industrielle et l'économie spatiale et régionale, qui est à la base du concept de proximité, se situe dans la recherche du rôle de l'espace dans la coordination des acteurs. Sur cette base, cet auteur distingue entre interaction et coordination dans le sens où la première n'implique pas nécessairement la deuxième. Il enrichit le raisonnement de A. Torre et A. Rallet en définissant deux types de proximité (organisationnelle et institutionnelle) qui se situent dans la déclinaison de la proximité organisée (figure 33). Zimmermann, ne nie pas l'importance des deux types (géographique et organisée) mais il renforce l'analyse en soulignant que c'est dans la conjonction de la proximité géographique et de la proximité organisée que peut émerger le territoire. Toutefois pour lui, il faut affiner cette analyse en déclinant explicitement la proximité organisée en organisationnelle et institutionnelle (Zimmermann 2008, 113).

- *La proximité organisationnelle* est celle dans laquelle les acteurs reconnaissent leurs positionnements au sein des projets de production, d'innovation, de formation, etc.
- *La proximité institutionnelle* est celle dans laquelle les acteurs partagent des codes, des règles, des représentations, qui les rendent capables d'anticiper, pour partie, leurs comportements respectifs.

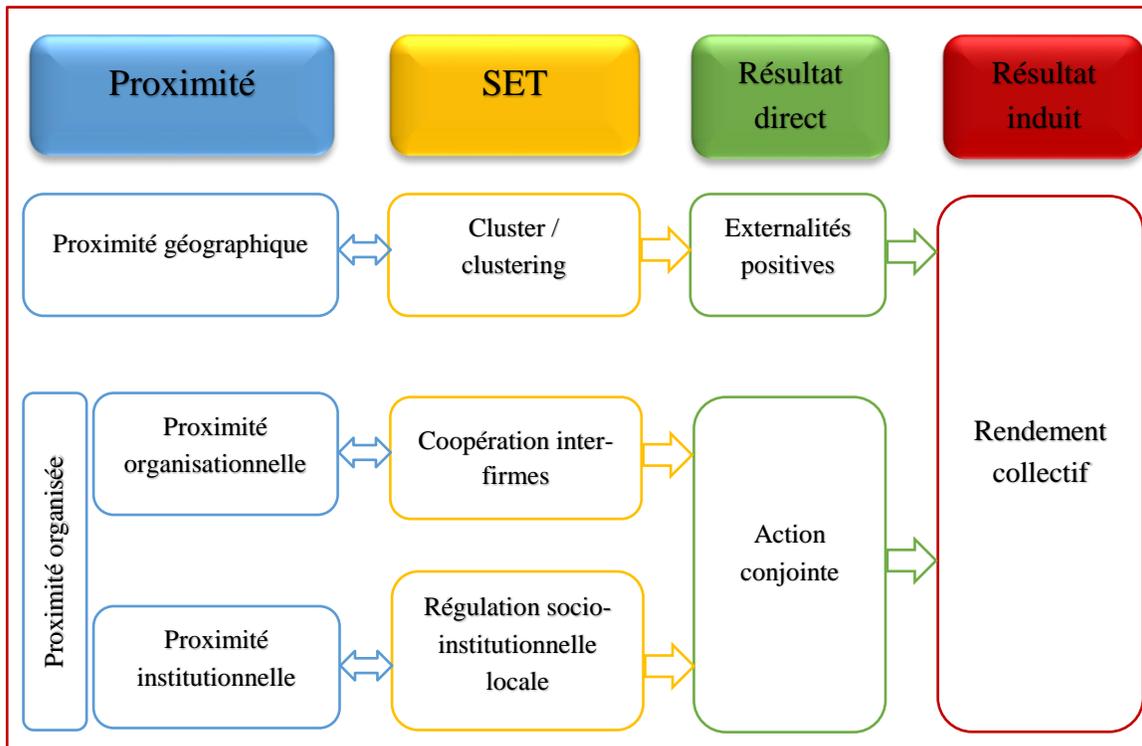
Figure 33 : Les formes de la proximité selon J-B. Zimmermann



Source : J-B. Zimmermann 2008, 114

L’articulation des différents types de proximité est clairement visible au sein des SET. Ces derniers sont par définition le fruit de l’agglomération spatiale d’entreprises appartenant à une même branche d’activité, créant entre elles des interactions guidées par un système de régulation socio-institutionnelle locale définissant les rapports entre la communauté locale et l’ensemble des entreprises donnant lieu à des externalités positives et à une action conjointe, sources de rendement collectif. Le rapprochement de l’approche du développement par les SET et celle par la proximité nous permet de dresser le schéma suivant :

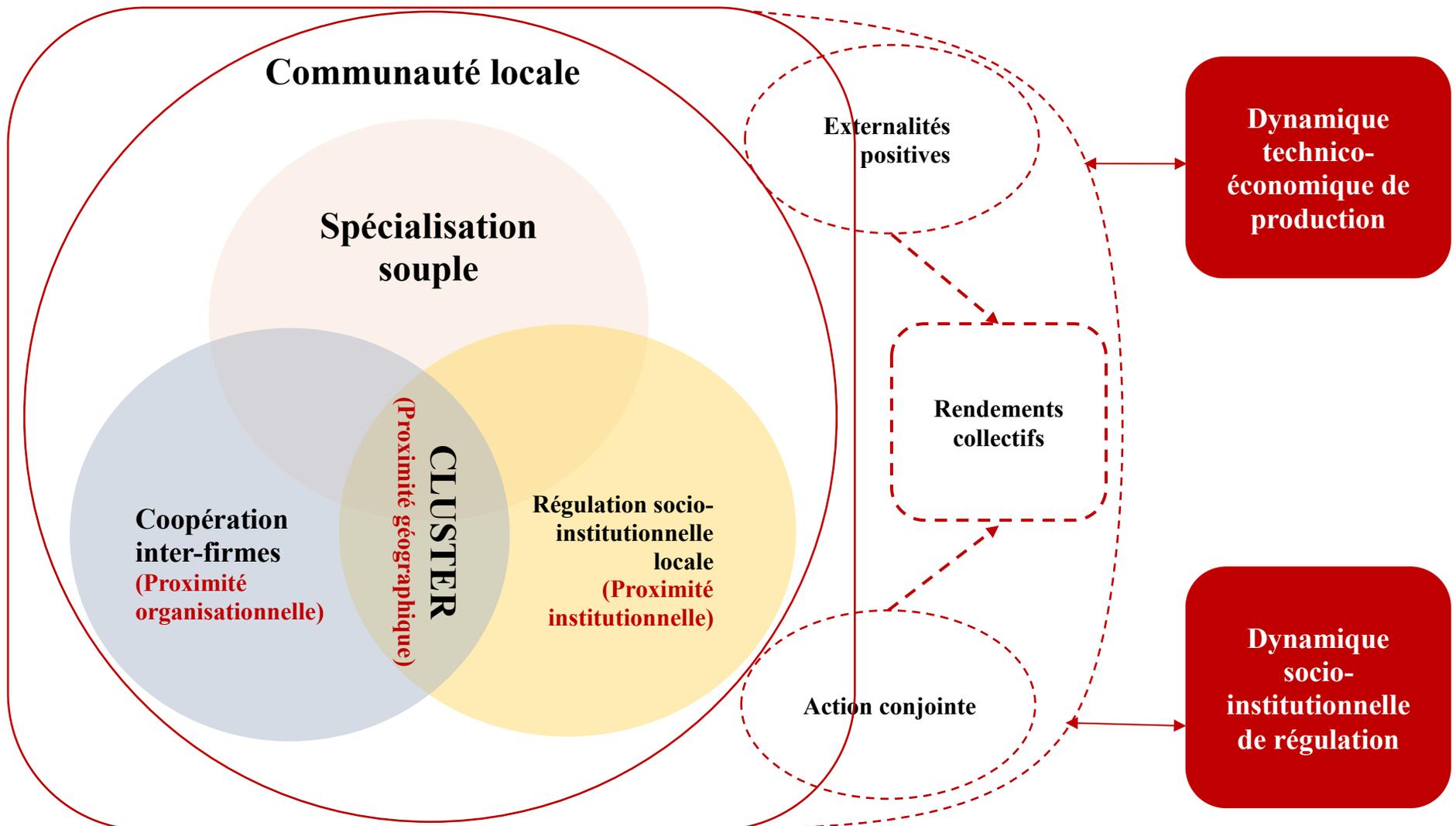
Figure 34 : Proximité et SET



Ainsi nous pouvons reprendre le graphique représentant la structure du SET en intégrant le concept de proximité dans ses trois dimensions géographique, organisationnelle et institutionnelle (figure 35).

Figure 35 : La structure du système économique territorial intégrant le concept de proximité

Système Économique Territorial (SET)



1.2. SET, proximité et production agricole

« L'idée d'une articulation entre les deux types de proximité est valable pour tout ce qui concerne les activités de production agricole au niveau local » (Torre 2000, 4). En premier lieu, la dimension spatiale est une condition nécessaire pour le déploiement de toute activité agricole. Les ressources physiques d'un territoire, notamment la disponibilité de terrains exploitables suffisamment larges et fertiles, la composition du sol, la disponibilité de l'eau, le climat, le relief, etc., sont à la base de tout choix de localisation des exploitations et des entreprises agricoles et agroalimentaires. De même la répartition spatiale des terrains à vocation agricole est souvent déterminée par les politiques publiques suivant des plans d'aménagement territorial de sorte que la proximité géographique des acteurs du secteur agricole est prédéterminée par ces plans. En second lieu, trois enjeux majeurs nécessitent une proximité organisationnelle entre les acteurs ruraux : l'efficacité économique, la productivité et la compétitivité des produits agricoles ; la bonne gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement ; les risques liés à l'activité agricole. Comme le souligne A. Aviles-Benitez, « dans un contexte où la production agricole doit répondre de plus en plus à des critères de qualité des produits et de préservation de l'environnement, on ne peut plus continuer à expliquer le comportement des agriculteurs à l'aide de modèles ne tenant pas compte du contexte socio-économique et institutionnel avec lequel ils interagissent » (Aviles-Benitez 2002, 97). En dernier lieu, les communautés rurales sont caractérisées par la préservation des valeurs qui assurent une proximité institutionnelle, pierre angulaire du système de régulation socio-institutionnelle locale susceptible d'assurer la viabilité du SET.

A. La proximité géographique en milieu rural

En approchant l'organisation productive des zones rurales en termes de ressources territoriales, nous pouvons évoquer les origines géographiques des produits agricoles qui renvoient aux spécificités physiques et aux ressources du lieu de production d'un produit. Les ressources spécifiques du territoire constituent la « signature » et l'affirmation de la singularité de celui-ci. Dans la littérature de l'économie agricole on utilise souvent pour

identifier ces spécificités, la notion de « terroir » définie comme étant l'ensemble des terres d'une région, considérées du point de vue de leurs aptitudes agricoles et fournissant un ou plusieurs produits caractéristiques³¹. « *Le « produit de terroir » est étroitement lié à une aire géographique, à une histoire et une culture, qui lui donnent sa valeur et le rendent unique, donc inimitable. Il bénéficie d'une présomption de singularité et de qualité tenant aux compétences particulières (méthodes de production héritées historiquement, caractéristiques intrinsèques d'un territoire, savoir-faire) de producteurs locaux insérés dans un réseau de relations sociales construites dans la durée* » (Ditter et Brouard, 2013, 5). Les origines géographiques d'un produit agricole affectent largement son devenir, sa rentabilité et sa commercialisation. Certains produits ne peuvent pas être cultivés dans certaines zones géographiques, d'autres acquièrent une qualité supérieure une fois cultivés dans des régions particulières du monde. Ainsi on peut expliquer la renommée internationale de certains produits agricoles (les tomates d'Espagne, le café du Brésil ou de la Colombie, les dattes d'Algérie, les pommes de terre d'Égypte, etc.) et agroalimentaires (l'huile d'olive d'Italie, le vin de France, le sirop d'érable du Canada, etc.). Au niveau infranational nous pouvons évoquer l'exemple français où nous assistons depuis plusieurs décennies à l'évolution des « *marques territoriales* » dans le domaine agricole et agroalimentaire. Dans les différentes régions françaises, des associations de producteurs se forment pour valoriser les produits locaux. Ces associations déterminent des cahiers de charges et définissent des critères à remplir par les produits afin d'obtenir un label régional (par exemple : marque collective Savoie, label régional Lorraine, label régional Franche-Comté, label régional Ardennes de France, qualité Nord-Pas-De-Calais, etc.). Les critères sont plus ou moins stricts selon les régions de sorte que dans certains cas l'obtention du label régional exige que tous les entrants soient locaux. Les associations de producteurs veillent à ce que les critères définis soient respectés grâce à un contrôle continu de la qualité. La marque territoriale des produits alimentaires assure des marges de profit supplémentaires aux adhérents et aux associations de producteurs, un contrôle de qualité qui rassure les consommateurs et une promotion du territoire. Le modèle français est très sophistiqué dans le domaine de l'organisation territoriale de la production agricole où

³¹ Définition du dictionnaire Larousse

chaque région a sa propre marque, logo, campagne de marketing territorial et autres moyens qui contribuent au rendement collectif des exploitations.

B. La proximité organisationnelle : compétitivité territoriale et gestion durable des ressources

L'explication du paradoxe de la localisation dans une économie de plus en plus globalisée, révèle un grand nombre de connaissances sur le processus de création d'avantages compétitifs au sein des entreprises. Sans nier l'importance des stratégies individuelles des firmes, le cluster met en évidence l'importance de l'environnement socioéconomique dans lequel elles évoluent (Porter 1998). Dans un article publié en 2000, M. Porter explique que la sophistication de la stratégie compétitive de la firme détermine les prix auxquels elle peut écouler les biens et services qu'elle offre et l'efficacité de son processus productif. Cette sophistication peut être considérée en deux parties :

1. Au niveau de l'efficacité opérationnelle qui renvoie à l'étendue des bonnes pratiques des firmes dans des domaines tels que le processus productif, la technologie et les techniques managériales.
2. Au niveau des stratégies de la firme telles que sa capacité à rivaliser par la différenciation de la qualité et non seulement par les prix, l'ensemble des services qu'elle peut offrir et son approche de la vente à l'international (Porter 2000).

Dans ce deuxième point nous retrouvons l'importance des stratégies de différenciation par la qualité des produits agricoles dans la création d'avantages compétitifs. D'une manière générale, la différenciation des produits est une stratégie visant à introduire une distinction entre, d'une part, le produit fabriqué et vendu par l'entreprise et, d'autre part, les produits des concurrents. Ainsi, l'entreprise cherche à créer pour son produit un ou plusieurs avantages relatifs perçus comme uniques par les acheteurs. Le but est de réduire l'âpreté de la concurrence quand il y a homogénéité des produits proposés par les différentes

entreprises, et donc quand il y a substituabilité entre eux. La différenciation concerne le produit soit directement (qualité, modèle, design, emballage, image du produit donnée par la publicité...), soit indirectement (qualité du réseau de distribution, commodité du lieu de vente, image de marque du producteur, réputation du vendeur, conditions générales de ventes et de paiement...)³². La différenciation des produits est la stratégie centrale dans la théorie de la concurrence monopolistique élaborée par Chamberlin (1953) dans le sens où le producteur qui différencie son produit réussit à s'approcher des conditions du monopole (production assurée par une seule entreprise), même si celui-ci est limité dans l'espace et dans le temps en raison de l'effet d'imitation par les concurrents.

Dans le même objectif de création d'avantages compétitifs et d'augmentation des parts de marché, la stratégie de différenciation peut être appliquée dans le monde rural dans le contexte d'un SET. Cette application implique une adaptation de la stratégie induisant des modifications importantes dans l'aspect purement industriel de celle-ci :

- Dans un SET agricole la stratégie de différenciation des produits est une stratégie collective liée à la proximité organisationnelle des acteurs du territoire. Sa mise en place renvoie, au-delà de la concurrence monopolistique, à la valorisation des ressources territoriales (tangibles et intangibles) qui constituent une source essentielle de différenciation des produits agricoles. L'institutionnalisation de cette différenciation donne lieu à diverses notions porteuses d'informations sur les origines géographiques des produits ainsi que sur l'organisation des acteurs et même sur le cadre socio-institutionnel territorial. Nous citons à titre d'exemple les appellations d'origine contrôlées (A.O.C), les appellations d'origine protégées (A.O.P), l'indication géographique de provenance (I.G.P), etc. Ces appellations sont attribuées à un produit respectant un cahier de charges qui, au-delà des informations susmentionnées, définit le déroulement de toutes les étapes du processus productif et les entrants utilisés. Selon A. Torre (2002), « *pour être reconnu en AOC, le produit doit provenir d'une aire de*

³² <http://www.leconomiste.eu/decryptage-economie/118-edward-h-chamberlin-theorie-de-la-concurrence-monopolistique.html>

production géographiquement délimitée, répondre à des conditions de production précises, posséder une notoriété dûment établie et faire l'objet d'une procédure d'agrément, qui repose sur le contrôle d'un cahier des charges ; il doit également être historiquement fondé sur des « usages anciens, loyaux et constants » (Torre 2002, 42). La mise en œuvre de ces appellations assure à la fois des avantages compétitifs aux producteurs et une garantie de qualité pour les consommateurs.

- La publicité joue un rôle crucial dans la stratégie de différenciation de n'importe quel produit. Elle met en évidence la particularité du produit différencié par rapport aux produits concurrents. Or, dans le contexte de la différenciation des produits agricoles et agroalimentaires d'un SET, la publicité est collective et sert à promouvoir le territoire dans son ensemble et non pas uniquement le produit. C'est le marketing territorial qui met en évidence les qualités du territoire en lui procurant une « image de marque territoriale » synonyme de qualité auprès des consommateurs.
- La différenciation des produits agricoles et agroalimentaires d'un SET n'est souvent pas limitée dans le temps et dans l'espace puisqu'elle correspond à la valorisation des particularités des territoires d'origine. Ces spécificités, qu'elles soient de nature géographique, sociale, culturelle, historique, ou autres ne peuvent pas être reproduites ailleurs. La différenciation est donc issue de la combinaison quasi-unique de la proximité géographique, organisationnelle et institutionnelle caractérisant un territoire en particulier, ce qui rend difficile l'imitation des produits qui en résultent. « *La proximité agit comme [...] un potentiel, en facilitant la coordination des dits acteurs en vue de construire et valoriser des ressources dites « territoriales » spécifiques, inimitables par les outsiders* » (Ditter et Brouard 2013, 4).
- La différenciation des produits agricoles par la qualité territoriale peut donner lieu à une concurrence monopolistique territoriale où chaque territoire est un monopole sur le marché d'un produit donné grâce aux ressources physiques et à la proximité organisationnelle de ses acteurs qui dotent le produit d'une particularité sur le marché.

La différenciation des produits agricoles due aux ressources spécifiques du territoire constitue alors une barrière à l'entrée pour les concurrents externes.

Au-delà des choix stratégiques des producteurs, les préférences des consommateurs sont d'égale importance dans la compétitivité des produits agricoles. Comme nous l'avons évoqué au début de ce chapitre, l'affirmation du territoire est due en partie au rejet du système fordiste de production de masse. Parallèlement nous pouvons dire que cette affirmation est aussi le résultat du rejet de la consommation de masse de certains produits et services surtout ceux qui sont de nature agricole et agroalimentaire. Comme le précisent A. Mollard, B. Pecqueur et M. Moalla, « *le phénomène de différenciation des produits agro-alimentaires par la qualité apparaît donc comme très cohérent avec le contexte postfordiste* » (Mollard, Pecqueur, et Moalla 2005, 76). Les consommateurs, dans les pays développés dans un premier temps et dans les pays en voie de développement dans un deuxième temps, sont à la recherche des produits différenciés, diversifiés et dans la mesure du possible personnalisés. Les biens et services issus d'un système économique territorial sont aptes à répondre à une telle demande sophistiquée plus que ceux issus d'entreprises « a-localisées » et isolées en termes d'appartenance territoriale.

Mis à part les avantages compétitifs et les préférences des consommateurs, l'application des appellations d'origine susmentionnées constitue une traduction concrète de la proximité organisationnelle. La coordination et la coopération des acteurs renvoient à la prise de conscience de ceux-ci des enjeux économiques, sociaux et environnementaux spécifiques au secteur agricole. La valorisation des ressources territoriales est en premier lieu le fruit de cette organisation dans la mesure où les appellations d'origine sont mises en œuvre par des associations d'agriculteurs et de producteurs agroalimentaires. Outre la valorisation des ressources territoriales dans un objectif de réalisation des gains de compétitivité, la proximité organisationnelle des acteurs d'un SET agricole vise l'optimisation de la gestion de ces ressources et la préservation de l'environnement naturel.

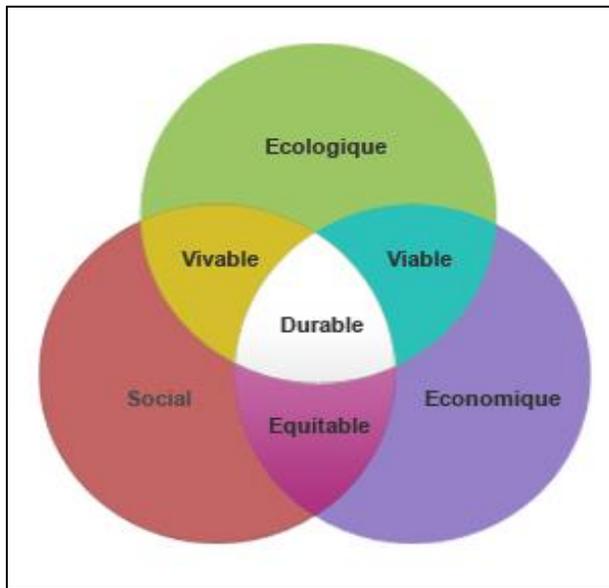
- La gestion optimale des ressources assure la durabilité du développement dont dépend l'avenir de tous les acteurs ;
- La préservation de l'environnement assure la qualité des produits agricoles.

Etant donné le caractère collectif des ressources territoriales, notamment physiques, et l'importance de l'enjeu environnemental pour tous les acteurs territoriaux, la « gestion durable des ressources » semble être une priorité nécessitant la coordination de ceux-ci. « *Aujourd'hui, c'est essentiellement à l'échelle des territoires que les problèmes de développement durable sont perçus et c'est sans doute également là qu'ils peuvent trouver des solutions à la fois équitables et démocratiques* » (Theys, 2002, 2). Selon l'économie écologique, la durabilité signifie la conservation du « Capital naturel critique »³³. D'après la Commission Européenne (2000), le développement des institutions locales est de plus en plus un élément essentiel de la durabilité de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles. Les tentatives d'inverser la dégradation des ressources et d'améliorer les méthodes conservatives exigent une participation populaire, si on veut les mettre en œuvre avec efficacité au travers d'institutions de coordination. Du côté de la consommation, la demande sophistiquée des consommateurs évoque également la dimension environnementale dans leurs choix. Ces dernières années nous assistons à une demande croissante des produits alimentaires de proximité, en liaison avec les enjeux de préservation de l'environnement par la réduction des émissions toxiques. Ainsi produire et consommer « local », surtout en matière alimentaire, est au cœur des luttes écologiques des promoteurs du développement durable. Selon le rapport Brundtland (1987), le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Les trois piliers du développement durable sont le social, l'écologique et l'économique (figure 36). Comme le souligne J. Theys, « *s'il y a*

³³ Une sous-partie du capital naturel dont les fonctions environnementales sont essentielles pour le bien-être et dont la perte est irréversible car elle ne peut être remplacée par aucun capital d'une autre. Le capital naturel désignant, en tant que métaphore, l'ensemble des éléments de la Nature (minéraux, écosystèmes et processus écosystémiques) qui sont indispensables au fonctionnement de la société car capables de fournir les services écosystémiques dont la société a besoin pour renforcer ses capacités.

quelque part une articulation à trouver entre les trois dimensions constitutives du "développement durable" – le social, l'écologique et l'économique –, c'est probablement au niveau local qu'elle pourra le plus facilement être construite, dans la mesure où c'est aussi à cette échelle que leur contradiction apparaît avec le plus de force et d'évidence » (Theys 2002, 4).

Figure 36 : Les piliers du développement durable



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable

Enfin, les risques auxquels est exposée l'activité agricole sont de nature collective dans le sens où ils concernent tous les acteurs. Faire face à ces risques nécessite un haut degré de coordination et de communication entre eux. Une maladie, des parasites, une pollution de l'eau ou de l'air, etc. peuvent détruire la récolte de tous les agriculteurs d'une région. Signaler la détection d'un tel risque d'une manière formelle ou informelle à ses voisins les incitera à prendre les mesures préventives nécessaires. La proximité organisationnelle en milieu rural permet ainsi aux acteurs du territoire d'atténuer collectivement leurs vulnérabilités individuelles, qu'elles soient de nature environnementale ou économique.

C. La proximité institutionnelle

G. Lazarev (2009) définit le territoire comme un « *espace d'appartenance* », c'est-à-dire « *un espace auquel une population s'identifie ou peut s'identifier. L'appartenance au territoire traduit une double relation, celle d'une population donnée avec l'espace dans lequel elle vit, et celle des individus entre eux. Elle est donc une forme de lien social en même temps qu'un facteur d'identité* » (Lazarev 2009, 203). Dans ce contexte la dimension sociale du développement durable nous semble particulièrement importante grâce aux enjeux majeurs qu'elle recouvre :

- La lutte contre l'exclusion et les discriminations ;
- L'instauration des politiques sociales garantissant les bonnes conditions de travail ;
- La mise en œuvre d'une politique d'aide à la réinsertion professionnelle et/ou personnelle ;
- La mise en œuvre de projets cibles pour réduire les disparités (de genre, de salaire, etc.) ;
- La promotion de la solidarité grâce à la réduction des inégalités sociales par des collaborations et/ou des projets locaux ;
- Le développement des relations avec des acteurs spécifiques (collectivités, associations, ...), locaux, afin d'améliorer certaines particularités communes ;
- La contribution au bien-être collectif ;
- La valorisation du territoire par la promotion des produits et savoir-faire locaux et par la préservation et la diffusion du patrimoine local (naturel et culturel, incluant les traditions, langues, mœurs et arts sous toutes leurs formes).

Grâce à ses mécanismes socio-institutionnels locaux un SET est davantage en mesure d'aborder de tels enjeux. « *La nécessité de trouver des solutions à des problèmes concrets peut être une bonne incitation au décloisonnement des logiques institutionnelles – et l'échelle territoriale est sans doute plus favorable que d'autres à la recherche de compromis et donc d'intégration* » (Theys 2002, 4). La dimension institutionnelle est d'autant plus présente dans les systèmes agraires où les liens de parenté et de voisinage sont synonymes de solidarité susceptible, d'une part, de réduire les disparités sociales et, d'autre part, d'atténuer les conflits d'usage des ressources. En milieu rural, le système de valeurs prévaut parfois devant les lois dans la régulation des relations entre les acteurs territoriaux.

Ainsi pour conclure cette partie nous pouvons déduire qu'une organisation productive sous forme de SET peut constituer une piste réelle de sortie du mal développement auquel sont confrontées beaucoup de zones rurales dans les pays du Sud. Dans cette perspective, le SET est susceptible d'assurer tout à la fois l'efficacité économique, la productivité, la compétitivité de la production agricole ; la gestion optimale des ressources et des risques et le dépassement des vulnérabilités des acteurs ruraux.

1.3. Le SET : cadre organisationnel adéquat au développement rural au Liban

« *Toutes les réflexions de ces dernières décennies sur le développement rural mettent en évidence à la fois la diversité et la complexité des besoins de développement des aires rurales et la nécessité d'y répondre par des approches dites « intégrées »* » (Lazarev 2009, 202). Dans les pays du Sud les stratégies de développement rural reposent sur des initiatives individuelles renforcées dans certains cas par des financements internationaux. Ces stratégies sont souvent ponctuelles, ne faisant pas partie d'une vision globale de long terme. Les politiques de développement rural dans les pays du Sud continuent à concevoir le territoire uniquement comme un support géographique de l'activité économique. Ces politiques se limitent souvent à la fourniture d'aide conjoncturelle de nature technique ou financière sans avoir recours à des études approfondies des dimensions socioculturelle,

politique et institutionnelle des territoires en question. Or, comme le souligne G. Lazarev (2009) « *la problématique des territoires apporte des réponses nouvelles. Elle interpelle fondamentalement la relation entre les acteurs et les espaces dans lesquels ils formulent et réalisent leurs projets de développement. Elle renvoie à des notions d'identité, de gouvernance, de participation mais aussi à une notion d'intérêt commun. Ces constats invitent à reposer la problématique du développement rural dans le cadre élargi du « développement territorial » »* (Lazarev 2009, 202).

Au Liban, l'agriculture contribue à environ 5% du PIB en moyenne au cours des dix dernières années ; elle emploie 13% de la population active, mais reçoit moins de 1% du budget national (Darwich 2008, 141). Le dernier recensement de l'agriculture libanaise effectué en 2010, nous fournit des informations clés sur le secteur agricole au Liban :

- La superficie totale des exploitations agricoles a atteint environ 321.580 ha couvrant approximativement 30% de la superficie totale du pays. Cette superficie comprend la Superficie Agricole Utile (SAU) (environ 231.000 ha y compris les terres en jachères temporaires), les superficies des terres en jachères permanentes abandonnées depuis plus de 5 ans (47.026 ha), celles des terres incultes (21.665 ha), celles des forêts (18.823 ha) ainsi que les autres terres non identifiées précédemment (3.070 ha) ;
- Le nombre des exploitations agricoles s'élève à 169.512 dont 4.142 conduites en hors sol, les 165.370 exploitations restantes sont réparties sur environ 231.000 ha de SAU (une régression de 6% par rapport au recensement de 1998). La majorité des exploitants agricoles disposent de faibles superficies. Environ 91% des exploitants agricoles disposent de moins de 4 ha et exploitent près de 50% de la SAU totale. Par contre, bien qu'ils ne représentent qu'environ 2% des effectifs, les exploitants ayant plus de 10 ha exploitent 33% de la SAU ;
- Le tableau 11 représente la répartition des SAU et des exploitations en pourcentage par gouvernorats. A noter que la superficie moyenne des exploitations agricoles est de 1.36 ha avec un pic dans la Bekaa de 2.9 ha par exploitation et un minimum au Mont-Liban

de 0.66 ha. Bien que les exploitants agricoles de la Bekaa et de Baalbek/Hermel ne représentent que 20% en termes d'effectifs, ils disposent d'environ 43% de la SAU totale du pays.

Tableau 11 : Répartition des exploitations et des SAU par gouvernorat

Gouvernorat	% Exploitations	% SAU
Nord (Akkar et Liban-Nord)	33	26
Bekaa (Baalbek/Hermel et Bekaa)	20	43
Mont-Liban	18	9
Nabatiyeh	16	11
Liban-Sud	13	11

Source : Ministère de l'agriculture, FAO, et Bureau de la coopération italienne 2012

- La superficie irriguée des terres agricoles est de 112.955 ha soit près de la moitié de la SAU totale. La répartition de la SAU totale irriguée par gouvernorat montre que la Bekaa accapare environ 55% de la SAU totale irriguée suivie du Nord avec 22%, du Liban-Sud et du Mont-Liban avec 11% et 8% respectivement. Le taux le plus bas d'irrigation est enregistré à Nabatiyeh avec 4% ;
- La répartition des exploitations agricoles par genre montre que seulement 9% sont détenues par des exploitants femmes qui ne cultivent que 4% des SAU ;
- La part des jeunes exploitants (âgés de moins de 35 ans) ne dépasse pas 11% ;
- Le nombre de personnes appartenant à des familles d'exploitants (y compris l'exploitant lui-même) atteint 817.513, soit une moyenne d'environ 5 personnes par exploitation agricole ;
- Environ 85% de la SAU totale effectivement exploitée est gérée par des exploitants individuels et 12% conjointement entre plusieurs exploitants (association), alors que le

statut juridique de type moral (société, coopérative, communauté religieuse...) ne représente qu'environ 3% de la SAU totale des exploitations ;

- La main d'œuvre agricole au Liban est de deux types : familiale et salariée. Dans chacune des catégories on trouve de la main d'œuvre permanente et occasionnelle. La répartition de la main d'œuvre selon ces différentes catégories et le nombre d'exploitations que représente chacune de celles-ci sont indiqués dans le tableau 12 ;

Tableau 12 : Structure de la main d'œuvre agricole au Liban

Catégorie de la main d'œuvre	Nombre d'individus	Nombre d'exploitations
Main d'œuvre familiale permanente	165.594	111.457
Main d'œuvre familiale occasionnelle	239.007	116.632
Main d'œuvre salariée permanente	51.049	20.392
Main d'œuvre salariée occasionnelle	Est comptabilisée en nombre de jours travaillés. Ainsi, le nombre moyen de jours occasionnels travaillés par exploitation est 53 jours.	

Source : Ministère de l'agriculture, FAO, & Bureau de la coopération italienne, 2012

- Environ 50% des exploitants n'ont pas d'autre source de revenus que l'agriculture, ils détiennent 63% du total de la SAU. Parmi ces exploitants, 31% ont plus de 65 ans et 10% ont moins de 35 ans. 35% des exploitants ont déclaré pratiquer une activité économique rémunérée dans le secteur privé et 15% dans le secteur public en plus de leur statut d'agriculteur.

Outre les retombées négatives de la structure déséquilibrée de l'économie libanaise et l'inefficacité des politiques de développement rural mises en œuvre, l'agriculture libanaise fait face à plusieurs défis :

- L'urbanisation massive et agressive qui grignote des parts croissantes de la SAU ;

- La concurrence, surtout des produits des pays voisins (Syrie, Egypte, Jordanie, etc.), aggravée par des politiques d'ouverture commerciale et des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux de libre échange (EuroMed par exemple) ;
- La pollution des ressources hydriques ;
- Les subventions publiques modestes et les investissements privés limités ;
- L'accès compliqué aux prêts bancaires : seulement 1% des exploitants agricoles ont reçu un crédit agricole en 2010 et ces derniers n'exploitent que 3% de la SAU totale des exploitations ;
- L'absence d'assurance contre les risques naturels ;
- La main d'œuvre âgée et peu formée : la moyenne d'âge des exploitants est de 52 ans ;
- L'absence de couverture santé dans l'emploi agricole : environ 75% des exploitants agricoles ne disposent pas de sécurité sociale ;
- Le manque de mécanisation et de modernisation de l'agriculture : le nombre d'exploitants utilisant des tracteurs à roues et à chenilles au sein de leurs exploitations était de 109.596 exploitants en 2010, dont 88% louent ces tracteurs et seulement 12% en sont propriétaires ou copropriétaires. Le nombre de tracteurs à roues et à chenilles qui sont en propriété ou copropriété est de 12.938. Le nombre d'exploitants utilisant des moissonneuses batteuses est de 15.348 : dont la grande majorité (96%) les loue et seulement 3% en sont propriétaires ou copropriétaires, ce qui correspond à 519 machines environ ;
- L'insuffisance de vulgarisation agricole : seulement 11% des exploitants agricoles ont déclaré avoir reçu une formation de vulgarisation agricole en 2010, soit 19.097 exploitants ;

- La volatilité des prix des produits alimentaires ;
- Le changement climatique au niveau mondial.

Nous citons également à cet égard R. El Kareh qui, dans un article publié dans le « *Monde Diplomatique* » en 2010, souligne que « *le monde paysan (libanais) socialement et économiquement déprécié a aussi subi les effets de l'appauvrissement des sols soumis pendant trente ans au cercle infernal engrais-pesticides-fertilisants, de la pollution majeure du Litani, le fleuve mère de la Bekaa, de la dégradation des systèmes d'irrigation, de l'impéritie et de l'inertie des pouvoirs publics qui découragent les bonnes volontés individuelles, et de la détérioration de la qualité, aggravée par la perte des savoirs et savoir-faire patrimoniaux. Comme ailleurs, le Liban a oublié que le paysan était aussi un jardinier et un aménageur du territoire* » (El-Kareh 2010, 1).

Face à ces défis, une organisation productive sous forme de SET nous paraît une piste adéquate pour le développement rural au Liban. « *Le développement rural a, de facto, toujours eu une base territoriale. Les expériences de ces toutes dernières décennies montrent que les actions de développement rural sont amenées aujourd'hui à se poser nécessairement dans le contexte des rapports entre les acteurs et l'espace dans lequel ils vivent, dans celui des rapports entre la multiplicité de leurs besoins et les services qu'un territoire peut leur apporter pour les satisfaire, enfin, dans celui des rapports entre leurs activités et la gestion durable de leur environnement global. Elles reposent ainsi le problème en remettant fondamentalement les sociétés rurales au centre de leurs territoires* » (Lazarev 2009, 183). L'organisation sous forme de SET agricole offre des outils qui permettent aux collectivités rurales de surmonter les blocages politiques et économiques qui empêchent le développement. En addition aux avantages liés à l'organisation territoriale sous forme de SET que nous avons évoqués dans le cadre de notre présentation du concept de proximité, le SET offre des pistes de développement rural particulièrement adaptées au cas libanais :

- Etant donnée la situation actuelle, l'agriculture libanaise est peu compétitive sur les marchés régionaux et internationaux. La SAU libanaise n'atteint pas la taille critique susceptible d'assurer une compétitivité fondée sur la production de masse. Par contre, grâce à une action conjointe au sein d'un SET agricole, les acteurs territoriaux ont la capacité de proposer des produits de niche riches en identité territoriale. Accompagnés d'une stratégie de marketing territorial collectif, ces produits ont la possibilité de gagner des parts sur des marchés sur lesquels ils sont quasi-uniqes. Comme le souligne B. Pecqueur (2001, 41) « *un bien identitaire possède au moins une caractéristique que ne possèdent pas les biens concurrents* » ;

- Le dynamisme économique que peut engendrer l'organisation en SET donne lieu au développement d'activités annexes liées d'une manière directe ou indirecte à la branche d'activité spécifique du SET. Ces activités peuvent être par exemple de type touristique et culinaire, et peuvent être combinées aux produits alimentaires dans un modèle de « *panier de biens et services* ». « *Le modèle du panier éclair en particulier la question de la qualité des produits à travers la stratégie d'ancrage territorial* » (Pecqueur 2001, 48). La richesse culinaire du Liban couplée avec les qualités du facteur humain dans le domaine des services, notamment touristiques, confère une dimension rationnelle à un raisonnement en termes de panier de biens et services (nous reviendrons sur ce point dans les prochains chapitres) ;

- Dans un souci de prise en compte de l'intérêt collectif, les acteurs d'un SET agricole peuvent contribuer à une meilleure gestion des ressources, une utilisation optimale du sol et un aménagement du territoire plus adapté. Les acteurs locaux sont les plus touchés par la dégradation de l'environnement et l'urbanisation massive incontrôlée, ainsi ils sont aptes à faire face à ces menaces grâce à une gouvernance territoriale appropriée au sein du SET ;

- L'absence de mécanisation dont souffre l'agriculture libanaise peut être surmontée au sein d'un SET grâce à une mutualisation des moyens de production. Dans l'agriculture, la productivité d'un acteur affecte largement celle de son voisin. Les terrains délaissés ou mal exploités affectent négativement les autres terrains (l'utilisation massive de pesticides, les pratiques culturales néfastes, l'usage excessif des eaux, etc.). Ainsi les acteurs ont intérêt à coopérer et à s'entraider pour conserver leur intérêt individuel ;
- Au Liban, la grande majorité des exploitations sont individuelles et leurs propriétaires sont, pour la plupart, âgés et peu formés. Par contre, certaines exploitations sont modernes et ont recours à des experts. La transmission du savoir-faire et de l'expérience entre les deux catégories est d'une importance cruciale pour le bien-être collectif. La coopération inter-firmes qu'implique l'organisation productive en SET assure cette transmission ;
- L'action conjointe au sein d'un SET, couplée avec le système de régulation socio-institutionnelle locale, est capable de permettre aux acteurs de faire face aux divers défis susmentionnés tels que l'absence d'assurances, de couverture santé, de sécurité de l'emploi, etc.

II. Le SET appliqué à la production vitivinicole de la Bekaa

« Le territoire a été et reste encore un élément central de l'organisation de l'industrie du vin dans le monde : les conditions locales de la production vitivinicole y ont une influence plus importante sur la nature du produit mis sur le marché que dans la plupart des autres industries, y compris agro-alimentaires » (Brouard, Ditter, et Groupe ESC Dijon Bourgogne 2007, 38)

L'approche territoriale est particulièrement pertinente dans le contexte d'étude des régions vitivinicoles. Le vin est souvent promu pour les qualités et les valeurs du terroir qu'il

incarne. « *Le terroir se définit comme un territoire homogène et doté d'une très forte identité, caractérisé par un ensemble de ressources naturelles (sol, climat) mais aussi construites (historiques, culturelles et sociales)* » (Ditter 2006, 45). L'identification d'un terroir suggère une nouvelle classification de l'entreprise qui en fait partie en tant que « *firme de terroir* » définie par J-L. Rastoin et V. Vissac-Charles comme étant « *une entreprise qui tire sa spécificité de liens de forte intensité avec un territoire identifié par des caractéristiques physiques (géographiques et agro-climatiques), historiques et sociales, c'est-à-dire culturelles. Les exemples d'entreprise de terroir se trouveront en conséquence en grande majorité dans le secteur agroalimentaire* » (Rastoin et Vissac-Charles 1999, 173). Le bien issu de ce type d'entreprise est un produit du terroir dans lequel les caractéristiques organoleptiques sont très typées ; les origines territoriales sont clairement spécifiées ; les procédés de production sont généralement artisanaux ; et l'histoire sociale est très présente (Rastoin et Vissac-Charles 1999, 178). Le vin est par excellence un produit du terroir incarnant une identité territoriale claire et spécifique.

Un système économique territorial, selon les présentations que nous en avons faite, est structuré autour d'un cluster (proximité géographique) ; il s'appréhende à travers trois concepts de base : la spécialisation souple (qui regroupe la polyvalence de la main d'œuvre et des équipements), la coopération inter-firmes (proximité organisationnelle) et la régulation socio-institutionnelle locale (proximité institutionnelle) ; il engendre des externalités pécuniaires, technologiques et d'appartenance.

G. (Garofoli 1993), identifie les caractéristiques structurelles d'un système territorial de PME. La filière vitivinicole dans la Bekaa rejoint, à notre avis les caractéristiques définies par Garofoli et qui sont les suivantes :

- Une spécialisation productive remarquable induite par la présence d'une industrie ou d'un système de production mettant en relation différentes activités faisant partie du cycle d'une production locale typique qui répond à une part significative de la demande nationale et parfois internationale d'un produit : la Bekaa présente deux niveaux

distincts de spécialisation productive locale selon l'ancienneté de la pratique de l'activité :

- Un niveau élevé de spécialisation dans la Bekaa-Ouest et Zahlé (où l'activité est ancienne) ;
- Un niveau faible de spécialisation dans Baalbek, (où l'activité est relativement récente).

La Bekaa regroupe environ 50% des vinificateurs du Liban, 70% des superficies de vignobles et de nombreux fournisseurs de matières premières et d'équipements. Le territoire de la Bekaa met en contact direct divers acteurs de la filière vitivinicole et représente près de 74% de la production nationale de vin. Au niveau international, la production libanaise de vin constitue une part très faible, négligeable même en comparaison de celles d'autres pays. Toutefois cette production s'adresse à une clientèle spécifique au sein de laquelle la diaspora libanaise constitue une partie importante voire majoritaire.

- Une importante intégration horizontale de la production issue d'une division intense du travail entre les firmes du système local donnant lieu à des relations d'inputs-outputs très étroites au niveau intra-sectoriel et intersectoriel : la polyvalence de la main-d'œuvre au sein de chaque entreprise rend l'intégration verticale limitée. D'autre part, la division du travail en particulier entre les vinificateurs et les viticulteurs induit un niveau élevé d'intégration horizontale à l'échelle locale. Cette caractéristique est plus importante dans les systèmes où un très grand nombre de petites entreprises pratiquent des activités complémentaires telles que le textile ou les activités mécaniques. Dans notre cas, la division du travail est limitée aux vinificateurs et viticulteurs ainsi qu'à quelques fournisseurs de matières premières.

- La pluralité de « protagonistes » et l'absence d'une firme leader ou dominante empêche la formation d'un marché monopolistique de sous-traitance. Ce mode de fonctionnement donne lieu à l'adoption d'un comportement « d'essai et d'échec » de la part des acteurs leur procurant une deuxième chance de rejouer le jeu : cette caractéristique n'est que partiellement compatible avec notre cas. La « pluralité de protagonistes » existe dans la Bekaa, mais cela n'empêche pas de comportement monopolistique ou l'abus de position dominante de certains acteurs. L'écart d'entrée des différentes entreprises sur le marché a donné quelques-unes d'entre elles certains avantages comme la connaissance et la confiance des consommateurs. Cependant, la croissance rapide des nouveaux arrivants devrait combler tôt ou tard ce désavantage.
- Une spécialisation remarquable à l'échelle de la firme : dans la Bekaa la spécialisation des caves de vinification délimite le domaine de leur activité à la production de vin et parfois la culture de raisin de cuve de haute qualité destiné à la production de vin de gamme supérieure. Cette spécialisation a stimulé l'accumulation des connaissances spécialisées et a facilité l'introduction de la mécanisation dans les processus de production et des nouvelles technologies susceptibles d'accroître la productivité du travail.
- L'existence d'un système efficace de transmission des informations au niveau local assurant une circulation rapide de celles-ci. Les informations peuvent porter sur : les marchés, les nouvelles technologies, les matières premières, les techniques de commercialisation et de marketing, etc. : dans le cadre de la filière vitivinicole dans la Bekaa, grâce à leur proximité géographique et organisationnelle les acteurs partagent des informations au quotidien concernant divers aspects de l'activité.
- La transmission des connaissances et du savoir-faire de sorte que les savoirs individuels se transforment en un « patrimoine économique commun » du territoire, patrimoine renforcé par les rencontres en face à face des acteurs améliorant ainsi l'efficacité du

système territorial : dans le système vitivinicole local de la Bekaa existe une atmosphère industrielle ou plutôt agro-industrielle (conformément à notre cas d'étude). Lors de notre enquête de terrain nous avons entendu à plusieurs reprises l'expression : « *j'ai appris le métier dans les vignobles* ». À travers cette phrase, les acteurs faisaient référence au fait qu'avant toute formation professionnelle, c'est le contexte dans lequel ils ont vécu qui leur a transmis leurs connaissances et compétences en matière de production vitivinicole.

- Le niveau élevé des compétences des travailleurs dans la région, suite à une sédimentation historique des connaissances sur les technologies appliquées : c'est ce qu'A. Ferguène nomme « la dynamique d'apprentissage ». La présence historique de la production de vin dans la Bekaa augmente les compétences de la main-d'œuvre dans l'ensemble du territoire, ainsi que le transfert de « savoir-faire » intergénérationnel.

Nous pouvons ajouter à ces caractéristiques, le tissu complexe de relations entre les acteurs locaux qui combinent judicieusement (dans l'ensemble) la concurrence et la coopération.

Dans le système économique standard, la coopération est rare entre rivaux. Les relations entre les entreprises de même secteur obéissent à une logique de concurrence, d'intérêts individuels et de course aux parts de marché. L'une des valeurs ajoutées du territoire est qu'il tisse entre les différents acteurs, rivaux ou non, des relations différentes qui les poussent à coopérer et à s'entre-aider, au-delà de la concurrence qui les oppose. La culture, l'histoire, les intérêts, les difficultés et les problèmes communs additionnés au contact face à face et les relations de voisinage poussent ces acteurs à tisser plus que des relations marchandes et purement économiques. Au fil du temps se développe une prise de conscience collective que la poursuite des intérêts communs est souvent la meilleure façon d'atteindre les intérêts individuels.

La filière vitivinicole dans la Bekaa englobe ainsi une structure complexe de relations entre les acteurs productifs qui entretiennent également des liens particuliers avec la communauté locale, l'Etat et les agences gouvernementales, les institutions de formation

et de recherche, etc. Cette organisation constitue à notre avis un véritable système économique territorial dont le noyau est la filière vitivinicole, une activité présente historiquement dans la région et qui évolue exponentiellement depuis quelques années en modifiant le paysage de la Bekaa.

Dans cette section nous mettons l'accent sur les différentes dimensions du SET vitivinicole de la Bekaa. Nous examinons l'organisation territoriale de l'activité vitivinicole dans la Bekaa, la nature des relations entre acteurs locaux, l'évolution et la structure du cluster qui est au cœur de ce SET.

II.1. La spécialisation souple : une caractéristique majeure du système productif vitivinicole de la Bekaa

Dans le contexte de la filière vitivinicole de la Bekaa, le système de production de raisin de cuve et du vin est loin de correspondre à un processus de production de masse. Il s'agit plutôt d'un système fondé sur ce que Piore et Sabel (2004) appellent la « spécialisation souple » c'est-à-dire un système caractérisé par une diversification des produits ; une faible hiérarchisation du mode de gestion ; une mobilité socio-institutionnelle développée ; un produit fini riche en identité territoriale ; un tissu économique constitué de nombreuses PME.

- Au-delà des trois grandes familles de vin (rouge, blanc et rosé), la quantité produite dans la Bekaa est répartie sur différentes gammes chacune ciblant une catégorie spécifique de consommateurs. Pour mettre en évidence la diversité des produits, nous donnons l'exemple de Château Ksara qui propose aux consommateurs quinze produits différents : sept vins rouges, trois blancs, deux rosés, un gris, ainsi qu'un vin doux et une eau-de-vie. Pour sa part, Château Kefraya propose douze produits classés selon leurs gammes de qualité (tableau 13). A noter que certains vins élevés pendant plusieurs

années dans des fûts de chêne ou vieillis en bouteilles dans les caves sont également en vente dans les caves de vinification à des prix relativement élevés. La diversité des produits met en évidence l'absence d'une production de masse et une segmentation du marché qui tient compte des goûts (sophistiqués) des consommateurs et de leurs dispositions à payer le prix de la qualité. De même le vin est par nature un produit non standardisé qui reflète les spécificités physiques et humaines du territoire.

Tableau 13 : Exemple de la diversité des produits du SET de la Bekaa – Château Kefraya

Gamme	Nombre de produits
Les bretèches (entrée de gamme)	3
Les vins signature (gamme moyenne)	3
Les châteaux Kefraya (gamme supérieure)	3
Les vins de charme (vin doux et eau-de-vie)	2
Le comte de M (gamme supérieure)	1

Source : www.chateaukefraya.com

- Bien que présente dans la structure administrative des caves de vinification, l'organisation hiérarchique n'est pas rigide. Les cadres administratifs et parfois même les propriétaires des caves participent aux vendanges et à d'autres stades du processus productif. Les frontières entre les différentes catégories d'employés sont peu étanches. Cette caractéristique se vérifie notamment dans les petites caves de vinification où les structures tendent à être davantage familiales.
- Dans le SET de la Bekaa divers exemples mettent en évidence la forte mobilité socio-professionnelle au sein du système. Plusieurs vinificateurs (entrepreneurs) ont commencé leur carrière en tant que viticulteurs. Citons à titre d'exemple : M. de Bustros, propriétaire de Château Kefraya, qui cultivait la vigne dans les années 1950 avant de fonder sa propre cave en 1979 ; les frères Rahal (Sami et Bassim),

propriétaires de Cave Kouroum, qui ont, pendant longtemps, cultivé les vignobles de leur père, grossiste et commerçant de raisin de cuve, avant de créer leur cave en 2000, etc.

- Bien qu'à l'échelle locale les caves de vinification peuvent être classées en petites, moyennes et grandes structures, selon les critères internationaux toutes les caves au Liban sont considérées comme des PME étant donné qu'aucune d'elles ne dépasse le seuil de 250 salariés. De même les vignobles sont caractérisés par leurs superficies réduites et ne nécessitent pas un grand nombre d'employés permanents. Ainsi la production de vin dans la Bekaa se fait dans le cadre de PME, qui forment ainsi l'ossature du système économique territorial.

II.2. Le cluster vitivinicole de la Bekaa

Bien que principalement appliqué à des activités de nature industrielle et technologique, le concept de cluster est particulièrement intéressant dans le cadre de l'étude des systèmes économiques territoriaux qui se forment autour de la filière vitivinicole. Divers économistes ont souligné la pertinence de cette approche, citons entre autres M. Porter (1998) ; E-J. Visser (2004) ; J-G. Ditter (2006) ; M. Larreina (2007) ; M. Larreina et R. Aguado (2008) ; J. Calvet (2012). M. Porter marque, par son étude de l'organisation productive de la filière vitivinicole en Californie, le début des divers travaux de recherche sur l'ancrage territorial de la filière vitivinicole, surtout dans le « *nouveau monde* » (Argentine, Chili, Australie, Afrique de Sud, etc.). L'analyse des territoires vitivinicoles met en évidence le rôle positif que joue l'organisation en cluster à plusieurs niveaux :

- L'amélioration de la productivité de la filière dans son ensemble ;

- La stabilité de l'emploi et des rendements des agriculteurs-viticulteurs et des producteurs-vinificateurs ;

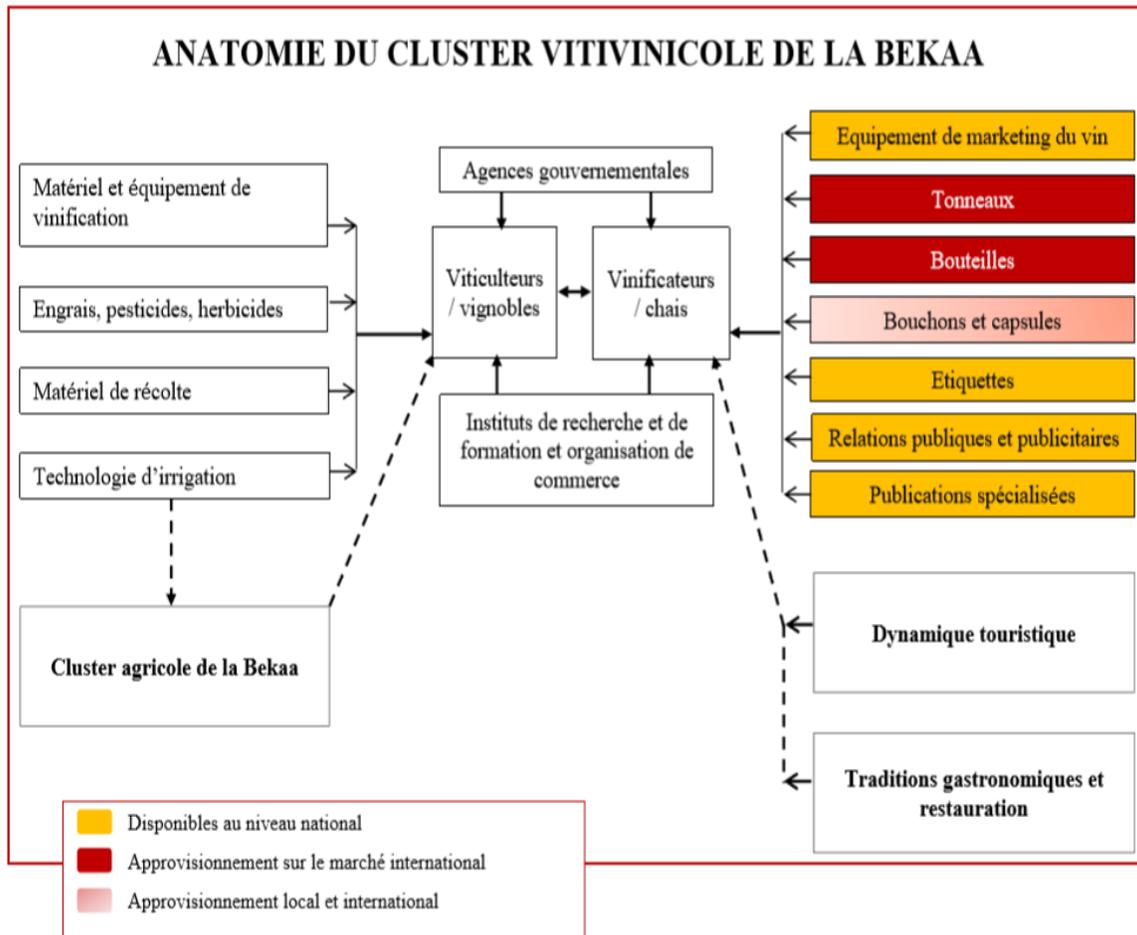
- Le développement d'activités annexes relatives à :
 - La fabrication de machines, de bouteilles, de bouchons, de capsules, etc.
 - La commercialisation de produits agricoles et industriels (pesticides, herbicides, engrais, levure, etc.)
 - L'impression d'étiquettes.

Par ailleurs, le dynamisme d'un cluster vitivinicole contribue au développement d'activités de services telles que l'œnotourisme, la restauration, la formation spécialisée, etc.

Notre recherche sur l'activité vitivinicole dans la Bekaa (on l'a noté à plusieurs reprises), se situe dans une démarche privilégiant la notion de SET, c'est-à-dire un mode d'organisation particulier d'une région ou d'une localité dont le noyau central est constitué d'entreprises formant un cluster.

Inspirée de la présentation faite par M. Porter du cluster vitivinicole californien (figure 32 du chapitre 3), la figure 37 donne une idée assez précise de la structure du cluster vitivinicole de la Bekaa.

Figure 37 : Le cluster vitivinicole de la Bekaa



Source : Auteure

Comme nous l'avons présentée dans le premier chapitre, la Bekaa est une zone agricole par excellence, dotée d'une main d'œuvre spécialisée, de fournisseurs d'équipement, de matériel et de produits agricoles de consommation intermédiaire nécessaire à la production du vin. Dans ce sens, le SET de la Bekaa est articulé autour d'un cluster agricole composé principalement de la vitiviniculture et d'activités connexes. Ainsi la concentration géographique de l'activité vitivinicole dans cette région profite à la filière en amont grâce à la facilité d'approvisionnement en équipements, matériels et outils de récolte, pesticides, herbicides, levure, engrais, technologie d'irrigation et service de réparation et de maintien de proximité. De même la présence dans cette région d'une main d'œuvre qualifiée,

évoluant sur un marché de travail peu ou pas règlementé réduit les coûts de production, surtout les coûts de travail durant les périodes de vendange. Autre facteur favorable, pour soutenir la vocation agricole de la Bekaa, le gouvernement a créé dans la région des administrations spécialisées dans l'agriculture telles que IDAL qui assure le soutien financier (subventions à l'export) et non financier, et aide à l'ouverture de nouveaux marchés internationaux aux agriculteurs qui souhaitent exporter ; la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture à Zahlé (au centre de la Bekaa) qui représente les intérêts commerciaux, industriels et agricoles de la région. Concernant les instituts de formation, les grandes universités libanaises telles que l'Université Américaine de Beyrouth, l'Université Saint Joseph, l'Université de Kaslik et l'Université Libanaise (publique) ont créé des filières d'études agronomiques dans la région. Toutefois une formation œnologique spécialisée n'est pas disponible à la Bekaa ni au Liban en général parce que le marché n'atteint pas la taille critique à partir de laquelle la création d'une telle filière d'étude devient pertinente. En fait les vinificateurs n'embauchent qu'un seul œnologue qui y reste pour une durée relativement longue et parfois même les vinificateurs ont recours à un œnologue/consultant sur une durée limitée faute de ressources financières.

Parmi les entrants dans la production de vin figurent les bouteilles, les tonneaux, les bouchons et les capsules. Ces produits, sont importés de différents pays tels que l'Arabie Saoudite, la France, le Portugal, etc., faute de matières premières nécessaires pour leur production localement. Quant aux services d'imprimerie, de marketing, de publication et de commercialisation, contrairement à ce qui se passe en Californie, ces activités sont effectuées en dehors de la Bekaa, à Beyrouth et/ou ses banlieues notamment. Cette différence est due à deux facteurs :

- Dans la Bekaa, peu d'autres activités ont recours à ce type de services, par conséquent l'investissement dans ce domaine n'est pas encore rentable ;

- La distance séparant la Bekaa et Beyrouth est réduite, ainsi le recours à des prestataires (de ces services) situés dans la capitale, n'est relativement pas onéreux.

Une autre différence est à souligner entre le cluster californien et celui de la Bekaa : celle relative aux activités induites telles que le tourisme et la restauration. En Californie, Porter souligne l'existence d'un cluster touristique et gastronomique ce qui n'est pas le cas dans la Bekaa où ce type d'activités, s'il commence à prendre forme, est loin de constituer un cluster. On peut néanmoins parler d'une dynamique touristique qui se développe autour de la filière vitivinicole, mais elle est relativement récente et pour d'évidentes raisons de sécurité, a du mal à se développer.

Le cluster vitivinicole de la Bekaa présente des caractéristiques particulières qui dépendent du contexte géographique, culturel et historique local. La concentration des caves de vinification varie d'un département à l'autre. Les vinificateurs, en grande partie, sont localisés dans le département de Zahlé. Cela est dû en partie à la pratique historique de l'activité dans cette région mais également au fait que les habitants de ce département sont en majorité de confession chrétienne, ce qui n'est pas le cas dans les autres départements. Ceci a facilité l'acceptation par la population locale de l'activité vitivinicole. Cet aspect a également rendu possible la propagation de l'activité à Baalbek sachant qu'elle se développe dans les communes de tradition chrétienne du département. Paradoxalement la plus grande concentration de viticulteurs est observable dans la Bekaa-Ouest où la grande majorité de la population est musulmane. L'argument utilisé par les viticulteurs de la Bekaa-Ouest pour justifier cette agglomération est qu'ils ne font que cultiver le raisin de cuve et ne produisent pas de boisson alcoolisée, activité prohibée par l'Islam ! Le fait que l'intérêt économique prime les croyances religieuses, nous paraît une explication plus plausible.

La proximité géographique des acteurs au sein du cluster est source de diverses externalités pécuniaires qui se traduisent par la réduction des coûts des transactions. De même, ce cluster assure une circulation rapide et spontanée des informations relatives à la production et au marché, et facilite leur transmission d'une génération à l'autre.

II.3. La coopération inter-acteurs clés

Dans le cadre de notre présentation du concept du SET, nous avons identifié, parmi ses composantes, la coopération inter-firmes. Dans notre cas d'étude, les acteurs ne sont pas nécessairement des firmes. Ils peuvent être des exploitants agricoles à titre individuel. Par suite nous utiliserons le terme coopération inter-acteurs clés (viticulteurs et vinificateurs). Cette coopération couvre trois domaines principaux : la création d'un marché secondaire des machines ; la transmission de savoir-faire et l'échange d'informations ; le système local des prix.

Les relations entre les acteurs du système prennent plusieurs formes : la coopération, la concurrence et le conflit dans certains cas. Elles sont parfois marchandes et parfois non marchandes. Elles se tissent différemment selon l'échelle spatiale et la position des acteurs dans la chaîne de production territoriale. Elles dépendent également du rapport de force et du degré d'interdépendance entre les acteurs.

Dans le SET vitivinicole de la Bekaa, les acteurs coopèrent de différentes manières. Cette coopération dépend à la fois de la taille des exploitations, de l'ancienneté sur le marché et de la position dans la chaîne de production. Selon les acteurs enquêtés, les grands vinificateurs qui disposent d'un matériel moderne, vendent et/ou louent leurs anciennes machines aux petits vinificateurs à chaque fois qu'ils rénovent leurs caves. Ils créent ainsi un marché secondaire de machines. Au-delà de la relation marchande, les vinificateurs mutualisent l'utilisation de leurs machineries et de leurs laboratoires de test. Cette mutualisation caractérise également les relations entre viticulteurs.

De même, comme nous l'avons déjà mentionné, le SET de la Bekaa est caractérisé par une atmosphère agricole où les « secrets » liés aux processus de production ne tardent pas à se diffuser par des voies formelles et/ou informelles. La dynamique d'apprentissage qui caractérise le SET assure une transmission souple du savoir-faire et des informations au sein de celui-ci. D'une part, l'aspect familial des exploitations vitivinicoles garantit une transmission intergénérationnelle des compétences techniques particulières relatives à l'activité. D'autre part l'existence des trois types de proximité (géographique,

organisationnelle et institutionnelle) assure l'échange des informations entre les acteurs du SET.

En absence de toute intervention publique et toute sorte d'indexation officielle, la détermination des prix est laissée exclusivement aux interactions des acteurs. Ainsi le prix de raisin de cuve est soumis à un système local des prix qui dépend des rapports de force des acteurs et leurs dépendances réciproques. Les prix sont positivement corrélés à la proximité organisationnelle de chaque catégorie d'acteurs : plus ils coordonnent leurs actions, plus ils améliorent leurs positions dans la négociation des prix. Au-delà des règles de négociation, les acteurs sont en partie conscients de l'importance cruciale de la préservation des intérêts de tous et du rôle des prix équitables dans la soutenabilité de l'activité.

Bien que les relations interacteurs soient parfois marquées par la rivalité et les conflits d'intérêts entre vinificateurs et entre viticulteurs, la coopération et l'échange formels et informels au sein de chacune des deux catégories et entre les deux catégories sont une autre donnée importante du cluster vitivinicole de la Bekaa. La coopération porte principalement sur :

- L'échange d'informations sur les risques naturels tels que les maladies de la vigne par exemple qui peuvent être contagieuses et, donc, susceptibles d'affecter toute la production du cluster ;
- L'échange de matériel et d'équipement surtout que tous les acteurs n'ont pas les capacités financières pour se procurer du matériel neuf ;
- La mutualisation des laboratoires chimiques/biologiques ;

- La liquidation d'excès de raisin de cuve ;
- L'échange (formel et informel) d'expertise et de savoir-faire.

Cette coopération est synonyme d'actions conjointes qui, une fois couplées avec les externalités positives, deviennent source de rendements collectifs caractéristiques d'un SET. Ces rendements se traduisent par :

- La production d'un bien de qualité : le vin de la Bekaa a été médaillé à plusieurs reprises par des experts dans des foires internationales ;
- Une promotion collective du territoire susceptible de développer, d'une part, un dynamisme touristique interne et externe et, d'autre part, des investissements agricoles importants ;
- L'aménagement du territoire et l'amélioration de l'utilisation du sol.

II.4. La régulation socio-institutionnelle locale : un mode spécifique selon les acteurs et la localisation

« Le territoire est défini comme un construit socio-économique produit par les interactions entre les acteurs locaux : économiques, techniques, sociaux, institutionnels qui participent à résoudre un problème productif ou à réaliser un projet de développement collectif. Tout particulièrement, le territoire est caractérisé par sa gouvernance, définie comme l'ensemble des processus institutionnels qui participent à la régulation locale du système économique territorial » (Gilly et Perrat 2003, 3).

Dans notre cas d'étude, la notion de gouvernance territoriale renvoie à une conception ouverte et non réduite aux modes de régulation locaux. Les acteurs-clés du SET vitivinicole

de la Bekaa développent des interactions à la fois à l'échelle locale et nationale. Ainsi les modes de régulation ne se limitent pas aux interactions entre les acteurs locaux mais les dépassent pour inclure des acteurs externes au système économique territorial. De même, au-delà des interactions d'acteurs, la gouvernance territoriale est influencée par la régulation globale, notamment la politique macroéconomique de l'Etat, sa politique industrielle, les stratégies sectorielles, etc. « *La gouvernance locale est ainsi dynamisée non seulement par le jeu des compromis et des rapports de pouvoir localisés mais également par la tension entre des régularités "verticales" de type sectoriel et macro-institutionnel et des régularités "horizontales" qui caractérisent un espace économique local* » (Gilly et Perrat 2003, 7).

La régulation du SET de la Bekaa est un processus complexe qui s'appuie tout à la fois sur les règles du marché, le système local de valeurs, les réseaux formels et informels et enfin les institutions locales et nationales. Nous pouvons classer les différents modes de régulation selon les trois départements du territoire sur lesquels porte notre recherche (Baalbek, Bekaa-Ouest et Zahlé) et selon les catégories d'acteurs. Ce dernier classement dépasse les frontières administratives des départements et concerne tous les acteurs territoriaux.

II.4.1. Les modes de régulation interacteurs

Les modes de régulations entre les acteurs du SET vitivinicole de la Bekaa dépassent les limites administratives des départements et croisent parfois l'échelle nationale.

A. Le mode de régulation entre vinificateurs : un système national semi-institutionnalisé

Parmi les vinificateurs, certains font partie de l'UVL (l'Union Vinicole du Liban), une association regroupant environ 20 vinificateurs à l'échelle du Liban (et non pas seulement de la Bekaa), qui vise l'organisation de la filière vitivinicole et la promotion collective du

vin libanais à l'étranger. Bien qu'elle ait réussi à unifier les efforts des vinificateurs (notamment au niveau de la représentation du vin libanais dans les foires internationales) et bien qu'elle ait pu exercer une pression sur le gouvernement pour mettre en place l'Institut de la Vigne et du Vin en 2012 (après 12 ans de négociation avec l'Etat), le rôle de l'UVL reste un sujet de controverses entre les vinificateurs et les viticulteurs : D'abord, les prix du raisin de cuve étant fixés par l'UVL, les viticulteurs, surtout ceux qui travaillent individuellement, la considèrent comme un cartel de vinificateurs qui s'entendent entre eux au détriment des viticulteurs. Selon eux elle manipule les prix de façon qu'ils soient juste au-dessus des coûts de production, un moyen d'assurer une marge de profit élevée aux vinificateurs et faible aux viticulteurs. Les derniers considèrent cette stratégie comme nuisible à toute la filière car elle les pousse à chercher des alternatives à la culture du raisin de cuve. Partant de cette réalité, ils proposent des solutions pour s'en sortir : comme par exemple créer une sorte de syndicat des viticulteurs qui pourra négocier les prix avec l'UVL. Toutefois tous les vinificateurs ne sont pas représentés dans l'UVL. Certains font partie du syndicat des boissons alcoolisées du Liban qui regroupe les producteurs de vin, d'arak³⁴ et autres boissons alcoolisées au niveau national. Les deux entités diffèrent dans leurs modes de fonctionnement et les membres de l'une n'entretiennent pas de bonnes relations avec ceux de l'autre. De même, les membres de l'UVL sont les grands vinificateurs produisant plus de 100.000 bouteilles par an. Pour leur part, les petits et moyens vinificateurs considèrent l'UVL comme un oligopole représentant exclusivement les grands producteurs qui profitent de leur ancienneté sur le marché et de leur grande capacité financière pour imposer des barrières à l'entrée de nouveaux producteurs. Ces barrières peuvent être considérées comme relevant de la concurrence déloyale, comme par exemple l'achat de rayons de supermarchés et des cartes de restaurants sur lesquelles ne figurent que quelques marques. Les vinificateurs enquêtés demandent que l'Etat, d'une part, intervienne activement pour interdire ce genre de comportement et, d'autre part, qu'il

³⁴ C'est une eau-de-vie traditionnellement consommée et produite uniquement dans le Croissant Fertile. Appréciée au Liban, en Syrie et en Jordanie, il est le spiritueux traditionnel préparé à partir du moût de raisin fermenté (vin) distillé en eau-de-vie auquel on ajoute des grains d'anis. Il vieillit ensuite dans des jarres en argile. C'est une boisson anisée, son goût est proche de ceux de l'ouzo, du raki, du pastis, etc., mais contrairement au pastis, l'arak ne contient pas de réglisse.

créé une entité privée mais bénéficiant de la caution de l'Etat, ayant vocation à regrouper tous les acteurs de la filière et pas uniquement les vinificateurs, de sorte à protéger tous les intérêts et éviter l'abus de position dominante de certains. Aujourd'hui les petits et moyens vinificateurs ont commencé à discuter de la possibilité de créer une telle entité.

B. Les rapports des viticulteurs et vinificateurs : entre règles du marché et coopération

La relation entre les viticulteurs et les vinificateurs est une relation de dépendance mutuelle largement influencée par les rapports de force entre les deux catégories d'acteurs. Bien que les viticulteurs se plaignent régulièrement de la domination des vinificateurs et de l'injustice du rapport qui les lie, ces derniers assurent un marché à la totalité de la production des premiers, ce qui constitue une garantie de l'écoulement de la production rarement observée dans le secteur agricole au Liban. De même, les deux catégories d'acteurs signent des contrats de long terme dans lesquels les vinificateurs précisent les conditions d'exploitation relatives au taux de rendement optimal de la vigne (évalué en kilogramme de raisin), à l'irrigation, à la pulvérisation et à l'utilisation de pesticides et de fertilisants, etc. Bien qu'elles visent l'amélioration de la qualité du raisin de cuve et par suite du vin, ces conditions contractuelles constituent indirectement une transmission de savoir-faire des experts des caves de vinification aux viticulteurs. En plus, les contrats de long terme assurent la stabilité des ressources financières aux viticulteurs. En outre la relation entre vinificateurs et viticulteurs dans la Bekaa engendre une dynamique d'apprentissage. Sachant qu'aucun viticulteur de la Bekaa n'a suivi une formation spécialisée, les connaissances acquises dans le domaine de la viticulture proviennent des échanges effectués avec les spécialistes des caves de vinification. Cette transmission peut se faire d'une manière formelle et dépend des contrats d'exploitation déjà mentionnés mais également elle peut se produire de façon informelle grâce au voisinage et au contact face à face. Comme nous l'a confié le directeur des vignobles du Château Ka : « *Lorsque nous avons commencé à cultiver le raisin de cuve à Baalbek, les paysans de la région ne connaissaient même pas la plante. Aujourd'hui, grâce au voisinage, nous fournissons les*

expertises techniques nécessaires aux villageois de la région pour qu'ils cultivent leurs propres terrains ».

II.4.2. Des modes de régulation différents selon les départements

Le SET vitivinicole de la Bekaa est constitué de trois départements en termes du découpage administratif (Baalbek, Bekaa-Ouest et Zahlé) (nous revenons sur ce point dans le prochain chapitre). Chacun de ces départements se caractérise par un mode de régulation socio-institutionnel particulier.

A. Baalbek : une gouvernance territoriale efficace

À Baalbek, les viticulteurs s'organisent dans la coopérative « Les Coteaux d'Héliopolis » qui constitue un cadre institutionnel de régulation de la production et des liens entre les acteurs. Cette coopérative qui ne regroupait que 43 membres en 2003, rassemble aujourd'hui plus que 200 propriétaires d'étroites parcelles de vignobles dans les communes de Aynata, Bechwat, Btedde, Chnifa, Mcheirfe, Yammouneh et Zrazir situées dans le département de Baalbek. L'adhésion à la coopérative assure aux viticulteurs un réel pouvoir de négociation des prix. La défense collective des intérêts des viticulteurs rend leur position plus forte face aux vinificateurs. La coopérative représente les intérêts de ses membres, règle les conflits qui peuvent surgir entre eux, assure l'écoulement de la totalité de leur production, offre la formation technique nécessaire aux adhérents, met à leur disposition le matériel et l'équipement nécessaire, leur offre les plants de vigne, etc. La coopérative se charge de la négociation du prix du raisin de cuve avec les vinificateurs. Alors que les viticulteurs des autres régions touchent en moyenne 0.50 centime d'USD/kg de raisin de cuve, les membres de la coopérative arrivent à vendre leur production à un prix double. En outre, la coopérative a commencé à produire son propre vin en louant l'équipement d'autres caves. Les gains retirés de la vente du vin sont pour l'instant

consacrés au financement de la construction d'une cave de vinification. La coopérative connaît un réel succès puisqu'elle continue à recevoir des demandes d'adhésion.

Outre la coopérative, des vinificateurs investissent depuis une dizaine d'années dans des vignobles à Baalbek. Or ceux-ci se situent dans des communes dominées par une structure sociale différente. En d'autres termes, dans ces communes, nous trouvons encore des clans dirigés par des « Cheikhs ». Dans cette partie de Baalbek, aucun projet ne peut réussir sans l'approbation du Cheikh du clan présent dans la commune. De même la population dans ces communes est en majorité de la confession Chiite. La promesse faite par les vinificateurs de créer un dynamisme économique susceptible de créer des emplois locaux et d'engendrer des richesses pour cette région pauvre et dépourvue de développement a encouragé les Cheikhs à donner leur feu vert à la mise en place des vignobles.

B. La Bekaa-Ouest : absence d'institutionnalisation et un système de valeurs en déclin

Par contre à la Bekaa-Ouest plusieurs tentatives d'institutionnalisation de la régulation ont été initiées par les viticulteurs de la région mais en vain. Il y a une dizaine d'années une association de viticulteurs a été mise en place pour gérer les intérêts des acteurs. Faute de cohésion politique, l'association a disparu peu après sa fondation. Toutefois les viticulteurs de la Bekaa-Ouest sont conscients de l'importance d'une démarche collective pour gérer les intérêts des uns et des autres mais ils n'arrivent pas jusqu'à présent à la mettre en œuvre. Les valeurs locales de solidarité et d'entraide ainsi que les liens de parenté et de voisinage jouent un rôle crucial dans le maintien de la viticulture dans la Bekaa-Ouest. Dans les années 1970, lorsque l'activité vitivinicole commençait à se propager dans la Bekaa-Ouest, les viticulteurs n'avaient pas recours à une main d'œuvre salariée pendant les vendanges. Ils passaient la saison entre août et octobre à récolter le raisin de cuve collectivement dans tous les vignobles de la région. Toutefois ces valeurs sont actuellement en déclin et l'intérêt individuel commence à primer sur l'intérêt collectif. Le cas de la Bekaa-Ouest met en évidence certains aspects de la déconstruction territoriale. Selon Olivier-Salvagnac et Wallet (2005), les dynamiques territoriales sont modelées par des logiques de proximité

structurées autour de projets productifs pouvant se renforcer dans le temps, ou au contraire s'épuiser et disparaître. Ainsi la perte de la proximité institutionnelle engendre un passage de la diversification à la spécialisation. De même la perte de la proximité organisationnelle entraîne le retour à l'agglomération qui, prise isolément, est incapable de maintenir un développement territorial.

C. Zahlé : entre tradition et modernisation

Avec environ 50.000 habitants, la ville de Zahlé, chef-lieu du département portant le même nom, est la quatrième plus grande ville du Liban. Il y a quelques dizaines d'années, Zahlé constituait l'unique centralité urbaine de la Bekaa concentrant les activités de services (banques, assurances, commerces, éducation, santé, etc.) et de l'administration publique. En parallèle à son urbanisation et son importance en tant que centralité urbaine au milieu d'une région agricole, Zahlé conserve toujours les valeurs et les modes de vie et de comportement ruraux. Quant à la viticulture, elle occupe une position privilégiée à Zahlé et fait partie de la culture et de l'histoire de la population locale (nous revenons sur ce point dans le prochain chapitre). Le caractère spécial de Zahlé combinant l'urbain et le rural ainsi que l'enracinement historique de l'activité vitivinicole dans la culture de sa communauté locale sont à l'origine de différents aspects de la pratique de l'activité vitivinicole :

1. En quelques sortes la modernisation relative de Zahlé explique la concentration de la branche industrielle moderne de la filière vitivinicole, à savoir les caves de vinification, dans cette partie du territoire de la Bekaa ;
2. L'activité vitivinicole continue à être pratiquée d'une manière artisanale par plusieurs acteurs à titre individuel ou dans des structures organisationnelles.

Ce « dualisme » entre l'industriel/moderne et l'agricole/artisanal donne lieu à divers modes de régulation :

1. Un mode de régulation basé sur les règles du marché et les relations contractuelles ;
2. Un mode de régulation traditionnel basé sur les valeurs locales de solidarité, de voisinage et d'entraide.

Figure 38 : La plaine de la Bekaa centrale vue des hauteurs de Zahlé : mixité fonctionnelle entre l'habitat, l'industrie et l'agriculture



Source : Verdeil 2016, p.34

CONCLUSION DU QUATRIEME CHAPITRE

La prédominance de l'agriculture dans les pays du Sud nous emmène à mettre l'accent sur le développement rural comme brique de base d'un développement économique durable dans ces pays. Dans le contexte rural, le SET, combinant une proximité géographique *de facto*, une proximité organisationnelle susceptible de promouvoir le territoire dans son ensemble et assurer ainsi le bien-être de ses acteurs et une proximité institutionnelle, liée au sentiment d'appartenance à une même communauté rurale, capable de réduire collectivement les vulnérabilités individuelles des acteurs, pourra assurer un développement rural durable.

Dans le contexte du Liban, les externalités positives et l'action conjointe qu'implique l'organisation en SET sont susceptibles de combler les défaillances de l'Etat et sa négligence du secteur agricole et des régions périphériques du pays. De même, un SET est capable par les méthodes organisationnelles qu'il suggère, d'ouvrir des horizons nouveaux pour les acteurs sur des pistes innovantes de développement.

L'activité vitivinicole dans la Bekaa constitue, au sens de G. Garofoli (1993), un système local de production regroupant différents critères tels que : une division intense du travail entre un grand nombre de PME localisées dans un territoire ; une pluralité de protagonistes et l'absence d'une firme leader prononcée ; une spécialisation à l'échelle de la firme ; un système efficace de transmission des informations à l'échelle locale ; une dynamique d'apprentissage susceptible d'assurer une transmission intergénérationnelle des connaissances et du savoir-faire ; un bassin de main d'œuvre qualifiée et compétente. Dans l'enchaînement logique de notre thèse et tenant compte des données du terrain, nous avons qualifié ce système local de SET qui, au sens de A. Ferguène (2015), est axé autour d'un cluster d'entreprises/exploitations qui constitue une traduction concrète de la proximité géographique et qui est caractérisé par une spécialisation souple, une coopération interacteurs clés et un système de régulation socio-institutionnelle locale. Les rapports qu'entretiennent les acteurs du SET entre eux et avec la communauté locale du territoire, fournissent des actions conjointes et des externalités positives. L'organisation productive

en SET est ainsi source de rendement collectif assurant le succès des entreprises individuelles et le développement du territoire dans son ensemble.

Comme nous l'avons évoqué dans le premier chapitre, notre terrain de recherche, la Bekaa, est une zone périphérique du Liban à vocation agricole qui subit les retombées des distorsions structurelles de l'économie libanaise et des politiques publiques inadéquates. Dans les prochains chapitres nous montrerons comment concrètement un SET peut remédier à cette situation en examinant de près l'exemple de la filière vitivinicole dans la Bekaa. Comment le SET vitivinicole de la Bekaa a-t-il été construit à travers le temps ? Comment est-il structuré et gouverné ? Qui sont ses acteurs et quels types de relations entretiennent-ils entre eux ? Nous allons dans les chapitres suivants tenter de répondre à ces questions avec comme objectif de présenter un nouveau modèle de développement qu'il est possible d'étendre à d'autres territoires du Liban (moyennant une certaine adaptation à chaque contexte local particulier).

CINQUIEME CHAPITRE. Construction et organisation productive territoriale du SET vitivinicole de la Bekaa

Quand on parle des régions productrices de vin à l'échelle mondiale on mentionne rarement le Liban. Il est vrai que la superficie du Liban en général et la surface des terres arables en particulier, et celle consacrée à la culture de la vigne spécifiquement, sont trop réduites et ne dépassent souvent pas la surface d'une seule des grandes régions vitivinicoles en France. Mais il existe derrière le vin libanais une histoire, une culture et une spécificité territoriale remarquable qui méritent d'être étudiées.

L'histoire du vin au Liban n'est pas récente. Elle remonte à l'époque des Phéniciens. Son évolution à travers le temps a été largement influencée par des événements politiques et économiques marquants. Bien que la production du vin existe dans différentes régions du pays, son évolution et sa structure varient selon les gouvernorats. Les premières vignes ont été cultivées dans la Bekaa qui regroupe aujourd'hui la majorité de l'activité en termes de nombre d'exploitants, de producteurs et de superficie de vignobles.

La proposition que nous avons faite dans les précédents chapitres est qu'une organisation en SET est susceptible de favoriser le développement économique au Liban. Cette proposition repose sur l'observation de l'organisation productive de l'activité vitivinicole dans la Bekaa. Cette activité dont les racines remontent à l'histoire lointaine du pays, évolue d'une manière remarquable depuis quelques décennies et induit des changements importants dans la réalité économique et sociale de la Bekaa.

Nous consacrons ce chapitre à l'étude, dans un premier temps, du processus de construction du SET vitivinicole dans la Bekaa. Dans un deuxième temps nous examinerons la structure générale et le fonctionnement de la filière vitivinicole dans cette région.

I. La construction territoriale : le SET vitivinicole de la Bekaa, un construit historique continu

Ces dernières années nous assistons à un phénomène ascendant de concurrence croissante entre territoires, engagés dans des stratégies dites de compétitivité territoriale. L'Union Européenne définit la compétitivité comme la capacité d'un pays ou un territoire à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants, et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale, dans un environnement de qualité. Elle peut s'apprécier par l'aptitude des territoires à maintenir et à attirer les activités, et par celle des entreprises à faire face à leurs concurrents. Dans ce sens la compétitivité rejoint l'attractivité du territoire qui est généralement assimilée à la capacité de ce territoire à attirer et à retenir les facteurs mobiles de production et les populations. En effet les sources de l'attractivité territoriale et de la compétitivité sont pour la plupart les mêmes : ce sont notamment une bonne dotation en services et en infrastructures, une administration publique efficace, un niveau élevé de qualité de vie, etc. Ces différents éléments sont nécessaires à la fois pour garder les entreprises locales sur place et pour augmenter la productivité de toutes les entreprises, actuelles ou potentielles (Camagni 2005, 3). De même, la définition avancée par l'Union Européenne quant à la compétitivité suggère que cette dernière n'a pas qu'un caractère économique. Elle ne peut être réduite à la productivité. Comme l'affirme P. Krugman (1994), la compétitivité des territoires possède une dimension politique et sociale. Elle entretient également des liens avec la durabilité et donc la construction de capacités (Friboulet 2010, 11). En réduisant la compétitivité à la simple productivité nous risquons d'assimiler le territoire à une entreprise, ce qui est erroné étant donné que le premier a une dimension politique et culturelle que la seconde n'a pas. Si l'on peut facilement définir la compétitivité d'une firme comme sa capacité à dégager de la valeur

ajoutée sur la durée, il est plus difficile de déterminer le niveau de compétitivité d'une région ou d'un pays (Friboulet 2010).

Au-delà des politiques d'attractivité et de compétitivité territoriale qui engendrent une concurrence féroce entre les territoires, les stratégies de développement territorial doivent tenir compte du dynamisme du territoire en question étant donné que celui-ci ne dépend pas exclusivement de l'agglomération d'entreprises à forte valeur ajoutée comme peuvent le penser les décideurs politiques. Mise à part sa dotation factorielle, chaque territoire est particulier en sa constitution et sa dynamique de développement. Ainsi pour élaborer une stratégie de développement territorial, il faut prendre en considération les spécificités du territoire (son histoire, sa culture, ses ressources, sa communauté humaine locale, etc.) ainsi que sa construction historique. Au-delà des différences qui existent entre les territoires, une trajectoire commune de développement peut être établie.

1.1. Les dynamiques de développement territorial

Sur la base de la déclinaison en trois types de la notion de proximité (cf. chapitre 3), Colletis et al. (1999) soulignent que la construction territoriale est un processus évolutif constitué de trois phases consécutives : l'agglomération, la spécialisation et la spécification.

- *Le processus d'agglomération* renvoie à la concentration géographique des firmes suivant une logique purement économique dépendant des coûts de production et de transaction ne reflétant aucune préoccupation relative au développement territorial. Le processus d'agglomération renvoie plutôt à la notion de proximité géographique. Il peut être issu des choix individuels des entreprises selon leurs propres stratégies de localisation ou le résultat d'une politique publique de promotion et d'aménagement territorial. Le processus d'agglomération se situe dans la prolongation de la proximité géographique et constitue une source d'« externalités pécuniaires » qui se répercutent directement sur les coûts de production. La viabilité d'un tel processus dépend

étroitement de la durabilité et de l'intensité des gains de productivité que les acteurs en tirent ou des politiques incitatives mises en œuvre.

- *Le processus de spécialisation* est fondé sur une conjonction des proximités géographique et organisationnelle. Il s'établit sur la base de la structure organisationnelle du tissu économique du territoire considéré. La structuration de ce tissu économique peut être appréhendée selon deux logiques :

→ Une logique industrielle qui constitue le renforcement d'entreprises dans un espace de proximité grâce à l'appartenance de ces entreprises au même secteur d'activité ;

→ Une logique spatiale qui renvoie l'agglomération d'entreprises à leur proximité organisationnelle et à l'offre de conditions favorables par le territoire concerné.

En addition aux externalités pécuniaires, le processus de spécialisation est source d'« *externalités technologiques* », facteur d'attractivité territoriale, liées à la proximité géographique et organisationnelle. Contrairement au processus d'agglomération, le processus de spécialisation intègre la dimension de coordination entre les acteurs, qui est un élément catalyseur de la diffusion des informations et du savoir-faire, ainsi transformés en des « biens publics » dont bénéficient tous les acteurs locaux.

- *Le processus de spécification* (diversification) repose sur les stratégies collectives des acteurs du territoire susceptibles d'assurer le développement économique de ce dernier. La spécification correspond à une articulation forte des trois types de proximité (géographique, organisationnelle et institutionnelle). Elle désigne la capacité du territoire à mobiliser ses ressources tangibles et intangibles afin de créer de nouvelles potentialités et de surmonter des problèmes productifs qui peuvent limiter son

développement. Ainsi le processus de spécification se fonde sur les trois types de proximité et génère des dynamiques d'apprentissage et d'adaptation au sein du territoire grâce aux « *externalités d'appartenance* » issues de l'histoire, de la culture et des valeurs que partagent ses acteurs, qui viennent s'ajouter aux externalités pécuniaires et technologiques. Ce processus est pour nous synonyme de la diversification des activités pratiquées au niveau territorial qui vise à garantir la viabilité du SET. Nous reviendrons sur ce point dans le prochain chapitre pour expliquer les stratégies de redéploiement des ressources et de promotion territoriale.

Chacun de ces processus, couplé à un type de proximité génère différentes externalités. Olivier-Salvagnac et Wallet (2005) élaborent un tableau synthétique regroupant les différents types de proximité, les processus de développement associés et les externalités générées (tableau 14).

Tableau 14 : L'articulation proximité / configuration territoriale

	Agglomération	Spécialisation	Spécification [diversification]
Proximité géographique	Externalités pécuniaires	Externalités pécuniaires	Externalités pécuniaires
Proximité organisationnelle		Externalités technologiques	Externalités technologiques
Proximité institutionnelle			Externalités d'appartenance

Source : Olivier-Salvagnac et Wallet (2005), p. 87

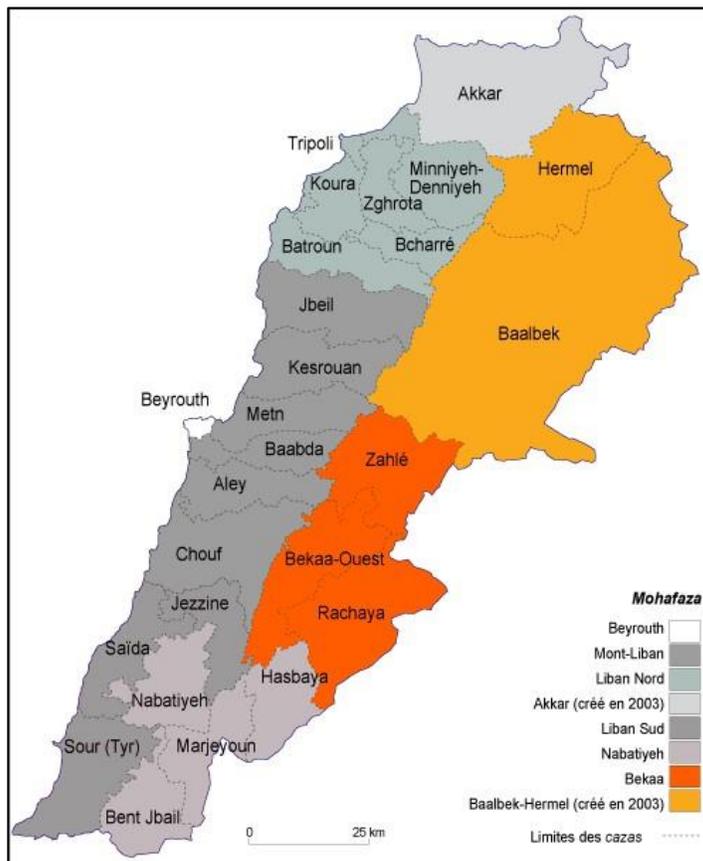
1.2. La construction du SET vitivinicole de la Bekaa

La trajectoire de la construction territoriale du SET de la Bekaa est constituée de trois processus. D'abord l'agglomération parallèle des caves de vinification et des viticulteurs dans la Bekaa qui s'étend sur des dizaines d'années et varie d'un département à l'autre. La cohabitation des acteurs dans la Bekaa et la communauté de leurs intérêts ont déclenché des mécanismes de coopération et de coordination entre eux dont l'effet fut le redéploiement des ressources territoriales marquant ainsi le passage à la spécialisation. L'évolution de la filière au niveau territorial a constitué la motivation principale qu'a incité les acteurs à diversifier leurs activités. L'enracinement de l'activité vitivinicole dans la Bekaa ainsi que les complémentarités entre les acteurs ont constitué des sources d'externalités d'appartenance qui se sont traduites par une action conjointe visant le bien-être collectif marquant le passage de la spécialisation à la diversification. Ce dernier processus nécessite, à notre avis, des efforts supplémentaires et une prise de conscience plus grande de la part de certains acteurs quant à son influence sur la durabilité du système économique territorial. Comme le précisent F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur (2005) : « *La construction du territoire s'appuie donc sur une proximité géographique qui circonscrit un espace particulier. La cohérence et le développement de ce territoire entraînent nécessairement la mise en place d'une organisation, basée sur une certaine proximité organisationnelle. La gouvernance territoriale, quant à elle, permet d'assurer la pérennité et la régulation de cette organisation. Dans le cas particulier des territoires infranationaux qui nous intéressent, la gouvernance reste fondamentalement liée aux autres niveaux politico administratifs et de décision (régional, national, supranationale) mais en arrive à proposer ses propres adaptations voire ses propres normes (ce qui renvoie alors au concept de proximité institutionnelle)* » (Leloup, Moyart, et Pecqueur 2005, 327, 328)

Administrativement la vallée de la Bekaa est, depuis 2003, divisée en deux gouvernorats : la Bekaa composée de trois départements (Zahlé, Bekaa-Ouest et Rachaya) et Baalbek/Hermel de deux départements (Baalbek et Hermel) (Figure 39). Notre terrain de

travail se limite aux trois départements de Zahlé, Bekaa-Ouest et Baalbek où l'activité vitivinicole est importante et en plein essor. Au-delà du découpage administratif et des différences culturelles qui peuvent exister entre eux, ces trois départements se constituent par une continuité économique, sociale, historique et géographique. La construction du SET vitivinicole dans cette région est un processus historique enraciné à l'origine à Zahlé mais qui progressivement s'est étendu aux autres départements selon un processus continu et complémentaire. Chacun de ces départements est actuellement dans une phase différente du processus de construction territoriale. Alors que dans Baalbek nous assistons en même temps à un renforcement de l'agglomération et un passage vers la spécialisation, la Bekaa-Ouest risque de perdre la proximité institutionnelle. Cette perte est synonyme d'un passage de la diversification à la spécialisation et, par suite, un début de déconstruction territoriale. Quant à Zahlé, le département vit actuellement un renforcement de sa diversification.

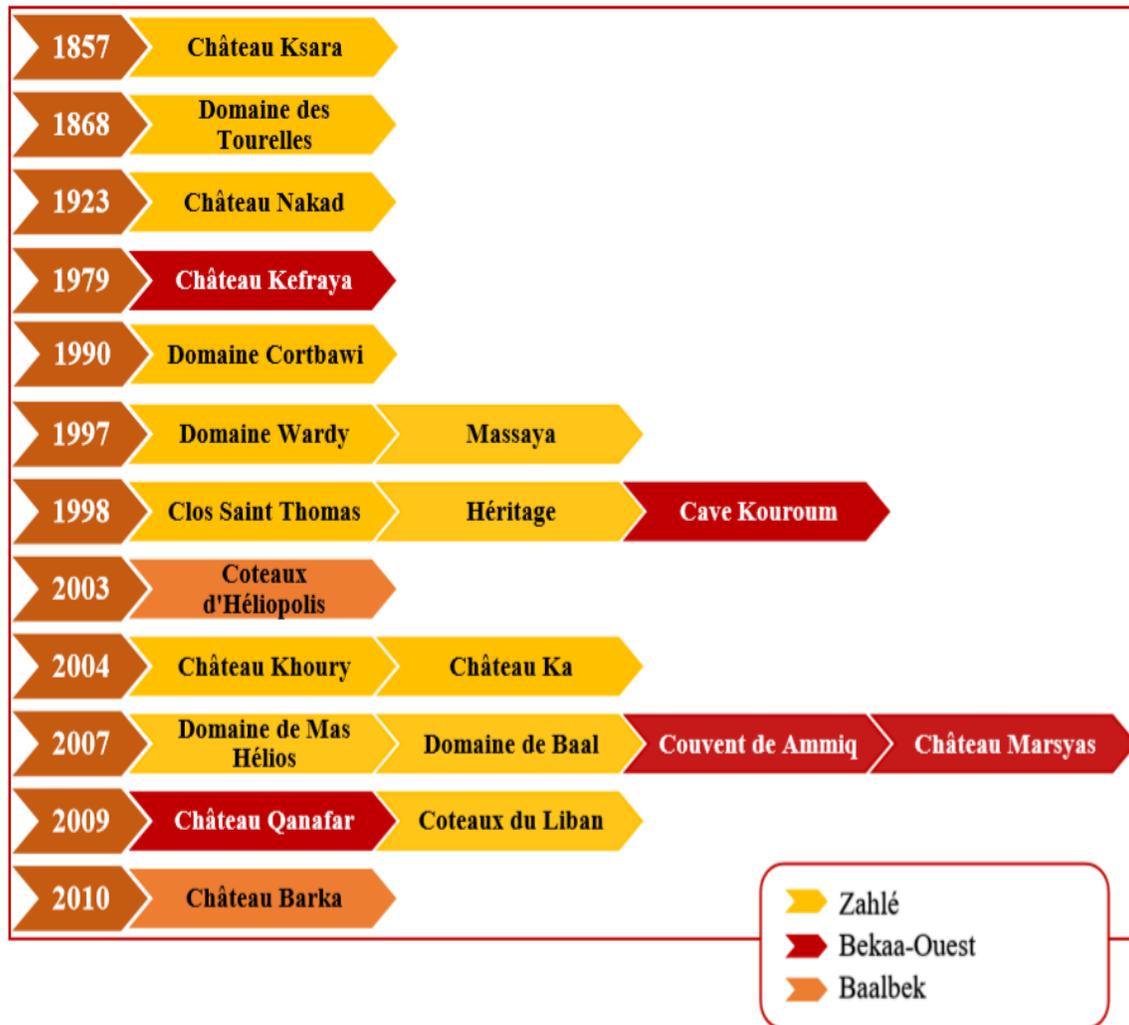
Figure 39 : Le découpage administratif de la Bekaa



Source : Verdeil 2005, 10

Les caractéristiques physiques et les ressources naturelles disponibles dans la Bekaa ont favorisé l'agglomération des acteurs de la filière vitivinicole dans cette région. Sur le versant Ouest de l'ensemble montagneux (le Mont-Liban), la vigne s'impose sur des terrasses construites à plusieurs reprises surtout dans les hauteurs de Zahlé. Les vignobles s'étendent également sur les zones à superficie plane mais qui présentent une inclinaison du sous-sol qui laisse écouler l'eau sur une couche argileuse empêchant son stockage. Même les zones septentrionales les plus arides connaissent ces derniers temps un développement de la culture de la vigne. Les amplitudes thermiques journalières d'environ 15°C favorisent la richesse aromatique du raisin. Il semble que la production d'acide et de sucre dans le raisin soit stimulée pendant la période chaude de la journée, et que l'acidité naturelle soit préservée pendant la période fraîche de la nuit. De même deux facteurs principaux contribuent à la réduction des coûts de production et constituent des facteurs d'attractivité pour les acteurs de la filière vitivinicole : d'abord la Bekaa est un bassin de main d'œuvre agricole polyvalente, expérimentée et peu coûteuse ; ensuite les terrains agricoles dans la Bekaa, surtout à Baalbek, sont beaucoup moins chers que la moyenne nationale. Ainsi, comme nous l'avons souligné au début de ce chapitre, le processus d'agglomération dépend avant tout des motivations individuelles des acteurs et des promesses de profits. La figure 40 met en évidence le long processus d'agglomération des producteurs de vin (vinificateurs) dans la Bekaa, qui s'étend sur environ cent soixante ans, selon un ordre chronologique.

Figure 40 : Le processus d'agglomération des producteurs de vin dans la Bekaa



Source : Auteure

Les informations disponibles sur l'histoire de la filière vitivinicole avant 1860 sont très rares. Voici quelques renseignements que nous avons pu rassembler dans le cadre de notre enquête de terrain :

- Les phéniciens (1200 – 300 av. J.C.) ont exporté le vin de la rive orientale de la méditerranée vers l'Europe ;

- L'Empire Romain (27 av. J.C. – 476 ap. J.C.), on le sait, a développé le culte du vin, allant jusqu'à lui attribuer un Dieu nommé Bacchus – l'un des temples prestigieux qu'ils ont dédiés à ce Dieu se trouve à Baalbek ;
- Le vin du Liban est mentionné dans la Bible : le premier miracle de Jésus Christ (le miracle des Noces de Cana) où il transforme l'eau en vin a eu lieu au sud du Liban ;
- L'empire Byzantin (1261 – 1453) répandit dans le Proche-Orient, la culture de la vigne et l'usage sacré du vin. Une des places fortes de cette culture et de cet usage est justement la « Bekaa fertile » ;
- Dans l'Empire Ottoman (1517 – 1919), la production et la consommation du vin ont été interdites sauf à des fins religieuses.

En 1857, les pères Jésuites profitent de l'exception accordée par « *l'homme malade de l'Europe*³⁵ » pour fonder la maison Ksara, dans le village qui porte le même nom dans le département de Zahlé au centre de la Bekaa.

En 1868, l'ingénieur français François-Eugène Brun qui, à l'époque supervisait l'ouverture de la route Beyrouth-Damas pour le compte d'une entreprise ottomane, fonde le domaine des Tourelles dans le village de Chtaura (Zahlé).

Durant le mandat français (1920-1943), la production connaît une croissance stimulée par l'importante demande du vin de la part des soldats et des fonctionnaires français qui ont également emmené dans le pays de nouveaux cépages. L'époque mandataire constitue un tournant dans l'histoire du vin dans la Bekaa et au Liban en général en termes de volume de production et d'introduction de nouveaux cépages. La croissance de la demande incite des artisans-producteurs d'arak à produire du vin, tels que Château Nakad fondé en 1923³⁶.

³⁵ Expression employée par le Tsar de la Russie Nicolas 1^{er} en 1855 pour désigner l'Empire Ottoman qui était en train de perdre de grandes parties de ses territoires européens à cause de la montée des revendications nationales des peuples des pays dominés.

³⁶ Dans l'ancienne cave du Château Nakad figure encore des symboles de l'armée française.

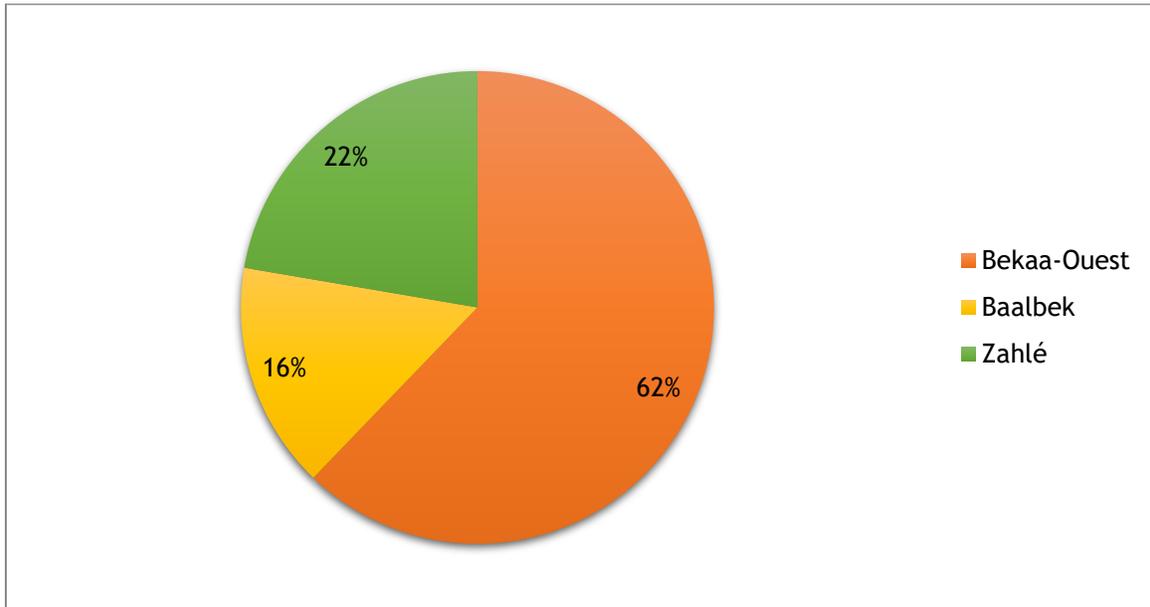
De même d'autres maisons de vin ont été fondées durant cette époque à l'extérieur de la Bekaa tels que Château Musar³⁷. Cette période marque le début de la transformation des terrasses couvrant les hauteurs de Zahlé en vignobles. Le symbole de la ville de Zahlé, est depuis toujours la vigne de sorte qu'à l'entrée sud de la ville, le visiteur est accueilli par la statue d'une dame tenant le raisin à la main. Les habitants de la ville produisent l'arak d'une manière artisanale depuis très longtemps. Depuis quelques années la ville organise annuellement, en septembre, le festival de la vigne qui accueille les Libanais de toutes les régions du pays ainsi que les touristes et auquel participent les vinificateurs qui y font connaître leurs produits.

Durant la période qui s'étend de l'indépendance (1943) au début de la guerre civile (1975), aucune cave de vinification n'a été fondée. Nous supposons que cela est dû au fait que cette période a constitué « *les trente glorieuses* » Libanaises du secteur des services, notamment bancaires et touristiques, où les investissements ont été orientés vers la satisfaction de la demande locale et régionale croissante dans ces domaines.

En 1979, pendant que d'autres faisaient la guerre, Michel de Bustros faisait du vin et fonda la première cave dans la Bekaa-Ouest dans la commune de Kefraya. Il marqua ainsi le début de l'histoire du vin dans cette région autrefois aride, où les habitants pratiquaient l'activité d'élevage. La création du Château Kefraya met en valeur les ressources naturelles du village et change son paysage global. M. de Bustros ne s'est pas limité à cultiver ses propres vignobles, qu'il faisait déjà depuis les années 1950, mais il a également distribué les plants de cépages français à tous les habitants de sa commune et il s'est engagé à acheter toute leur production. Il a lancé une production de vin 100% de Kefraya et a appliqué une AOC depuis plus que trente ans, alors qu'elle n'est, jusqu'à présent, pas mise en œuvre officiellement au Liban. Le projet a connu un grand succès puisque tous les terrains de la commune de Kefraya se sont transformés en agréables vignobles. Grâce à cette action, la culture du raisin de cuve se répand dans tout le département de la Bekaa-Ouest qui regroupe aujourd'hui la plus grande superficie de vignobles dans la Bekaa (66%) (Figure 41).

³⁷ Château Musar ne fait pas partie de notre recherche parce qu'il produit son vin au Mont-Liban (département de Kesrouan) et non pas à la Bekaa mais une grande partie de son approvisionnement en raisin de cuve se fait à la Bekaa-Ouest.

Figure 41 : Répartition des vignobles dans les différents départements de la Bekaa



Source : Auteure

À Baalbek le début de l'histoire de la filière vitivinicole est différent et fut marqué par l'initiative de M. Sami Rahmé qui fonde en 2000 la coopérative « Les Coteaux d'Héliopolis ». Baalbek est connue depuis longtemps pour la culture du cannabis : bien qu'interdite à la fin de la guerre civile en 1990, les habitants ont continué à cultiver la plante à laquelle ils sont habitués. Après plusieurs épisodes de confrontation entre les habitants et les forces de l'ordre, et plusieurs tentatives (vaines) du gouvernement pour trouver des alternatives (voir S. Darwich (2004)), M. Sami Rahmé réussit à convaincre les habitants de plusieurs communes du département de cultiver le raisin de cuve. Parallèlement il initie une convention de coopération entre sa coopérative et le département de l'Oise en France aux termes de laquelle, ce dernier s'engage à fournir les plants aux futurs viticulteurs. Aujourd'hui, la coopérative regroupe plus de 200 membres qui, en majorité, étaient des cultivateurs de cannabis convertis à la culture de raisin de cuve. La coopérative vend sa production à des vinificateurs situés principalement dans la Bekaa. Elle s'est également lancée dans un projet de construction de sa propre structure de production sur un terrain offert par la municipalité de Aïnata (Baalbek).

L'autre fait marquant de l'histoire de la vigne à Baalbek est que de nombreux vinificateurs tels que Château Ka et Château Massaya se sont rendus compte du potentiel de la région et ont eu la volonté d'exploiter le nouveau terroir. Ils ont profité de la disponibilité et des prix bas des terrains pour investir dans la région, celle-ci représentant une nouvelle opportunité, surtout que les terrains adaptés à la culture de la vigne dans les autres régions de la Bekaa sont saturés ou presque. Comme nous l'a indiqué le directeur des vignobles du Château Ka qui a récemment investi dans 70 ha de vignobles dans les communes de Douris, Majdaloun et Taybeh à Baalbek (terrains auparavant destinés à la culture de cannabis), le département de Baalbek représente un grand potentiel qui sera prochainement exploité. Il nous a précisé que les vignobles du Château Ka à Baalbek se situent à 40 km de la cave de vinification, leur rentabilité est relativement inférieure par rapport à celle des autres terroirs de la Bekaa et le risque sécuritaire est élevé dans cette région frontalière. Malgré cela la qualité du raisin que laissent espérer les analyses techniques réalisées dans la région constitue un fort stimulant pour les investisseurs potentiels à aller de l'avant.

Le processus d'agglomération dans la Bekaa a été freiné par la guerre civile mais il est réactivé à partir des années 1990. À la fin de la guerre civile, en 1990, le nombre de vinificateurs au Liban ne dépassait pas quatre, aujourd'hui la filière regroupe près de quarante producteurs dont la moitié est localisée dans la Bekaa.

Le passage de l'agglomération à la spécialisation dans la Bekaa n'est pas le fruit du hasard mais plutôt le résultat de la coordination des acteurs. Selon A. Colletis et al., le processus de spécialisation « *se fonde sur une structure organisationnelle forte du tissu économique dominée par une activité industrielle ou un produit* » (Colletis et al. 1999, 5). Les deux expériences susmentionnées, i.e. celle de M. de Bustros à la Bekaa-Ouest et de M. Rahmé à Baalbek ont largement contribué à la spécialisation de la Bekaa en attirant de nouveaux acteurs grâce à la valorisation des ressources du territoire. Ainsi les vinificateurs et les viticulteurs s'appuient mutuellement sur leurs complémentarités en vue de s'engager dans des activités qui n'auraient pu être accessibles isolément, ni par les uns ni par les autres. Par suite, on peut déduire que le processus de spécialisation se base sur une proximité

organisationnelle initiée par un acteur moteur qui influence les décisions des autres comme c'est le cas dans la Bekaa-Ouest ou d'un mode d'organisation particulier entre différents acteurs comme dans le cas de la coopérative Les Coteaux d'Héliopolis à Baalbek. Cette proximité organisationnelle effective sur le plan territorial serait à l'origine d'une forte dynamique économique à l'échelle locale et régionale du territoire.

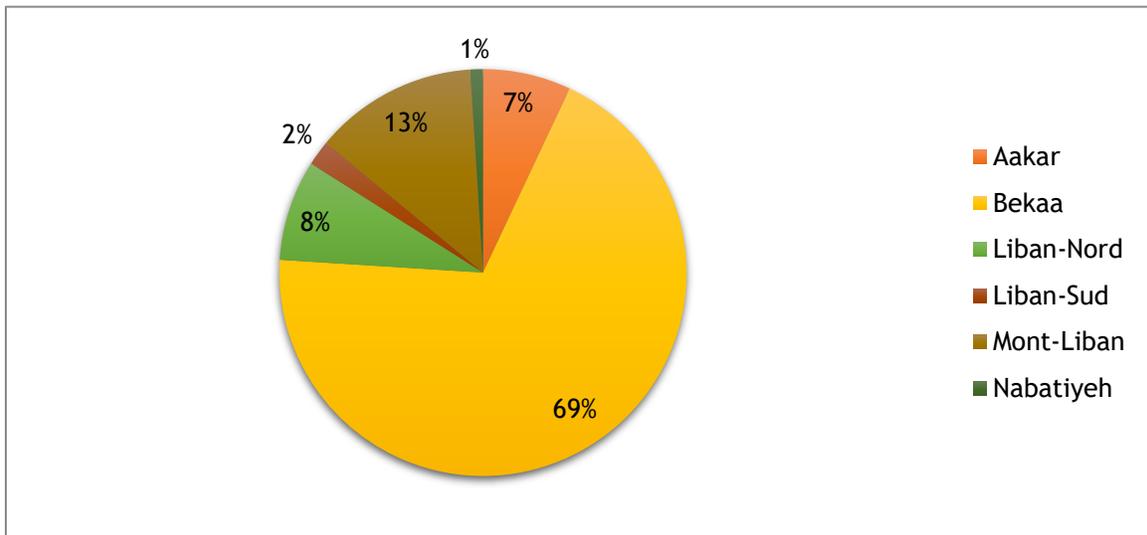
« Le passage d'un mode de développement basé sur la spécialisation à un mode de développement basé sur la spécification s'effectue par une diversification maîtrisée des activités présentes sur le territoire, qui naît d'une volonté de redéploiement des ressources et des actifs spécifiques de la part des acteurs » (Colletis et al. 1999, 8). Au-delà de la production du vin, les acteurs de la filière vitivinicole dans la Bekaa diversifient leurs activités en s'engageant dans deux domaines complémentaires : la gastronomie et le tourisme. Les vinificateurs organisent régulièrement des visites guidées et des dégustations au sein de leurs exploitations qui attirent des touristes locaux et internationaux développant ainsi l'activité d'œnotourisme. Nous citons à titre d'exemple le Château Ksara qui, selon son directeur d'export, a accueilli en 2012 près de 70.000 visiteurs dont environ 70% sont des étrangers. De même certaines exploitations, telles que Massaya, Château Ksara, Château Kefraya, Château Khoury, Château Barka, etc., ont ouvert des restaurants pour compléter l'expérience des visiteurs. En outre, plusieurs vinificateurs produisent de l'arak transformant cette activité artisanale en une production industrielle moderne. Certaines marques sont devenues connues et en partie destinées à l'export, telles que l'arak Brun (Domaine des Tourelles), Ksarak (Château Ksara), Touma (Clos Saint Thomas), Kefraya (Château Kefraya), Massaya, etc.

II. La filière vitivinicole dans la Bekaa : les caractéristiques générales

La Bekaa présente de nombreux atouts pour la culture de la vigne et la production du vin. En effet, la vigne trouve dans la Bekaa des conditions pédologiques, climatiques et parasitaires très favorables à sa culture. De même les facteurs culturels et historiques

constituent des piliers du développement de l'activité. En outre les interactions entre les acteurs locaux jouent un rôle de catalyseur dans son évolution. La superficie totale du vignoble au Liban est de 10.609 ha dont 70% sont consacrés au raisin de table, alors que le raisin de cuve représente le reste soit 3.183 ha. La Bekaa regroupe 69% de la superficie totale du vignoble cultivé en raisin de cuve, soit 2.196 ha. La figure 42 montre la répartition des vignobles selon les différents gouvernorats du Liban.

Figure 42 : Répartition de la culture du raisin de cuve en % selon les gouvernorats



Source : Auteure

Dans cette section du cinquième chapitre nous exposons les caractéristiques générales de la filière vitivinicole dans la Bekaa. Dans ce cadre, nous présentons les composantes de la filière, ses acteurs et sa structure organisationnelle générale.

II.1. Les acteurs-clés

La filière vitivinicole dans la Bekaa regroupe différentes catégories d'acteurs dont certains jouent un rôle central et d'autres un rôle complémentaire.

En premier lieu il y a les vinificateurs, propriétaires des caves de vinification qui sont les structures de production de vin ; ils sont au nombre de vingt dans la Bekaa représentant près de la moitié des caves du Liban. Le tableau 15 montre la répartition des caves de vinification selon les différents départements de la Bekaa.

Tableau 15 : La répartition des caves de vinification dans la Bekaa par département

Départements	Nombre de caves de vinification
Baalbek	2
Bekaa-Ouest	5
Zahlé	13

Source : Auteure

67% des vinificateurs sont originaires et résidents à la Bekaa. Mise à part la coopérative Les Coteaux d'Héliopolis, toutes les caves ont un statut juridique de société anonyme, sauf que dans 74% des cas les actionnaires appartiennent à la même famille. Les actionnaires des 26% restantes se répartissent entre deux à quatre familles. Dans tous les cas, l'aspect familial reste dominant dans la propriété des caves. Le nombre total de propriétaires de caves à la Bekaa est de 63, environ 60% d'entre eux sont titulaires d'un diplôme universitaire dans l'agro-industrie ou l'œnologie ; généralement leurs études ont été effectuées à l'étranger, notamment en France. Les autres exploitations emploient des spécialistes locaux et/ou étrangers pour remplir la tâche d'expert œnologique. Parfois un même spécialiste peut être consultant pour plusieurs caves. 25% des propriétaires sont des femmes. L'âge moyen des propriétaires est de 47 ans. 75% ont choisi l'activité vitivinicole pour prendre la relève et continuer une affaire familiale plus ou moins ancienne ; soit les parents étaient des viticulteurs, produisant du raisin de cuve qu'ils vendaient à des vinificateurs, alors leurs descendants réalisent une extension de l'activité héritée en produisant leur propre vin, soit les parents produisaient de l'arak, alors que les nouvelles générations ont élargi l'activité en y ajoutant la production du vin ; ou bien les parents produisaient déjà du vin, les descendants se limitant à assurer la relève. Dans tous les cas,

les nouveaux propriétaires ont hérité soit le vignoble soit la cave de vinification. Par suite, 75% des propriétaires ont appris le métier dans les vignobles avant que certains d'entre eux se spécialisent dans le domaine.

En deuxième lieu on trouve les viticulteurs qui sont strictement des cultivateurs de raisin de cuve sans produire du vin. Les données officielles font défaut sur ce point, mais le nombre de viticulteurs que nous avons pu recenser lors de notre enquête de terrain est d'environ 250. Ils cultivent une superficie de vignobles d'environ 620 ha. Le tableau 16 montre la répartition des viticultures et les superficies cultivées selon les différents départements de la Bekaa.

Tableau 16 : La répartition des viticulteurs de la Bekaa selon les départements

Départements	Nombre de viticulteurs	Superficie des vignobles
Baalbek	200	166
Bekaa-Ouest	46	360
Zahlé	1	90
Total	247	616

Source : Auteure

A noter que certains vinificateurs possèdent leurs propres vignobles qui assurent pour certains la totalité et pour d'autres une partie de leur besoin en raisin de cuve. Pour désigner cette catégorie nous employons le terme vitivinificateurs. Le tableau 17 montre la répartition de la totalité des vignobles de la Bekaa selon les différents départements.

Tableau 17 : La répartition des viticulteurs et des vitivinificateurs de la Bekaa selon les départements

Départements	Superficie des vignobles (ha)
Baalbek	248
Bekaa-Ouest	995
Zahlé	357
Total	1.600

Source : Auteure

Le nombre de vignobles recensés dans la Bekaa est d'environ 270 dont près de 73% ont une superficie inférieure à 1 hectare. Le tableau 18 représente la répartition des vignobles en pourcentage selon leurs tailles.

Tableau 18 : La répartition des vignobles recensés dans la Bekaa selon la taille des parcelles

Superficie des vignobles	Nombre de vignobles	%
Vignobles \leq 1 ha	194	72.38806
Vignobles compris entre 1 et 9 ha	52	19.40299
Vignobles compris entre 10 et 19 ha	2	0.746269
Vignobles entre 20 et 100 ha	18	6.716418
Vignobles $>$ 100 ha	2	0.746269
Total	268	100

Source : Auteure

A la direction des vignobles, on trouve quatre types de gérants. D'abord il y a les viticulteurs qui exploitent directement et individuellement leurs vignobles. Ensuite certains viticulteurs tout en gérant individuellement leurs vignobles, font partie de la coopérative « Les Coteaux d'Héliopolis » à Baalbek. Les viticulteurs appartenant à ces deux premières catégories sont à 100% originaires de la Bekaa. La troisième catégorie représente les

vinificateurs qui bien que ne constituant que 6% des acteurs, exploitent 61% de la superficie totale des vignobles. Finalement, un vignoble de 90 ha est géré par une ONG nommée Arc-en-ciel qui exploite la propriété du couvent de Taanayel (Zahlé) appartenant aux pères Jésuites³⁸. Le tableau 19 représente la répartition des vignobles selon le type de gérants.

³⁸ La propriété du couvent de Taanayel est de 220 ha produisant divers types de cultures et de produits laitiers (une des marques les plus connues au Liban). L'exploitation consacre 90 hectares à la culture du raisin de cuve. L'ONG Arc-en-ciel qui gère actuellement l'exploitation, vise, d'une part, à réaliser un projet pilote de gestion professionnelle des terrains agricoles, et d'autre part, à créer une coopérative qui rassemble le plus grand nombre possible d'agriculteurs de la Bekaa pour les aider à mieux valoriser leurs terrains. L'ingénieur agronome responsable de la gestion des terrains que nous avons rencontré dans le cadre de notre enquête de terrain, soutient que l'élément essentiel absent dans le secteur agricole au Liban est la compétence managériale, analytique et comptable, la plupart des exploitations étant gérées d'une manière traditionnelle de sorte que les agriculteurs perdent beaucoup du fait qu'ils n'enregistrent rien et ne possèdent aucune documentation leur permettant d'estimer leurs coûts, risques, avantages etc. L'exploitation de Taanayel, quant à elle, est constituée de plusieurs départements, chacun étant spécialisé dans une partie du processus de production. Elle possède sa propre machinerie avec un département technique responsable de l'entretien continu de l'équipement, un département responsable de la gestion des ressources humaines, un autre de l'approvisionnement en matières premières et un département de la comptabilité, de l'analyse financière et de l'administration. L'exploitation fournit également aux agriculteurs de la région des services divers tels que les outils, l'équipement, les produits agricoles, les pesticides, les expertises et les conseils etc., à des prix très bas et même parfois gratuitement.

Concernant le raisin de cuve, son organisation bien conçue permet à l'exploitation du couvent Taanayel d'entretenir des relations professionnelles avec les producteurs du vin différentes de celles qu'ils entretiennent avec les autres vigneron. Ces relations sont basées sur des contrats de long terme fondés sur la coopération des deux parties dans le but d'obtenir la meilleure qualité et d'assurer des gains mutuels. Les deux parties se mettent d'accord sur les techniques de culture du raisin et définissent des critères bien précis. Quant aux prix, ils sont déterminés selon une méthode très claire en les indexant sur deux variables précises ; la première c'est l'indice des prix, publié annuellement par le gouvernement libanais, et la seconde variable est le prix du vin.

Tableau 19 : La répartition des vignobles selon le type de gérants

Type de gérants	Nombre de propriétaires	Superficie (ha)	% de la superficie
Viticulteurs individuels	46 (17.5%)	360	23
Viticulteurs faisant partie de la coopérative	200 (76%)	166	10
Association / ONG	1 (0.4%)	90	6
Vinificateurs	16 (6.1%)	984	61
Total	263 ³⁹	1600	100

Source : Auteure

II.2. Équipements et modes d'exploitation

Le matériel agricole des viticulteurs se limite souvent à un tracteur, une charrue, une herse rotative et une citerne pour la réalisation des traitements et de l'irrigation des plantations durant les deux premières années. La plupart des viticulteurs ne disposent pas du matériel agricole nécessaire, alors ils font appel à des prestataires de service comme, par exemple, pour le traitement phytosanitaire au moyen d'une turbine.

Dans la Bekaa-Ouest, uniquement 13% des viticulteurs possèdent leur propre matériel et équipement qui est en majorité importé. 77% des viticulteurs de cette région ont recours à deux laboureurs qui, au moyen d'une machinerie traditionnelle, assurent les services de labour, d'élagage et autres. Un seul prestataire de service assure le traitement phytosanitaire de tous les vignobles du département. Dans Baalbek, La coopérative « Les Coteaux d'Héliopolis » possède le matériel agricole nécessaire et le met gratuitement à la disposition de ses membres. Quant à la machinerie, les viticulteurs ont recours à des laboureurs de la région de Baalbek et font face collectivement aux frais liés. Les vinificateurs utilisent par ailleurs des techniques sophistiquées dans l'exploitation de leurs

³⁹ Le nombre total de propriétaires est 263 et non 268 du fait qu'un propriétaire peut posséder plus qu'une parcelle.

vignobles. Chaque cave de vinification possède son propre matériel de labour mais pour la pulvérisation les vinificateurs font appel à des prestataires de service.

La réparation, l'entretien des équipements et l'achat des pièces de rechange s'effectuent dans la Bekaa sauf pour les machines sophistiquées pour lesquelles les pièces de rechange sont commandées à l'étranger et livrées grâce aux services privés de poste. Du fait de la spécialisation de la Bekaa dans le domaine agricole en général et aussi de la croissance de la filière vitivinicole, les techniciens traditionnels de la région ont développé un réel savoir-faire dans l'entretien de la machinerie agricole en général et viticole plus spécifiquement.

Quant à la protection phytosanitaire, elle dépend largement de la formation et de l'expérience de l'exploitant. Bien que la pression des maladies cryptogamiques⁴⁰ et des parasites soit faible au Liban, certains traitements s'avèrent nécessaires. Toutefois, selon les experts rencontrés dans le cadre de notre enquête, dans plusieurs cas les traitements appliqués sont abusifs. Par exemple les insecticides employés sont à large spectre et utilisés souvent à mauvais escient (contre des insectes peu nuisibles). Bien que l'utilisation de ces pesticides soit utile pour le raisin de table elle peut largement être limitée pour le raisin de cuve. Certains acteurs recourent toujours à des pratiques interdites par le ministère de l'Agriculture telles que la lutte contre les oiseaux sur le raisin de cuve par du monocrotophos⁴¹. En outre les viticulteurs ne disposent pas du matériel nécessaire qui permet l'application satisfaisante et optimale des pesticides d'une manière à réduire le gaspillage de l'eau dans le processus de pulvérisation.

Concernant l'irrigation, la vigne a été considérée depuis longtemps comme une plante rustique ne nécessitant pas de l'irrigation. Or, pour augmenter les rendements de leurs vignobles, certains viticulteurs ont recours aux ressources hydrauliques depuis plusieurs années. De même depuis quelque temps nous assistons à une croissance du nombre de

⁴⁰ Maladie des plantes due à un champignon microscopique (mildiou, oïdium, rouilles, blancs, caries, charbons, piétin, ergots, etc.).

⁴¹ Insecticide classé par la FAO comme extrêmement dangereux pour la santé humaine et qui ne doit être utilisé que sous contrôle strict par du personnel très bien formé en respectant des mesures de sécurité fermes.

forages et de puits sans contrôle, ce qui risque à long terme d'épuiser les réserves en eau disponibles. Selon des experts agronomes que nous avons rencontrés, les pratiques d'irrigation employées par certains viticulteurs ont comme effet de réduire la qualité du raisin de cuve et par suite du vin. Ainsi les vinificateurs qui s'approvisionnent en raisin de cuve auprès des viticulteurs imposent des conditions strictes relatives à l'irrigation des vignobles.

Le mode de faire valoir des exploitations viticoles est en partie direct et en partie indirect (location des terres ou bail en nature). Ce dernier est surtout à l'œuvre dans le rapport entre vinificateurs et viticulteurs où les deux parties signent des contrats allant de 15 à 30 ans selon lesquels les seconds cultivent leurs vignobles pour le compte des premiers. Le montant de la location peut être forfaitaire ou indexé sur le niveau de production des parcelles.

Les principaux cépages cultivés sont d'origine française ou italienne, tels que le cabernet sauvignon, la syrah, le merlot, le chardonnay, le chardonnay blanc, le muscat, le viognier, le pinot noir et le tempranillo. Toutefois, le vin issu de ces cépages acquiert des caractéristiques particulières liées aux spécificités du terroir. Les cépages libanais sont plus convenables pour la production d'arak. Actuellement certaines caves, telles que Domaine Wardy, commencent à utiliser le « *Obeidi* », un cépage libanais, dans le but de donner davantage un caractère local à leur vin.

II.3. La main d'œuvre

La main d'œuvre affectée à la production de raisin de cuve est généralement temporaire surtout pendant les vendanges. Faute d'informations officielles, les chiffres que nous montrons dans cette partie sont approximatifs et basés sur notre enquête de terrain. Les caves de vinification de la Bekaa emploient, en dehors des périodes de vendange, près de

400 employés permanents et environ 350 employés temporaires, dont 75% sont originaires de la région. Durant la période des vendanges chaque cave emploie des travailleurs journaliers dont le nombre varie entre 100 et 400 par saison selon les caves et les jours de travail. Ce sont à 100% des bédouins syriens qui vivent généralement dans des camps situés à la frontière libano-syrienne. Ces travailleurs sont en majorité des femmes. Les caves ont recours à cette main d'œuvre parce que, d'une part, on ne peut pas trouver des Libanais pour ce genre de travail et, d'autre part, c'est une main d'œuvre qui ne coûte pas cher et qui accepte des conditions de travail précaires (pas de contrat de travail, ni de protection sociale d'aucune sorte). Bien que de nationalité syrienne, ces travailleurs dépensent une grande partie de leurs revenus au Liban : habituellement, ils vivent entre les deux pays, mais depuis le début du conflit en Syrie en 2011, ils résident pratiquement d'une manière permanente au Liban. Certains emplois nécessitent des savoir-faire spécifiques, tel que le travail en laboratoires chimiques (que l'on trouve dans plusieurs caves), l'œnologie, l'agronomie et quelques emplois administratifs dans les grandes caves. Mis à part ces emplois, tout le personnel est formé sur le tas et les compétences s'améliorent avec l'expérience. Les techniciens, les maîtres de chai, les vigneronns etc., sont formés sur place, faute d'institutions ou d'universités dédiées à la formation des spécialistes dans toutes les tâches que nécessite la production du vin. Ceci dit, il convient de noter que la Bekaa regroupe un bon nombre de facultés d'agronomie qui envoient régulièrement des stagiaires dans les grandes exploitations, mais leurs formations restent générales et ne couvrent pas entièrement la filière vitivinicole. Beaucoup de techniciens en mécanique automobile se sont convertis en spécialistes d'équipement vitivinicole dans les caves dans lesquels ils travaillent. 70% du personnel se caractérise par la polyvalence. Certaines grandes caves mettent en place des programmes de formation mais cela reste exceptionnel, deux ou trois caves seulement sont dans ce cas.

Figure 43 : Les vendanges du Château Kefraya 2016

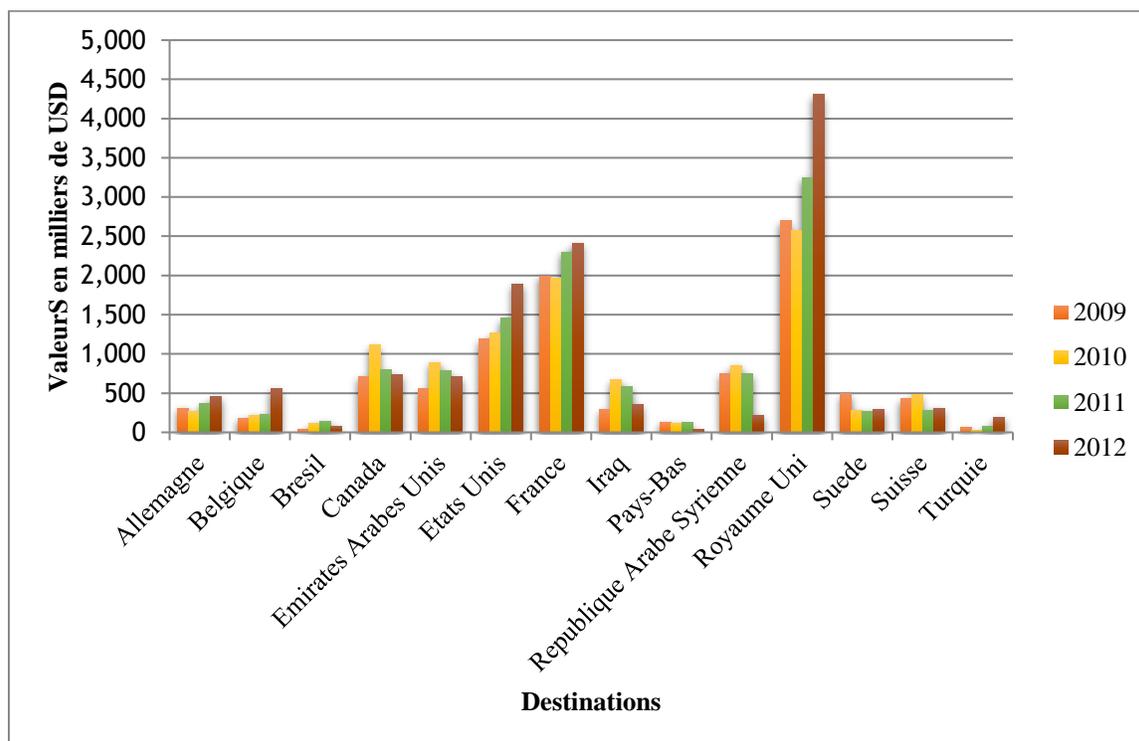


Crédit photos : M. Rani
Azzi (directeur des
vignobles du Château
Kefraya)

II.4. L'approvisionnement, la production et la commercialisation

La production du vin au Liban a atteint en 2013 le seuil de 10.500.000 bouteilles (de 75 cl) dont environ 50% sont exportées. La figure 44 représente l'évolution des exportations du vin libanais entre 2009 et 2012 selon les principales destinations⁴². La Bekaa produit annuellement environ 7.700.000 bouteilles, ce qui représente 74% de la production totale du pays, et exporte près de la moitié de cette production. Le tableau 20 représente la production et l'exportation par cave de vinification.

Figure 44 : Exportation du vin entre 2009 et 2012 en milliers de USD et selon leurs destinations principales



Source : Douanes libanaises 2013

⁴² Les pays destinataires figurant dans le graphe sont importateurs de vin libanais pour un montant égal ou supérieur à 100.000 USD

Tableau 20 : Production et exportation de vin par cave de vinification de la Bekaa⁴³

Cave	Production annuelle en bouteilles (2013)	Exportation bouteilles	Exportation (%)
Château Ka	350.000	175.000	50
Château Barka	100.000	8.000	8
Château St Thomas	425.000	297.500	70
Domaine de Mas Hélios	3.000	0	0
Château Ksara	3.000.000	1.500.000	50
Massaya	300.000	234.000	78
Château Kefraya	1.500.000	600.000	40
Château Khoury	50.000	10.000	20
Château Nakad	120.000	108.000	90
Château Qanafar	20.000	14.000	70
Domaine Cortbawi	100.000	50.000	50
Domaine Wardy	300.000	195.000	65
Domaine des Tourelles	150.000	97.500	65
Domaine de Baal	11.000	7.700	70
Reserve Ammiq	10.000	0	0
Héritage	350.000	140.000	40
Château Marsyas	50.000	42.500	85
Coteaux d'Héliopolis	100.000	0	0
Cave Kouroum	700.000	420.000	60
Coteaux du Liban	60.000	0	0
Total	7.699.000	3.899.200	50.6

Source : Auteure

⁴³ Les chiffres correspondant aux caves de Héritage, Château Marsyas, Domaine de Baal et Domaine des Tourelles sont ceux de 2012 publiés dans le guide des vins du Liban, « Zawaq » Rozelier (2012) étant donné que nous n'avons pas pu enquêter auprès de ces vinificateurs.

Mis à part le raisin de cuve et quelques pesticides, tous les entrants dans la production du vin sont importés. 94% des bouchons sont importés du Portugal, 34% des bouteilles proviennent d'Arabie Saoudite alors que la France constitue de très loin le premier fournisseur des barriques de chêne (avec une part de 98%) et l'unique fournisseur de capsules (à 100%). Le tableau 21 présente les différents produits importés relatifs à la production du vin (chiffres de 2013). Les chiffres présentés dans ce tableau correspondent à la production totale du Liban et non uniquement la Bekaa. Par un simple calcul (basé sur la part de la Bekaa dans cette production totale) on peut déduire approximativement les importations de cette région (tableau 22).

Concernant l'emballage, avant 2006 il y avait à la Bekaa une industrie qui couvrait les besoins en bouteilles de la majorité des vinificateurs du Liban et pas seulement de ceux de la Bekaa. Or, cette usine a été détruite par l'aviation israélienne lors des bombardements de l'été 2006, et les propriétaires découragés n'ont pas reconstruit les installations. Depuis, les vinificateurs importent les bouteilles. Quant aux tonneaux et bouchons, le Liban ne dispose pas des matières premières (arbres de chêne et de liège) nécessaires pour la fabrication de ces entrants. Toutefois les producteurs échangent entre eux des tonneaux d'occasion et un nouveau marché de bouchons et de capsules se développe à la Bekaa, certains commerçants les acquièrent sur les marchés internationaux, notamment en Portugal, et en assurent la redistribution sur le marché local. L'importation de ces produits est due au fait qu'ils ne sont pas fabriqués au Liban et pas par souci de diversification ou d'obtention d'une meilleure qualité. De même, certains forgerons commencent à fabriquer certains équipements tels que les tonneaux en inox (stainless steel) utilisés dans le processus de vinification. Les produits importés sont soumis à des taxes variables selon leur nature. Les produits qui peuvent être fabriqués sur le territoire libanais sont taxés plus fortement que ceux qui ne le sont pas. Le vin étranger est taxé à la hauteur de 70% de sa valeur alors que les plants de vignes le sont à 5%. Les recettes douanières générées par la filière vitivinicole étaient en 2001 d'environ 2 millions USD. Toutefois le montant exact de ces recettes est impossible à calculer faute de données précises. L'alcool vendu au Liban est également taxé qu'il soit importé ou non. La taxe sur le vin est d'environ 0.3\$/litre. Les

importateurs, producteurs et commerçants d'alcool sont également soumis à des droits sur chaque produit importé ou déposé au ministère de l'Economie et du Commerce.

Tableau 21 : Importation des principaux entrants dans la production du vin (Liban)

Importation de produits entrants dans la production du vin en milliers de dollars américains (correspondant à une production de 10.500.000 bouteilles en 2013)				
Pays d'origine	Bouteilles	Bouchons	Barriques	Capsules
Allemagne	10	0	1	0
Arabie Saoudite	3.978	0	0	0
Belgique	115	0	0	0
Bulgarie	198	0	0	0
Chine	223	1	1	0
Danemark	0	1	0	0
Egypte	2.024	0	0	0
Emirats Arabe Unis	29	0	0	0
Espagne	0	41	0	0
Etats Unis	3	0	0	0
France	1.045	49	1.077	17
Grèce	82	0	0	0
Hongrie	0	0	17	0
Italie	1.331	0	1	0
Koweït	199	0	0	0
Portugal	0	1.453	1	0
République Arabe Syrienne	88	0	0	0
République de Moldavie	10	0	0	0
Royaume Uni	68	0	0	0
Turquie	53	0	0	0
TOTAL	9.456	1.545	1.098	17

Source : Douanes libanaises (2013)

Tableau 22 : Importation des principaux entrants dans la production du vin (Bekaa)

Importation de produits entrants dans la production du vin en milliers de dollars américains (correspondant exclusivement à la production de la Bekaa 7, 699,000 bouteilles en 2013)			
Bouteilles	Bouchons	Barrisques	Capsules
6.933	1.133	805	12

Source : Auteurs

II.5. L'organisation globale de la filière

Outre les acteurs-clés (viticulteurs et vinificateurs), d'autres acteurs interviennent dans l'activité vitivinicole mais ceux-ci sont des acteurs du secteur agricole en général et non pas strictement de la filière du vin. Parmi ces acteurs figurent les fournisseurs de matières premières, les grossistes qui achètent le raisin de cuve aux viticulteurs et le vendent aux vinificateurs, les intermédiaires commerciaux, les agents d'export, la Chambre de l'Agriculture du Commerce et de l'Industrie de Zahlé, les institutions subventionnaires (IDAL⁴⁴), le ministère de l'Agriculture, etc.

Mis à part le raisin de cuve, les vinificateurs couvrent leurs besoins en matières premières auprès de fournisseurs locaux. Quant au raisin de cuve, l'approvisionnement peut être effectué selon quatre modes différents :

- Les vinificateurs cultivent leurs propres vignobles (possession ou location) ;
- Les vinificateurs achètent le raisin de cuve auprès des viticulteurs ;
- Les vinificateurs signent des contrats de longue durée avec les viticulteurs, le principe étant que ces derniers cultivent leurs vignobles et s'engagent à fournir la totalité de la production aux premiers selon les clauses du contrat ;

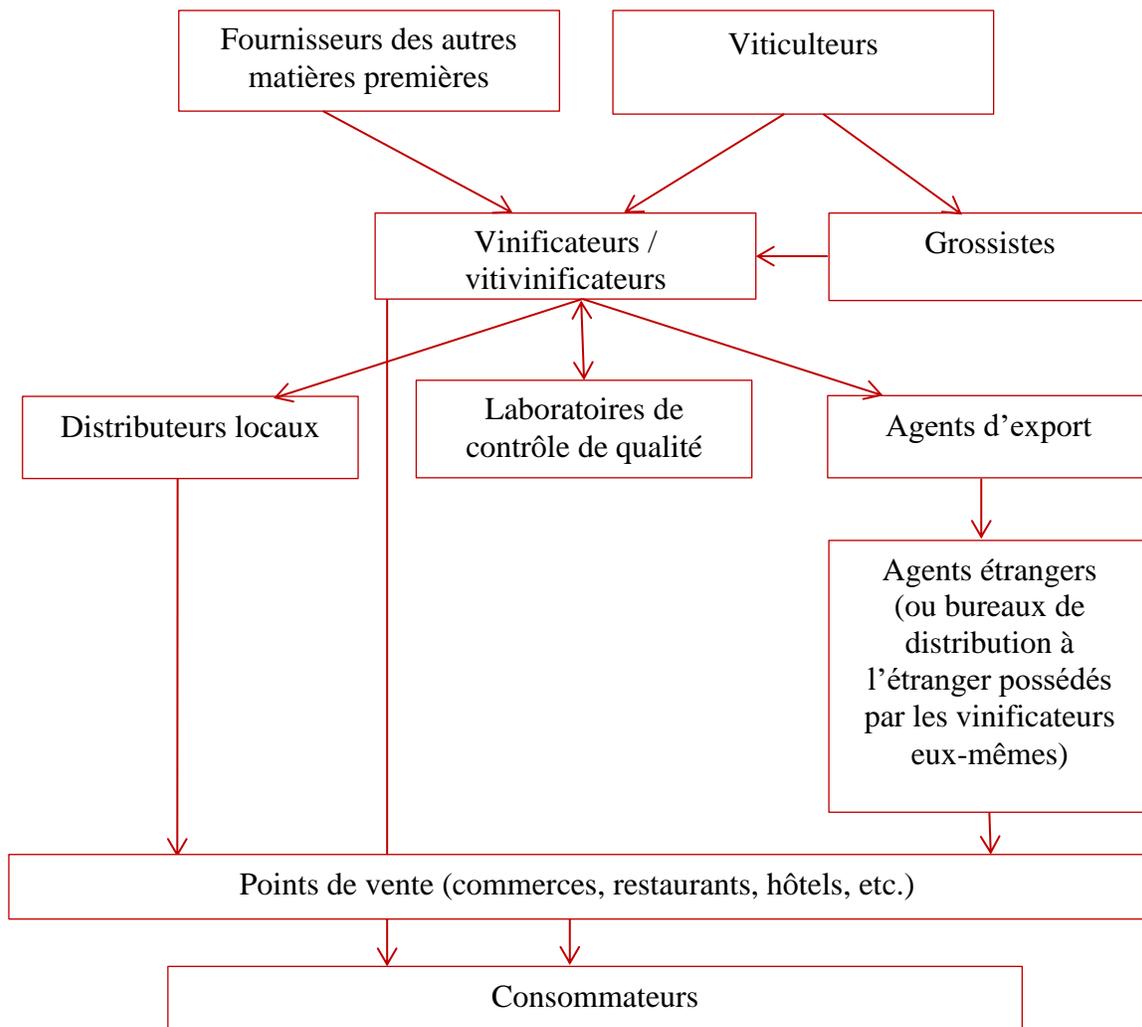
⁴⁴ Investment Development Authority of Lebanon

- Les viticulteurs vendent leur production à des grossistes qui à leur tour revendent le raisin de cuve aux vinificateurs.

Le prix du kilogramme de raisin de cuve dépend d'abord du cépage en question, diffère d'un viticulteur à l'autre et ne suit pas la même règle de détermination ; il dépend du rapport de force entre viticulteurs et vinificateurs et du mode de gouvernance appliqué au niveau des acteurs. Les viticulteurs qui travaillent d'une manière individuelle, localisés principalement dans la Bekaa-Ouest, souffrent de l'incapacité de négocier les prix avec les vinificateurs à cause de la taille réduite de leurs vignobles, des faibles volumes de leur production et de l'absence d'organisation collective de l'activité. Ils reçoivent des prix allant de 0.43 USD/kg jusqu'à 0.60 USD/kg selon les différents cépages, ce qui d'après les viticulteurs n'est pas équitable, vu l'effort effectué durant toute l'année et les coûts de production qui sont en croissance continue. De même, ce prix est resté constant depuis plusieurs années alors que l'inflation, elle, est continue et ne cesse pas de réduire leur pouvoir d'achat d'une année à l'autre. Ces viticulteurs se plaignent également de l'injustice des prix du raisin de cuve, invariables et imposés par les vinificateurs, notamment ceux faisant partie de l'Union Viticole Libanaise, les profits de ces derniers étant en croissance continue suite à l'augmentation du prix du vin.

Les vinificateurs transforment le raisin de cuve en vin qui sera envoyé dans un laboratoire public pour contrôler la qualité du produit et savoir s'il remplit les critères demandés pour autoriser sa vente sur le marché national et international. Ensuite le vin est remis sur le marché soit directement par les vinificateurs soit par l'intermédiaire des distributeurs locaux ou des agents de l'export. Ces derniers l'écoulent directement sur le marché international ou à travers des agents étrangers (c'est une obligation dans certains pays tels que le Canada et les Etats-Unis). La figure 45 représente le mode de fonctionnement global de la filière vitivinicole.

Figure 45 : L'organisation globale de la filière vitivinicole



Source : Auteure

II.6. Le rôle de l'Etat et des instances publiques

L'Etat lui, doit jouer un rôle de loin plus important que celui qu'il remplit actuellement. Son intervention se limite actuellement à la subvention de certaines participations des vinificateurs aux salons du vin à l'étranger pour faire connaître la production du pays et trouver par la suite de nouveaux marchés. En outre, cette intervention est relativement récente, elle n'a débuté que depuis deux ou trois ans. En dehors de cette action, l'Etat reste

absent au niveau de la réglementation de la filière pour assurer sa viabilité sur le long terme. L'Etat ne joue par exemple aucun rôle au niveau de la culture du raisin de cuve et ne fournit aucune aide technique ou financière aux viticulteurs considérés comme le maillon faible de toute la chaîne de production.

Concernant les municipalités et les élus locaux, leur intervention dans la filière vitivinicole diffère d'une région à l'autre. Citons à titre d'exemple la municipalité de Kefraya dans la Bekaa-Ouest qui se comporte comme un viticulteur possédant quelques hectares de vignobles : elle vend le raisin de cuve et assure le financement de projets d'infrastructures physiques et de services divers. Un autre cas est celui de la municipalité d'Aynata à Baalbek qui a offert un terrain à la coopérative Les Coteaux d'Héliopolis pour construire sa propre cave. Mis à part ces deux municipalités, aucune autre n'intervient dans la filière ni positivement ni négativement.

CONCLUSION DU CINQUIEME CHAPITRE

La structure du SET vitivinicole de la Bekaa confirme le constat de V. Olivier-Salvagnac et F. Wallet : *« une filière de qualité et d'origine s'appuie pour son maintien et son développement sur un ensemble d'externalités adossées à des formes de proximité entre acteurs. Les externalités technologiques apparaissent dominantes dans le cas d'une filière. Mais l'engagement des acteurs de la filière dans des démarches de défense d'une qualité spécifique et d'une origine contribue également à la création d'externalités d'appartenance. Cette illustration concrète a permis à nos yeux de définir les principes d'analyse de l'articulation de la filière au territoire, à partir d'une lecture des proximités géographiques, technologiques et institutionnelles »* (Olivier-Salvagnac et Wallet 2005, 84).

L'analyse dynamique du territoire de la Bekaa met en évidence le processus de sa construction territoriale historique allant de l'agglomération, enclenchée par la spécificité des ressources de ce territoire, passant par la spécialisation due à une proximité organisationnelle et générant des externalités technologiques essentielles pour la durabilité du développement du territoire, arrivant à une diversification qui met en valeur des externalités d'appartenance synonyme de la volonté des acteurs d'affirmer plus fermement leur identité territoriale. Toutefois, chacun des trois départements de la Bekaa concernés par notre étude, se situe à une phase différente du processus de la construction territoriale. Alors que Baalbek complète la phase d'agglomération parallèlement à son passage à la spécialisation, Zahlé valorise sa diversification grâce à des initiatives prises par les acteurs visant à renforcer leur appartenance territoriale. Par contre la Bekaa-Ouest risque de foncer dans un processus de déconstruction territoriale sauf si les acteurs agissent dans le sens de l'accentuation de la coordination de leur action.

Les acteurs clés du SET vitivinicole de la Bekaa sont les viticulteurs et les vinificateurs. Ils entretiennent entre eux et avec la communauté locale des relations de différentes formes : la concurrence au sein de chacune des deux catégories constitue un aspect évident entre des acteurs disputant un même marché ; les relations contractuelles et de marché sont

également présentes ; la proximité territoriale des acteurs donne lieu à des rapports de coopération desquelles résultent des échanges formels et informels de matériel et d'informations sur les marchés, les nouvelles technologies, les maladies et les parasites etc., une transmission des connaissances et du savoir-faire et la création d'un marché secondaire de machinerie. L'ancrage territorial de l'activité vitivinicole dans la Bekaa assure une transmission intergénérationnelle du savoir-faire. De même ce dernier se transmet horizontalement entre les acteurs grâce au contact face à face.

Le SET vitivinicole de la Bekaa concentre environ 70% de la production de raisin de cuve et près de 80% de la production de vin. Environ 50% du vin de la Bekaa est exporté vers diverses destinations à la tête desquelles se situe la Grande Bretagne. L'exportation du vin se développe d'une année à l'autre grâce à la participation des vinificateurs à des foires et expositions internationales. Mis à part le raisin de cuve, 100% assuré par le SET vitivinicole de la Bekaa, l'approvisionnement en entrants (bouteilles, bouchons, capsules et barriques) se fait sur le marché international notamment depuis l'Arabie Saoudite, le Portugal, la France, etc. Récemment un marché local de redistribution de ces entrants se développe dans la Bekaa.

La croissance remarquable de l'activité vitivinicole dans la Bekaa depuis près de trente ans engendre un développement territorial remarquable grâce aux revenus qu'elle implique et les emplois locaux qu'elle crée. Ce développement se manifeste par une amélioration du niveau et de la qualité de vie de la communauté locale et l'aménagement du territoire. La mesure quantitative du développement n'est pas assez évidente en absence de données. Toutefois le dynamisme du SET vitivinicole de la Bekaa est observable.

Dans le dernier chapitre de la présente thèse nous mettons en évidence les difficultés de mesure quantitative du développement. De même nous analysons les facteurs de dynamisme territorial du SET vitivinicole de la Bekaa ainsi que les défis auxquels font face les acteurs en proposant des recommandations qui permettraient de faire face à ces défis.

SIXIEME CHAPITRE. Le SET vitivinicole de la Bekaa : vecteur de développement territorial

Par ses ressources naturelles et humaines, la Bekaa offre plusieurs atouts pour le développement de l'activité vitivinicole en son sein. Les caractéristiques géographiques, climatiques, démographiques et économiques jouent un rôle clé dans le développement de la production du vin dans cette région. En outre, la Bekaa se caractérise par une identité socio-culturelle forte fondée sur des valeurs de solidarité et d'entraide qui jouent le rôle de régulateur du système territorial et assurent sa durabilité.

Le SET vitivinicole de la Bekaa est à l'origine d'un dynamisme territorial susceptible d'induire un véritable développement de cette région périphérique du Liban. À la base de ce dynamisme divers facteurs tels que le sentiment d'appartenance des acteurs, la dynamique d'apprentissage locale, l'ancrage territoriale de l'activité vitivinicole, la diversification des activités, l'ouverture internationale, etc.

Bien qu'il présente un grand potentiel, le SET de la Bekaa fait face à des défis divers qui peuvent menacer son évolution et sa viabilité dans le temps. Quels sont les facteurs de réussite de ce système et les défis auxquels il fait ou fera face ? Quel dynamisme économique ce système crée-t-il et quel est son rôle dans le développement du territoire ? Nous tenterons de répondre à ces questions dans ce dernier chapitre de cette thèse, ce qui amènera (dans le prolongement de ces réponses) à formuler un certain nombre de

recommandations quant aux stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la performance de l'activité vitivinicole de la Bekaa et en assurer la pérennité.

I. L'articulation filière – territoire : piste pertinente pour la mesure du développement

Selon la FAO (2001), « *le secteur agricole est au cœur de l'économie des pays les moins avancés (PMA). [...] Ainsi, la plupart de ces pays ne pourront pas vraiment progresser sur la voie de l'expansion économique, de la réduction de la pauvreté et d'une plus grande sécurité alimentaire s'ils ne valorisent pas les ressources humaines et les capacités productives potentielles du secteur agricole pour accroître sa contribution au développement économique et social en général* » (FAO 2001, 1). Conformément à ce que nous avons montré dans les chapitres précédents, l'organisation productive sous forme de SET peut constituer un cadre pour le développement rural au Liban. Toutefois, la mesure du développement d'un territoire et la démonstration de l'existence d'une relation causale entre ce dernier et une activité productive quelconque, est un exercice difficile à appréhender en absence de données empiriques fiables et rigoureuses. Toutefois une évaluation qualitative de l'impact de la filière vitivinicole sur le territoire de la Bekaa est faisable.

Dans le quatrième chapitre nous avons effectué un rapprochement entre le concept du SET et celui de proximité pour mettre en évidence la pertinence de l'approche par le SET dans la Bekaa, zone rurale du Liban. Dans ce qui suit nous mettons en lumière l'articulation filière / territoire pour analyser la dynamique technico-économique de production et socio-institutionnelle de régulation que couvre le SET et pour analyser l'impact de la filière vitivinicole sur le territoire de la Bekaa en termes de développement. L'analyse en termes de filière nous permettra également d'analyser les stratégies des acteurs lorsqu'elles existent et/ou de recommander des stratégies potentielles.

« Au-delà des relations marchandes vendeurs/clients ou des liaisons techniques amont/aval, la filière permet de mettre en évidence des stratégies d'acteurs, des relations de coopération et de pouvoir, des contrôles de technologies ou d'informations, des effets de synergie et d'entraînement entre branches ... (analyse méso-dynamique). [...] A un premier niveau techno-économique la notion de filière agro-alimentaire indique un « chemin orienté reliant plusieurs branches depuis en amont la production agricole jusqu'en aval la distribution finale et la consommation des produits agro-alimentaires, en passant par les activités de transformation, de stockage, de transport et de commercialisation des produits ». [...] A un second niveau socio-économique la filière est un lieu intermédiaire pour comprendre la dynamique du système agro-alimentaire, identifier les acteurs, étudier les relations marchandes et non marchandes, analyser les modes d'organisation et repérer les nœuds stratégiques (lieux de valorisation, contrôle des technologies) » (Hugon 1988, 666-67).

Ph. Hugon (1988) propose une typologie des filières agroalimentaires à travers l'exemple de l'Afrique en distinguant quatre principaux types de filières selon leur système d'organisation, leur mode de régulation et leur échelle spatiale. Ainsi l'auteur définit : les filières à régulation domestique (locale) ; les filières à régulation marchande (régionale) ; les filières à régulation étatique (nationale) ; les filières à régulation capitaliste (internationale) (tableau 23). Or l'articulation filière/territoire dans le cadre de notre exemple, celui du SET vitivinicole de la Bekaa, met en évidence le dépassement de cette classification en termes de modes de production, modes d'organisation, modes de régulation et marchés. Le SET vitivinicole de la Bekaa combine des caractéristiques (représenté en rouge dans le tableau 23) des quatre types de filières définis ci-dessus. Cette combinaison est due à divers facteurs découlant de la particularité du SET vitivinicole de la Bekaa :

1. La filière vitivinicole dans la Bekaa se caractérise par un dualisme entre un mode de production capitaliste/ industrielle intense en capital et en technologie au niveau des

caves de vinification et un mode de production artisanal/ traditionnel au niveau des viticulteurs exploitants des parcelles réduites à titre individuel ;

2. Le vin est un produit particulier qui ne peut pas être calé sous les concepts de « sécurité alimentaire » et/ou « souveraineté alimentaire » comme c'est le cas des autres filières des pays du Sud mais c'est plutôt un produit « de luxe » adressé à une niche de clientèle qui peut être située sur le marché local, régional, national ou international ;
3. Les modes de régulation dans le SET vitivinicole de la Bekaa combinent les règles du marché, les liens familiaux, les rapports de voisinage, les rapports de force, les règles d'entraide et de solidarité, la réciprocité et l'échange informel, la hiérarchisation, etc. Cette combinaison résulte du système de régulation socio-institutionnelle locale propre au territoire de la Bekaa ;
4. Les horizons temporels des acteurs du SET vitivinicole de la Bekaa sont à la fois : de court terme (pour les viticulteurs qui cherchent à satisfaire un besoin urgent et sont par exemple prêts à accepter des prix bas en contre partie de leur production) ; de long terme (pour les vinificateurs qui placent des investissements dépassant un million de dollars américains dans l'activité vitivinicole) ; intergénérationnel (pour les acteurs qui souhaitent transmettre à leurs descendants soit une exploitation de valeur monétaire, morale et historique, soit une activité rentable financièrement) ;

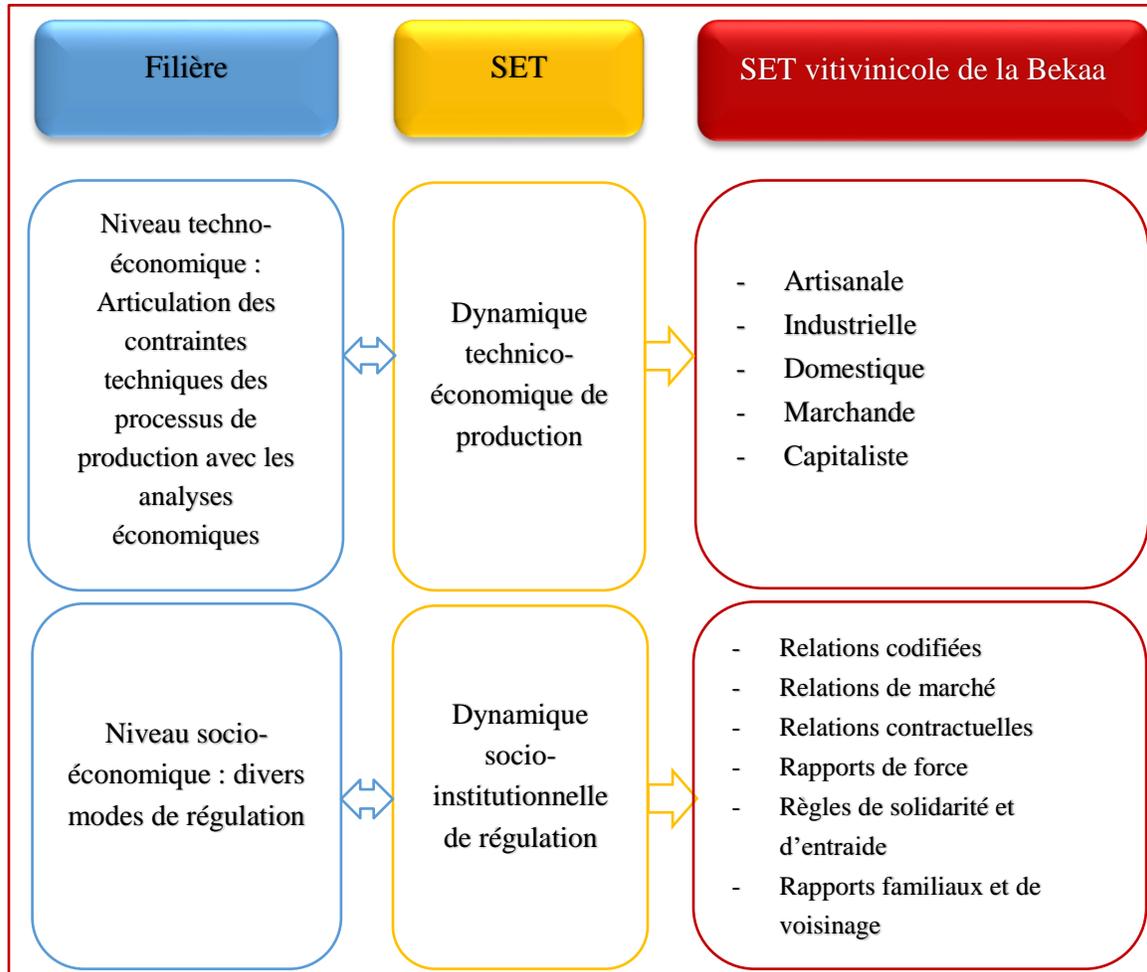
Tableau 23 : Typologie des filières agroalimentaires

Mode dominant de la régulation de la filière	Mode de production	Mode de circulation	Mode d'utilisation	Espace	Temps	Acteurs dominants	Mode de régulation	Fonctions, objectifs
Domestique (non-artificialisé)	Techniques traditionnelles rapports sociaux codifiés (ex. lignages)	Prestation, redistribution (troc, don/ contre-don) stock	Signification symbolique des biens de subsistance (interdits, règles coutumières) autoconsommation	Familial (lignages) et local (villages, quartiers)	Aléatoire de production/ maîtrise de circulation et utilisation	Familles : ainés, notables, lignages Unités de production et d'autoconsommation	Règles codifiées Appareils de régulation (ex. stockage, sorcellerie)	Reproduction viagère ou inter-génération des unités familiales
Marchande (artisanale)	Techniques artisanales, locales ou importées Contrôle par producteurs directs (rapports patriarcaux lignagers)	Echanges onéreux par multitude des opérations et acteurs Rôle essentiel de la fonction d'intermédiation (stocks spéculatifs)	Transformation de la marchandise alimentaire pour reproduire l'énergie humaine (signification symbolique)	Marché local, régional et villes/campagnes (interafricains)	Aléatoire de production, circulation, utilisation Adaptation et mobilité vis-à-vis d'un temps non maîtrisé	Petits producteurs marchands Intermédiaires (non-intervention de l'Etat, rôle des unités domestiques)	Prix sur les marchés localisés (règles d'entraide et de solidarité)	Reproduction de la force de travail essentielle urbaine. Accès à des revenus monétaires et aux marchés urbains
Etatique (industrielle)	Technique industrielle importée Salarial ou quasi-salarial Encadrement administratif, bancaire	Contrainte Relations contractuelles ou d'intégration (relations marchandes) Caisses de stabilisation	Consommation alimentaire urbaine à moyens et hauts revenus (détour sur circuits parallèles)	Marché urbain et national	Planification à moyen et long terme dans univers aléatoire, interne et international	Appareil d'Etat et firmes nationales	Prix administrés Circuits monopolistiques Protectionnisme	Sécurité alimentaire Substitution, importations ou exportations. Mobilisation du surplus paysan Reproduction de l'appareil d'Etat
Capitaliste transnationale (agri-business)	Révolution technologique Complexes agro-industriels Rapports salariaux	Relations d'intégration inter-firmes : accords firmes/Etats concurrence oligopolistique sur les circuits internationaux (marché à terme)	Marchandises alimentaires unifiant les modes de consommation Reproduction force de travail (valeur identification)	International	Maîtrise des aléas par le contrôle de l'information et les systèmes d'organisation Stratégies du moyen et long termes	Groupes multinationaux et Etats des pays	Marché international oligopolistique Relations d'intégration inter-firmes. Accords Firmes/Etats	Valorisation, accumulation du capital Régulation sociale par écoulement des surplus Reproduction des groupes

Source : Ph. Hugon, 1988 p. 674 - 75

À partir de la présentation de Ph. Hugon du concept de filière et de notre projection de sa typologie sur notre terrain de recherche ainsi que notre présentation de la double dynamique du SET, nous pouvons élaborer une figure montrant le rapprochement des deux concepts ainsi que leur application sur le SET vitivinicole de la Bekaa (figure 46).

Figure 46 : Articulation filière – SET



Source : Auteure

Le concept de filière agroalimentaire regroupe différentes branches du processus productif : l’approvisionnement, la transformation, le stockage et la distribution. De même le concept de filière, tel que présenté par M. Dutailly (1983), utilise des outils de la comptabilité nationale tels que le tableau entrées-sorties (TES) et la chaîne globale de

valeur (CGV) pour mesurer les effets économiques d'une filière et les interactions entre ses différentes branches. De sa part, le SET présente la particularité que les branches de la filière sont regroupées sur un même territoire. Ainsi le rapprochement des deux concepts, i.e. filière et SET, permet la quantification de l'impact économique d'une filière sur un territoire particulier étant donné que les interactions entre acteurs sont territorialisées.

Dans le cadre de notre enquête de terrain, nous avons tenté de mesurer quantitativement l'impact de l'activité vitivinicole sur le niveau de vie des acteurs de la filière et sur le territoire de la Bekaa globalement de trois manières distinctes dont deux sont liées étroitement à l'approche filière :

1. Le tableau entrées-sorties (TES) :

Ce tableau, élaboré en 1966 par l'économiste W. Leontief, a été conçu pour représenter et comptabiliser toutes les transactions économiques au niveau national. Ces transactions sont classées selon les catégories majeures de la production, la distribution, le transport et la consommation. Dans la matrice de Leontief les lignes expliquent comment les sortants (output) de chaque secteur de l'économie sont repartis sur les autres secteurs. Par contre les colonnes expliquent comment chaque secteur obtient des autres secteurs ses besoins en termes d'entrants (input) de biens et services. Il s'en sort que les sortants de chaque secteur constituent les entrants de certains autres « *since each figure in any horizontal row is also a figure in a vertical column, the output of each sector is shown to be an input in some other* » (Leontief 1966).

En s'inspirant du tableau de Leontief, on est capable d'envisager un TES territorial. Dans notre cas d'étude, l'activité vitivinicole dans la Bekaa, les composantes de la matrice (entêtes des lignes et des colonnes) peuvent être les suivants : raisin de cuve, engrais et produits chimiques, produits agricoles, bouchons, capsules, bouteilles, produits œnologiques, labour, pulvérisation de pesticides, outils et matériels, vin, combustibles, électricité et autres sources d'énergie, étiquettes, transport, communication, papeterie, publicité, entretien et dépannage, impôts, taxes, etc.

L'application du TES au niveau territorial nous permettrait de quantifier les transactions marchandes entre les acteurs intervenants dans un secteur sur un territoire

donné et de mesurer les revenus générés au niveau territorial. De plus le TES territorial nous permettrait de quantifier le degré d'ouverture nationale et internationale d'un système économique territorial à travers la mesure de l'intensité des transactions marchandes entre le SET et l'extérieur (national/ international). Donc l'idée consiste dans un premier temps à recenser toutes les transactions relatives au secteur vitivinicole. Dans un deuxième temps il s'agit de classer les différentes transactions selon la localisation géographique des intervenants (niveau territorial, national, international).

M. Larreina (2006) a réussi à appliquer le TES sur le cluster vitivinicole de Rioja en Espagne en ayant recours à une grande base de données constituée de documents financiers et fiscaux fournis par les acteurs et les autorités locales. Or dans notre cas, l'activité vitivinicole dans la Bekaa, les instances publiques ne disposent pas des informations nécessaires et les acteurs ont refusé de nous les communiquer.

2. La Chaîne globale de valeur (CGV) :

Dans le cadre de sa démarche de fourniture d'aide au développement dans les pays du Sud, la FAO a élaboré un outil de calcul⁴⁵ de l'impact économique d'une filière sur le territoire à travers la valeur ajoutée créée et qui permet l'élaboration de différents scénarios possibles de développement. Or l'utilisation de cet outil nécessite également un nombre de données empiriques sur la valeur générée par chaque composante de la filière. Faute de données, l'application de cette méthode sur le SET vitivinicole de la Bekaa n'était malheureusement pas possible.

Loin du concept de filière, nous avons mené une troisième tentative de mesure du développement territorial induit par le SET vitivinicole de la Bekaa :

⁴⁵ FAO – VCA Tool

3. Le calcul de l'IDH territorial (IDHT) :

Dans sa démarche de quantification du développement humain, le PNUD a mis en œuvre plusieurs indices qui intègrent la dimension humaine et sociale, tels que l'IIG (Indice d'Inégalités de Genre), l'IPM (l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle) et l'IDH (l'Indice de Développement Humain). Ce dernier « *est une mesure sommaire du niveau moyen atteint dans des dimensions clés du développement humain : vivre une vie longue et en bonne santé, acquérir des connaissances et jouir d'un niveau de vie décent. L'IDH est la moyenne géométrique des indices normalisés pour chacune des trois dimensions* »⁴⁶. Sachant qu'un des objectifs de cette thèse est de montrer que l'approche territoriale par l'intermédiaire du SET peut déboucher sur un développement économique, nous avons tenté de créer une mesure quantitative de ce développement et d'établir une relation causale avec la filière vitivinicole. Ainsi nous nous sommes inspirée de l'IDH pour élaborer un IDHT et pour essayer d'expliquer son évolution empirique par rapport au déploiement de l'activité vitivinicole dans la Bekaa. Pour en faire, et en absence de données empiriques officielles fiables, nous avons essayé, dans le cadre de notre enquête de terrain, de collecter des informations relatives aux trois dimensions du développement (le revenu, la santé et l'accès à l'éducation) auprès des acteurs locaux. Or cette mission s'est avérée presque impossible étant donné les réserves des individus enquêtés quant à la révélation d'informations concernant leurs niveaux de vie.

Bien que nos tentatives d'effectuer une mesure quantitative du développement territorial engendré par la filière vitivinicole n'a pas pu aboutir faute de données fiables, cette mesure n'est pas impossible et reste une piste plausible de recherche plus avancée dans l'avenir.

Toutefois l'évaluation du dynamisme de la filière vitivinicole dans la Bekaa est possible à travers les données qualitatives que nous avons pu collecter sur le terrain.

⁴⁶ <http://hdr.undp.org/fr/content/indice-de-d%C3%A9veloppement-humain-idh>

II. Le dynamisme du SET vitivinicole de la Bekaa

L'avenir du SET vitivinicole de la Bekaa repose sur le dynamisme du territoire qui résulte de la combinaison de facteurs endogènes tels que la division du travail au niveau territorial, la diversification de l'activité, le sentiment d'appartenance, la dynamique d'apprentissage (horizontale et intergénérationnelle) et de facteurs exogènes tels que l'ouverture nationale et internationale. Ce dynamisme contribue au développement territorial et s'exprime notamment par la capacité du SET à :

- Produire des biens compétitifs et de bonne qualité ;
- Renouveler le tissu productif de la région à travers la création d'entreprises et la diversification des activités en son sein ;
- Créer de l'emploi ;
- Faire évoluer les ressources spécifiques de la Bekaa et donc créer de l'innovation ;
- Étendre son espace géographique ;
- Capter les investissements directs étrangers et conquérir les marchés internationaux.

II.1. Les facteurs endogènes de dynamisme territorial

Les facteurs endogènes de dynamisme du SET vitivinicole de la Bekaa sont de nature économique, institutionnelle et socio-culturelle. Ils s'inscrivent dans la double dynamique du SET : la dynamique technico-économique de production et socio-institutionnelle de régulation.

- 1. La division du travail au niveau territorial :** dans le cinquième chapitre nous avons présenté l'organisation territoriale de la production au sein du SET vitivinicole de la Bekaa en mettant en valeur les interactions entre les acteurs clés de la filière. La répartition des tâches entre viticulteurs et vinificateurs constitue un facteur de dynamisme territorial de sorte qu'elle inclue un grand nombre d'acteurs dans le processus productif et les rend concernés par la viabilité du système. Le développement de la filière vitivinicole dans la Bekaa a valorisé nombreuses parcelles réduites détenues par des exploitants ne trouvant pas auparavant ni les moyens ni les modes convenables pour les exploiter. L'implication de la collectivité locale dans le processus de production à travers la création d'un marché de raisin de cuve a encouragé les acteurs à se lancer dans l'exploitation des parcelles délaissées ou bien à modifier le mode d'exploitation de leurs terrains.

- 2. La diversification de l'activité :** comme nous l'avons déjà mentionné, les acteurs du SET vitivinicole de la Bekaa se sont lancés dans des projets complémentaires dans le domaine culinaire et touristique. La diversification est un facteur de dynamisme dans le sens où elle élargie le champ d'action des acteurs du SET ; elle favorise la création d'emplois au niveau local ; elle encourage les acteurs territoriaux externes à la filière à développer diverses activités susceptibles de profiter du dynamisme du SET. En outre, dans le contexte particulier du Liban, où la population est dotée de compétences dans le domaine des services, la création d'activités de service en se basant sur une activité agricole, constitue un atout contribuant au dynamisme du territoire. En d'autres termes, la mise en place d'activités d'hébergement et de restauration et le développement de l'œnotourisme au sein du SET vitivinicole de la Bekaa contribue au développement territorial. Dans ce contexte nous pouvons évoquer l'hypothèse du panier de biens et services territoriaux. Comme le précise B. Pecqueur (2001) : « *les acteurs productifs sur un territoire peuvent mettre en place une stratégie de production d'une offre à la fois composite (combinant plusieurs biens et services) et située (liée à un espace particulier, à sa culture et à son histoire)* » (Pecqueur 2001, 37). La notion de biens combinés nous semble pertinente dans le contexte d'une production riche en qualité territoriale comme les produits agricoles en générale et le vin en particulier. La

combinaison de plusieurs biens et services dans le cadre d'une offre territoriale diversifiée attire les consommateurs et les touristes qui cherchent une expérience unique ancrée dans un territoire particulier. De même la diversification des activités autour de la filière vitivinicole, transforme le SET en un pôle attractif des investissements dans des domaines différents mais complémentaires dépassant les clichés associés aux activités agricoles et aux zones rurales (basse valeur ajoutée, faible rentabilité, risque élevé, etc.). Cette diversification qui se produit d'une manière spontanée peut faire objet de comportement stratégique collectif des acteurs du territoire. A un certain niveau, les acteurs se rendent compte de la possibilité de l'élaboration d'une stratégie de différenciation par, d'une part la qualité territoriale et, d'autre part par l'offre combinée de biens et services. Dans ce contexte l'action conjointe et la mise en œuvre de stratégies de marketing territorial favorisent le dynamisme territorial. Ainsi les zones rurales peuvent se transformer en des zones stratégiques de développement qui, contrairement à la situation actuelle, contribuent à la croissance économique nationale.

- 3. Le sentiment d'appartenance :** Au-delà de sa valeur foncière, la terre a une valeur morale pour la population rurale de la Bekaa. Elle est synonyme d'appartenance, d'enracinement et de fierté. Malgré la négligence du gouvernement du secteur agricole et des zones rurales, la communauté locale de la Bekaa refuse d'abandonner complètement ou de vendre sa terre. Pour cette communauté la vente de la terre constitue un dernier ressort pour sortir d'une grave crise. Par suite la communauté locale est constamment à la recherche d'opportunités pour valoriser la terre. Le développement de l'activité vitivinicole dans la Bekaa a offert à cette population la chance de garder et de profiter de la terre dans laquelle elle est enracinée. De plus la tradition dans le territoire de la Bekaa consiste à transmettre la terre d'une génération à l'autre et d'inciter les jeunes à la garder comme symbole de dignité. Un membre de la communauté qui abandonne sa terre est perçu comme quelqu'un qui a nié ses origines. Ainsi l'attachement à la terre constitue une valeur principale de la communauté locale qui favorise le dynamisme territorial.

4. La dynamique d'apprentissage : dans la Bekaa la tradition consiste également à transmettre son savoir-faire à ses descendants. Ainsi on commence à apprendre le métier depuis son jeune âge d'une manière spontanée. Le transfert des connaissances est accompagné de la transmission des valeurs de la communauté rurale. De même l'existence d'une atmosphère agricole dans le territoire de la Bekaa facilite la propagation des connaissances. De plus la proximité des acteurs et les rencontres face à face favorisent la transmission du savoir-faire et la circulation des informations entre les acteurs du SET favorisant son développement. L'existence de décalages d'expérience, de spécialisation et de niveau de qualification entre les acteurs du SET rend la transmission des connaissances enrichissante pour tous les intervenants dans l'activité et favorise la productivité et la compétitivité du territoire en son ensemble.

II.2. L'ouverture du SET : facteur exogène de dynamisme territorial

Le fait de l'existence d'un dynamisme interne traduisant le degré d'ancrage du SET dans le territoire de la Bekaa ne signifie pas que ce système se développe en autarcie. L'ouverture externe qu'elle soit orientée vers la sphère nationale ou internationale favorise également le dynamisme territorial. Comme l'écrit A. Ferguène (2015) : « *économie locale et utilisation prioritaire des ressources territoriales ne signifient pas développement en autarcie ou en vase clos. Si la nouvelle problématique est bien celle d'un "développement territorial" (au sens de J. Friedmann et C. Weaver, 1979), c'est à dire d'un "développement par le bas" (W. B. Stöhr, 1981, 1984), il ne s'ensuit pas que les espaces locaux concernés soient coupés de l'extérieur ou en déconnexion par rapport à lui* » (Ferguène 2015, 2).

L'ouverture du SET vitivinicole de la Bekaa ne se limite pas à l'écoulement de la production locale sur de nouveaux marchés mais elle concerne également l'acquisition de nouvelles informations sur les modes de production, les nouveautés en termes d'équipements et de technologies et sur l'évolution des goûts des consommateurs. L'extérieur apparaît donc comme un facteur de renouvellement du SET. L'insertion dans le global de l'activité territoriale ouvre des pistes de développement. Selon G. Garofoli (1993) : « *local and international become, then, the two poles of a new dialectics*

of development : the firm is then oriented to the local dimension (to turn into account the stock of techno-scientific and cultural and professional knowledges) and to the external dimension (looking for stimuli and provocations for the innovation, the productive differentiation, to organize new networks of exchanges and collaborations » (Garofoli 1993, 23).

L'ouverture nationale et internationale du SET vitivinicole de la Bekaa est due à plusieurs facteurs :

1. Dans une logique de marché :

- La consommation du vin dans la Bekaa est très réduite de sorte qu'elle ne constitue pas un marché suffisant pour écouler toute la production. Cela est dû au fait que la majorité de la communauté locale de la Bekaa appartient à des confessions musulmanes (sunnite et chiite) ne consommant pas l'alcool. De même, la vente du vin partage le reste du marché « *bekaaein* », déjà réduit, avec les autres types de boissons alcoolisées ce qui limite davantage sa part de marché. Cette question se pose également au niveau national où près de 50% de la production est écoulée. Ainsi les producteurs se trouvent orientés vers le marché international pour vendre le reste de leur production ;
- La population du Liban est d'environ quatre millions, or la diaspora libanaise, principale cible des exportateurs du vin libanais, est estimée à près de quinze millions créant un marché quatre fois plus grand que le marché local ;
- Le vin ne constitue pas la première boisson alcoolisée au Liban en termes de consommation. Il est précédé par l'arak, le whisky et la vodka. Ainsi l'ouverture internationale à la recherche de nouveaux marchés semble être d'une importance cruciale ;

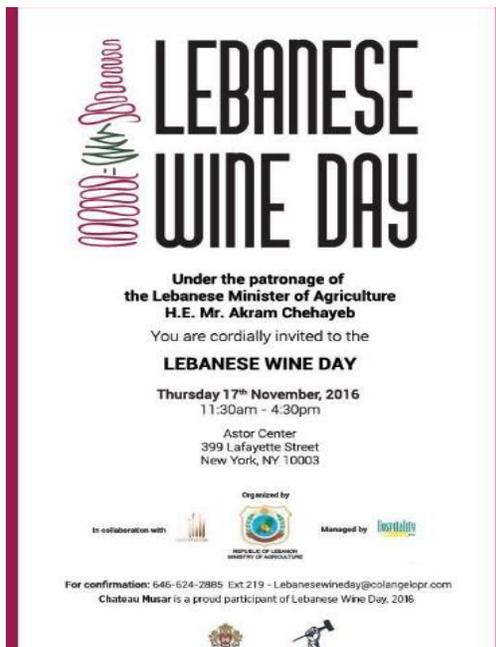
2. Dans une logique d'approvisionnement :

- Comme nous l'avons présentée précédemment, une grande partie des entrants dans le processus de production du vin ne sont pas disponibles dans la Bekaa et parfois même au niveau national. Ainsi le recours à un réseau de fournisseurs nationaux et internationaux s'avère être indispensable ;
- Concernant le raisin de cuve l'importation des cépages depuis la France a largement contribué à la croissance de la filière vitivinicole dans la Bekaa ;

3. Dans une logique de Marketing :

- Le vin du Liban en générale et celui de la Bekaa en particulier a une reconnaissance internationale grâce à la participation des acteurs de la filière à des foires internationales (Londres, Paris, Berlin, Hong Kong, Milan, New York, etc.) (figure 47). Suite à ces participations, plusieurs vins libanais ont été médaillés ;

Figure 47 : Affiches d'invitations aux journées internationales du vin libanais



- L'ouverture à l'international du SET vitivinicole de la Bekaa peut répondre à une stratégie collective de marketing territorial où le territoire en son ensemble est promu et non seulement les produits du SET. Elle contribuera ainsi au développement territorial ;

4. Dans une logique d'apprentissage :

- Les caves de vinification de la Bekaa font en majorité appel à des œnologues étrangers (notamment français) pour apprendre le métier aux ingénieurs agronomes et/ou aux cavistes libanais ;
- Parmi les jeunes cavistes, plusieurs partent en Europe (France, Espagne, Italie) pour se spécialiser en œnologie après avoir acquis un certain savoir-faire artisanal dans les exploitations de leurs parents.

Ainsi l'ouverture du SET vitivinicole de la Bekaa constitue un facteur de dynamisme non négligeable qui favorise le processus de production et d'apprentissage et assure une liquidation de la surproduction sur de nouveaux marchés. Selon le chargé de l'export du Château Ksara : étant donné la tendance actuelle du développement des marchés internationaux, il arrivera un jour où la production de toutes les caves de vinifications du Liban ne suffira plus la demande internationale.

III. Défis et recommandations

La production de vin est une des rares activités agro-alimentaires au Liban dont le solde extérieur est positif. Elle est source de devises sur les échanges de produits finaux dans un pays où la balance commerciale est largement déficitaire. L'activité vitivinicole est également source de recettes douanières. En outre la filière vitivinicole est créatrice d'emplois directs et indirects et implique un grand nombre d'acteurs locaux par son

dynamisme. La culture de la vigne dans la Bekaa assure la réoccupation des parcelles agricoles délaissées et constitue un substitut au hachich et au pavot. Par son développement, la filière vitivinicole dans la Bekaa engendre une entrée de revenus importants et favorise par son dynamisme le développement territorial. De même l'activité vitivinicole joue un rôle non négligeable dans l'aménagement du territoire. Dans certaines communes de la Bekaa l'activité vitivinicole engendre des revenus publics dont les municipalités se servent pour améliorer les équipements, l'infrastructure et les services publics (notamment la municipalité de la commune de Kefraya). De même la remise en culture des coteaux et des terrasses grâce au vignoble, réhabilite les paysages et assure l'aménagement du territoire. Mise à part ses effets positives sur la qualité du sol et l'environnement, cette réhabilitation ne peut que favoriser l'agro-éco-tourisme.

Bien que l'activité vitivinicole au Liban soit en plein essor depuis quelques années et malgré que le SET vitivinicole de la Bekaa nous paraisse-t-il bien structuré malgré les insuffisances dans certains domaines, le système en son ensemble reste confronté à des défis non négligeables auxquels il faut faire face pour assurer la viabilité et la durabilité du développement qu'il génère. Dans cette section du dernier chapitre nous mettons l'accent sur les défis et nous proposons des recommandations qui peuvent offrir des pistes de réflexion pour les acteurs.

III.1. Les défis

L'analyse dynamique du territoire révèle qu'il n'est pas figé dans le temps ou dans l'espace. Bien que la construction du SET vitivinicole de la Bekaa soit un long processus, sa déconstruction n'est pas impossible. Divers facteurs intra-territoriaux et/ou extraterritoriaux peuvent contribuer à la déconstruction du SET.

- 1. Les externalités négatives :** dans les chapitres précédents nous avons mis l'accent sur les externalités positives qui peuvent résulter de l'agglomération des acteurs. Toutefois le phénomène de *clustering* n'est pas exempté d'effets négatifs. Bien qu'elle soit à

l'origine de la réduction des coûts des transactions et du contact face à face qui favorise la transmission des connaissances et des informations, la proximité géographique peut être source d'externalités négatives. L'agglomération intense pourra, d'une part, engendrer des nuisances environnementales et, d'autre part, causer des conflits d'usage. Parmi les effets négatifs de l'agglomération nous pouvons citer : la pollution, l'usage excessive des ressources hydriques, les émissions toxiques, les conflits d'usage des ressources limitées, l'utilisation de pesticides et d'herbicides dont les effets nuisibles ne peuvent pas être limités géographiquement, etc. « *La présence de biens-supports consommés conjointement par différents acteurs où le voisinage des acteurs conditionne ainsi l'existence d'une contrainte de proximité à laquelle il est seulement possible d'échapper par la mobilité, i.e. le déménagement quand il s'agit de personnes privées, la délocalisation quand il s'agit d'une activité économique. Mais cette possibilité est entravée par deux facteurs : d'abord la disponibilité de la ressource (la terre, le sous-sol, l'eau... se trouvent ici et pas ailleurs), ensuite la contrainte financière, qui peut empêcher la réalisation d'un projet de mobilité* » (Rallet et Torre 2004, 36). Ainsi les externalités négatives qui peuvent résulter de l'agglomération constituent une réelle menace pour la viabilité et l'avenir du SET vitivinicole de la Bekaa.

- 2. Les pratiques anticoncurrentielles :** l'absence de réglementation formelle de la filière vitivinicole, laisse la porte ouverte à des pratiques monopolistiques. Suite à leur ancienneté sur le marché, certains acteurs abusent de leur position dominante. Lors de notre enquête de terrain, plusieurs acteurs ont attiré notre attention au fait que certains grands acteurs dominent quelques rayons de supermarchés et/ou des cartes de restaurants ;
- 3. L'enjeu de la gouvernance territoriale :** « *La notion de gouvernance que nous utilisons ici se situe dans une perspective plutôt économique, comme processus de coordination des acteurs entre eux dans la perspective de l'organisation de l'activité économique. [...] Cette forme particulière de gouvernance est comprise comme un processus non seulement de coordination des acteurs mais aussi d'appropriation des*

ressources et de construction de la territorialité. Dans ce contexte, le territoire ne se réduit pas à un simple échelon spatio-administratif, mais s'impose au contraire comme un construit social permanent, un processus de discrimination et de construction d'un « dedans » par rapport à un « dehors » » (Leloup, Moyart, et Pecqueur 2005, 322, 330). L'état d'esprit des Libanais en général et des acteurs du SET vitivinicole de la Bekaa en particulier est peu favorable au fonctionnement en structure collective ou coopérative (mis à part le cas de la coopérative « Les Coteaux d'Héliopolis »). Lors de notre enquête de terrain nombreux sont les acteurs qui ont souligné la difficulté du travail collectif dans des structures officielles bien définies. Toutefois ils sont presque tous d'accord quant à l'efficacité éventuelle de telles structures en termes d'équilibre des rapports de force entre viticulteurs et vinificateurs, d'amélioration de la qualité de la production, d'augmentation de la compétitivité, etc. Cette conviction pousse les acteurs du SET à coopérer informellement entre eux. Or l'effet de cette coopération, bien qu'il soit indispensable au bon fonctionnement du SET, reste limité et difficile à comptabiliser. Ainsi nous pouvons constater que la contrainte majeure qui s'oppose à la mise en place de structures collectives formelles et efficaces est de nature organisationnelle dans le sens où elles supposent des règles de gestion collective et de répartition du pouvoir entre les acteurs. Or, étant donné la nature des Libanais, ce genre d'exercice politique est par définition conflictuel.

4. Les contraintes de l'ouverture du SET : bien que l'ouverture soit source de dynamisme et facteur de développement du SET vitivinicole de la Bekaa, elle pose des contraintes de différents types :

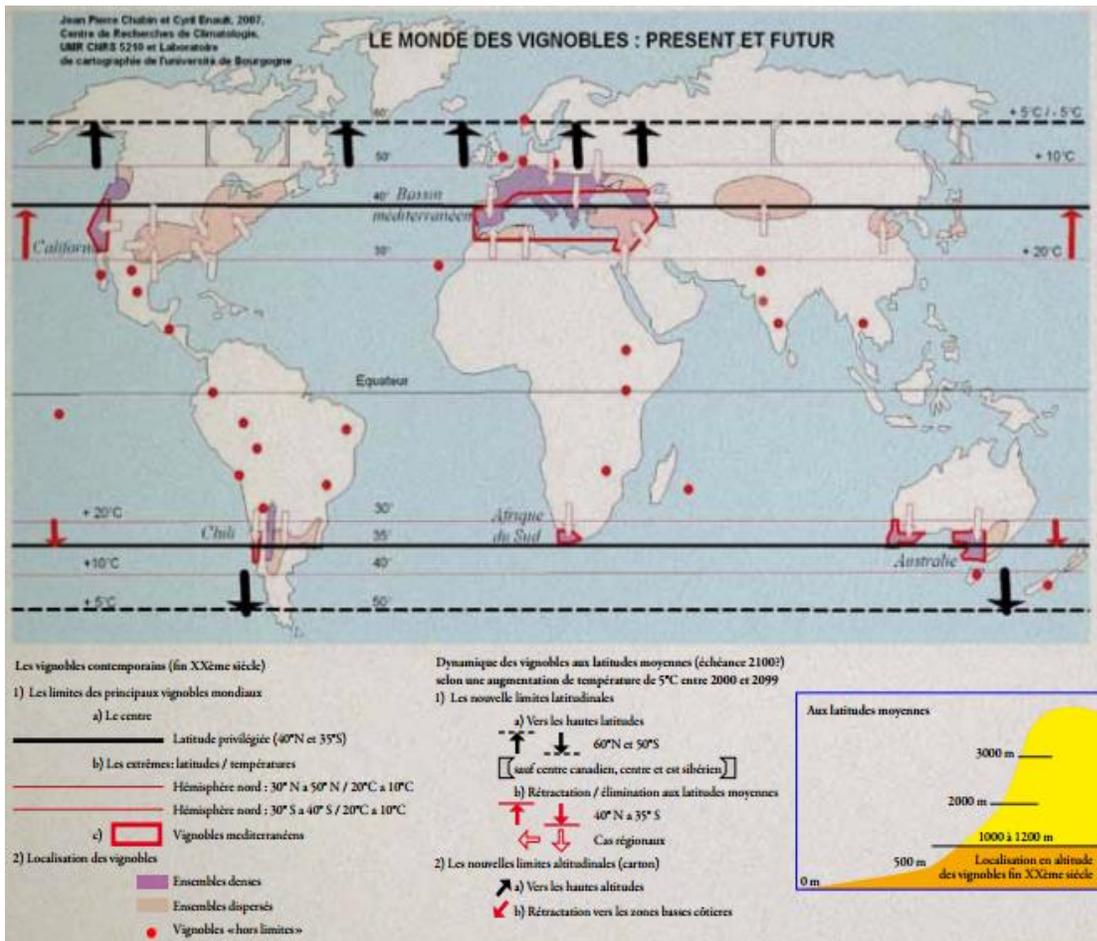
- Risques de désenclavement territorial suite à l'entrée de capitaux et d'investissements étrangers au SET ;
- L'ouverture sur des marchés internationaux contraints les acteurs territoriaux à répondre aux critères de production compatibles avec les exigences de ces marchés ce qui peut engendrer une augmentation des coûts de production et une perte de la compétitivité ;

5. L'enjeu climatique et les risques naturels : la viticulture est une filière particulièrement sensible au dérèglement climatique. Selon un rapport de Greenpeace, « *au regard des niveaux actuels d'émissions, nous sommes actuellement sur la voie d'une augmentation des températures de 4, voire 6°C, d'ici à 2100. Un tel scénario climatique entraînerait un report des vignes de 1000 km au-delà de la limite traditionnelle : 60e parallèle nord et 50e sud seront atteints (sauf intérieurs continentaux). Ainsi, une grande partie des vignobles traditionnels (comme les vignobles méditerranéens) pourrait disparaître* » (Greenpeace 2009, 7) (figure 48). Selon ce même rapport, le réchauffement climatique entraîne des risques écologiques majeurs :

- Risque de développement de maladies ;
- Risque accru d'inondation et d'érosion par averses torrentielles ;
- Risque de gel au printemps (avril) subsistant si le débourrement est précoce (mars) ;
- Risque de croissance des moisissures du raisin favorisée par l'augmentation de la température et de la teneur en CO₂.

La dégradation de la qualité de l'environnement pose un défi majeur, d'une part, dans le court terme en matière de la qualité du vin et, d'autre part, dans le long terme en matière de la résistance et de la viabilité de l'activité en son ensemble.

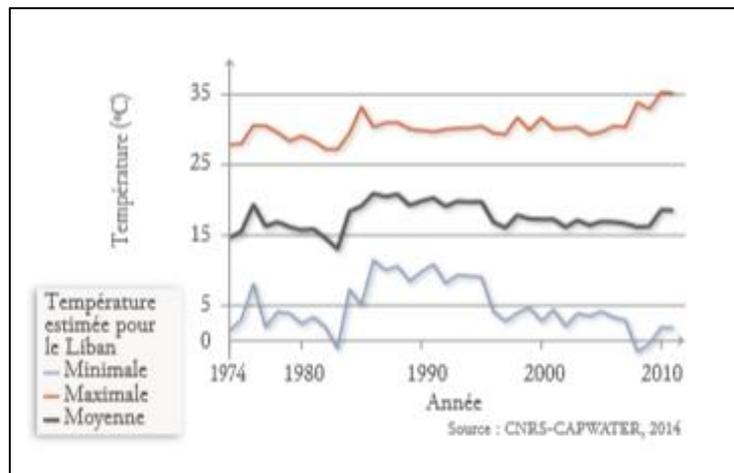
Figure 48 : Impact du réchauffement climatique sur les vignobles dans le monde



Source : Greenpeace 2009, p.7

La température moyenne au Liban a augmenté de 2°C durant les trente dernières années (figure 49).

Figure 49 : Les températures au Liban entre 1974 et 2011



Source : Verdeil et al. 2016, 64

Les précipitations tombées sur le territoire de la Bekaa, surtout dans la région septentrionale, ont fortement diminué durant les cinquante dernières années (figure 50) posant un risque sérieux de désertification dans cette région agricole.

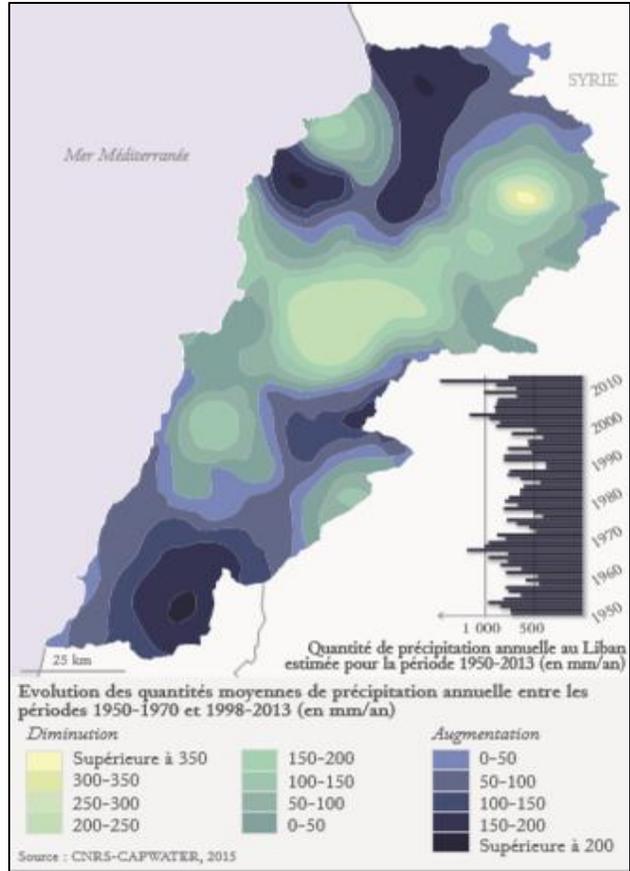
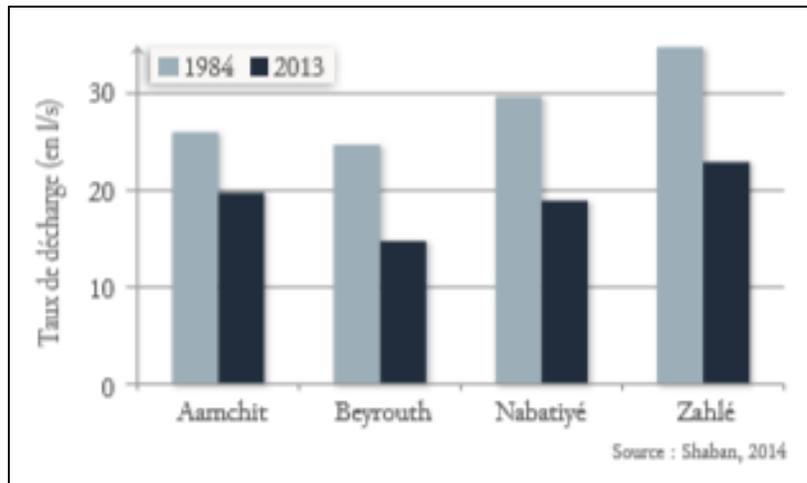


Figure 50 : La pluviométrie au Liban entre 1950 et 2013

Source : Verdeil et al. 2016, 64

« Ces évolutions diminuent les nappes souterraines et le débit des puits et des fleuves : le débit annuel moyen du Litani est ainsi passé de 275 à 125 millions entre 1965 et 2011 » (Verdeil et al. 2016, 65) (figure 51).

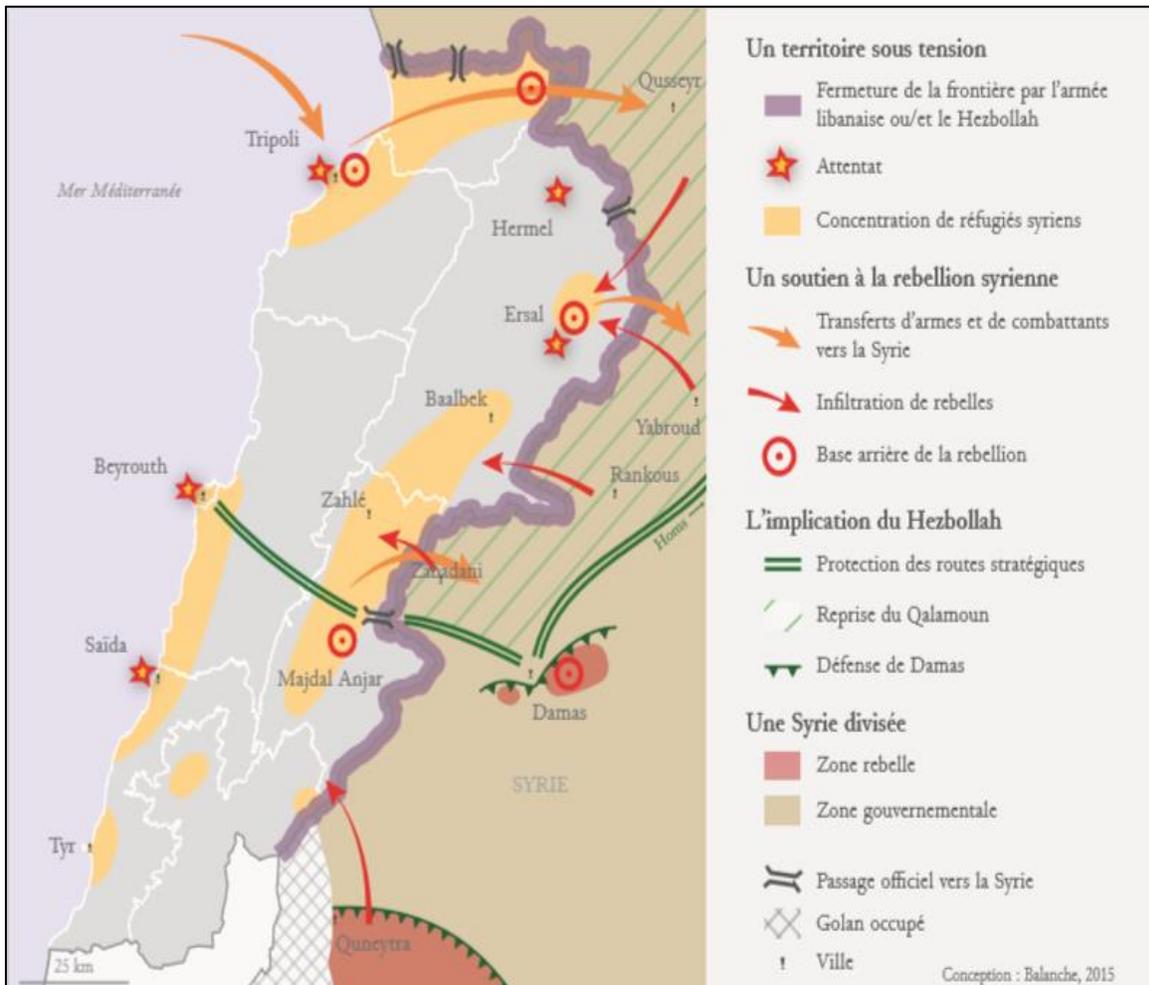
Figure 51 : Le débit de quelques puits au Liban en 1984 et 2013



Source : Verdeil et al. 2016, 64

6. Les risques politiques et sécuritaires : depuis 2011, suite aux bouleversements politiques dans le monde arabe, les routes de l'export des produits agricoles libanais depuis la Bekaa passant par la Syrie se sont bloquées et les agriculteurs ont souffert de l'incapacité de liquider leurs productions sur les marchés voisins (Syrie, Jordanie, Egypte, Arabie Saoudite, etc.). Le vin n'est pas exempté de ce blocage surtout qu'une grande partie de la production de la Bekaa se vendait en Syrie. De même la montée de l'islamisme dans le monde arabe pose un réel défi à la production et la commercialisation du vin. Depuis le début des conflits en Syrie, la Bekaa s'est transformée en une zone de tension soit à cause de l'infiltration des rebelles soit à cause du trafic d'armes et de combattants (figure 52).

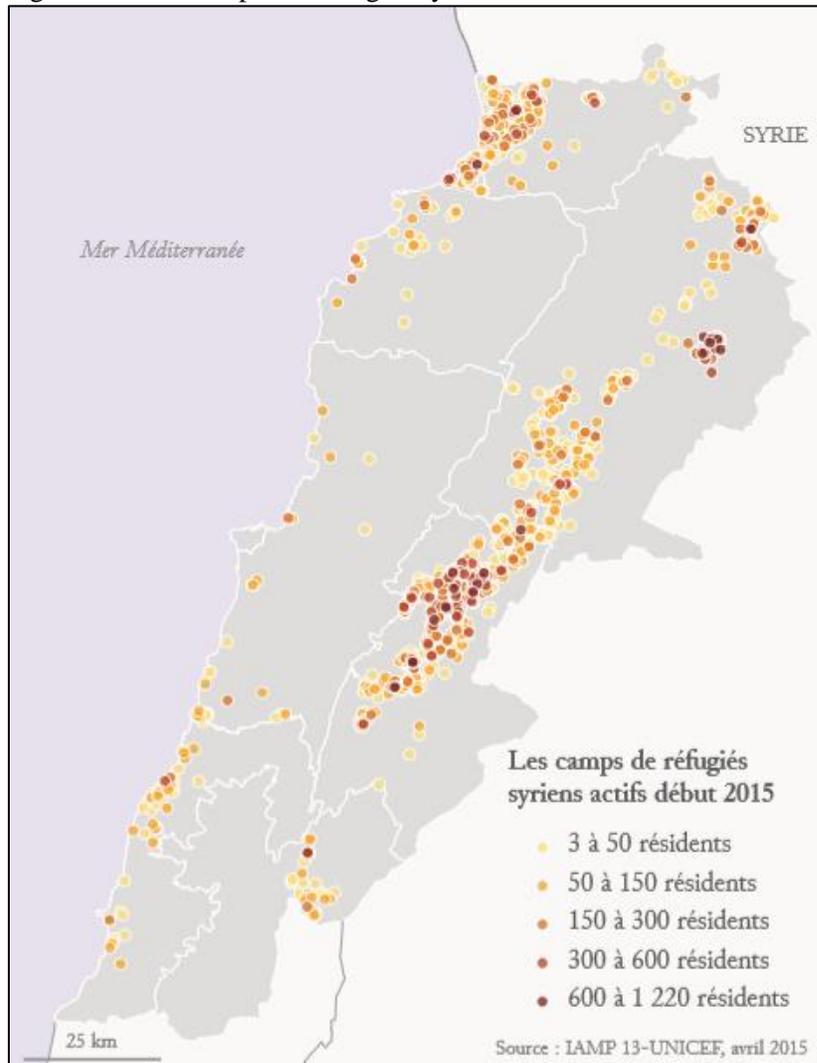
Figure 52 : Le Liban et la crise en Syrie



Source : Verdeil et al. 2016, 25

De même la Bekaa accueille une grande partie des réfugiés syriens qui s'organisent dans des camps (figure 53) ou louent des appartements. La présence des réfugiés constitue un enjeu, d'une part financier et urbanistique en termes de la pression exercée sur les infrastructures physiques et, d'autre part socio-culturel en termes des changements qu'elle peut effectuer sur le tissu social de la Bekaa sur le court et le long terme.

Figure 53 : Les camps des réfugiés syriens au Liban

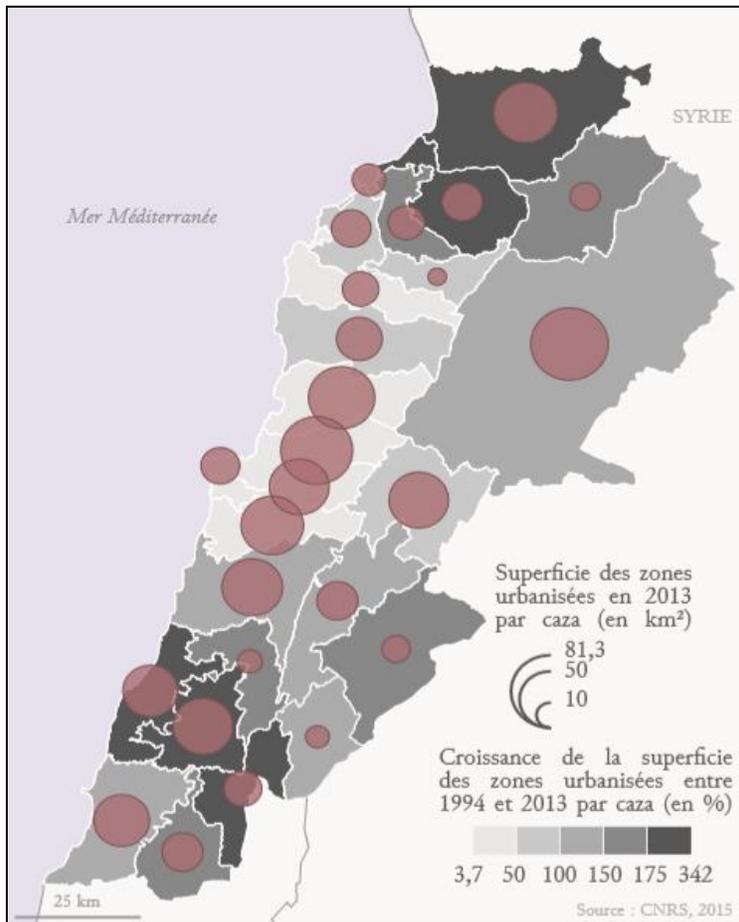


Source : Verdeil et al. 2016, 31

7. L'urbanisation massive et le changement de l'affectation des sols : il y a quelques dizaines d'années la ville de Zahlé était le pôle urbain quasi-unique de la Bekaa. Pendant la guerre civile, la ville de Chtaura a acquis une importance remarquable grâce à sa position stratégique sur l'axe routier menant à Damas. Aujourd'hui, d'autres villes (notamment Ryak, Baalbak, Laboué etc.) croissent également et nous assistons à un développement des activités économiques urbaines de services (banque, assurance, commerce, immobilier, etc.). Entre 1994 et 2013 les superficies urbanisées dans la Bekaa ont augmenté d'environ 100% (allant de 91 km² (2.13% de la superficie totale)

en 1994 à 187 km² (4.38% de la superficie totale) en 2013) (figure 54). L'augmentation du prix des terrains suite à cette urbanisation réduit davantage la rentabilité du secteur agricole et défavorise les investissements dans ce secteur. De même à l'heure actuelle un projet d'autoroute traversant la plaine de la Bekaa est en cours d'étude. La question qui se pose sérieusement est : quelle sera la réaction de la communauté locale si ce projet voit le jour ? la hausse des prix de la terre que ce projet engendrera, incitera-t-elle les paysans à abandonner l'agriculture et à investir dans l'immobilier et/ou le commerce ?

Figure 54 : Zones urbanisées et croissance urbaine (1994 – 2013)



Source : Verdeil et al. 2016, 54

III.2. Les recommandations

Dans la précédente section de ce chapitre nous avons présenté les défis majeurs auxquels est confronté le SET vitivinicole de la Bekaa. Parmi ces défis certains sont de nature territoriale (externalités négatives, enjeux de l'ouverture internationale, etc.) auxquels des solutions sont envisageables au niveau des acteurs locaux et d'autres sont extraterritoriaux (réchauffement climatique, risques sécuritaires). Dans cette section nous proposons quelques recommandations que nous jugeons susceptibles de fournir des moyens pour faire face aux défis territoriaux susmentionnés. Nos recommandations visent ainsi la limitation des externalités négatives, la confrontation des pratiques anticoncurrentielles de certains acteurs et l'accentuation de l'ancrage territorial tout en améliorant la compétitivité internationale. A notre avis les défis territoriaux auxquels fait face le SET vitivinicole de la Bekaa, peuvent être confrontés grâce à une bonne gouvernance territoriale. *« Le territoire apparaît comme une entité active qui puise son potentiel de développement dans ses ressources locales, entendues au sens large, c'est-à-dire avec ses activités, ses acteurs, ses réseaux... La coordination d'acteurs à l'échelle territoriale entraîne une mutation : la décision s'autonomise en partie par rapport au pouvoir central public ; on assiste à une certaine polycentralité des formes de régulation, qui s'élargissent au social, au culturel et à l'économique. [...] Ce territoire en tant que construit social, économique et spatial en appelle à une organisation particulière »* (Leloup, Moyart, et Pecqueur 2005, 322).

Une des hypothèses défendues dans la présente thèse est de considérer que l'approche territoriale peut apporter des solutions, plus efficaces que les politiques centralisées, aux problèmes de développement au Liban. Si la politique publique peut être considérée comme un outil de travail de l'approche de développement par le haut, l'action publique pourrait-elle constituer un mode d'organisation et de régulation de l'intérêt collectif dans le cadre d'une approche de développement par le bas ? À notre avis un développement économique mené par les acteurs locaux au niveau territorial doit être organisé et géré par les acteurs concernés eux-mêmes. Ainsi une bonne gouvernance territoriale peut constituer un cadre d'organisation et de coordination des acteurs étant donné qu'ils sont les mieux placés à savoir gérer leurs propres intérêts collectifs sans que cela signifie une rupture avec

les autorités politiques centrales. « *La gouvernance territoriale se caractérise précisément comme le processus, essentiellement dynamique, qui vise à la formulation et/ou la résolution d'un ou de problème(s) productif(s) le plus souvent inédit(s) (Zimmermann et al., 1998). Cette mise en compatibilité implique l'existence d'un compromis institutionnel composite dont les partenaires sont, d'une part les acteurs économiques (et socio-scientifiques) et, d'autre part les acteurs publics qu'ils soient locaux ou non* » (Pecqueur 2004, 6).

La gouvernance territoriale est un outil efficace pour faire face aux défis auxquels le SET vitivinicole de la Bekaa est confronté et peut constituer une stratégie pertinente pour le développement du territoire. Elle peut se manifester selon différentes formes :

1. La mise en œuvre des AOC pour favoriser l'ancrage territorial et améliorer la compétitivité internationale : selon B. Pecqueur (2004) les territoires résultent des stratégies de discrimination des acteurs et de leur définition d'un « dedans » par rapport à un « dehors ». La délimitation du territoire par un processus de discrimination favorise l'appartenance et l'ancrage territoriale de l'activité vitivinicole dans la Bekaa. « *L'exemple des Appellations d'origine contrôlées fait aisément image pour illustrer notre proposition. Dans ce cas, un groupe de producteurs coordonnés avec des institutions locales produit un avantage compétitif fondé sur la qualité et la spécificité de la production en délimitant les contours géographiques du territoire. Au terme de négociations parfois longues avec des organisations nationales régulatrices (INAO), les acteurs procèdent au mouvement de discrimination qui définit les bénéficiaires et les exclus de l'avantage. L'espace physique support de la délimitation géographique contribue à cette construction à travers la ressource naturelle qui y est attachée* » (Pecqueur 2004, 4). Au-delà des critiques fondées sur le postulat que les AOC limitent la marge de manœuvre des acteurs face aux imprévus qui peuvent surgir, leur création présente multiples avantages pour le SET vitivinicole de la Bekaa :

- Elle favorise l'identité territoriale du vin issu du SET et crée une image de marque territoriale unique et inimitable, ce qui permet aux acteurs du SET de jouer le rôle de monopole sur leur production grâce à la différenciation par les origines territoriales. *« La matière première n'est pas substituable car le "produit de terroir" est caractérisé par son identification au territoire et aux entreprises qui y sont établies, qui le rend unique, donc inimitable, et permet au producteur de prélever une rente territoriale. Cette identification extrême entre territoire, entreprise et produit constitue une barrière à l'entrée difficilement franchissable pour les opérateurs extérieurs. Toutefois, face aux producteurs industriels susceptibles de détourner l'identité de terroir pour bénéficier de la rente territoriale, les normes et réglementations de l'AOC vont compléter le modèle : en définissant à la fois le territoire et les conditions de la production, ils constituent une marque collective »* (Brouard, Ditter, et Groupe ESC Dijon Bourgogne 2007, 42) ;
- Elle met en valeur les ressources territoriales tangibles et intangibles et constitue ainsi un facteur d'attractivité ;
- Elle constitue un élément déterminant d'une stratégie de marketing territorial qui profite à tous les acteurs ;
- Elle met en lumière le potentiel du territoire et favorise la diversification des activités, facteur de dynamisme territorial ;
- Elle permet d'éviter les pratiques nuisibles par la définition d'un cahier de charges à la fois strict et modulable selon les changements éventuels (développement de maladie, températures exceptionnelles, etc.) ;
- Elle favorise la compétitivité sur les marchés internationaux : dans le contexte de la production vitivinicole en générale et celle du SET de la Bekaa en particulier, le prix n'est pas l'unique élément déterminant sur le marché. Le vin issu du SET vitivinicole de la Bekaa vise principalement sur les marchés internationaux une clientèle de deux

catégories : la première, la diaspora libanaise, qui cherche un produit lui rappelant ses origines et la deuxième est une clientèle qui cherche un produit exotique, différent et riche en identité. Dans ce sens la mise en œuvre des AOC constitue une garantie de l'authenticité et de la qualité du produit ce qui le rend plus compétitif sur un marché particulier. « *La stratégie de valorisation de l'AOC est donc basée sur la différenciation du produit et la gestion de la rareté. La combinaison entre limitation de l'aire de production (terroir) et de la productivité des facteurs (contraintes de l'AOC) donnent en effet au produit une valeur subjective forte et font du prix une variable secondaire de la décision d'achat, qui permet au producteur de dégager sa rente territoriale* » (Brouard, Ditter, et Groupe ESC Dijon Bourgogne 2007, 42);

2. La création d'organisations d'acteurs territoriaux (viticulteurs et vinificateurs) :

un des problèmes majeurs qui menacent la viabilité du SET vitivinicole de la Bekaa est le décalage des revenus entre les deux acteurs clés, les viticulteurs et les vinificateurs. Il est clair que la valeur créée grâce au processus de transformation du raisin de cuve en vin est à l'origine de ce décalage, mais les viticulteurs réclament quand même une plus grande justesse dans la répartition des richesses créées par la filière. De même une divergence d'intérêts existe entre les vinificateurs de différentes catégories : petits, moyens et grands vinificateurs qui disputent des parts de marché. Les petits vinificateurs (en termes de production) et les nouveaux entrants sur le marché accusent les « senior » de concurrence déloyale et de contrôle du marché, surtout national, par des pratiques anticoncurrentielles. La mise en place des organisations d'acteurs peut atténuer ce genre de conflits d'intérêts pour assurer la viabilité et le développement du SET. L'organisation des acteurs dans des structures collectives pourra :

- Atténuer l'ampleur des conflits d'intérêts grâce à la démarche de concertation qu'elles impliquent ;
- Organiser la concurrence et éviter les pratiques anticoncurrentielles ;

- Veiller sur le respect des cahiers de charges et éviter ainsi les comportements nuisibles à l'environnement et aux ressources naturelles ;
- Constituer une force de pression devant les autorités politiques centrales concernées par la filière vitivinicole (par exemple le ministère de l'Agriculture, le ministère du Tourisme, etc.) pour attirer leur attention à l'importance de la filière en termes de développement économique, d'aménagement du territoire, de valorisation des ressources naturelles et de préservation de l'environnement.

3. L'élaboration d'une stratégie collective de promotion territoriale : ce genre de stratégies vise la promotion du territoire en son ensemble et non uniquement un produit. Elle ne peut pas être efficace que si elle est menée collectivement dans une logique de valorisation du patrimoine naturel, culturel et touristique du territoire en question, en l'occurrence la Bekaa. Elle peut être menée conjointement par les acteurs de la filière et les autorités publiques locales et/ou nationales. L'originalité de cette approche est d'essayer de créer une identité du territoire basée sur la culture traditionnelle (cuisine, musique, histoire, paysage) et d'expliquer les spécificités du vin de la Bekaa grâce aux spécificités du territoire. Elle s'intéresse en particulier à la référence, à l'origine et au terroir et elle est en lien direct avec le développement de l'activité touristique. Ce genre de stratégies peut favoriser le dynamisme du territoire et contribuer à son développement. Dans cette stratégie peut s'inscrire :

- La création d'une offre territoriale composite en mettant en commun un ensemble de produits et de services complémentaires disponibles localement et la présentation de ce panier dans un « package » complet qui offre au consommateur une expérience riche et différente ;
- La mise en œuvre de la route des vins de la Bekaa qui propose dans un même panier une visite des vignobles et des caves de vinification de la Bekaa ainsi qu'une visite des sites historiques de Baalbek, Anjar, etc. (figure 55 et 56) auxquelles peut s'ajouter une expérience culinaire.

Figure 55 : Temple de Bacchus à Baalbek



Figure 56 : Site archéologique de Anjar



CONCLUSION DU SIXIEME CHAPITRE

Le SET vitivinicole de la Bekaa est un vecteur de développement territorial qui peut, grâce à son dynamisme, contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la communauté locale. Malgré que la quantification des impacts de la filière vitivinicole sur le développement de la Bekaa présente des difficultés et nécessite des recherches plus poussées, les facteurs de dynamisme susceptibles d'engendrer ce développement sont claires et identifiables. Certains de ces facteurs sont endogènes tels que la division du travail à l'échelle territoriale, la diversification des activités, le sentiment d'appartenance et la dynamique d'apprentissage. D'autres sont de nature exogène tels que l'ouverture nationale et internationale du SET. Bien qu'elle présente des défis et des contraintes pour les acteurs locaux, cette ouverture est enrichissante pour le SET. Au-delà de l'accès aux marchés, l'ouverture du SET vitivinicole de la Bekaa présente des atouts multiples en termes de marketing territorial et d'apprentissage.

Toutefois l'évolution du SET vitivinicole de la Bekaa n'est pas « *un long fleuve tranquille* ». Plusieurs défis internes et externes menacent sa viabilité et son développement. Les défis intra-territoriaux tels que les effets externes de l'agglomération (pollutions, encombrement, etc.), l'urbanisation massive et non contrôlée, les contraintes de l'ouverture, les pratiques anticoncurrentielles, etc. peuvent être confrontés au niveau des acteurs du SET grâce à une bonne gouvernance territoriale. Or la confrontation des défis extraterritoriaux tels que les risques politiques et sécuritaires dépasse la capacité des acteurs.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Dans les pays du Sud, le développement rural constitue un axe principal du développement économique en général. Toutefois les politiques gouvernementales dans ces pays tendent très souvent à négliger le secteur agricole mettant à la marge une grande partie de la population. Après avoir tenté de mettre en évidence la pertinence, dans les pays du Sud, de l'approche du développement par le bas en général et le concept du SET en particulier, nous nous sommes efforcées, dans cette deuxième partie, à démontrer la pertinence du SET dans le contexte rural des pays du Sud et en particulier dans notre cas d'étude, la Bekaa au Liban. Pour le faire nous avons avancé le concept de proximité dans ses trois dimensions (géographique, organisationnelle et institutionnelle) et nous avons fait le rapprochement entre ce dernier et le concept du SET en mettant en évidence les correspondances et les similitudes. Nous avons également effectué une projection directe des fondements et finalités du concept de SET sur l'activité vitivinicole dans la Bekaa pour mettre en lumière son organisation productive territoriale. Ce rapprochement entre SET et proximité nous a permis :

1. De montrer le caractère spontané de la proximité géographique dans la stratégie de localisation des exploitations vitivinicoles dans la Bekaa et donc la formation d'un cluster grâce, d'une part à la concentration des ressources naturelles et, d'autre part à la politique nationale d'affectation des sols ;
2. De mettre l'accent sur l'importance cruciale, dans le contexte du SET vitivinicole de la Bekaa, de la proximité organisationnelle et donc de la coopération interacteurs dans l'élaboration des stratégies collectives visant l'atténuation des conflits d'intérêts et d'usages des ressources et la garantie de la performance du SET dans son ensemble ;
3. De mettre en lumière l'importance de la proximité institutionnelle et par suite le système de régulation socio-institutionnelle locale, d'une part dans l'ancrage territorial

de l'activité et, d'autre part, dans la régulation des relations entre les acteurs du SET de sorte à garantir sa viabilité dans le long terme.

De même, nous avons présenté le processus de construction territoriale du SET vitivinicole de la Bekaa dans une double logique, spatiale et temporelle en mettant l'accent sur trois phases consécutives : l'agglomération, la spécialisation et la diversification. Dans ce contexte nous avons montré l'enracinement de l'activité vitivinicole dans le territoire de la Bekaa depuis des milliers d'années, son évolution dans le temps et sa croissance observable dans les trente dernières années. Nous avons également présenté les caractéristiques générales de la filière, les acteurs locaux et les relations de concurrence et de coopération qu'ils entretiennent entre eux et avec la communauté locale, l'organisation territoriale de la production ainsi que l'ouverture du SET vers l'extérieur (national et international).

Enfin, nous avons présenté l'articulation filière-territoire pour essayer de montrer dans quelle mesure les outils fournis par l'approche filière pourraient servir dans la quantification du développement territorial. Faute de données rigoureuses, cette démarche semble être difficile à réaliser mais pourra constituer une piste de recherche plus avancée. Toutefois le SET vitivinicole de la Bekaa est un vecteur de développement territorial grâce au dynamisme qu'il crée. Ce dynamisme est dû, d'une part à des facteurs endogènes et, d'autre part à l'ouverture nationale et internationale du SET. Néanmoins le SET vitivinicole de la Bekaa fait face à nombreux défis. Certains sont de nature intra-territoriale et sont gérables par l'intermédiaire d'une bonne gouvernance territoriale, d'autres sont extraterritoriaux.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Lors de nos études de Master au Liban, une expérience particulière a attiré notre attention. Celle de l'activité vitivinicole dans la Bekaa qui était en plein essor. Une simple visite du terrain nous a permis de cerner la différence du paysage entre les régions vitivinicoles et le reste de la Bekaa. De même, suite à quelques discussions informelles avec certains acteurs, nous avons compris que nous sommes devant une expérience particulière de développement initié par le bas.

L'histoire de la vigne de la Bekaa et celle de ses acteurs-promoteurs nous a paru très intéressante et instructive. Son analyse approfondie nous a amenée à entrevoir une piste possible, (et à notre avis pertinente) pour apporter des réponses à nos questionnements de départ sur le développement du Liban.

Suite à notre travail de recherche dans la littérature économique mené en parallèle avec un travail de terrain nous avons abouti à plusieurs conclusions.

La première partie de cette thèse composée de trois chapitres a été l'occasion d'établir le bilan des politiques économiques au Liban en mettant en évidence leurs failles et leurs limites. Ainsi les politiques étatiques de développement économique au Liban, lorsqu'elles existaient, se sont avérées inefficaces et inadaptées. Les politiques économiques au Liban ont toujours privilégié les régions centrales du pays et le secteur tertiaire au détriment de la périphérie et des secteurs primaire et secondaire. De ce fait les déséquilibres sectoriels et régionaux n'ont pas cessé de s'aggraver et les clivages sociaux continuent à se creuser entre les différentes couches sociales et catégories socio-professionnelles. Il s'en suit que les populations des régions périphériques à vocation agricole subissent des conditions de vie précaires. Parmi ces régions, se trouve la Bekaa que nous avons eu également l'occasion dans cette partie d'étudier et d'analyser de près. La région de la Bekaa s'étend sur près de la moitié de la superficie du territoire libanais mais elle n'abrite que 13% de la population à cause de l'exode rural et l'émigration. La Bekaa dispose d'un potentiel agricole important grâce à ses caractéristiques physiques, ses ressources naturelles et son capital humain. Toutefois ce potentiel est peu ou pas exploité pour diverses raisons :

1. Le manque d'investissements dans le secteur agricole à cause de :
 - L'incertitude quant à la capacité de l'écoulement de la production, d'une part sur le marché local faute de mesures de protection de la production nationale et, d'autre part sur le marché international sur lequel la production libanaise manque de compétitivité par les prix ;
 - L'absence de politiques d'indemnisation des agriculteurs face aux catastrophes naturelles et aux conditions climatiques défavorables qui affectent fortement la production agricole ;
 - L'inexistence d'une couverture santé des acteurs du secteur agricole ;
 - La carence du financement public et la difficulté d'accès au crédit bancaire pour financer des projets agricoles ;
2. L'absence de formation adaptée aux besoins des agriculteurs qui, en majorité, exploitent leurs parcelles selon des méthodes dépassées, ne faisant appel ni à un mode de gestion adapté au temps présent, ni à une comptabilité moderne. Ainsi aucune accumulation de connaissances et d'informations ne peut s'effectuer.
3. La faiblesse et l'insuffisance des infrastructures physiques susceptibles d'assurer une plateforme solide pour le développement des activités agricoles dans la Bekaa.
4. La mauvaise gestion des ressources hydriques qui sont en grande partie polluées et dont les réseaux n'assurent pas l'irrigation de toutes les parcelles agricoles.

Dans la première partie nous avons également pu explorer une piste de recherche que nous a ouvert la littérature économique, en l'occurrence l'approche territoriale. Cette nouvelle approche fut le fruit d'une combinaison de facteurs :

- La prise en compte de la dimension spatiale des phénomènes économiques et sociaux par la théorie économique ;
- L'atteinte par le modèle fordiste de ses limites dans les pays du Nord et la stagflation qui s'est installée en Europe dans la seconde moitié des années 1970, ainsi que l'apparition du concept de « spécialisation souple » en opposition à la spécialisation rigide du fordisme ;
- L'observation de processus de territorialisation de l'activité économique à travers le monde, surtout en Italie où les économistes ont revisité A. Marshall pour trouver une explication aux dynamiques observées dans certaines régions qui ont montré une capacité remarquable de résilience à la crise.

L'expérience italienne a ouvert la porte à une recherche théorique riche, diversifiée et pluridisciplinaire. Ainsi, le « territoire » est devenu un concept central dans l'étude des dynamiques économiques infranationales. La richesse théorique autour du « territoire » est telle qu'on a assisté à une floraison de concepts mobilisés pour comprendre ces nouvelles dynamiques de développement à l'échelle régionale ou locale.

Suite au constat, validé empiriquement, que l'approche du développement par le haut au Liban, n'assure pas une qualité et un niveau de vie décent pour les Libanais, une approche différente s'est petit à petit imposée : celle du développement par le bas. De fait, au Liban comme ailleurs, l'importance théorique et empirique acquise par la nouvelle approche a été progressive et graduelle.

En ce qui concerne notre travail de recherche, nous avons élaboré, en nous appuyant sur les travaux de plusieurs économistes, (ceux de A. Ferguène en particulier), un concept théorique que nous jugeons englobant l'ensemble des concepts avancés antérieurement : le

système économique territorial (SET), un concept qui synthétise les différents éléments composant l'activité économique territorialisée. Le SET peut être appréhendé à travers trois notions de base : la spécialisation souple, la coopération inter-firmes et la régulation socio-institutionnelle locale. Il se forme autour d'un cluster d'entreprises pratiquant des activités similaires et/ou complémentaires dans un territoire, et qui entretiennent entre elles et avec la communauté locale des relations d'échange et de coopération. La localisation du cluster dans un territoire particulier devient source d'externalités positives et les interactions entre les acteurs est à la base d'une action conjointe. La combinaison des externalités positives et de l'action conjointe donne lieu à des rendements collectifs. Le SET couvre ainsi une dynamique technico-économique de production et une dynamique socio-institutionnelle de régulation.

Dans la deuxième partie de la thèse, nous nous sommes efforcée de montrer la pertinence du concept de SET dans le contexte rural au Liban dans une démarche visant à valider notre hypothèse que l'approche territoriale peut constituer une alternative à l'approche étatique classique et apporter des solutions aux problèmes de développement du Liban. Pour le faire, nous avons analysé l'organisation productive territoriale de l'activité vitivinicole dans la Bekaa qui nous paraît structurée en SET et constitue un exemple de réussite d'une démarche de développement par le bas.

- En premier lieu, nous avons montré la pertinence du concept de SET dans la Bekaa. Cette démarche a été faite en deux temps :
 1. Nous avons eu recours au concept de « proximité » dans ses trois dimensions (géographique, organisationnelle et institutionnelle) pour mettre l'accent sur son importance en milieu rural où la dimension géographique est présente *de facto* ; la dimension organisationnelle est d'une importance cruciale pour une gestion efficace des ressources rares et pour éviter les conflits d'usage ; la dimension institutionnelle est une qualité centrale des communautés paysannes. Le

rapprochement entre le concept de SET et celui de proximité nous a permis de cerner des correspondances et de déduire des résultats directs et induits, ainsi :

- Le cluster du SET correspond à la proximité géographique et induit des externalités pécuniaires ;
- La coopération inter-firmes correspond à la proximité organisationnelle et induit des externalités technologiques ;
- La régulation socio-institutionnelle locale correspond à la proximité institutionnelle et induit des externalités d'appartenance.

Ainsi la pertinence de la proximité en milieu rural implique une pertinence équivalente du concept de SET. L'organisation productive sous forme de SET répond aux difficultés rencontrées dans la Bekaa et présentées ci-dessus : cette organisation permet de réduire les incertitudes vis-à-vis de l'investissement en milieu rural ; d'assurer une meilleure gestion des ressources ; de réduire collectivement les vulnérabilités individuelles des acteurs. Ainsi le SET s'est avéré comme un cadre organisationnel adéquat au développement rural au Liban qui, à son tour, constitue une brique de base du développement économique en général.

2. L'organisation productive de l'activité vitivinicole dans la Bekaa répond aux caractéristiques structurantes d'un SET : L'agglomération des caves de vinification et des viticulteurs dans la Bekaa a abouti à un cluster ; la polyvalence des acteurs et la porosité de la frontière entre leurs différents statuts rejoint le concept de spécialisation souple ; au-delà de la concurrence et des conflits d'intérêt qui peuvent surgir au sein du SET, la coopération interacteurs clés donne lieu à des échanges formels et informels, à la création d'un marché secondaire de machines, à la mutualisation des moyens de production, etc. ; le SET vitivinicole de la Bekaa jouit d'un système particulier de régulation socio-institutionnelle locale qui dépend à la fois des règles du marché, des rapports de force, des liens de parenté et de voisinage, des valeurs paysannes de la communauté locale, etc.

- En second lieu, nous avons étudié la construction territoriale du SET vitivinicole de la Bekaa qui fut un processus lent étendu sur plus de 150 ans. L'analyse dynamique du territoire a révélé une construction en trois étapes : l'agglomération, la spécialisation et la diversification. L'agglomération a débuté depuis la création de la première cave de vinification, Château Ksara, en 1857 qui fut suivie par celle du « Domaine des Tourelles » en 1868 et du « Château Nakad » en 1923. Les trois caves de la Bekaa avec « Château Musar » - non localisé dans la Bekaa mais dont une partie des vignobles s'y étalent - répondaient à la demande croissante stimulée par la présence des troupes françaises au Liban. Entre 1923 et 1990, une seule cave a été créée dans le village de Kefraya dans la Bekaa-Ouest, « Château Kefraya » en 1979 qui jouera plus tard un rôle primordial dans la croissance de l'activité. A partir de 1990, l'agglomération s'accélère dans la Bekaa et 16 caves de vinification s'y installent dans un intervalle de temps de vingt ans. Evidemment l'agglomération des caves de vinification a été accompagnée d'une multiplication des vignobles qui sont possédés par les vinificateurs eux-mêmes ou par des viticulteurs de la Bekaa dont le nombre dépasse aujourd'hui 250. La multiplication des acteurs de la filière engendre un passage de l'agglomération à la spécialisation qui émane d'une volonté de redéploiement des ressources de la part des acteurs et se traduit par l'émergence de structures de coordination. Les acteurs se sont graduellement rendus compte du potentiel du territoire et de ses ressources (tangibles et intangibles) et se sont lancés dans un processus de diversification de l'activité en se dirigeant vers l'œnotourisme, l'hébergement et la restauration. La diversification exprime ainsi une volonté de valorisation de la richesse du territoire et d'exploitation des complémentarités entre les activités qui s'y développent.

Aujourd'hui le SET vitivinicole de la Bekaa concentre 69% de l'ensemble des vignobles du Liban et près de 70% de la production nationale dont la moitié est exportée, engendrant ainsi une importante rentrée de devises. Le raisin de cuve utilisé dans le processus de production provient complètement de la Bekaa, alors que l'approvisionnement en autres matières premières nécessaires à l'activité vitivinicole (fûts de chêne, bouchons, capsules, étiquettes, etc.) se fait sur le marché national et international. Toutefois un marché de redistribution de matières premières se développe actuellement à la Bekaa. Les acteurs du SET entretiennent des relations de

coopération et de concurrence et échangent des connaissances et des informations sur la production, les marchés, les nouvelles technologies, les maladies et parasites, etc. Les rapports entre les acteurs assurent le dynamisme du SET et sa viabilité.

- En dernier lieu, nous avons mis l'accent sur le développement territorial engendré par le dynamisme du SET vitivinicole de la Bekaa, qui reste cependant confronté à un certain nombre de défis. Pour aider ses acteurs à faire face à ces défis, nous avons émis quelques recommandations. Au départ nous voulions mesurer le développement territorial quantitativement. Nous avons donc eu recours à l'articulation filière-territoire dans une démarche qui vise à utiliser les outils offerts par l'approche filière, notamment le tableau d'entrées-sorties (TES) et la chaîne globale de valeur (CGV). Or l'absence de données pertinentes et les réserves des acteurs quant à la révélation des informations financières les concernant ont entravé notre démarche. Nous avons également tenté de calculer un indice de développement humain territorial (IDHT) et, là aussi, nous avons rencontré les mêmes difficultés. Bien qu'elles se soient avérées difficiles à appliquer dans le cadre de cette thèse, ces trois démarches constituent des pistes adéquates de recherche ultérieure.

Néanmoins, l'analyse du SET vitivinicole de la Bekaa nous a permis de repérer un certain dynamisme qui contribue au développement territorial et s'exprime notamment par la capacité du SET à : produire des biens compétitifs et de bonne qualité; renouveler le tissu productif de la région à travers la création d'entreprises et la diversification des activités en son sein ; créer de l'emploi ; faire évoluer les ressources spécifiques de la Bekaa et donc créer de l'innovation ; Étendre son espace géographique ; capter les investissements directs étrangers et conquérir les marchés internationaux.

Les facteurs de ce dynamisme territorial sont en partie endogènes tels que la division du travail qui inclut un grand nombre d'acteurs dans l'activité ; la diversification de l'activité qui crée une offre territoriale composite susceptible d'attirer les investisseurs, les touristes et les consommateurs ; le sentiment d'appartenance et l'attachement aux valeurs de la société paysanne qui constitue un facteur d'ancrage territorial ; la dynamique d'apprentissage qui se développe sur le plan horizontal entre les acteurs, et sur le plan vertical entre les générations. L'ouverture du SET vitivinicole de la Bekaa

constitue un facteur exogène de dynamisme : elle ouvre de nouveaux marchés ; elle assure l'approvisionnement en matières premières ; elle crée une reconnaissance internationale du produit local ; elle favorise la dynamique d'apprentissage grâce au recours des acteurs à des experts étrangers.

Malgré son dynamisme, le SET vitivinicole de la Bekaa fait face à nombreuses contraintes et difficultés dont certaines sont internes telles que les externalités négatives qui peuvent résulter de l'agglomération et la concentration d'activités ayant recours aux mêmes ressources naturelles ; les pratiques anticoncurrentielles qui peuvent surgir du comportement de certains acteurs profitant d'une position dominante acquise grâce à l'ancienneté sur le marché ; les contraintes résultant de l'ouverture internationale telles qu'une forte pression concurrentielle, accompagnée de risque de désencrage territorial. Le SET vitivinicole de la Bekaa fait également face à des défis extraterritoriaux tels que l'enjeu climatique et les risques naturels qui peuvent menacer la viabilité de l'activité dans son ensemble à cause des maladies, des averses torrentielles, de l'érosion des sols, de la croissance des moisissures, etc. ; le risque politique et sécuritaire croissant depuis 2011 en raison de la guerre en Syrie, avec ses effets notamment en termes de flux de réfugiés ; l'urbanisation massive et non contrôlée qui réduit régulièrement la SAU dans la Bekaa.

Face à ces défis, surtout ceux qui sont de nature interne, seule une bonne gouvernance territoriale est de nature à permettre au SET de les surmonter. Dans ce contexte nous recommandons : la mise en œuvre d'une AOC susceptible de garantir l'authenticité et la qualité des produits ; la création d'organisations d'acteurs qui règlent les différents entre eux et veillent sur l'organisation de l'activité et l'application des AOC ; la mise en œuvre d'une stratégie collective de promotion territoriale.

Ainsi, on passe de la politique publique à l'action publique qui constitue le mode de gouvernance compatible avec une démarche de développement par le bas.

Pour conclure, nous constatons que le SET est une approche pertinente du développement de la région de la Bekaa. Ainsi, en s'appuyant sur les spécificités d'un territoire, ses ressources, sa culture et son histoire, les acteurs locaux peuvent initier et

entretenir, par leur propre action, une dynamique de développement économique adaptée à leurs besoins. Le développement du SET vitivinicole dans la Bekaa a déjà stimulé la production du vin dans d'autres régions du pays (notamment dans le Liban-Nord, le Mont-Liban et le Liban-Sud) où également près d'une vingtaine de caves de vinification ont été construites au cours des vingt dernières années. L'application adaptée du concept de SET sur d'autres territoires libanais engendrera-t-elle un dynamisme similaire ? L'approche par le SET pourrait-elle être intégrée dans une stratégie nationale de développement ? Le SET constituerait-il une brique de base dans le passage du Liban vers le monde des pays développés ?

ANNEXES

Annexe 1 : Projet quinquennal de développement préparé en 1958 par le Conseil du Plan (en milliers de L.L.)

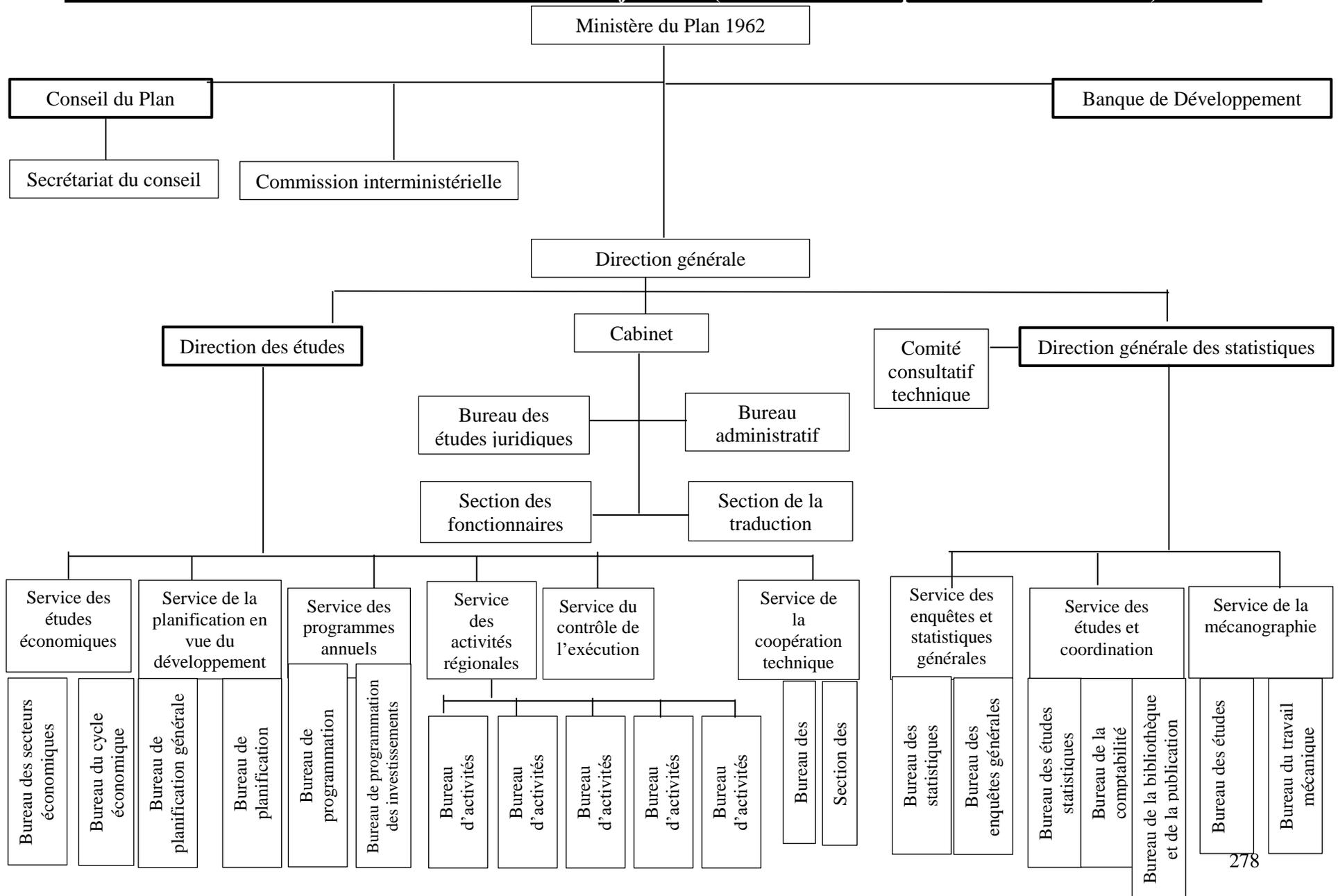
1. Projets pour le cadastrage des terres, la recherche géologique et la recherche des ressources en eaux	1958	1959	1960	1961	1962	TOTAL
a. Topographie et cadastrage des terres, leur délimitation, leur unification et l'amélioration possible des fonds	840	840	840	840	840	4.200
b. Recherche géologique	683	683	683	---	---	2.049
c. Recherche des ressources en eaux	392	392	392	125	---	1.301
Total	1.915	1.915	1.915	965	840	7.550
2. Projets d'utilisation des ressources en eaux						
a. Distribution des eaux potables	14.000	14.000	14.000	14.000	14.000	70.000
b. Développement de l'irrigation	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	50.000
c. Equipement électrique	31.700	31.700	31.700	31.700	31.700	158.500
Total	55.700	55.700	55.700	55.700	55.700	278.500
3. Projets agricoles						
a. Introduction de lois fixant les relations entre les propriétaires de terrains et les locataires	---	---	---	---	---	---
b. Développement des laboratoires agricoles, des champs d'expériences et des pépinières agricoles	645	645	160	160	160	1.770
c. Augmentation du nombre d'instituts agricoles et extension de l'activité de vulgarisation agricole	2.423	2.423	208	208	208	5.470
d. Encouragement de la mécanisation agricole	250	---	---	---	---	250
e. Création de dépôts pour céréales et de stations de triage et de mise en caisse pour les fruits	5.700	5.700	200	200	200	12.000
f. Création de sociétés coopératives pour l'écoulement des produits	---	---	---	---	---	---
g. Développement forestier	862	2.719	2.219	2.219	2.219	10.238

h. Création d'un service d'économie agricole pour l'encouragement et la production des récoltes et des produits animaux	70	70	35	35	35	245
i. Augmentation des exportations agricoles par le tirage des produits et leur mise en caisse	625	125	125	125	125	1.125
j. Développement et modernisation de l'industrie de la pêche	950	150	150	150	150	1.550
Total	11.525	11.832	3.097	3.097	3.097	32.648
4. Projets industriels	1958	1959	1960	1961	1962	TOTAL
a. Organisation et encouragement de l'industrie	200	200	200	200	200	1.000
b. Création d'un service d'économie industrielle pour protéger et encourager les industries nationale	52	52	22	22	22	170
c. Recherches en vue du développement des industries existantes et la création d'industries nouvelles	270	270	270	270	220	1.300
d. Développement et encouragement des petites industries régionales	258	210	210	210	210	1.098
e. Création d'écoles professionnelles	600	800	1.000	1.200	1.400	5.500
f. Création d'une foire d'exposition permanente à Beyrouth	9.400	400	400	400	400	11.000
Total	10.780	1.932	2.102	2.302	2.452	19.568
5. Projets de tourisme et d'estivage						
a. Développement du tourisme, de l'estivage et de l'hivernage au Liban	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	35.000

6. Projets pour les voies de communication et d'urbanisme						
a. Développement du réseau routier	25.400	25.400	25.400	25.400	25.400	127.000
b. Urbanisation et modernisation des villes et des villages	21.000	21.000	21.000	21.000	21.000	105.000
c. Ports et aéroports	18.000	17.000	12.500	4.000	4.000	55.500
d. La cité administrative	3.426	3.426	3.426	3.426	3.426	17.130
Total	67.826	67.826	67.426	53.826	53.826	304.630
7. Projets sociaux						
a. Création d'un service de l'emploi	155	135	100	100	100	590
b. Création d'un système d'assurance sociale	625	600	600	600	600	3.025
c. Habitations populaires	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	25.000
d. Organisation des services sanitaires dans les régions	4.639	4.194	4.194	4.191	4.194	21.415
e. Développement régional	6.300	6.300	6.300	6.300	6.300	31.500
f. Réforme de l'enseignement primaire	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	20.000
Total	20.719	20.229	20.194	20.194	20.194	101.530
8. Projets pour la statistique						
a. Création d'un service de la statistique auprès de chaque ministère ainsi que d'un bureau central de statistique	1.150	700	700	700	700	3.950
b. Coûts des recherches statistiques	300	300	300	300	300	1.500
Total	1.450	1.000	1.000	1.000	1.000	5.450

9. Projets pour le change, la monnaie et les finances publiques	1958	1959	1960	1961	1962	TOTAL
a. Création d'un service de statistiques bancaires	50	50	50	50	50	250
b. Création d'une Banque Centrale	---	---	---	---	5.000	5.000
c. Nécessite d'introduire une législation bancaire	40	---	---	---	---	40
d. Création d'un service du change et des affaires bancaires au Ministère des Finances	50	50	50	50	50	250
e. Création de société coopérative de crédit ainsi que d'une Banque de crédit coopératif	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250	6.250
f. Réforme du régime des impôts	200	200	200	200	200	1.000
Total	1.590	1.550	1.550	1.550	6.550	12.790
10. Projets d'administration publique						
a. Etude de l'administration publique	200	---	---	---	---	200
b. Conseil de la fonction publique	150	150	150	150	150	750
c. Création d'une Ecole d'Administration	200	200	200	200	200	1.000
d. Réorganisation de la Chambre	200	200	200	200	200	1.000
Total	750	550	550	550	550	2.950
Total général	179.255	168.534	155.434	146.184	151.209	800.616

Annexe 2 : Structure du Ministère du Plan suite à la loi de juin 1962 (une idée sur la complexité de l'administration)



Annexe 3 : Questionnaire adressé aux viticulteurs

Les informations fournies sont complètement confidentielles et seront utilisées strictement pour des fins scientifiques et ne seront dans aucun cas employées en association avec le nom des enquêtés. Ce que nous retirons de ces questionnaires c'est uniquement les chiffres et les données qualitatives seront codifiées.

Merci d'avance

Nom de l'enquêté :

Numéro de téléphone :

Date de l'entretien :

I. Informations personnelles :

1- Genre :

Homme

Femme

2- Age ?

3- Niveau de scolarisation :

Analphabète

Primaire

Complémentaire

Secondaire

Universitaire

diplôme/spécialisation :

4- Quelle est votre origine géographique ?

Bekaa

commune :

Liban

commune :

Etranger

pays :

5- Quel est votre lieu de résidence permanent ?

Bekaa

commune :

Liban

commune :

Etranger

pays :

Annexes

6- Avez-vous un résidence secondaire ? (weekend, été, etc.)

- Oui
 - Bekaa commune :
 - Liban commune :
 - Etranger pays :
- Non

7- Etat civil :

- Célibataire
- Marié
- Divorcé

8- Personne au foyer : (Remplir le tableau selon les codes ci-dessous)

	A	B	C	D	E
	Degré de parenté	Âge	Niveau de scolarisation	Statut professionnel	Revenu mensuel
1					
2					
3					
4					
5					
6					

A: 1- descendant ; 2- Parent ; 3- Autre: A préciser.

C: 1- analphabète ; 2- primaire ; 3- complémentaire ; 4- secondaire

5- universitaire : niveau L :.....; M :.....; D :..... / Spécialité :

6- technique : niveau BT : ... ; TS : / Spécialité :

Et préciser si établissement privé (a) ou public (b)

D : 1. **a** : travaille dans la filière vitivinicole : À préciser à quel niveau de la chaine de production (agriculture, production du vin, gestion, distribution, etc.)

b : autre que la filière vitivinicole: (à préciser)

2 : ne travaille pas

3 : toujours étudiant

E : **a.** <500\$; **b.** 500\$ à 1000\$; **c.** 1000\$ à 3000\$; **d.** 3000\$ à 5000\$; **e.** >5000\$

II. Activité

1- Vous étiez toujours agriculture ?

- Oui (question 4)
- Non (questions 2 et 3)

2- Quelle était votre activité économique précédente ?

.....

3- Pourquoi vous êtes devenu agriculteur ?

- C'est plus rentable
- Vous avez hérité un terrain
- Autre à préciser :

4- Vous cultivez le raisin de cuve dès le début ?

- Oui préciser l'année :
- Non

Sinon :

- Quel produit cultivez-vous avant ?
.....

- Quelle année vous avez commencé à cultiver le raisin de cuve ?
.....

- Pour quelles raisons ?
 - a.
 - b.
 - c.

5- C'était la profession de votre père ?

.....

6- C'est votre activité économique principale ?

.....

Sinon quel est l'activité économique que vous pratiquez à côté ?

.....

7- Dans quelle région s'étale votre vignoble ?

.....

8- Quelle est la superficie de votre vignoble ?

.....

9- Le terrain cultivé est :

- Hérité
- Acheté
- Loué
- Autre

préciser l'année :.....

préciser l'année :.....

à préciser :.....

10- Vous travaillez toute l'année ?

- Oui
- Non

Si oui, repartir le travail par son genre dans ce tableau :

Date	De A	De A	De A	De A
Travail effectué				

Sinon que faites-vous lorsque vous ne travaillez pas ?

.....

11- Quel est en kilos (tonnes) le total de votre production annuelle ?

.....

12- Vous écoutez la totalité de votre production ?

- Oui
- Non

Sinon pourquoi ?

.....

Si oui lesquelles ?

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-

➤ Régional

Précisez le(s) pays :

A travers un intermédiaire :

- Oui à préciser :
- Non

➤ International

Précisez le(s) pays :

A travers un intermédiaire :

- Oui à préciser :
- Non

14- Est-il possible que vous faites face à une demande excédentaire ?

- Oui
- Non

Si oui que faites-vous dans ce cas-là ?

- Vous refusez de satisfaire la demande excédentaire
- Vous faites appel à autres vigneron dans votre région ?
- Vous faites appel à autres vigneron à l'extérieur de votre région ?

A préciser la région

15- Combien d'employés vous embauchez ?

- Temporaires :
- Permanents :

16- Quelle est l'origine géographique de ces employés ?

- Bekaa :% ; commune :
- Liban :% ; commune :
- Etranger :% ; pays :

17- Quel équipement vous utilisez dans votre activité ?

.....

18- Cet équipement est :

- Neuf :%
- Occasion :%

19- Vous entretenez cet équipement ?

- Oui
 - à quelle cadence ?
 - Auprès de qui ?
 - Techniciens de la Bekaa (précisez la commune).....
 - Techniciens hors la Bekaa (précisez la commune).....
 - Techniciens hors le Liban (précisez le pays)
 - Vous les réparez vous-même
- Non

20- Indiquez dans le tableau ci-dessous les matières premières que vous utilisez, les fournisseurs et leurs localisations géographiques :

Matières premières	Fournisseurs	Localisation	Quantités utilisées annuellement	Coûts d'approvisionnement

- 8- Vous faisiez la même chose avant que vous ayez commencé votre travail dans la filière vitivinicole ?
- Oui
 - Non
- 9- Quelle part de vos revenus est consacrée aux dépenses de loisir ? (Concerts, cinéma, etc.)
.....
- 10- Durant les quinze dernières années (ou bien depuis que vous avez commencé à travailler dans la filière vitivinicole si moins de 15 ans) la part de vos revenus consacrée aux dépenses de loisir a :
- Augmenté
 - Diminué
 - Stagné
- 11- Quelle part de vos revenus est consacrée aux dépenses primaires ? (Nourriture, logement, etc.).....

Annexe 4 : Questionnaire adressé aux vinificateurs

Les informations fournies sont complètement confidentielles et seront utilisées strictement pour des fins scientifiques et ne seront dans aucun cas employées en association avec le nom des enquêtés. Ce que nous retirons de ces questionnaires c'est uniquement les chiffres et les données qualitatives seront codifiées.

Merci d'avance

Nom de l'enquêté :

Numéro de téléphone :

Date de l'entretien :

I. Informations personnelles :

- 9- Genre :
- Homme
 - Femme

10- Age ?

11- Niveau de scolarisation :

- Analphabète
- Primaire
- Complémentaire
- Secondaire
- Universitaire

diplôme/spécialisation :

12- Quelle est votre origine géographique ?

- Bekaa
- Liban
- Etranger

commune :

commune :

pays :

13- Quel est votre lieu de résidence permanent ?

- Bekaa
- Liban
- Etranger

commune :

commune :

pays :

14- Avez-vous une résidence secondaire (weekend, été, etc.)

- Oui
 - Bekaa
 - Liban
 - Etranger
- Non

commune :

commune :

pays :

15- Etat civil :

- Célibataire
- Marié
- Divorcé

16- Personne au foyer : (Remplir le tableau selon les codes ci-dessous)

	A	B	C	D	E
	Degré de parenté	Âge	Niveau de scolarisation	Statut professionnel	Revenu mensuel
1					
2					
3					
4					
5					
6					

A: 1- descendant ; 2- Parent ; 3- Autre: A préciser.

C: 1- analphabète ; 2- primaire ; 3- complémentaire ; 4- secondaire

5- universitaire : niveau L :.....; M :..... ; D :..... / Spécialité :.....

6- technique : niveau BT : ... ; TS : / Spécialité :.....

Et préciser si établissement privé (a) ou public (b)

D : 1. **a** : travaille dans la filière vitivinicole : À préciser à quel niveau de la chaîne de production (agriculture, production du vin, gestion, distribution, etc.)

b : autre que la filière vitivinicole: (à préciser)

2 : ne travaille pas

3 : toujours étudiant

E : **a.** <500\$; **b.** 500\$ à 1000\$; **c.** 1000\$ à 3000\$; **d.** 3000\$ à 5000\$; **e.** >5000\$

II. Exploitation

1- L'exploitation est-elle familiale ?

Oui

Non

2- L'exploitation appartient-elle à un groupe ?

Oui

Non

3- Quel est le statut juridique de l'exploitation ?

Individuel

S.A.L

S.A.R.L

Autre à préciser :.....

4- Combien de propriétaires y a-t-il dans l'exploitation ?

.....

5- Profils des propriétaires :

	Origine géographique	Niveau d'instruction	Activité principale	Lien de parenté
Propriétaire 1 : Nom :	<input type="checkbox"/> Bekaa <input type="checkbox"/> Liban : <input type="checkbox"/> Etranger :	<input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Universitaire <input type="checkbox"/> Formation professionnelle <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Agriculture (raisin) <input type="checkbox"/> Industrie (vin) <input type="checkbox"/> Commercialisation <input type="checkbox"/> Gestion <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Descendant <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autres :
Propriétaire 2 : Nom :	<input type="checkbox"/> Bekaa <input type="checkbox"/> Liban : <input type="checkbox"/> Etranger :	<input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Universitaire <input type="checkbox"/> Formation professionnelle <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Agriculture (raisin) <input type="checkbox"/> Industrie (vin) <input type="checkbox"/> Commercialisation <input type="checkbox"/> Gestion <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Descendant <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autres :
Propriétaire 3 : Nom :	<input type="checkbox"/> Bekaa <input type="checkbox"/> Liban : <input type="checkbox"/> Etranger :	<input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Universitaire <input type="checkbox"/> Formation professionnelle <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Agriculture (raisin) <input type="checkbox"/> Industrie (vin) <input type="checkbox"/> Commercialisation <input type="checkbox"/> Gestion <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Descendant <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autres :
Propriétaire 4 : Nom :	<input type="checkbox"/> Bekaa <input type="checkbox"/> Liban : <input type="checkbox"/> Etranger :	<input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Universitaire <input type="checkbox"/> Formation professionnelle <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Agriculture (raisin) <input type="checkbox"/> Industrie (vin) <input type="checkbox"/> Commercialisation <input type="checkbox"/> Gestion <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Descendant <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autres :

6- Quel est l'origine de l'industrie du vin ?

- Création quelle année ?
- Héritage
- Rachat quelle année ?

7- Est-ce que quelqu'un de votre famille travaille dans la filière vitivinicole ?

- Oui préciser le lien de parenté :
- Non

8- Comment avez-vous appris le métier ?

- Autodidacte
- Formation

9- Quel est le montant du capital initial ? (\$)

.....

10- Quel est l'origine de ce capital ?

- Crédit bancaire
- Autofinancement
- Association
- Prêt familial
- Autres à préciser :

Si c'est une association remplissez le tableau suivant :

Structure de l'association					
Associés	Part (%)	Vinificateur	Viticulteur	Extérieur à la filière	Autre (à préciser)
Nom :%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom :%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom :%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom :%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

11- L'évolution de votre chiffre d'affaire durant les vingt dernières années ? (si vous pratiquez depuis moins de 20 ans donc depuis que vous avez commencé)

- Augmentation
- Stagnation
- Diminution

12- L'évolution de votre production durant les vingt dernières années ? depuis que vous avez commencé si vous pratiquez depuis moins de 20 ans

- Augmentation
- Stagnation
- Diminution

20- Au cas où vous ne cultivez pas le raisin de cuve vous-même ou bien votre production ne satisfait pas vos besoins comment assurez-vous la totalité (dans le premier cas) ou le reste (dans le second cas) de vos besoins en raisin de cuve ?

a. Vous achetez le reste auprès des viticulteurs :

Région	Commune/pays	Quantité annuelle (Tonnes)	Suivant un contrat	Sans contrat	Si vous prédéterminez des critères ou conditions, lesquels ? (Sol, pesticides, arrosage etc.)
<input type="checkbox"/> Bekaa			Durée :	<input type="checkbox"/>	1. 2. 3.
<input type="checkbox"/> Liban			Durée :	<input type="checkbox"/>	1. 2. 3.
<input type="checkbox"/> Etranger			Durée :	<input type="checkbox"/>	1. 2. 3.

b. Vous louez d'autres vignobles :

Région	Commune/pays	Superficie (hectares)	Suivant un contrat	Sans contrat
<input type="checkbox"/> Bekaa	Durée :	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Liban	Durée :	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Etranger	Durée :	<input type="checkbox"/>

21- Outre les vignobles quelle est la distribution géographique de votre activité ?

a. Cave de vinification (production de vin) :

- Bekaa : commune :.....
- Liban : commune :.....
- Etranger : pays :.....

b. Gestion :

- Bekaa : commune :.....
- Liban : commune :.....
- Etranger : pays :.....

c. Commercialisation :

- Bekaa : commune :.....
- Liban : commune :.....
- Etranger : pays :.....

d. Autres activités

- à préciser :
- Bekaa : commune :.....
- Liban : commune :.....
- Etranger : pays :.....

22- Quels sont les évènements qui ont particulièrement marqués l'activité de votre exploitation depuis sa création ?

- Evènements internes à l'exploitation
.....
- Evènements au niveau de la Bekaa
.....
- Evènements au niveau du Liban
.....
- Evènements internationaux
.....

III. Production, Approvisionnement et commercialisation

1- Quel est en bouteilles de 75 cl et en \$ votre production annuelle ?

.....Bouteilles =>\$

2- Quel est le coût total annuel de votre production ? (\$).....\$

3- Quels sont les prix de vos produits ?

Produits (nom, genre etc.)	Prix unitaire	Quantité produite/an	Quantité vendue/an
a.			
b.			
c.			
d.			
e.			
f.			
g.			
h.			
i.			

4- Quelle part de votre production vous écoutez sur :

Le marché local :bouteilles/an

Le marché régional :bouteilles/an

• Enumérez les pays par ordre de la plus grande part des exportations à la plus petite :

-;bouteilles/an

Le marché international :bouteilles/an

• Enumérez les pays par ordre de la plus grande part des exportations à la plus petite :

-;bouteilles/an

IV. Main d'œuvre

1- Quel est le nombre total de vos employés (permanents et temporaires) ?

.....Employés

2- Répartissez, dans la mesure du possible, le nombre d'employés dans le tableau ci-dessous selon les critères indiqués :

Employés	Sexe	Age	Domaine d'activité	
			Agriculture/industrie	Gestion/ commercialisation
Permanents	Homme	<14		
		15 → 29		
		30 → 39		
		40 → 49		
		>49		
	Femme	<14		
		15 → 29		
		30 → 39		
		40 → 49		
		>49		
Temporaires	Homme	<14		
		15 → 29		
		30 → 39		
		40 → 49		
		>49		
	Femme	<14		
		15 → 29		
		30 → 39		
		40 → 49		
		>49		
TOTAL				

3- Quel est en pourcentage le volume de la main d'œuvre correspondante à chaque niveau d'instruction ?

Niveau d'instruction	Agriculture/industrie	Gestion/ commercialisation
Analphabètes%%
Collégiens%%
Lycéens%%
Universitaires%%

4- Quel est en pourcentage l'origine géographique de votre personnel ?

Origine géographique	Agriculture/industrie	Gestion/ commercialisation
Bekaa%%
Liban%%
Etrangers%%

5- Est-ce que vous embauchez des spécialistes étrangers ?

- Oui nombre : Origine(s) :

 Non

6- Est-ce qu'il y a des employés qui appartiennent à votre famille ?

- Oui nombre : Lien de parenté :
 1
 2
 3
 4

Non (passez à la question 9)

7- Quel est la raison d'embauche de ce type d'employés ?

- Confiance
 Surcroit du travail
 Réduction des couts salariaux
 Autres à préciser :

8- Cette main d'œuvre reçoit-elle des salaires fixes ?

- Oui
 Non

9- Votre personnel a été pour l'essentiel formé par :

	Agriculture/industrie	Gestion/ commercialisation
Votre exploitation		
Exploitation concurrente à la Bekaa		
Exploitation concurrente hors la Bekaa		
Système de formation professionnel libanais		
Autres (à préciser)		

10- Est-ce que vous avez mis en place des programmes de formation ?

	Agriculture/industrie		Gestion/ commercialisation	
Oui	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Si oui, le programme vise :	Polyvalence	Spécialisation	Polyvalence	Spécialisation
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

11- Est-ce que votre personnel est capable de réaliser plusieurs tâches à la fois ?

	Agriculture/industrie	Gestion/ commercialisation
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12- Le turnover de la main d'œuvre est :

- Important
- Moyen
- Faible

Pourquoi ?

.....

.....

13- Avez-vous des difficultés par rapport à votre main d'œuvre ?

	Agriculture/industrie	Gestion/ commercialisation
Oui		
Si oui, il s'agit de :	<input type="checkbox"/> Grèves <input type="checkbox"/> Difficultés de recrutement <input type="checkbox"/> Niveau de qualification <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Grèves <input type="checkbox"/> Difficultés de recrutement <input type="checkbox"/> Niveau de qualification <input type="checkbox"/> Autres :
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V. Equipement

1- Est-ce que les machines que vous utilisez ont besoin d'un savoir-faire spécifique ?

- Oui
- Non

2- Quel est l'âge moyen de votre équipement ?

- 1 an
- Entre 1 et 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Plus de 10 ans

3- Le pourcentage des équipements acquis ?

- Neuf :%
- Occasion :%

- 4- Existe-il dans la Bekaa des institutions ayant un lien avec votre activité ? (Municipalités, union de municipalités, instituts de formation, institutions financières, chambre de commerce, etc.)
- Oui
Lesquelles ?
- Non
- 5- Votre entreprise est-elle en relation avec ces institutions ?
- Oui depuis quelle année ?
- Non
- 6- Si oui quelle est la nature de ces relations ?
- Ponctuelle
- Occasionnelle
- Fréquente
- 7- Quel est le principal objet de ces relations ?
- Suivi de formation, séminaire
- Accueil de stagiaires, apprentis
- Amélioration, développements de produits et de procédés
- Information sur les marchés, main d'œuvre, législation
- Aspects organisationnels (qualité, gestion)
- Aides financières
- Autres à préciser :
- 8- Généralement, de quels types de relations s'agit-il ?
- Relations reposant sur un contrat écrit
- Relations informelles (hors contrat, contacts personnels)
- 9- Auriez-vous pu obtenir les mêmes résultats sans recourir à ces organismes ?
- Oui
- Non
- Je ne sais pas

10- Quelles sont, selon vous, au regard des besoins de votre entreprise, les mesures que devraient adopter les institutions de la Bekaa (par ordre de préférence) ?

- Facilité de crédit
- Assistance technique à la production
- Organisation des stages de spécialisation
- Mise en place de services de type commercial et/ou informationnel
- Autres à préciser :

11- A la lumière de votre expérience, quel jugement portez-vous sur le rôle des instances publiques présentes localement ?

- Contribuent d'une manière efficace au secteur vitivinicole
- Contribuent d'une manière inefficace au secteur vitivinicole
- Ne contribuent pas au secteur vitivinicole
- Constituent un obstacle au bon fonctionnement du secteur vitivinicole
- Autres à préciser :

12- Comment évaluez-vous le rôle de l'Etat dans le secteur vitivinicole ?

Évaluation	Fonction	Législation	Organisation	Contrôle de qualité	Aide au financement	Promotion/commercialisation	Imposition	Autres :
Efficace							
Inefficace							
Absent							
Obstacle							
Autres :

13- A votre avis que doit faire l'Etat pour renforcer la filière vitivinicole ?

.....

.....

VIII. Avenir de la filière

1- Comment voyez-vous l'avenir de la production du vin ?

a. A la Bekaa :

b. Au Liban :

2- Quels sont les principaux défis ?

.....
.....

3- Comment comptez-vous faire face à ces défis ?

.....
.....

Annexe 5 : Questionnaire adressé à un représentant du syndicat des boissons alcoolisées au Liban et au président de l'UVL (2012)

Nom de l'enquêté :
Numéro de téléphone :
Date de l'entretien :

I. Informations générales :

1- Quelle est la superficie cultivée en raisin au Liban ?

2- Quelle est la répartition de cette superficie par mode d'emploi ? (%)

• Raisin de cuve :

• Raisin de table :

- 3- Quelle est la répartition de cette superficie par région (mohafazat) ou département (cazas) ?
(%)

Région/département	Superficie	%

N.B : toutes les questions qui suivent concernent le raisin de cuve et la production du vin

- 4- Quel est le potentiel inexploité de la SAU du Liban qui pourra être utilisé pour la culture du raisin de cuve ?
- 5- Quel est le volume de la production du secteur du vin ? (En bouteilles et en USD)
.....
- 6- Quel est la contribution de la filière au PIB du Liban ?%
- 7- Pouvez-vous décrire l'organisation de la filière ?
.....
.....
.....
.....
- 8- Quel le nombre d'exploitations vinicoles au Liban ?
- 9- Quelle est leur répartition par territoire ?

Nom de l'exploitation	Localisation

10- Quelle est leur répartition par volume de production ?

Nom de l'exploitation	Production en bouteilles

11- Quel (%) de la production est destiné au marché local ?..... %

12- Quel (%) de la production est destiné à l'exportation ?..... %

13- Quel est le volume des importations de vin ? (En bouteilles et en USD)
.....

14- Quel est le volume de la demande locale de vin ? (En bouteilles et en USD)
.....

15- La production locale satisfait-elle la demande locale ?

- Oui
- Non

16- Quel est le motif des importations ? (Insuffisance de la production locale, orientation du goût des consommateurs, etc.)
.....

II. Propriétaires et emplois :

1- Les propriétaires des exploitations sont-ils originaires des territoires dans lesquels se situent leurs exploitations ?

- Oui
- Non

2- Quel est le motif derrière la mise en place d'une exploitation vitivinicole à votre avis ?
.....

3- Quel est le coût de la mise en place d'une exploitation vitivinicole ?

.....

4- Quelle est la forme juridique des exploitations vitivinicoles ? (Familiale, S.A., S.A.R.L., etc.)

.....

5- Les jeunes s'intéressent-ils au secteur vitivinicole à votre avis ? si oui comment cet intérêt se manifeste-t-il ?

Oui

Non

6- Quel est le nombre de familles qui vivent de l'activité vitivinicole ?

.....

7- Quelle est la répartition de ces familles par territoire/département/ région ?

Nombre de familles	Localisation

8- Quel est le nombre d'emplois qu'assure le secteur du vin ?

..... emplois

9- Comment ces emplois sont-ils repartis ? (%)

• Emplois agricoles.....%

• Emplois administratifs.....%

10- Comment sont repartis les emplois selon l'origine des employés ? (%)

• Du même territoire dans lequel est située l'exploitation dans laquelle ils travaillent
.....%

• D'une autre région du Liban (à préciser)
.....%

• De l'extérieur du Liban (à préciser le pays d'origine)
.....%

III. Spécialisation territoriale

1. Quel est le territoire qui regroupe la plus large superficie cultivée en raisin de cuve ?
.....
2. Existe-t-il un territoire spécialisé dans la production de vin au Liban ? lequel ?
 Oui :
 Non
3. Si oui :
Combien d'habitants de ce territoire travaillent dans le secteur du vin ? (Nombre et %)
.....%
4. Quel est le nombre d'emplois créées par le secteur du vin sur ce territoire ?
.....
5. Quelle est la superficie cultivée en raisin de cuve par rapport à la SAU totale du territoire ?
(En %).%
6. Quelle est la part du territoire dans la production totale du vin du Liban ? (En bouteilles)
.....
7. Quel est le nombre d'exploitations vitivinicoles sur le territoire ?
.....

IV. Problèmes et rôle des acteurs :

1. Quels sont les principaux problèmes auxquels fait face le secteur vitivinicole à votre avis ?
.....
.....
.....
.....
2. Comment remédier à ces problèmes selon vous ?
.....
.....
.....
.....
3. Quel est le rôle de l'Etat dans le développement du secteur à votre avis ?
.....
.....

4. Quel est le rôle des autres acteurs ?

- Vinificateurs :

.....
.....

- Consommateurs :

.....
.....

- Viticulteurs :

.....
.....

- Municipalités et autres élus locaux :

.....
.....

- La communauté locale (préciser : population, association, ONG...)

.....
.....

- Autres acteurs à préciser

.....
.....

5. Comment les acteurs s'organisent ils ? (Organisations, associations, coopératives, etc.)

.....
.....
.....
.....

6. Existe-t-il une forme de coopération entre les acteurs ? (À préciser)

.....
.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'avenir du secteur, surtout dans le cadre des bouleversements politiques, sociaux et culturels dans la région du moyen orient ?

.....
.....
.....

Annexe 6 : Questionnaire adressé aux maires des communes de la Bekaa

Municipalité :
Département :
Région :
Nom de l'enquête :
Numéro de téléphone :
Courriel :
Site web :

- 1- Quelle est la superficie de la commune ?
.....
- 2- Quel est le nombre d'habitants de la commune ?
.....
- 3- Quelles sont les activités économiques pratiquées dans la commune ? classez-les par ordre d'importance du plus au moins important.
 - a.
 - b.
 - c.
 - d.
- 4- Quelle est la SAU dans votre commune ?
.....
- 5- Quel % de la SAU est exploité ?
.....
- 6- Pourquoi existe-il des superficies non exploitées ?
.....

- 7- Quelle est (%) la répartition des parcelles agricoles par propriétaire ?
- a. <50 dounoums⁴⁷ : %
 - b. entre 51 et 100 dounoums : %
 - c. entre 101 et 300 dounoums : %
 - d. entre 301 et 500 dounoums: %
 - e. >500 dounoums : %
- 8- Quels sont les produits agricoles cultivés dans votre commune ? par ordre d'importance du plus au moins important.
- a.
 - b.
 - c.
 - d.
 - e.
- 9- Quelle superficie des SAU est consacrée à la culture du raisin de cuve ? (%)
-
- 10- Quelles sont les caractéristiques physiques naturelles qui favorisent la culture de la vigne dans votre commune ?
- a.
 - b.
 - c.
 - d.
- 11- Quel est le nombre de viticulteurs dans votre commune ?
-
- 12- Quelles est la superficie du plus grand vignoble ?
-
- 13- Quelles est la superficie du plus petit vignoble ?
-
- 14- Quelle année l'activité vitivinicole a-t-elle commencée dans votre commune ?
-

⁴⁷ Equivalent a 1000 m²

15- Quelle est (%) l'origine géographique de ces vigneron ?

- Votre commune (.....%)
- Bekaa (.....%) commune :
- Liban (.....%) commune :
- Etranger (.....%) pays :

16- Quel % de la population dans votre commune travaille dans la filière vitivinicole ?

.....

17- Le nombre de viticulteurs durant les quinze dernières années a :

- Augmenté
- Stagné
- Diminué

Pourquoi ?

.....

.....

18- Est-ce qu'il y a des agriculteurs qui ont changé d'activité pour cultiver le raisin de cuve durant les quinze dernières années ?

- Oui (questions 19 à 22)
- Non (passez à la question 23)

19- Quelle est le nombre de ces agriculteurs ?

.....

20- Quelles étaient leurs spécialités avant ?

.....

21- Quelle est la raison de ce changement ?

- Le raisin de cuve est plus rentable
- Le raisin de cuve est plus facile à travailler
- Le raisin de cuve reçoit plus d'attention de la part de l'Etat ou autre institution (subventions etc.)
- L'écoulement de la production du raisin de cuve est plus certain
- Le raisin de cuve assure des rendements stables
- Autres à préciser :

22- Ce changement d'activité a commencé en quelle année ?

.....

28- Entretenez-vous des relations avec des institutions dans le but de soutenir et de promouvoir la filière vitivinicole sur votre territoire ?

Oui

Où se situent ces institutions ?

- Dans votre commune
- Dans la Bekaa commune :.....
- Au Liban commune :.....
- A l'étranger pays :.....

Quels sont les objectifs de cette coopération et sur quoi porte-t-elle précisément ?

.....
.....

Non

29- Comment qualifiez-vous le rôle de l'Etat dans le soutien et la promotion de la filière vitivinicole ?

- Absence totale
- Présence inefficace
- Présence efficace
- Constitue un obstacle expliquez :.....

30- Existe-il d'autres activités reliées à la filière vitivinicole dans votre commune ?

- Oui lesquelles ?.....
.....
.....

Combien en % emploie-t-elle de la population locale ?

.....

Non

31- Combien d'établissements de santé existe-t-il dans la commune ? depuis quelle année ?

.....
.....

39- À votre avis, quelles sont les valeurs, les mœurs ou les habitudes qui dictent les comportements des producteurs de votre commune et de la Bekaa en général ?

.....
.....
.....

40- Ces valeurs entravent-elles le développement des activités productives locales ou favorisent-elles leur dynamisme ?

.....
.....
.....

41- La production du raisin de cuve et la croissance de la filière vitivinicole au Liban en général et dans votre commune en particulier peut-elle intéresser les jeunes générations et les empêcher d'émigrer selon vous ?

.....
.....
.....

42- Quelle est la situation d'ensemble du système local de production ?

- En déclin
- En progression

Annexe 7 : Photos du SET vitivinicole de la Bekaa



Crédit photo Husseyin Ammar



Source : Page Facebook du Château Kefraya



Source : Page Facebook du Château Kefraya



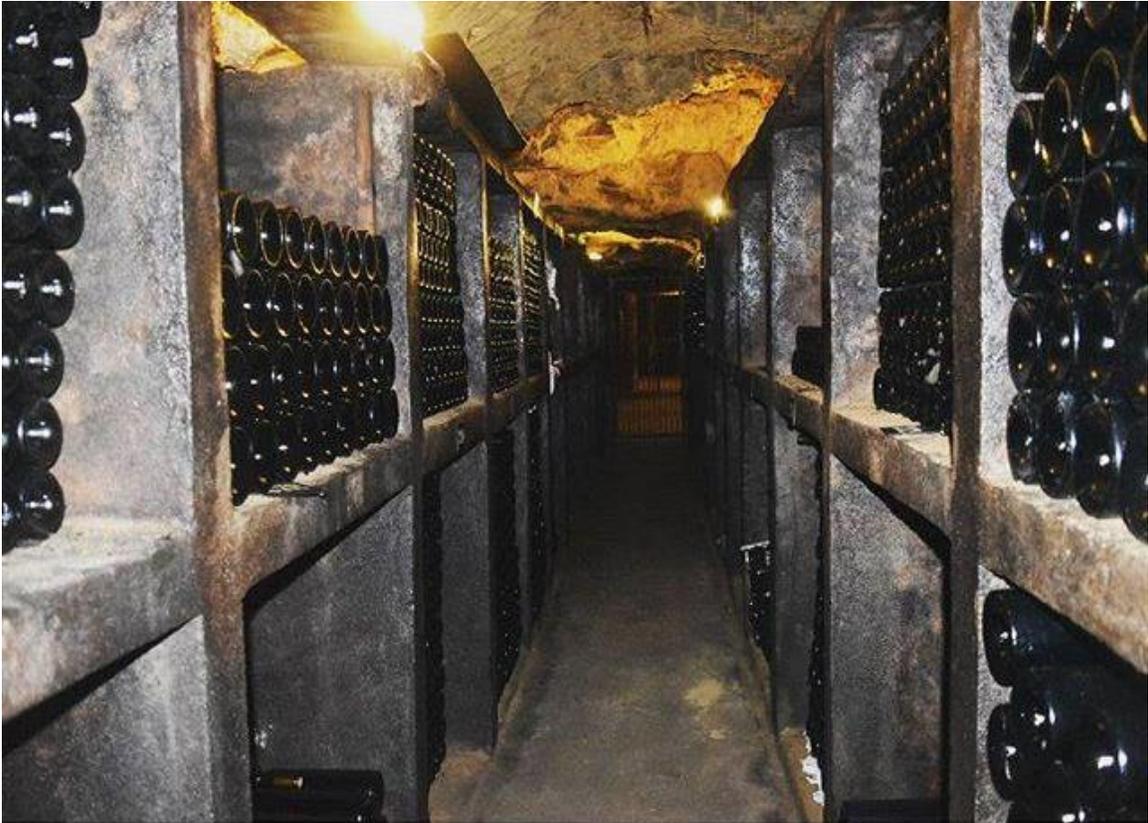
Crédit photo : Auteure



Crédit photo : Auteure



Source : Page Facebook du Château Kefraya



Source : Page Facebook du Château Ksara



Source : Page Facebook du Château Kefraya

BIBLIOGRAPHIE

- Al-Saleh, Mohammed Ali. 2013. « Introduction de partie. Les aspects économiques généraux de la relation mandataire France, Syrie et Liban, 1918-1946 ». In *France, Syrie et Liban 1918-1946 : Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, édité par Nadine Méouchy, 197-210. Études arabes, médiévales et modernes. Beyrouth : Presses de l'Ifpo.
- Amin, Samir. 1980. « Le Nouvel Ordre Économique International quel avenir ? » *Revue Tiers Monde*, 41–61.
- Assidon, Elsa. 1992. « Les théories économiques du développement ». *Ed. La Découverte*.
- Aviles-Benitez, Anastasia. 2002. « Gestion des ressources naturelles par l'agriculture en Andalousie : une analyse en termes de proximité ». *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 97–113.
- Aydalot, Philippe. 1986. « Milieux innovateurs en Europe ». Gremi.
- Banque Mondiale. 1991. « Republic of Lebanon, recent economic developments and emergency rehabilitation and technical assistant needs in selected priority sectors ». ECO 10126-LE.
- . 2008. « L'agriculture au service du développement 2008 ». 41456.
- . 2015. « Lebanon Economic Monitor : The Economy of New Drivers and Old Drags ». 95859.
- Becattini, Giacomo. 1989. « Les districts industriels en Italie ». In *Maruani M. et al., La Flexibilité en Italie. MIRE-TEN, Paris*, 261-271.
- . 1990. « The Marshallian industrial district as a socio-economic notion ». In *Pyke F., Becattini G., Sengenberger W., Industrial Districts and Inter-Firm Cooperation in Italy, Geneva: International Institute for Labour Studies*, 37-51
- . 1992a. « Le district marshallien : une notion socio-économique ». In *Lipietz A., Benko G. (dir.), Les régions qui gagnent : districts et réseaux, les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Paris : Presses Universitaires de France*, 35–55.

- . 1992b. « Le district industriel : milieu créatif ». *Espaces et sociétés* n°66 (1): 147-64.
- Bel, Jean-Pierre. 2009. « Les paysages viticoles de la Bekaa (Liban) ». *BoD - Books on Demand*, France.
- Benko, Georges, Dunford, Mick, et Lipietz, Alain. 1996. « Les districts industriels revisités ». *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, 118-34.
- Bennafla, Karine. 2007. « La Bekaa (Liban) : un espace géostratégique ». *Mappemonde*
- Blanc, Pierre. 2006. « Développement régional et cohésion « nationale » ». *Confluences Méditerranée*. n°56, 2006 (1), 115-29
- Brouard, Joëlle, Ditter, Jean-Guillaume. et Groupe ESC Dijon Bourgogne. 2007. « Territoire et marketing du vin: une approche institutionnelle ». Working paper, *Groupe ESC Dijon Bourgogne*, 38-49.
- Brusco, Sebastiano. 1990. « The idea of the industrial district : its genesis ». In *F. Pyke, G. Becattini and W. Sengenberger Industrial districts and inter-firm co-operation in Italy*, 10–19.
- Calvet, Jacques. 2012. « Les clusters vitivinicoles français à AOC ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* octobre (4) : 481-506.
- Camagni, Roberto. 2005. « Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser ». *Territoires* 2030 (1): 11–15.
- . 2006. « Compétitivité territoriale : la recherche d'avantages absolus ». *Reflets et perspectives de la vie économique* 45 (1): 95–115.
- Capecchi, Vittorio. 1990. « A history of flexible specialisation and industrial districts in Emilia-Romagna ». *F. Pyke, G. Becattini and W. Sengenberger Industrial districts and inter-firm co-operation in Italy* 2: 20-36.
- Chamberlin, Edward. 1953. « La théorie de la concurrence monopolistique : une nouvelle orientation de la théorie de la valeur ». *Presses universitaires de France*.

- Chidiac, Edmond. 2013. « Les intérêts communs syro-libanais (1920 - 1950) ». In *France, Syrie et Liban 1918-1946 : Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, édité par Nadine Méouchy, 259-71. Études arabes, médiévales et modernes. Beyrouth : Presses de l'Ifpo.
- Colletis, Gabriel, Gilly, Jean-Pierre, Leroux, Isabelle, Pecqueur, Bernard, Zimmerman, Jean-Benoît, Rychen, Frédéric et Perrat. Jacques. 1999. « Construction territoriale et dynamiques économiques ». *Entreprises et Territoires : le local et ses représentations, Toulouse : PUM, collection Sciences de la Société*, n° 48.
- Commission Européenne. 2000. « Promouvoir la durabilité environnementale et institutionnelle ». *document de travail consultable sur* :
http://ec.europa.eu/development/body/theme/rurpol/outputs/policy/htmlfr/3_4_1.htm
- Corm, Georges. 1964. « Politique économique et planification au Liban, 1953-1963 ». *Médecis*.
- . 2005. « L'économie libanaise : risques et perspectives ». *Accomex, magazine bimestriel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris*, septembre.
- Courbage, Youssef, et Fargues, Philippe. 1974. « La situation démographique au Liban ». *Publication de l'Université Libanaise, Beyrouth*.
- Courlet, Claude. 1994. « Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? » *Industrie, territoire et politiques publiques*, 13–32.
- . 2002. « Les systèmes productifs localisés ». In *A. Torre, Le local à l'épreuve de l'économie spatiale, Études et recherches sur les systèmes agraires et le développement*, n° 33. 27-40
- Courlet, Claude, et Ferguène, Améziane. 2004. « Gouvernance et dynamiques territoriales: points de repère analytiques ». *Gouvernance locale et développement territorial*, 11–22.
- Courlet, Claude, Pecqueur, Bernard et Lacour, Claude. 2008. « L'économie territoriale ». *Presses universitaires de Grenoble*.

- Dar-IAURIF, Groupement. 2004. « Schéma d'aménagement du territoire libanais (SDATL) ». L0215-RPT-10 REV 0 i.
- Darwich, Salem. 2004. « Enjeux de reconversion rurale dans la Béqaa (Liban) : politiques publiques et cultures illicites ». *Environnement et Société Rurale en Mutation. IRD. Marseille*. 323-339
- . 2008. « L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural au Liban ». In *Allaya M. (ed.). Les agricultures méditerranéennes : analyses par pays Montpellier. CIHEAM Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches ; n. 61 2008*. 141-64
- Ditter, Jean-Guillaume. 2006. « Clusters et terroirs : les systèmes productifs localisés dans la filière vitivinicole ». *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 4 : 35–51.
- Ditter, Jean-Guillaume, et Brouard, Joëlle. 2013. « Stratégies collectives territorialisées et compétitivité des vins en AOC : une approche comparative ». In *Communication au colloque de l'ASRDLF, Mons*, 8–11.
- Dutailly, Montfort. 1983. « Les filières de production ». *Archives et documents*, n° 67.
- El-Kareh, Rudolf. 2010. « Dans la plaine de la Bekaa ». *Le Monde diplomatique*. Novembre 1.
- FAO. 2001. « Le rôle de l'agriculture dans le développement des pays les moins avancés et leur intégration à l'économie mondiale ». Y3997
- Ferguène, Améziane. 2006. « Cours d'économie spatiale ». *Office des publications universitaires. Grenoble*.
- . 2011. « Croissance économique et développement : nouvelles approches ». *Campus Ouvert*.
- . 2013. « Économie territoriale et développement local : concepts et expériences ». *Campus Ouvert*.
- . 2015. « L'insertion dans le global des économies locales et ses retombées territoriales : Le cas de la Vallée de l'Arve en Haute-Savoie ». *Les cahiers du cread* 111 : 69–106.

- . 2015. « Territoire et système économique territorial : Quel intérêt du point de vue du développement au Sud ? ». *Projet d'article en cours d'évaluation*.
- Ferguène, Améziane, et Hsaini, Abderraouf. 1998. « Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : éléments d'analyse à partir du cas de Ksar-Hellal (Tunisie) ». *Région et Développement*, n° 7 (septembre) : 105-34.
- Fisher, William F. 1997. « Doing Good ? The Politics and Antipolitics of NGO Practices ». *Annual Review of Anthropology* 26 (janvier) : 439-64.
- Friboulet, Jean-Jacques. 2010. « La construction de l'attractivité : une analyse en termes de capacité ». *Mondes en développement*, n° 1 : 11-26.
- Fujita, Masahisa, et Thisse, Jacques-François. 2003. *Economie des villes et de la localisation*. De Boeck Supérieur.
- Garofoli, Gioacchino. 1992. « Les systèmes de petites entreprises : un cas paradigmatique de développement endogène ». In Lipietz A., Benko G. (dir.), *Les régions qui gagnent : districts et réseaux, les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, 57-80.
- . 1993. « Economic development, organization of production and territory ». *Revue d'économie industrielle* 64 (1) : 22-37.
- Gilly, Jean-Pierre, et Perrat, Jacques. 2003. « La dynamique institutionnelle des territoires: entre gouvernance locale et régulation globale ». *Cahier du GRES*, n° 5.
- Greenpeace. 2009. « Changements climatiques et impacts sur la viticulture en France ». *Rapport consultable sur :*
<http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/266537/changementsclimatiquesimpactsviticulturefrance.pdf>
- Guiso, Luigi. 2016. « Is entrepreneurship contagious ? » *World Economic Forum*.
https://www.weforum.org/agenda/2016/04/is-entrepreneurship-contagious?utm_content=buffer9d069&utm_medium=social&utm_source=facebook.com&utm_campaign=buffer.

- Hickel, Jason. 2015. « Forget “Developing” Poor Countries, It’s Time to “de-Develop” Rich Countries ». *The Guardian*, septembre 23, *sect. Global Development Professionals Network*.
- Hô, Pan Nhu. 1988. « Le Développement Endogène comme alternative : Potentialités et obstacles à son déploiement ». In *Cao Tri, Hu’Ynh, Développement Endogène : aspects qualitatifs et facteurs stratégiques*, UNESCO, Paris.
- Hotelling, Harold. 1990. « Stability in competition ». *Springer. The Collected Economics Articles of Harold Hotelling*. 50-63
- Hugon, Philippe. 1988. « L’industrie agro-alimentaire : analyse en termes de filières ». *Revue Tiers Monde*, 665–693.
- . 1991. « L’économie du développement, le temps et l’histoire ». *Revue économique* 42 (2) : 339–366.
- . 2008. « L’économie du développement et la pensée francophone ». *Archives contemporaines*.
- Hùynh Cao Trì. 1980. « Le concept du développement endogène et centré sur l’homme ». In *A. Abdel-Malek. Clés pour une stratégie nouvelle de développement*, UNESCO, Paris
- Ibrahim, Maroun. 2000. « La question des classes moyennes au Liban (ou l’accentuation des disparités sociales au Liban dans les années 80 et 90) ». *Institut des Sciences Sociales, Université Libanaise*.
- Isard, Walter. 1956. « Location and space-economy, A General Theory Relating to Industrial Location, Market Areas, Land Use, Trade, and Urban Structure ». *The technology press of The Massachusetts Institute of Technology & John Wiley & Sons, Inc.*, 380.
- Krugman, Paul. 1994. « Competitiveness: a dangerous obsession ». *Foreign Affairs* Vol. 73, No. 2 (Mar. - Apr., 1994), 28-44
- Kubursi, Atif Abdallah. 2002. « Lebanon’s Agricultural Potential: A Policy Analysis Matrix Approach ». *McMaster University and Econometric Research*.

- Labaki, Boutros. 2003. « Politiques de l'Etat et reconstructions ». *Confluences Méditerranée*, 37–55.
- Labaki, Boutros, et Abou Rjeily, Khalil. 1993. « Bilan des guerres du Liban, 1975-1990 ». *Editions L'Harmattan*.
- Larreina, Mikel. 2007. « Detecting a cluster in a region without complete statistical data, using Input-Output analysis: The case of the Rioja wine cluster ». *School of Economics & Finance, St Salvator's College*.
- Larreina, Mikel, et Aguado. Ricardo. 2008. « Beyond the cluster : how wine drives regional economy to success: "Oenopolis", the case of Rioja ». *International Journal of Wine Business Research* 20 (2) : 153–170.
- Latouche, Serge. 1986. « *Faut-il refuser le développement ? essai sur l'antiéconomique du tiers monde* ». *Presses universitaires de France*.
- Lazarev, Grigori. 2009. « Promouvoir le développement des territoires ruraux ». In *Repenser le développement rural en Méditerranée, édité par CIHEAM, Plan Bleu, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). MediTERRA*. 183-207
- Lebret, Louis-Joseph. 1958. « Développement harmonisé et économie humaine ». *Revue Economie et Humanisme*, 317–22.
- Lecoq, Bruno. 1993. « Dynamique industrielle et localisation : Alfred Marshall revisité ». *Revue française d'économie* 8 (4) : 195-234. doi :10.3406/rfeco.1993.944.
- Leloup, Fabienne, Moyart, Laurence et Pecqueur, Bernard. 2005. « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? » *Géographie, économie, société* Vol. 7 (4) : 321-32.
- Leontief, Wassily. 1966. « Input-output economics ». *Oxford University*
- Maldague, Michel. 2004. *Développement intégré des régions tropicales. Approche systémiques - Notions - Concepts - Méthodes, fascicule 8 : Les crises des stratégies de développement et la nécessité de changer d'approche. Traité de gestion de l'environnement tropical. République démocratique du Congo : École régionale*

post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ÉRAIFT), Université de Kinshasa.

- Marshall, Alfred. 1890. « Principles of political economy ». *Maxmillan, New York*.
- Maurel, Chloé. 2009. « L'Unesco : un âge d'or de l'aide au développement par l'éducation (1945-1975) ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 108(avril) : 145-70.
- Ministère de l'agriculture, FAO, et Bureau de la coopération italienne. 2012. « Résultats globaux du module de base du recensement de l'agriculture 2010 ». Liban.
- Mollard, Amédée, Pecqueur, Bernard et Moalla, Mehdi. 2005. « Offre de produits, services territorialisés et demande de biens combinés ». In *A. Torre, M. Filippi (Coo.) Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, 73–93. Editions INRA.
- Moussa, Zahia, et Sennousi. Leila. 2004. « Citoyenneté, démocratie et développement local : réflexion sur le cas algérien ». In *A. Ferguène Gouvernance locale et développement territorial : Le cas des pays du Sud. Actes du Colloque international de Constantine. l'Harmattan*.
- Muchnik, José, Requier-Desjardins, Denis, Sautier, Denis et Touzard, Jean Marc. 2007. « Systèmes agroalimentaires localisés ». *Economies et Sociétés AG 29* : 1465–1484.
- Nadvi, Khalid. 1999. « The cutting edge: collective efficiency and international competitiveness in Pakistan ». *Oxford Development Studies 27 (1)* : 81–107.
- Nadvi, Khalid, et Schmitz, Hubert. 1996. « Clusters industriels dans les pays en développement : éléments pour un programme de recherche ». In *L. Abdelmalki, C. Courlet (1996), Les nouvelles logiques du développement, L'Harmattan, Paris*, 103–17.
- Nahas, Charbel. 2002. « Travaux de référence du SDATL: La reconstruction au Liban ». Economie et Politiques Economiques, Etudes et Rapports. charbelnahas.org.

- . 2012. « Travaux de référence du SDATL : Développement, équilibre et rôle de Beyrouth ». *Economie et Politiques Economiques, Etudes et Rapports*. charbelnahas.org.
- Nasr, Salim. 1990. « Anatomie d'un système de guerre interne : le cas du Liban ». *Cultures & Conflits*, n° 1.
- Olivier-Salvagnac, Valérie, et Wallet, Frédéric. 2005. « Filières agro-alimentaires et développement territorial : une lecture des dynamiques de proximités institutionnelles ». *Économie et institutions*, n° 6-7 : 75–107.
- Pecqueur, Bernard. 2001. « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés ». *Économie rurale* 261 (1) : 37–49.
- . 2004. « Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement ? » *Gouvernance locale et développement territorial, le cas des pays du sud*, L'Harmattan, Paris, 27–48.
- Pecqueur, Bernard, et Courlet, Claude. 2001. « Développement économique et territoire : Quels rapports ». In *Actes 37ème Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française. Bordeaux : Université Montesquieu-Bordeaux IV*.
- Pelletier, Denis. 1988. « Le père Lebreton et l'économie humaine ; une stratégie chrétienne du développement ». *Les amis du Père Lebreton* 8.
- Perroux, François. 1966. « Les blocages de la croissance et du développement : la croissance, le développement, les progrès, le progrès (définitions) ». *Revue Tiers Monde*, 239–50.
- Piore, Michael J., et Sabel, Charles F. 1984. *The second industrial divide: possibilities for prosperity*. Basic books.
- PNUD. 2007. « Poverty, Growth & Inequality in Lebanon ».
- Porter, Michael. 1998a. « Localisation et compétitivité ». *Sociétal*, n° 19 : 47–50.
- . 1998b. « Clusters and the new economics of competition ». Vol. 76. 6. Harvard Business Review Boston.

- . 2000. « Location, competition, and economic development: Local clusters in a global economy ». *Economic development quarterly* 14 (1) : 15–34.
- Predöhl, Andreas. 1928. « The Theory of Location in Its Relation to General Economics ». *Journal of Political Economy* 36 (3) : 371-90.
- Rabellotti, Roberta, et Schmitz, Hubert. 1997. « The internal heterogeneity of industrial districts in Italy, Brazil and Mexico ». *IDS working paper* 59.
- Rallet, Alain, et Torre, André. 2004. « Proximité et localisation ». *Economie rurale* 280 (1) : 25–41.
- Rastoin, Jean-Louis, et Vissac-Charles, Véronique. 1999. « Le groupe stratégique des entreprises de terroir ». *Revue internationale PME : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise* 12 (1-2): 171–192.
- Raveyre, Marie-Françoise, et Saglio, Jean. 1984. « Les systèmes industriels localisés : éléments pour une analyse sociologique des ensembles de P.M.E. industriels ». *Sociologie du Travail* 26 (2) : 157-76.
- Rozelier, Muriel. 2012. « Zawaq: Guide des vins du Liban ». *Tamyras. Le Commerce du Levant*.
- Saade, Riad Fouad. 1973. « Réalités de l’agriculture libanaise ». *Revue Tiers Monde*, 425–36.
- Sabel, Charles, et Zeitlin, Jonathan. 1985. « Historical Alternatives to Mass Production : Politics, Markets and Technology in Nineteenth-Century Industrialization ». *Past & Present*, n° 108 : 133-76.
- Sachs, Ignacy. 1984. « Développement local et sorties de crise dans la société industrielle ». *Futuribles*, n° 75(mars).
- . 1995. « A la recherche de nouvelles stratégies de développement : Enjeux du Sommet social ». *UNESCO, Paris*.
- Sauvy, Alfred. 1986. « Trois mondes, une planète ». *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 12(octobre): 81-83. doi:10.2307/3768593.

- Schmitz, Hubert. 1997. « Collective efficiency and increasing returns ». *Cambridge journal of economics*, 465–83.
- Theys, Jacques. 2002. « L’approche territoriale du “ développement durable ”, condition d’une prise en compte de sa dimension sociale ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Dossier 1 (septembre). doi :10.4000/developpementdurable.1475.
- Thisse, Jacques-François. 1997. « L’oubli de l’espace dans la pensée économique ». *Région et Développement* 6 : 13–39.
- Thoreau, Henry David. 1964. « Walden ». Houghton Mifflin.
- Tonnies, Ferdinand. 1957. « Community and society ». *Traduit par Charles Price Loomis. Courier Corporation*.
- Torre, André. 2000. « Economie de la proximité et activités agricoles et agro-alimentaires. Eléments d’un programme de recherche ». *Revue d’Economie Régionale et Urbaine*, n° 3 : 407–26.
- . 2002. « Les AOC sont-elles des clubs ? Réflexions sur les conditions de l’action collective localisée, entre coopération et règles formelles ». *Revue d’économie industrielle* 100 (1) : 39–62.
- Torre, André, et Beuret, Jean-Eudes. 2012. « Proximités territoriales ». *Economica, collection Anthropos*
- UNDP, ACS, ILO, et MoSA. 2007. « Households living conditions survey ». http://www.undp.org.lb/communication/publications/downloads/Households_Living_conditions_2007.pdf.
- UNESCO. 1977. « Plan à moyen terme (1977-1982) ». 19C/4.
- UNHCR. 2015. « Data, Lebanon Baalbek-Hermel Governorate Profile », Rapport consultable sur : <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=9523>
- . 2015. « Data, Lebanon Bekaa Governorate Profile », Rapport consultable sur : <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=9524>

- Verdeil, Eric. 2002. « Une ville et ses urbanistes : Beyrouth en reconstruction ». *Phd thesis, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I.*
- Verdeil, Éric. 2005. « Les territoires du vote au Liban ». *Mappemonde* 2 (78) : 25.
- Verdeil, Eric, et al. 2016. « Atlas du Liban. Les nouveaux défis ». *Institut français du Proche-Orient-Ifpo et CNRS Liban. Beyrouth : Presses de l'Ifpo.*
- Verdeil Eric, Faour, Ghaleb et Velut, Sébastien. 2007. « Atlas du Liban. Territoires et société ». *Presses de l'Ifpo.*
- Visser, Evert-Jan. 2004. « A Chilean wine cluster ? Governance and upgrading in the phase of internationalization ». *UN Division of Production, Productivity and Management ECLAC/GTZ project on "Natural Resource based Strategies Development" (GER 99/128). Santiago, Chili. (Septembre)*
- Weulersse, Jacques. 1946. « Paysans de Syrie et du Proche-Orient ». *Revue de géographie jointe au Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise* V.24 Numéro 2, 159-63
- Williamson, Oliver E. 1979. « On the governance of the modern corporation ». *Hofstra L. Rev.* 8 : 63.
- Zimmermann, Jean-Benoît. 2008. « Le territoire dans l'analyse économique ». *Revue française de gestion* n° 184 (4) : 105-18